



Compagnie des Alpes Domaines skiabiles et Parcs de loisirs

Document de référence 2008

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 janvier 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent Document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- le rapport de gestion, les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurant respectivement aux pages 10 à 39 et 40 à 76 du Document de référence relatif à l'exercice 2006/2007 déposé le 30 janvier 2008 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.08-0037.
- le rapport de gestion, les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurant respectivement aux pages 10 à 39 et 40 à 86 du Document de référence relatif à l'exercice 2005/2006 déposé le 30 janvier 2007 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.007-0066.

Sommaire

| | |
|--|------------|
| I. PRÉSENTATION DU GROUPE | 2 |
| 1. Message du Président | 3 |
| 2. Chiffres clés | 4 |
| 3. Historique du Groupe | 7 |
| 4. Activités, marché et concurrence | 7 |
| II. RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2008 | 10 |
| 1. Analyse des résultats du Groupe | 11 |
| 2. Faits marquants postérieurs à la date de clôture | 15 |
| 3. Évolution des activités du Groupe | 16 |
| 4. Stratégie et perspectives d'avenir pour l'exercice 2008/2009 | 20 |
| 5. Aspects sociaux de l'activité | 23 |
| 6. Rapport environnement | 29 |
| 7. Risques du Groupe | 35 |
| 8. Activité et résultats de la S.A. Compagnie des Alpes | 41 |
| III. COMPTES CONSOLIDÉS (Exercice du 01/10/2007 au 30/09/2008), ANNEXE | 44 |
| 1. Bilan consolidé, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30/09/2008 | 45 |
| 2. Annexe aux comptes consolidés | 48 |
| 3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 87 |
| IV. COMPTES SOCIAUX (Exercice du 01/10/2007 au 30/09/2008) | 88 |
| 1. Annexe aux comptes sociaux de la société Compagnie des Alpes au 30/09/2008 | 91 |
| 2. Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices | 105 |
| 3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 106 |
| V. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 108 |
| 1. Composition des organes de direction et de surveillance | 109 |
| 2. Rémunération des mandataires sociaux au cours de l'exercice | 114 |
| 3. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes | 122 |
| 4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 126 |
| 5. Contrôle interne | 128 |
| 6. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance | 143 |
| VI. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL | 144 |
| 1. Renseignements concernant la Compagnie des Alpes | 145 |
| 2. Conventions entre actionnaires | 146 |
| 3. Évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années | 147 |
| 4. Opérations avec les parties liées | 151 |
| 5. Marché des titres de la Compagnie des Alpes | 152 |
| 6. Dividendes | 152 |
| 7. Politique d'information | 153 |
| 8. Responsables du Document de référence et du rapport financier annuel | 155 |
| 9. Responsables du contrôle des comptes | 155 |
| 10. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux | 156 |
| 11. Tableau de concordance du Document de référence | 157 |
| 12. Tableau de concordance du Rapport Financier Annuel | 161 |

Chapitre I

Présentation du Groupe

| | |
|---|---|
| 1. Message du Président | 3 |
| 2. Chiffres clés | 4 |
| 3. Historique du Groupe | 7 |
| 4. Activités, marché et concurrence | 7 |
| 4.1. Domaines skiables | 7 |
| 4.2. Parcs de loisirs | 8 |

1. Message du Président

« Pour son exercice 2007/2008, la Compagnie des Alpes a signé une des meilleures progressions de chiffre d'affaires et de résultats de son histoire à périmètre comparable. Les perspectives 2009 sont à l'heure actuelle encourageantes mais le Groupe se met en capacité de réagir en cas de dégradation de l'activité en cours d'exercice ».

A cours de l'exercice 2007/2008, le Groupe a une fois de plus montré sa solidité. Elle est la conséquence directe des choix stratégiques faits par la CDA depuis près de 20 ans : être un leader européen des loisirs, présent sur des sites judicieusement choisis, capables « d'amortir » les aléas.

Nos Domaines skiables ont su profiter des excellentes conditions de la saison d'hiver et nos Parcs de loisirs ont bien résisté à la dégradation de la conjoncture économique générale intervenue depuis l'été.

L'exercice a également bénéficié de l'acquisition de 100 % de la Société des Téléphériques de Val d'Isère (STVI) et des participations de 20 % dans trois autres sociétés : SERMA (Avoriaz) ; DSV (Valmorel) et DSR (La Rosière). Outre ses effets sur la croissance des résultats du Groupe, cette acquisition présente deux intérêts majeurs : d'une part celui d'ajouter au portefeuille de stations de la CDA un site de renommée mondiale et offrant une excellente rentabilité ; d'autre part celui de permettre la mise en place de synergies avec Tignes, station du Groupe avec laquelle Val d'Isère partage l'Espace Killy.

Au global nous avons accueilli près de 27 millions de visites dans nos 38 sites en Europe. Le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 6,4 % à périmètre comparable

et 14,6 % à périmètre réel. Ce bon niveau d'activité s'est traduit dans nos résultats : le résultat opérationnel a progressé de 11,5 % et le résultat net part du Groupe de 17,1 % à périmètre comparable.

La Compagnie des Alpes dispose d'un capital stratégique remarquable dans ses deux métiers.

Sa position de leader sur le marché du ski est un gage de récurrence de ses revenus et de ses cash flows. Nous devons désormais tirer davantage parti de « l'effet réseau » pour maximiser les synergies commerciales et opérationnelles au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes (clients, salariés, actionnaires, collectivités locales concédantes...). Nous avons également pour objectif d'adapter le modèle économique du métier Domaines skiables à la maturité du marché, afin de pérenniser sa capacité à créer de la valeur.

Dans les Parcs de loisirs, la taille désormais atteinte par la CDA et sa position de leader dans trois pays (France, Belgique, Pays-Bas) permettent de mettre la priorité sur la conduite d'une stratégie de développement industriel de nos sites à potentiel et de nos marques, qui constituent un axe majeur de croissance et d'amélioration de nos marges à moyen terme.

Nous entendons demeurer à l'avenir un acteur de la consolidation dans nos deux métiers. Pour y parvenir, nous devons augmenter notre mobilité stratégique en gérant plus activement notre portefeuille d'actifs, nous désendetter et être plus exigeants et plus sélectifs dans nos acquisitions. Ce sont là les principaux défis que la Compagnie des Alpes entend relever, et que la conjoncture économique de 2009 rend encore plus nécessaire.

Dominique Marcel
Président

2. Chiffres clés

| (en millions d'euros) | 2003/2004 | 2004/2005 | 2005/2006 | 2006/2007 | 2007/2008 |
|--|--------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| | | IFRS | IFRS | IFRS | IFRS |
| Exploitation | | | | | |
| Chiffre d'affaires consolidé (Chapitre III - Note 6.1.) | 372,3 | 374,2 | 455,6 | 505,7 | 579,3 |
| Excédent brut opérationnel ⁽¹⁾ (Chapitre III - Note 6.2.) | 106,0 | 107,8 | 138,4 | 142,2 | 173,1 |
| Résultat opérationnel ⁽²⁾ (Chapitre III - Note 6.3.) | 65,2 | 60,8 | 80,0 | 68,6 | 85,1 |
| Résultat net total ⁽³⁾ | 33,7 | 34,8 | 44,7 | 31,8 | 39,7 |
| Résultat net part du Groupe ⁽⁴⁾ | 29,0 | 30,7 | 41,1 | 28,1 | 36,2 |
| Investissements et autofinancement | | | | | |
| Capacité d'autofinancement ⁽⁵⁾ (Chapitre III - Note 7.1.) | 74,6 | 79,7 | 98,5 | 108,3 | 128,1 |
| Investissements industriels nets ⁽⁶⁾ | 74,4 | 84,8 | 78,6 | 83,2 | 103,2 |
| « Cash flow libre » ⁽⁷⁾ | 0,2 | - 5,1 | 19,9 | 25,1 | 24,9 |
| Bilan | | | | | |
| | 30/09/2004 | 30/09/2005 | 30/09/2006 | 30/09/2007 | 30/09/2008 |
| Total des capitaux propres | 324,0 | 349,6 | 459,0 | 487,3 | 564,3 |
| Endettement net ⁽⁸⁾ | 243,5 | 272,8 | 476,0 | 484,2 | 563,3 |
| Total du bilan | 743,6 | 791,1 | 1 163,1 | 1 211,7 | 1 391,1 |
| ROE ⁽⁹⁾ | 10,7 % | 10,5 % | 10,5 % | 6,7 % | 7,4 % |
| ROCE ⁽¹⁰⁾ | 8,3 % | 7,1 % | 6,1 % | 5,0 % | 5,4 % |
| ROCE selon la méthode de calcul du document de référence 2007 ⁽¹¹⁾ | 7,8 % | 6,6 % | 5,8 % | 4,8 % | 4,8 % |

(1) Pour l'année 2004, les données présentées correspondent à l'Excédent Brut d'Exploitation calculé sur la base du règlement 99-02 du CRC. Pour les années suivantes, les données présentées correspondent à l'Excédent Brut Opérationnel tel que défini à la note 1-26 de l'annexe des comptes consolidés.

(2) Pour l'année 2004, les données présentées correspondent au Résultat d'Exploitation calculé sur la base du règlement 99-02 du CRC. Pour les années suivantes, les données présentées correspondent au Résultat Opérationnel calculé sur la base du référentiel IFRS.

(3) Le Résultat net total comprend l'ensemble des produits et charges du Groupe avant prise en compte des intérêts minoritaires.

(4) Le Résultat net part du Groupe comprend l'ensemble des produits et charges du Groupe après prise en compte des intérêts minoritaires.

(5) Pour l'année 2004, les données présentées correspondent à la capacité d'autofinancement calculé sur la base du règlement 99-02 du CRC. Pour les années suivantes, les données présentées correspondent à la capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et des impôts, calculée sur la base du référentiel IFRS.

(6) Les investissements industriels nets correspondent aux dépenses d'investissement net décaissées durant l'exercice pour les nouvelles immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions d'actifs du même type.

(7) Le cash-flow libre correspond à la capacité d'autofinancement nette moins les investissements industriels nets.

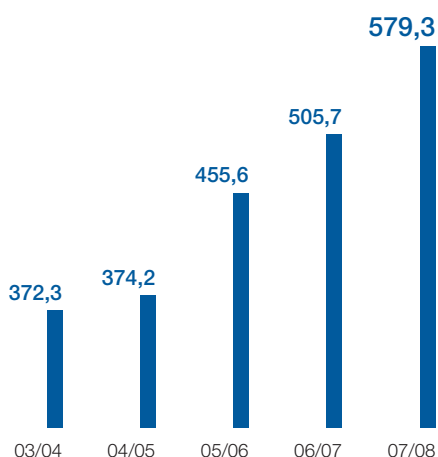
(8) L'endettement net correspond à l'ensemble des dettes financières moins la trésorerie disponible.

(9) ROE = Résultat net part du Groupe / (Capitaux propres part du Groupe - Résultat net part du Groupe).

(10) ROCE = Résultat opérationnel après IS normatif / Actif immobilisé net (y compris écarts d'acquisition) + BFR + Impôts différés actif - Impôts différés passif - Provisions courantes et non courantes. Cette nouvelle formule de calcul du ROCE neutralise les effets des variations du taux d'imposition, et prend en compte les effets des impôts différés actifs et passifs et des provisions sur les capitaux mis à disposition de la société. Elle permet ainsi une meilleure appréciation de la rentabilité réelle des capitaux engagés.

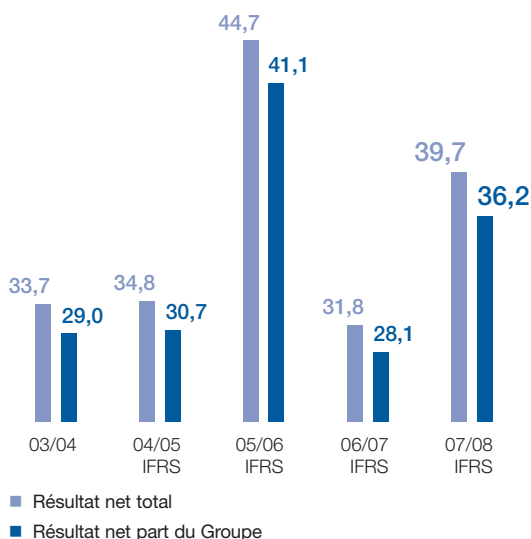
(11) ROCE selon la méthode de calcul du document de référence 2007 = Résultat opérationnel après IS / Actif immobilisé net (y compris écarts d'acquisition) + BFR.

Évolution du chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)



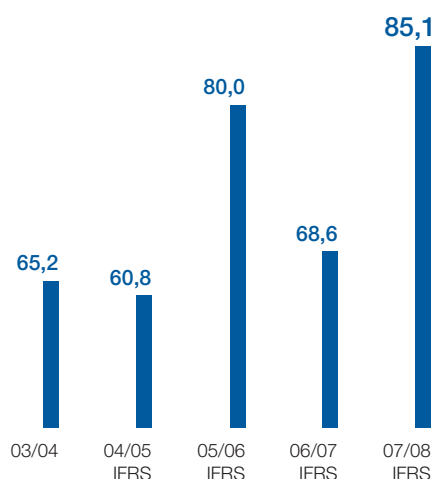
Depuis 2003/2004, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a progressé de 9 % par an en moyenne, dont 3,5 % en croissance organique et 5,9 % grâce à la croissance externe. Avec 579 M€ de chiffre d'affaires, dont 344 réalisés par les Domaines skiabiles et 234 par les Parcs de loisirs, la Compagnie des Alpes est un acteur majeur de la production de loisirs en Europe.

Évolution du Résultat net (en millions d'euros)



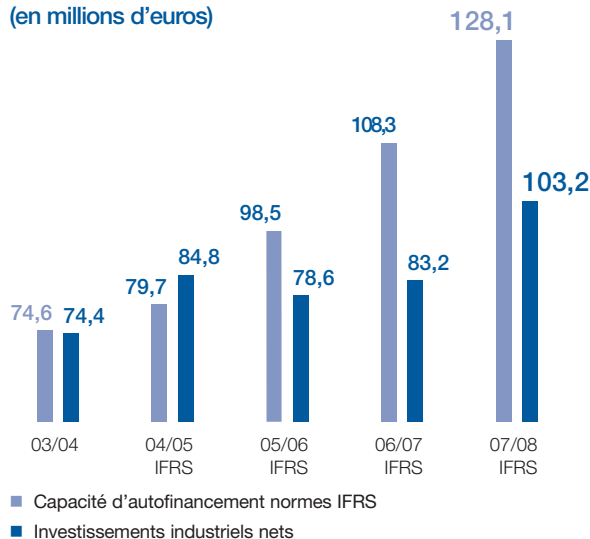
Depuis 2003/2004, le résultat net part du Groupe CDA a augmenté en moyenne de 7,3 % par an. En 2005/2006, il avait bénéficié d'un effet exceptionnel de 15 M€ dû à la date d'acquisition de 5 parcs StarParks. En 2007/2008, il augmente de près de 29 % à périmètre réel, grâce à la croissance externe. À périmètre comparable, le résultat net part du Groupe 2007/2008 aurait progressé de 17 %.

Résultat d'exploitation/opérationnel (en millions d'euros)



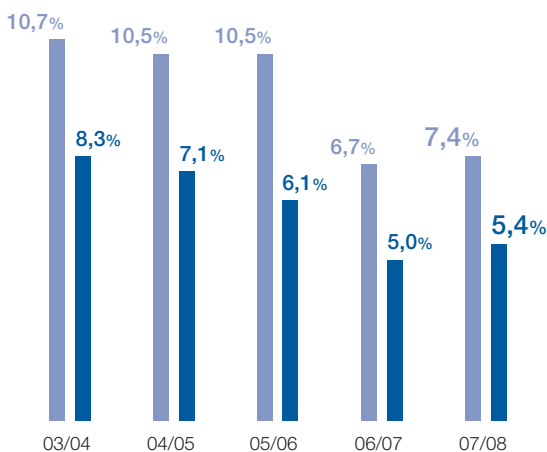
Avec une moyenne de 16,5 % du chiffre d'affaires, le Groupe offre une forte rentabilité opérationnelle dans des métiers à forte intensité capitalistique.

Investissements industriels nets et autofinancement (en millions d'euros)



Les investissements industriels nets sont constitués par les nouvelles remontées, les travaux de pistes, les engins de damage, l'enneigement de culture pour les Domaines skiabiles et les nouvelles attractions et aménagements pour les Parcs de loisirs, auxquels il faut ajouter divers matériels et logiciels. Sur les cinq derniers exercices, la Compagnie des Alpes a dégagé environ 65 M€ de « cash flow libre ».

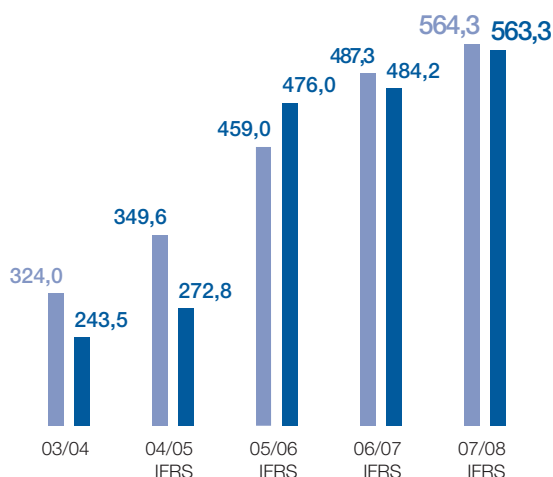
Rentabilité du Groupe CDA (en millions d'euros)



■ ROE : RNPG/ (Capitaux propres du Groupe - résultat net part du Groupe)
■ ROCE : résultats opérationnel après IS normatif / actif immobilisé net (y compris écarts d'acquisition) + BFR + Impôts différés passif - provisions courantes et non courantes

En moyenne sur 5 ans, la rentabilité des capitaux propres part du Groupe (ROE) est de 9,2 % et le retour sur capitaux employés (ROCE) est de 6,4 %.

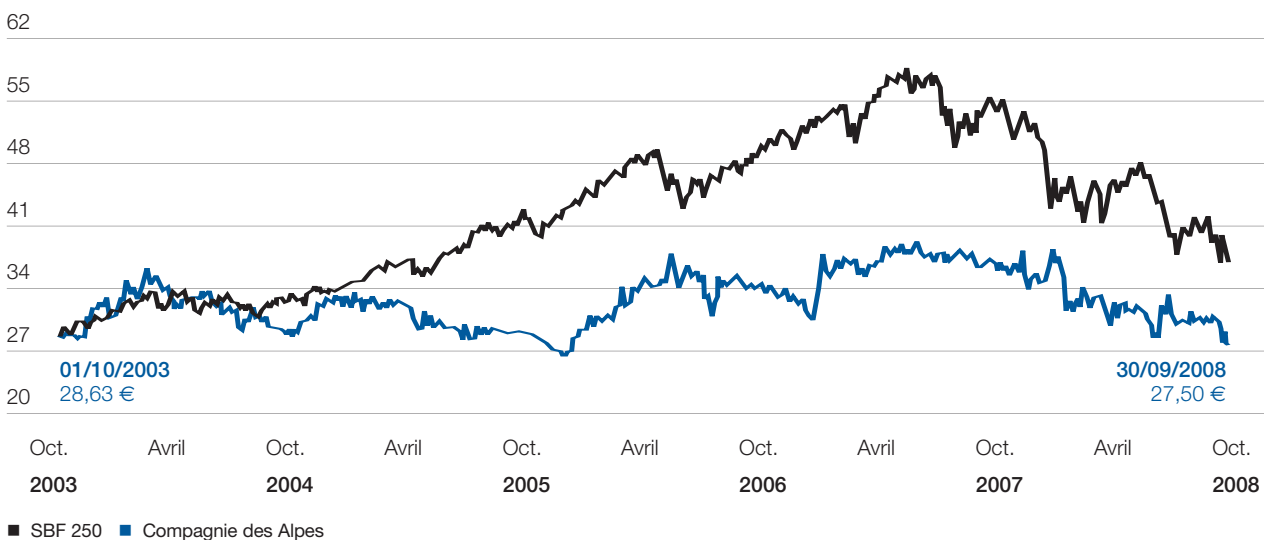
Structure financière (en millions d'euros)



■ Total des capitaux propres
■ Endettement net

En moyenne de 2004 à 2008, l'endettement net a représenté environ 91 % des fonds propres. Les deux dernières acquisitions importantes (5 parcs StarParks en mai 2006 et STVI en octobre 2007) ont été financées en partie par des augmentations de capital. Au 30 septembre 2008, l'endettement net est équivalent aux fonds propres.

Évolution du cours de Bourse sur 5 ans (en euros) (du 01/10/2003 au 30/09/08)



L'action Compagnie des Alpes est une valeur de long terme : en 10 ans, elle a augmenté de plus de 11 % par an. Sur ces cinq dernières années, la performance est de plus de 5 % par an.

3. Historique du Groupe

1989/1990

Création par C3D (Caisse des Dépôts Développement) de la Compagnie des Alpes.

Acquisition de la STGM à Tignes. Création de la STAG à Peisey-Nancroix.

1991/1994

La SAP (La Plagne), la STAR (Les Arcs), et la SATAL (Chamonix-Les Grands Montets) rejoignent le Groupe. Les 100 M€ de CA consolidés sont franchis en 1994.

1994/1995

Acquisition de la majorité du capital de la SEVABEL aux Menuires.

18 novembre 1994 : introduction de la Compagnie des Alpes au Second Marché de la Bourse de Paris.

Décembre 1994 : Méribel Alpina intègre le Groupe à 36 % et rejoint la CDA au Second Marché de la Bourse de Paris un an plus tard.

1995/1998

Acquisition de la SMA, société aménageur des Arcs, qui devient concessionnaire du domaine skiable des Arcs par intégration de la STAR.

Décembre 1996 : première exploitation à l'étranger avec le domaine skiable de Courmayeur en Italie (Val d'Aoste).

Décembre 1997 : Méribel Alpina et la CDA acquièrent les domaines skiabiles de Flaine, Samoëns, Morillon et Sixt.

2000/2002

Prise de contrôle de Méribel Alpina par OPA/OPE suivi d'une OPR/RO.

Premières prises de participation en Suisse : Verbier en 2000 et Saas Fee en 2001.

2002/2005

Juin 2002 : OPA sur le capital de Grévin & Cie, suivie d'une OPR/RO. La Compagnie des Alpes réalise une diversification majeure dans le secteur des parcs de loisirs et devient le 1^{er} opérateur de loisirs en Europe.

Poursuite de la croissance externe dans les parcs : Aquaparc du Bouveret en Suisse (2003), Panorama Park en Allemagne et Pleasurewood Hills en Angleterre (2004), Planète Sauvage (Loire Atlantique) et Mer de Sable (Oise) (2005).

8 mai 2004 : privatisation de la Compagnie des Alpes. Entrée dans Serre-Chevalier (Hautes Alpes) via l'obtention de la concession d'exploitation pour 30 ans du domaine skiable de Saint-Chaffrey (Serre Chevalier 1350) et une prise de participation dans Serre-Chevalier Ski Développement. Troisième participation (20 %) dans une station suisse (Aletsch Riederalp).

2005/2006

Prise de contrôle de Serre-Chevalier Ski Développement. Acquisition de cinq nouveaux parcs de loisirs auprès du groupe StarParks, dont quatre exploités sous la marque Walibi. La Compagnie des Alpes atteint son objectif d'équilibre entre ses deux métiers et devient un acteur incontournable des parcs de loisirs en Europe.

Ouverture d'un nouveau parc : Le Bioscope (1^{er} juin 2006).

2007/2008

La Compagnie des Alpes acquiert 60 % du capital de la STVI (Val d'Isère) et des participations de 20 % dans trois autres sociétés, SERMA, DSV et DSR (Avoriaz, Valmorel et la Rosière). Cette acquisition est en partie financée par une augmentation de capital réservée au vendeur, la société Sofival, qui devient le troisième actionnaire avec 8,7 % du capital.

Cession du parc allemand de Panorama Park (janvier 2008) et de la participation dans Aletsch Riederalp (avril 2008).

4. Activités, marché et concurrence

Avec 26,8 millions de visiteurs accueillis en 2008 dans ses trente-huit sites, la Compagnie des Alpes est un acteur majeur du secteur des loisirs actifs en Europe. Leader mondial de l'exploitation de domaines skiabiles, elle est présente sur dix-sept domaines en France, en Suisse et en Italie. Elle est également un des leaders européens des parcs de loisirs et exploite vingt et un sites en France, en Belgique, en Pays-Bas, en Allemagne, en Suisse et en Angleterre.

4.1. Domaines skiabiles

Les sociétés du Groupe équipent, entretiennent et exploitent des domaines skiabiles : leurs recettes proviennent des ventes de titres d'accès aux remontées mécaniques et aux pistes. Leurs charges sont constituées des dépenses liées au financement des installations, au personnel, aux taxes et redevances locales et aux dépenses d'exploitation courantes (entretien, énergie, assurances, etc.). Quelle que soit la forme juridique - concession de service public en France, pleine propriété des installations dans les autres pays - les filiales du Groupe sont toujours responsables de leurs résultats.

4.1.1. Marché et concurrence

Le marché pertinent pour les activités de la Compagnie des Alpes dans le ski est l'Europe. En effet, les clients qui traversent les océans pour faire du ski sont très peu nombreux : quelques dizaines de milliers contre plus de 25 millions de pratiquants en Europe. Le marché européen, estimé par la CDA à environ 200 millions de journées ou 3,6 milliards d'euros, est dominé à plus de 80 % par quatre pays principaux.

Les quatre grands pays du ski en Europe

| Pays | Superficie du domaine skiable (km ²) | Nombre de stations | Nombre de remontées mécaniques | Fréquentation (millions de journées skieurs) |
|----------|--|--------------------|--------------------------------|--|
| Autriche | 790 | 573 | 3 100 | 56,8 ⁽¹⁾ |
| France | 1 180 | 350 | 3 370 | 54,6 ⁽¹⁾ |
| Suisse | 840 | 173 | 2 350 | 28,7 ⁽¹⁾ |
| Italie | 450 | 338 | 2 200 | 26,8 ⁽¹⁾ |

Sources : (1) SNTF recueil d'indicateurs et analystes 2008, (2) www.vanat.ch

La position de la France vient largement de la puissance de son marché intérieur, qui représente 80 % de sa fréquentation. En contrepartie, la France n'accueille que 15 % des skieurs européens qui skient hors de leur pays, contre près de la moitié pour l'Autriche.

En Europe, le modèle économique largement dominant sur ce marché est constitué de sociétés n'opérant que sur un seul site : la Compagnie des Alpes est un exemple presque unique de groupe présent sur plusieurs sites (à l'exception du groupe suédois Skistar, coté à la Bourse de Stockholm et qui n'est présent que sur le marché scandinave). Dès lors, il occupe une place de numéro un incontesté avec environ 10 % du chiffre d'affaires et 7 % des journées-skieurs réalisés en Europe. Si l'on ajoute à ces données les chiffres d'affaires réalisés par les sociétés non consolidées globalement (Chamonix, Courmayeur, Verbier, Avoriaz, Valmorel et La Rosière), la Compagnie des Alpes représente environ 14 % du marché européen du ski en valeur et 9 % en volume.

Le marché français du ski

On recense en France 350 stations ou centres de ski possédant au moins une remontée mécanique et 230 opérateurs de domaines skiables adhérents au Syndicat National des Téléphériques de France, dont 100 entreprises privées (soit 40 %), 100 entreprises publiques et 30 sociétés d'économie mixte. Les quatorze premières stations réalisent 54 % du chiffre d'affaires total. Les huit premiers groupes français (40 stations au total) totalisent environ 50 % du chiffre d'affaires réalisé en France.

En France, au 30 septembre 2008, la Compagnie des Alpes occupe, dans son périmètre de consolidation globale, une part de marché d'environ 30 % en valeur et 24 % en volume. La société S3V, exploitant les domaines de Courchevel, La Tania et Mottaret est numéro deux du secteur avec une part de marché de 5,7 % et Sofival (Avoriaz, Valmorel et La Rosière) numéro 3 avec 5,5 % du marché.

4.1.2. Principaux avantages concurrentiels du Groupe

La fréquentation d'une station de sports d'hiver est dépendante des qualités intrinsèques du domaine skiable (altitude, variété des pistes, équipement en neige de culture,

liaisons avec d'autres domaines) et du potentiel touristique de la station, surtout en termes d'hébergement professionnel.

Les avantages concurrentiels de la Compagnie des Alpes tiennent pour l'essentiel au positionnement des stations du Groupe : elle a choisi de n'opérer que dans des stations bénéficiant d'un domaine skiable de grande dimension et de haute altitude, de notoriété européenne et disposant de capacités d'hébergement professionnel très importantes.

Les Domaines skiables du Groupe sont en effet caractérisés par leur dimension : au total, les onze sociétés consolidées globalement ont exploité durant l'exercice un total de 466 remontées mécaniques, dont 445 en France, desservant plus de 1 500 kilomètres de pistes. Près de 30 % de la surface totale des pistes était équipée de près de 2 500 enneigeurs et entretenue par un parc de 170 dameuses.

Pour les stations françaises, le segment de clientèle constitué des skieurs étrangers recèle une marge importante de progression. La clientèle étrangère se concentre sur une vingtaine de grandes stations françaises de notoriété européenne, parmi lesquelles figurent les stations du Groupe Compagnie des Alpes, où la proportion d'étrangers est d'environ 40 % des skieurs, dont la moitié vient du Royaume-Uni, pays dans lequel la France détient la première place largement devant l'Autriche. Les autres clients étrangers viennent majoritairement d'Europe, les Pays-Bas arrivant en deuxième position devant la Belgique et l'Allemagne.

4.2. Parcs de loisirs

Le Groupe Compagnie des Alpes exploite des parcs de loisirs depuis l'acquisition en 2002, du Groupe Grévin & Cie. En mai 2006, il a procédé à une nouvelle acquisition importante de 5 parcs de loisirs dont 4 exploités sous la marque Walibi. Au 30 septembre 2008, il exploite 21 parcs représentant 9,5 millions de visites annuelles, dont environ la moitié en France. Le Groupe est présent en France, aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne, en Suisse et en Angleterre.

Les recettes d'un parc de loisirs sont constituées des ventes de titres d'accès (environ 65 % du CA) ainsi que des dépenses effectuées par les visiteurs à l'intérieur

des parcs : restauration et boutiques essentiellement. Les charges sont constituées des dépenses liées au personnel, au financement des installations, aux achats, au marketing et aux dépenses d'exploitation courantes (entretien, énergie, assurances, etc.).

Les Parcs du Groupe visent une clientèle à la journée, résidant dans un périmètre d'une heure et demie environ en voiture. La fréquentation est dépendante de l'attractivité des parcs, elle-même conduite par la qualité des prestations et le renouvellement périodique des attractions.

4.2.1. Marché et concurrence en Europe

Le marché européen des parcs de loisirs, estimé à 300 millions de visites par an, est réparti entre parcs d'attractions (50 % du marché), attractions touristiques ludiques (24 %) et parcs nature et animaux (26 %). Le Groupe

Compagnie des Alpes est positionné principalement sur les segments parcs d'attractions (81 % du CA), les parcs nature et animaux (dont les aquariums) (11 %) et attractions touristiques ludiques (8 %).

Ce marché, encore très fragmenté en 2002, a entamé une consolidation rapide en 2004/2005. L'année 2008 a été marquée par la poursuite de cette concentration, notamment sur une base extra-européenne. Après la fusion en 2007 des numéros 2 et 3 du secteur (Tussaud et Merlin) pour constituer le deuxième groupe mondial de parcs de loisirs et premier en Europe par le nombre de visites, le groupe espagnol Parques Reunidos a pris en 2008 le contrôle d'un important opérateur américain de parcs de loisirs, lui donnant ainsi une dimension mondiale. Dans ce contexte la Compagnie des Alpes est un des acteurs de référence des parcs de loisirs en Europe.

Principaux groupes du secteur en Europe

| N° | Groupe | Nombre de parcs en Europe | Fréquentation (millions de visites) | Chiffre d'affaires annuel estimé ⁽¹⁾ (M€) |
|---------------------------------|---------------------|---------------------------|-------------------------------------|--|
| 1 | Tussaud /Merlin | 46 | 32 | 820 |
| 2 | Euro Disney | 2 | 15 | 1 290 |
| 3 | Parques Reunidos | 23 | 12 | 250 |
| 4 | Compagnie des Alpes | 21 | 9 | 234 |
| 5 | Aspro Ocio | 22 | 6 | 120 |
| Total estimé du marché européen | | | 300 | 6 000 |

(1) Sources: estimations CDA, Études TEA/ERA, Xerfi, Eurodisney.

En France, selon une étude réalisée par ODIT France sur la fréquentation des sites touristiques en 2006, le secteur regroupe plus de 2 000 sites touristiques accueillant au total plus de 160 millions de visites. Parmi ceux-ci, environ 1 500, accueillant près de 100 millions de visites, ont une vocation culturelle (châteaux, musées, édifices religieux). Environ 700 sites, pour 60 millions de visites ont une vocation majoritairement ludique et environ 140 accueillent plus de 100 000 visites par an. Les segments sur lesquels est présente la Compagnie des Alpes (parcs à thèmes, parcs animaliers aquaparc et attractions touristiques) compte environ 200 établissements en France pour 45 millions de visites, La concentration y est assez forte puisque les cinq premiers opérateurs totalisent 46 % du nombre de visites.

4.2.2. Principaux avantages concurrentiels des Parcs du Groupe

Vis à vis de ses principaux concurrents, le Groupe bénéficie de la combinaison d'atouts stratégiques distinctifs :

- une position de leader de marché sur une zone s'étendant de l'Île-de-France au nord de la Hollande avec 11 parcs recevant près de 7,5 millions de visiteurs,
- des marques puissantes (Walibi, Astérix, Grévin) dont la notoriété paneuropéenne amplifie ses actions commerciales,
- la connaissance approfondie des sous-segments : parcs d'attractions, sites touristiques, parcs animaliers et aquariums qui ouvre de multiples opportunités de développements futurs,
- enfin, le Groupe est producteur de ses propres attractions et spectacles. Pour chacun des projets, des équipes pluridisciplinaires et internationales d'artistes sont constituées afin de créer des produits contemporains et innovants.

Chapitre II

Rapport de gestion

sur l'exercice clos le 30/09/2008

| | |
|--|-----------|
| 1. Analyse des résultats du Groupe | 11 |
| 1.1. Variations de périmètre et de mode de consolidation | 11 |
| 1.2. Activité et résultats de la période | 11 |
| 1.3. Chiffre d'affaires | 12 |
| 1.4. Excédent Brut Opérationnel | 13 |
| 1.5. Résultat Opérationnel | 14 |
| 1.6. Résultat Net Part du Groupe | 14 |
| 1.7. Trésorerie et capitaux | 15 |
| 2. Faits marquants postérieurs à la date de clôture | 15 |
| 3. Évolution des activités du Groupe | 16 |
| 3.1. Domaines skiables | 16 |
| 3.2. Parcs de loisirs | 18 |
| 4. Stratégie de la Compagnie de Alpes | 20 |
| 4.1. Stratégie de la Compagnie des Alpes | 20 |
| 4.2. Perspectives pour l'exercice 2008/2009 | 21 |
| 5. Aspects sociaux de l'activité | 23 |
| 5.1. Principaux indicateurs | 23 |
| 5.2. Effectifs | 23 |
| 5.3. Harmonisation de la couverture frais de santé et prévoyance du Groupe CDA | 25 |
| 5.4. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) | 25 |
| 5.5. Relations professionnelles et accords collectifs | 25 |
| 5.6. Hygiène et sécurité | 25 |
| 5.7. Formation | 25 |
| 5.8. Sous-traitance | 26 |
| 5.9. Impact économique du Groupe CDA | 26 |
| 5.10. Relations avec les milieux associatifs et de l'éducation | 26 |
| 5.11. Bilan social consolidé France | 27 |
| 6. Rapport environnement 2008 | 29 |
| 6.1. Les faits marquants | 29 |
| 6.2. L'énergie | 29 |
| 6.3. La gestion de l'eau | 31 |
| 6.4. Les déchets | 32 |
| 6.5. Protection de la faune et de la flore | 33 |
| 6.6. Nuisances sonores et olfactives | 33 |
| 6.7. Certifications et mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et réglementaires | 34 |
| 7. Risques du Groupe | 35 |
| 7.1. Facteurs de risque | 35 |
| 7.2. Assurances - Couverture de risques | 39 |
| 8. Activité et résultat de la S.A. Compagnie des Alpes | 41 |
| 8.1. Rôle de la SA Compagnie des Alpes au sein du Groupe | 41 |
| 8.2. Activité et résultats | 42 |
| 8.3. Politique de dividendes | 42 |
| 8.4. Chiffres clés de la Société | 42 |
| 8.5. Informations concernant les rémunérations et avantages de toute nature reçus par chaque mandataire social durant l'exercice | 43 |
| 8.6. Identité de la société consolidante | 43 |
| 8.7. Autres informations | 43 |

1. Analyse des résultats du Groupe

Dans un environnement très volatil, la Compagnie des Alpes a su profiter des conditions exceptionnelles de la saison hivernale et a bien résisté à la dégradation de la conjoncture économique générale intervenue depuis l'été.

De très bonnes conditions nivologiques et météorologiques, un étalement favorable des vacances européennes : les conditions étaient idéales pour la pratique du ski. Le chiffre d'affaires des Domaines skiables atteint ainsi 344 M€, soit une progression de 23,7 % à périmètre réel. A périmètre comparable, l'évolution représente + 7,8 % (+ 8,7 % pour les seules remontées mécaniques, les ventes foncières étant en légère diminution), malgré les impacts négatifs de la suspension d'exploitation du téléphérique Vanoise Express (Domaine Paradiski).

La saison des Parcs de loisirs s'est déroulée dans un environnement économique difficile qui a exacerbé la concurrence : le début de saison a été marqué par une dégradation du moral des ménages dans un contexte d'accroissement de l'inflation, le cœur de saison a été très pluvieux en particulier en Europe du Nord et la crise économique s'est amplifiée sur la fin de saison. Malgré ces turbulences, le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs progresse de + 3,5 % à périmètre réel et de + 4,7 % à périmètre comparable, pour atteindre 234 M€.

Ces bonnes performances permettent une progression très significative du Résultat Opérationnel du Groupe : + 11,5 % à périmètre comparable, grâce à une bonne maîtrise des charges en particulier dans les Parcs de loisirs. A périmètre réel, l'opération de rapprochement avec le groupe Sofival a contribué significativement à l'amélioration des résultats opérationnels mais a également pesé sur le coût de l'endettement du Groupe, en raison des financements supplémentaires mis en place pour cette acquisition.

1.2. Activité et résultats de la période

Les données comparatives d'un exercice à l'autre se présentent comme suit :

À périmètre réel

(en millions d'euros)

| | 30/09/2008 (réel) | 30/09/2007 (réel) | Variation en % |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 579,3 | 505,7 | + 14,6 |
| Excédent Brut Opérationnel | 173,1 | 142,1 | + 21,8 |
| <i>EBO/CA</i> | <i>29,9 %</i> | <i>28,1 %</i> | |
| Résultat Opérationnel | 85,1 | 68,5 | + 24,3 |
| Coût de l'endettement et divers | - 26,5 | - 23,2 | + 14,2 |
| Charge d'impôt | - 22,4 | - 15,7 | + 42,7 |
| Mises en équivalence | 3,5 | 2,3 | + 52,2 |
| Résultat net | 39,7 | 31,8 | + 24,8 |
| Résultat net part du groupe | 36,2 | 28,1 | + 28,8 |

Le Résultat Net progresse au global de manière importante : + 8 M€ à périmètre réel soit + 28,8 %. A périmètre comparable, la progression est également significative : + 5,3 M€ soit + 17,1 %.

1.1. Variations de périmètre et de mode de consolidation

Dans les Domaines skiables, le Groupe CDA a pris le contrôle de la Société des Téléphériques de Val d'Isère (STVI) le 1^{er} octobre 2007. Bénéficiant d'une option d'achat à prix déterminé sur le solde du capital de la STVI (et Sofival bénéficiant réciproquement d'une option de vente), le Groupe consolide STVI sur la base d'une détention de 100 %.

A la même date, le Groupe CDA a pris une participation minoritaire à hauteur de 20 % dans les sociétés gestionnaires des domaines skiables d'Avoriaz, de Valmorel et de La Rosière.

Le Groupe CDA a racheté en février 2008 les titres des minoritaires de la société SELALP antérieurement détenue à 95,06 %. Cette société détient les participations du Groupe dans les stations des Arcs (SMA) et de La Plagne (SAP).

Par ailleurs, l'activité de la société Saas Fee Bergbahnen (SFB) est intégrée sur l'ensemble de l'année, contre seulement huit mois sur l'exercice précédent.

La participation de 20,8 % détenue par SwissAlp dans la société d'exploitation de Riederalp (ARBAG) a été cédée en avril 2008.

Dans les Parcs de loisirs, Grévin Deutschland a cédé en janvier 2008 l'essentiel des actifs du site de Panorama Park. Le Groupe a par ailleurs racheté en mai 2008 49 % du capital de la société Safari Africain de Port Saint-Père, les actionnaires minoritaires ayant exercé l'option de vente à prix déterminé qu'ils détenaient.

A périmètre comparable

Le périmètre comparable de l'exercice 2006/2007 prend en compte l'incidence de l'opération de rapprochement avec Sofival, intervenue le 1^{er} octobre 2007, ainsi que l'intégration globale en année pleine de Saas Fee (contre 8 mois sur l'exercice précédent). Par ailleurs, la contribution du site de Panorama Park (en Allemagne) a été retraitée à la suite de la cession des actifs correspondants début 2008. Les autres variations de périmètre sont sans incidence significative.

Il se présente comme suit :

| (en millions d'euros) | Résultat 2006/2007 publié | Retraitements | | Résultat 2006/2007 comparable |
|------------------------------------|------------------------------|---------------|------------|----------------------------------|
| | | DS | PL | |
| Chiffre d'affaires | 505,7 | 41,2 | - 2,6 | 544,3 |
| Excédent Brut Opérationnel | 142,1 | 15,8 | - 0,2 | 157,7 |
| Résultat Opérationnel | 68,5 | 7,6 | 0,2 | 76,3 |
| Résultat net part du groupe | 28,1 | 2,5 | 0,3 | 30,9 |

L'évolution d'un exercice à l'autre est la suivante :

| (en millions d'euros) | 30/09/2008 (réel) | 30/09/2007 (comparable) | Variation en % |
|------------------------------------|----------------------|----------------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 579,3 | 544,3 | + 6,4 |
| Excédent Brut Opérationnel | 173,1 | 157,7 | + 9,8 |
| <i>EBO/CA</i> | 29,9 % | 29,0 % | |
| Résultat Opérationnel | 85,1 | 76,3 | + 11,5 |
| Coût de l'endettement et divers | - 26,5 | - 29,2 | - 9,2 |
| Charge d'impôt | - 22,4 | - 16,3 | + 37,4 |
| Mises en équivalence | 3,5 | 3,6 | |
| Résultat net | 39,7 | 34,3 | + 15,7 |
| Résultat net part du groupe | 36,2 | 30,9 | + 17,1 |

1.3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 579,3 M€, en progression de 14,6 % par rapport à l'exercice précédent. À périmètre comparable, l'évolution est de + 6,4 %.

Le chiffre d'affaires se répartit entre les activités comme suit :

| (en millions d'euros) | 30/09/2008 (réel) (1) | 30/09/2007 (réel) (2) | 30/09/2007 (comparable) (3) | Variation en % (1) / (2) | Variation en % (1) / (3) |
|----------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Domaines skiables | 344,3 | 278,2 | 319,4 | + 23,7 | + 7,8 |
| Parcs de loisirs | 233,6 | 225,7 | 223,2 | + 3,5 | + 4,7 |
| Autres | 1,4 | 1,8 | 1,7 | NS | NS |
| Chiffres d'affaires | 579,3 | 505,7 | 544,3 | + 14,6 | + 6,4 |

1.3.1. Domaines skiables

Le chiffre d'affaires des Domaines skiables s'établit à 344,3 M€ (soit 59 % de l'activité du Groupe). Il progresse de 23,7 % en raison notamment de l'intégration de STVI. A périmètre comparable, la hausse reste néanmoins très dynamique à + 7,8 %.

Le chiffre d'affaires des remontées mécaniques (hors foncier) augmente de + 8,7 % à périmètre comparable, pour atteindre 334 M€.

Les Domaines skiables du Groupe, situés en haute altitude, ont offert des conditions exceptionnelles de ski tout au long de la saison. La qualité du produit offert et les bonnes prestations des équipes de vente et des hébergeurs ont permis

aux sociétés du Groupe de battre leur record de fréquentation avec 13,7 millions de journées-skieurs, soit + 6,8 % par rapport à la saison 2006/2007. La recette par journée-skieur augmente d'un peu moins de 2 %, la fermeture du téléphérique Vanoise Express durant toute la saison ayant principalement pesé sur le prix moyen des ventes.

Les ventes foncières ont atteint 10,3 M€ (contre 12,2 M€ lors de l'exercice précédent).

1.3.2. Parcs de loisirs

Le chiffre d'affaires de l'activité Parcs de loisirs ressort à 233,6 M€ (soit 40 % du chiffre d'affaires du Groupe), en progression de 3,5 % par rapport à l'exercice précédent. Après prise en compte de la cession des actifs du parc allemand Panorama Park en début d'exercice, il est en augmentation de 4,7 % à périmètre comparable.

La fréquentation a progressé de 2,4 % pour atteindre 9,5 millions de visiteurs sur un an. Cette performance a été atteinte en dépit d'une concurrence très forte pendant le cœur de la saison (juillet/août) en France. Le Parc Astérix a connu une fréquentation de 1,8 million de visiteurs, en croissance de plus de 11 % grâce notamment à une augmentation des jours d'ouverture, en particulier à la Toussaint et à Noël 2007. Le développement de nouveaux formats (coffrets cadeaux, cartes prépayées) et circuits de distribution (venteprivée.com, La Poste) a contribué à cette progression.

Les Parcs d'Europe du Nord ont également réalisé une bonne année, avec une progression de fréquentation globale de plus de 4 % en Belgique et de 2 % aux Pays-Bas.

La recette par visiteur a connu une progression limitée à + 1,3 % en raison d'une politique commerciale offensive dans un environnement très concurrentiel, qui a soutenu la fréquentation.

1.4. Excédent Brut Opérationnel

L'Excédent Brut Opérationnel (EBO) consolidé s'élève à 173,1 M€, en progression de 21,8 % par rapport à l'exercice précédent. A périmètre comparable, l'EBO augmente de 9,8 %.

Le taux de marge (EBO/CA) est en hausse de 1,8 point. Retraitée des variations de périmètre, la progression ressort à 0,9 point (29,9 % contre 29,0 %).

Analysé par Métier, l'EBO se répartit comme suit :

| (en millions d'euros) | 30/09/2008 (réel) | | 30/09/2007 (réel) | | Variation 2008/2007 en % | 30/09/2007 (comparable) | |
|-----------------------------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|--------------------------------|-------------------------|---------------|
| | Montant | % du CA | Montant | % du CA | | Montant | % du CA |
| Domaines skiables | 128,5 | 37,3 | 97,1 | 34,9 | 32,3 | 112,9 | 35,3 |
| Parcs de loisirs | 48,1 | 20,5 | 48,6 | 21,5 | - 1,0 | 48,3 | 21,6 |
| Autres | - 3,5 | NS | - 3,6 | NS | NS | - 3,5 | NS |
| Excédent Brut Opérationnel | 173,1 | 29,9 | 142,2 | 28,1 | 28,1 | 157,7 | + 29,0 |

1.4.1. Domaines skiables

L'EBO des Domaines skiables progresse de 31,4 M€ (soit + 32,3 %). A périmètre comparable, l'évolution est de + 15,6 M€ soit + 13,8 %.

Cette forte progression est liée à l'excellente tenue de l'activité des remontées mécaniques, mais également à la maîtrise des coûts opérationnels. Par rapport à l'année précédente, les charges n'ont augmenté que très modérément malgré l'allongement de la saison, l'accroissement de l'activité et l'augmentation des prix de l'énergie.

L'Excédent Brut Opérationnel est par ailleurs favorablement influencé par des produits exceptionnels à hauteur de 1,5 M€ contre une charge exceptionnelle de 1 M€ sur l'exercice précédent.

La contribution des ventes foncières enregistre quant à elle un léger recul : la marge atteint 7,7 M€ contre 8,3 M€ pour l'exercice 2006/2007.

1.4.2. Parcs de loisirs

L'EBO des Parcs de loisirs reste quasiment stable par rapport à l'exercice précédent. Il est pénalisé d'une part, par la prise en compte de coûts exceptionnels engagés à l'occasion de la fermeture de Panorama Park à hauteur de 1 M€ et, d'autre part, par le provisionnement d'un litige (pour 1,5 M€).

Les charges opérationnelles des Parcs de loisirs sont en outre impactées par les coûts exceptionnels liés au lancement du produit Noël au Parc Astérix et aux initiatives visant à développer de nouveaux canaux de vente, dont les effets positifs se mesureront sur les prochains exercices.

1.4.3. Autres

Les charges d'exploitation du siège sont stables alors que le volume de services rendus aux filiales est en augmentation.

1.5. Résultat Opérationnel

Le Résultat Opérationnel s'élève à 85,1 M€, en hausse de + 24,3 % à périmètre réel. À périmètre comparable, il est en progression de + 11,5 %.

Il se décompose comme suit :

| (en millions d'euros) | 30/09/2008 | | 30/09/2007 | | Variation en % |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| | Montant | % CA | Montant | % CA | |
| Excédent Brut Opérationnel | 173,1 | 29,9 | 142,1 | 21,8 | 24,8 |
| Dotations aux amortissements et provisions | - 86,5 | 15,0 | - 73,3 | 14,5 | - 18,0 |
| Autres résultats opérationnels | - 1,5 | NS | - 0,3 | NS | NS |
| Résultat Opérationnel | 85,1 | 14,7 | 68,5 | 13,5 | |

Analysé par métier, il se répartit de la manière suivante :

| (en millions d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 | Variation | 30/09/2007 | Variation |
|------------------------------|-------------|-------------|--------------|------------------|-------------|
| | (réel) (1) | (réel) (2) | en % (1)/(2) | (comparable) (3) | (1)/(3) |
| Domaines skiables | 75,9 | 54,9 | 38,2 | 62,5 | 21,4 |
| Parcs de loisirs | 13,4 | 17,8 | - 24,7 | 18,0 | - 25,6 |
| Autres | - 4,2 | - 4,2 | 0,0 | - 4,2 | 0,0 |
| Résultat Opérationnel | 85,1 | 68,5 | 24,3 | 76,3 | 11,5 |

Le Résultat Opérationnel des Domaines skiables est en forte progression de 13,4 M€ à périmètre comparable (+ 21,4 %) en raison notamment d'une évolution modérée des dotations aux amortissements.

Le Résultat Opérationnel des Parcs de loisirs est quant à lui en retrait de 4,6 M€ (- 25,6 %) à périmètre comparable. Il est grevé à hauteur de 2 M€ sur l'exercice 2007/2008 par la prise en compte d'un provisionnement de perte de valeur relatif au site de Pleasurewood Hills et par la comptabilisation d'amortissements exceptionnels sur certains actifs d'exploitation.

1.6. Résultat Net Part du Groupe

Le coût de l'endettement progresse de 5 M€ en raison principalement des effets de l'acquisition de STVI et des participations dans DSV, DSR et SERMA. Retraité des variations de périmètre et des coûts de financement associés, il diminue de 1 M€, en raison principalement du désendettement du Groupe à périmètre comparable et d'un recours accru aux lignes de crédit court terme au détriment du crédit moyen terme, plus onéreux. Les autres résultats financiers enregistrent une évolution favorable de 1,7 € suite à une amélioration des résultats liée aux SNC non consolidées (0,6 M€) et aux reprises de provisions et de charges sur les risques de change (0,9 M€).

La progression du résultat des sociétés mises en équivalence est imputable à l'entrée dans le périmètre des nouvelles participations du Groupe : DSR, DSV et SERMA.

L'évolution de la charge d'impôt résulte principalement de la progression des résultats du Groupe.

Le Résultat Net Part du Groupe de l'exercice 2007/2008 s'élève à 36,2 M€, soit + 28,8 % à périmètre réel par rapport à 2007. Retraité des variations de périmètre, il progresse de + 17,1 % (36,2 M€ contre 30,9 M€ pour le proforma 2006/2007).

1.7. Trésorerie et capitaux

| (en millions d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|--|---------------|---------------|
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts | 128,1 | 108,3 |
| Investissements industriels (nets de cession) | - 91,3 | - 94,1 |
| Variation créances et dettes s/immobilisations | - 11,9 | 10,9 |
| Autofinancement disponible | 24,9 | 25,1 |
| Investissements financiers nets | - 176,5 | - 2,6 |
| Variation de capital | 58,5 | 3,5 |
| Variation des dettes financières | 62,9 | - 49,6 |
| Dividendes | - 15,2 | - 17,1 |
| Variation du fonds de roulement et divers | 23,4 | 10,8 |
| Variation de la trésorerie | - 22,0 | - 29,9 |

1.7.1. Flux

La capacité d'autofinancement atteint 128 M€ (soit 22 % du chiffre d'affaires) contre 108 M€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 18,3 %. Dans le même temps, les investissements industriels nets diminuent légèrement à 91 M€ (soit une baisse de 3 % par rapport à l'exercice précédent). Le cash flow libre a donc cru de manière importante si l'on s'en tient à une vision économique, avant prise en compte des effets liés à la chronologie des encours et décaissements.

Dans les Domaines skiables, les investissements industriels bruts s'élèvent à 67 M€ contre 58 M€ l'exercice précédent. Exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires des remontées mécaniques, l'effort d'investissement s'infléchit à 19,5 % contre 20,8 % l'exercice précédent. Les appareils de remontées mécaniques représentent 48 % des investissements soit 31 M€, l'enneigement de culture 15 M€, les engins de damage et les travaux de pistes 11 M€.

Dans les Parcs de loisirs, les investissements industriels bruts atteignent 30 M€ (soit 12,8 % du chiffre d'affaires) contre 37 M€ l'exercice précédent. Ils comprennent notamment le solde du « Défi de César », la nouvelle attraction du Parc Astérix, ainsi que les investissements liés à l'ouverture du Parc à Noël.

La variation des dettes et créances liées aux immobilisations, imputables totalement à des décalages de paiements d'investissements effectués au cours de l'exercice précédent, pèse négativement à hauteur de 22,8 M€ sur l'autofinancement disponible. Ce dernier est stable après prise en compte de ces effets de décalage et ressort à 25,1 M€.

Les acquisitions financières de l'exercice représentent 177 M€ : 169 M€ pour les acquisitions de STVI, SERMA, DSV et DSR auprès de Sofival dont 9 M€ de reprise d'endettement et 7 M€ pour le rachat des minoritaires de Selalp.

Ces opérations ont été financées, pour partie par une augmentation de capital de CDA (45 M€) et pour partie

par endettement pour 115 M€ (y compris la comptabilisation en dettes de l'option d'achat sur STVI). Par ailleurs, le Groupe a cédé une participation minoritaire dans le domaine skiable d'Aletsch (1 M€).

1.7.2. Structure

Le ratio dette nette/capitaux propres s'élève à 1,00 contre 0,98 au 30 septembre 2007 et le ratio dette nette/ EBO ressort à 3,25 en amélioration sensible par rapport à l'exercice précédent où il atteignait 3,40. L'ensemble des covenants bancaires est respecté.

La progression des dettes financières du Groupe (cf. Note 5.15) reste maîtrisée. La variation positive du besoin en fonds de roulement pour le second exercice consécutif résulte de la priorité donnée par le Groupe à la génération de cash.

2. Faits marquants postérieurs à la date de clôture

La composition des organes de direction et de surveillance de la Société a été modifiée le 14 octobre 2008, par suite de la démission de Monsieur Jean-Pierre SONOIS de ses fonctions de Président et membre du Directoire.

Monsieur Dominique MARCEL, précédemment Président du Conseil de surveillance, a été nommé Président du Directoire.

Monsieur Philippe SEGRETAÏN, membre du Conseil de surveillance, en a été nommé Président.

Le Conseil de surveillance a coopté Monsieur Alain QUINET, Directeur Finance et Stratégie de la Caisse des Dépôts, comme membre du Conseil de surveillance.

3. Évolution des activités du Groupe

3.1. Domaines skiables

3.1.1. Fréquentation

| Journées-skieurs (milliers) des sites du Groupe CDA | 2005/2006 | 2006/2007 | 2007/2008 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Paradiski (La Plagne - Les Arcs - Peisey) | 4 610 | 4 519 | 4 823 |
| Espace Killy (Tignes - Val d'Isère intégré en 2008) | 1 542 | 1 527 | 3 071 |
| Les Trois Vallées (Les Menuires - Méribel) | 2 553 | 2 428 | 2 644 |
| Grand Massif (Flaine, Giffre) | 1 268 | 1 142 | 1 281 |
| Serre Chevalier | 1 345 | 1 312 | 1 392 |
| Sous total Compagnie des Alpes - Domaines skiables | 11 318 | 10 928 | 13 211 |
| Domaines skiables français mis en équivalence | 1 229 | 1 275 | 2 133 |
| Italie (Courmayeur) | 385 | 331 | 382 |
| Suisse (Verbier, Saas Fee, Riederalp en 2006 et 2007) | 1 558 | 1 587 | 1 541 |
| Total fréquentation Domaines skiables | 14 490 | 14 121 | 17 267 |
| Dont fréquentation des Domaines consolidés globalement | 11 318 | 11 356 | 13 668 |

Après un hiver 2006/2007 qui avait été l'hiver le plus chaud depuis que des relevés de températures sont effectués dans les sites du Groupe (1970), les conditions externes (neige et météo) ont été globalement favorables à la pratique du ski au cours de la saison d'hiver 2007/2008. Combinées avec un calendrier des vacances scolaires bien réparti entre les grands pays d'Europe émetteurs de skieurs en France, et malgré un week-end de Pâques positionné très tôt dans la saison, ces bonnes conditions ont permis aux sociétés du Groupe d'afficher une forte croissance de la fréquentation : + 20,4 % à périmètre réel, grâce à l'intégration de la STVI (Val d'Isère) et + 6,8 % à périmètre comparable. Si cette performance peut paraître modeste alors que le marché français a progressé de 13,7 % (source SNTF) il faut rappeler que le marché avait chuté de 14,4 % en 2006/2007, alors que la baisse était limitée à 3,4 % seulement pour les sociétés du Groupe Compagnie des Alpes. Les caractéristiques des sites du Groupe (haute altitude, grande dimension et clientèle internationale) permettent en effet d'amortir les variations dues aux facteurs externes et d'offrir ainsi une plus grande régularité des performances dans le temps.

En raison des variations de périmètre enregistrées cette année, le nombre de stations du Groupe CDA est passé à 17 dont 11 consolidées globalement - totalisant 13,7 millions de journées-skieurs et 6 sont mises en équivalence - accueillant 3,6 millions de journées-skieurs.

Avec 13,2 millions de journées-skieurs réalisées en France (périmètre de consolidation globale), la Compagnie des Alpes atteint une part de marché de 24,2 % en volume. Elle accueille en moyenne 35 % de clients étrangers (et jusqu'à plus de 60 % dans certaines stations), pourcentage assez stable au cours des dernières années.

3.1.2. Chiffre d'affaires

| Chiffre d'affaires des sites du Groupe CDA (en millions d'euros) | 2005/2006 | 2006/2007 | 2007/2008 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Paradiski (La Plagne - Les Arcs - Peisey) | 108,3 | 111,9 | 120,1 |
| Espace Killy (Tignes Val d'Isère en 2008) | 39,2 | 40,2 | 81,7 |
| Les Trois Vallées (Les Menuires - Méribel) | 57,3 | 56,2 | 63,0 |
| Grand Massif (Flaine, Giffre) | 28,3 | 33,0 | 32,4 |
| Serre Chevalier | 25,4 | 25,5 | 28,9 |
| Sous total Compagnie des Alpes - Domaines skiables | 258,5 | 266,8 | 326,1 |
| Domaines skiables français mis en équivalence | 53,8 | 57,0 | 104,9 |
| Italie (Courmayeur) | 9,4 | 8,4 | 8,3 |
| Suisse (Verbier, Saas Fee, Riederalp en 2006 et 2007) | 51,2 | 51,9 | 51,4 |
| Total CA Domaines skiables (hors holdings) | 372,9 | 384,1 | 490,7 |
| Dont chiffre d'affaires consolidé | 258,7 | 278,2 | 344,3 |
| <i>Dont chiffre d'affaires foncier</i> | <i>4,0</i> | <i>12,2</i> | <i>10,3</i> |

Le chiffre d'affaires consolidé des Domaines skiables du Groupe CDA a progressé de 23,7 % à périmètre réel et de 7,8 % à périmètre comparable pour atteindre 344,3 M€, soit 59 % du chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes. La progression à périmètre réel résulte à hauteur de 14 % de l'intégration de la STVI (Val d'Isère) et de ses filiales depuis le début de l'exercice et à hauteur de 2 % de l'intégration de SFB (Saas Fee) pour la période allant d'octobre 2007 à fin janvier 2008.

A périmètre comparable la hausse du CA est de 7,8 %. Le chiffre d'affaires des seules remontées mécaniques a cru de 8,7 % à 334 M€, tandis que les ventes foncières ont atteint 10,3 M€ sur l'exercice (contre 12,2 M€ lors de l'exercice précédent).

La recette par journée augmente d'un peu moins de 2 %, poursuivant une tendance ininterrompue depuis plus de dix ans, mais de manière moins importante en 2007/2008. Cette composante des recettes a, en effet, été affectée par la fermeture pendant tout l'hiver du téléphérique Vanoise Express, qui a forcé les clients des stations concernées à se reporter sur des produits moins chers.

3.1.3. Activité des principales sociétés

Domaine skiable de Paradiski : une holding (SELALP) et trois sociétés (SAP/La Plagne - SMA/Les Arcs - STAG/ Peisey-Vallandry)

La SELALP regroupait, pendant l'exercice, les sociétés d'exploitation des Domaines skiables de La Plagne, Les Arcs et Peisey-Vallandry. Ces Domaines sont reliés depuis la saison 2004/2005 par le téléphérique Vanoise Express pour former le Domaine skiable Paradiski. Cet appareil n'a pas fonctionné pendant toute la saison 2007/2008 du fait de désordres techniques apparus sur les câbles porteurs. Cette fermeture a pénalisé le chiffre d'affaires remontées mécaniques, dont la progression a été limitée à 5,1 % alors que la fréquentation a progressé de 6,8 % pour atteindre plus de 4,8 millions de journées. La recette par journée-skieur baisse de 1,6 % par rapport à 2006/2007, les skieurs ayant été contraints de se reporter sur des produits moins chers que le forfait Paradiski. Au global, le chiffre d'affaires (120 M€) augmente de 7,3 %, en partie grâce aux ventes foncières.

La société holding SELALP a été absorbée par CDA Domaines Skiables au 1^{er} décembre 2008.

Domaine skiable de l'Espace Killy : STGM (Tignes) et STVI (Val d'Isère)

La STGM et la STVI exploitent à elles deux l'ensemble du Domaine skiable de l'Espace Killy. Le positionnement en altitude de l'Espace Killy avait permis à ces deux sociétés de limiter leur baisse de fréquentation à - 1,8 % pendant l'hiver très doux 2006/2007. En 2007/2008 elles ont retrouvé une fréquentation d'environ 3,1 millions de journées (+ 3,1 %). L'amélioration de la recette par journée-skieur leur permet d'augmenter leur chiffre d'affaires annuel de + 7,4 % sur l'exercice (81,7 M€).

Les stations des Trois Vallées : SEVABEL (Les Menuires) et Méribel Alpina (Méribel)

Partageant avec Courchevel et Val Thorens l'exploitation du plus grand Domaine skiable du monde, les Trois Vallées, la SEVABEL et Méribel Alpina ont battu leur record de fréquentation au cours de l'exercice 2007/2008 pour atteindre 2,6 millions de journées-skieurs (+ 8,9 %). Une bonne gestion des remises commerciales et une répartition des versements aux autres exploitants des recettes des forfaits 3 Vallées moins pénalisante qu'en 2006/2007 permettent à ces deux sociétés d'afficher une progression de 12,1 % de leur chiffre d'affaires pour atteindre 63 M€.

Le Grand Massif : DSF - DSG (Flaine, Samoëns, Morillon, Sixt)

DSF et sa filiale DSG exploitent quatre des cinq stations formant le Grand Massif en Haute Savoie. Hormis Flaine, ces sites sont situés à une altitude en moyenne plus basse que celle des autres stations du Groupe, et ils avaient souffert beaucoup plus que les autres de la douceur de l'hiver 2006/2007. Les bonnes conditions de l'hiver 2007/2008 leur permettent de renouer avec la croissance de fréquentation pour atteindre près de 1,3 millions de journées soit + 12,2 %. L'augmentation de la recette par journée-skieur (+ 3,9 %) permet au chiffre d'affaires des remontées mécaniques de progresser de plus de 16 %, soit la meilleure performance du Groupe CDA en 2007/2008. Toutefois cette progression est contrebalancée par une forte chute des ventes foncières (- 64 %) par rapport à une année 2006/2007 historique pour les ventes de terrains à Flaine. Au total le chiffre d'affaires des sociétés DSF et DSG s'affiche en légère baisse à 32,4 M€ (- 1,9 %) pour l'exercice 2007/2008.

Serre-Chevalier (SCSD - SC 1350)

Ces deux sociétés exploitent ensemble la totalité du Domaine skiable de Serre-Chevalier. Elles font partie du Groupe CDA depuis fin 2005. Au cours de l'exercice 2006/2007, le chiffre d'affaires a augmenté de 13,3 % pour atteindre 28,9 M€. Cette progression est répartie en + 6,1 % d'augmentation de fréquentation (1,4 million de journées-skieurs) et environ + 7,2 % de croissance des recettes par journée-skieur, les deux sociétés poursuivant ainsi le comblement de leur retard dans ce domaine. Ce rattrapage est accompagné et justifié par un important programme d'investissement, engagé dès l'été 2005 et étalé sur 5 ans, qui doit permettre de repositionner Serre-Chevalier dans le peloton de tête des stations françaises. Les deux sociétés SCSD et SC 1350 ont fusionné à la fin de l'année 2008. Le Domaine skiable de Serre-Chevalier est désormais exploité par une société unique : Serre-Chevalier Valley (SCV).

Saas Fee Bergbahnen (SFB - Suisse)

Saas Fee Bergbahnen (SFB), détenue à hauteur de 41,6 % par SwissAlp (filiale à 100 % de la CDA) est consolidée globalement depuis janvier 2007. Les bonnes conditions d enneigement ont permis une augmentation de sa fréquentation de 7,4 % (0,46 million de journées-skieurs), ce qui, combiné à une progression de 1,8 % de la recette par journée-skieur permet à SFB d'afficher une croissance de + 9,2 % de son chiffre d'affaires sur une année.

SwissAlp détient également 20 % de Téléverbier.

3.2. Parcs de loisirs

3.2.1. Fréquentation

| Fréquentation (milliers de visites) | 2005/2006 | 2006/2007 | 2007/2008 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Parc Astérix | 1 697 | 1 622 | 1 800 |
| Musée Grévin | 682 | 763 | 752 |
| Autres parcs français | 2 173 | 2 337 | 2 172 |
| Total France | 4 552 | 4 722 | 4 724 |
| Total Pays-Bas | 1 642 | 1 919 | 1 957 |
| Total Belgique | 1 227 | 1 988 | 2 075 |
| Total autres pays | 924 | 933 | 776 |
| Total fréquentation des Parcs de loisirs | 8 345 | 9 562 | 9 532 |
| Part des parcs étrangers dans la fréquentation | 45 % | 51 % | 50 % |

La fréquentation des Parcs de loisirs du Groupe en 2008 a été impactée par la cession du parc allemand Panorama Park, qui avait accueilli 130 000 visiteurs en 2007. A périmètre comparable elle a compensé cette perte et progressé de + 2,4 % pour retrouver le niveau antérieur de 9,5 millions sur un an. Cette performance a été atteinte en dépit d'une concurrence très forte pendant le cœur de saison (juillet/août) en France et d'un contexte économique général qui s'est dégradé dès la mi-2008. L'augmentation du nombre de jours d'ouverture de certains parcs, notamment

au Parc Astérix, est une des raisons principales de cette résistance de la fréquentation en France. Les parcs d'Europe du Nord ont également réalisé une bonne année, avec une progression de fréquentation globale de plus de 4 % en Belgique et de 2 % aux Pays Bas.

Depuis l'acquisition des parcs StarParks en mai 2006, la Compagnie des Alpes réalise la moitié de sa fréquentation en dehors de la France, essentiellement aux Pays-Bas - où elle est numéro deux du secteur - et en Belgique, pays dans lequel elle est leader.

3.2.2. Chiffre d'affaires

| Chiffre d'affaires (en millions d'euros) | 2005/2006 | 2006/2007 | 2007/2008 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Parc Astérix | 65,7 | 63,1 | 68,5 |
| Musée Grévin | 9,1 | 10,4 | 10,9 |
| Autres parcs français | 37,9 | 41,5 | 42,6 |
| Total France | 112,6 | 115,0 | 122,0 |
| Total Pays-Bas | 37,9 | 47,6 | 50,0 |
| Total Belgique | 28,7 | 44,2 | 45,5 |
| Total autres pays | 17,6 | 18,9 | 16,1 |
| Total chiffre d'affaires des Parcs de loisirs | 196,8 | 225,7 | 233,6 |
| Part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger | 43 % | 49 % | 48 % |

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs progresse de 3,5 % à périmètre réel après prise en compte de la cession du parc allemand Panorama Park en début d'exercice (CA 2006/2007 : 2,6 M€). A périmètre comparable, il est en augmentation de 4,7 % et atteint 233,6 M€, soit 40 % du chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes.

La recette par visiteur a connu une progression limitée à 1,3 %, en raison notamment d'une politique commerciale offensive qui a soutenu la fréquentation. De ce fait, le chiffre d'affaires des entrées a globalement augmenté de 1,9 % et représente 64 % des recettes contre 65 % en 2007. Par contre, l'activité restauration a significativement progressé (+ 9 % en un an) et représente près de 21 % du chiffre d'affaires. Elle est un signe tangible de la politique d'amélioration de cette prestation, indispensable à la satisfaction et donc à la fidélité des clients.

3.2.3. Activité des principales sociétés (regroupées en pôles géographiques)

Parc Astérix

Avec 1,8 million de visites en 2007/2008, soit une croissance de 11 %, le Parc Astérix, deuxième parc de loisirs français, a retrouvé son rôle de locomotive des Parcs du Groupe. Il a bénéficié d'un investissement important avec l'ouverture d'une nouvelle attraction majeure, le Défi de César, et d'un nombre de jours d'ouverture en augmentation sensible (36 jours) du fait notamment, et pour la première fois de son histoire, d'une ouverture à Noël. Cette opération a été un succès pour les opérations spéciales (privatisations notamment) et sera renouvelée et enrichie pour en faire un produit incontournable de Noël.

Musée Grévin

Poursuivant sur sa lancée de 2006/2007, qui l'avait vu battre son record historique de fréquentation, Musée Grévin a encore vu son chiffre d'affaires progresser grâce à une politique dynamique de création de nouveaux personnages et à un succès croissant des opérations de privatisations en soirées. La fréquentation a dépassé les 750 000 visiteurs et la recette par visiteur a augmenté de plus de 5 %, grâce notamment à la contribution de l'activité boutique, qui a été complètement réaménagée en 2007. Au global, le chiffre d'affaires progresse de 4,8 %.

Les autres sites français (Mer de Sable, Bagatelle, Grand Aquarium de Saint-Malo, Planète Sauvage, Aquarium de Touraine et Parc des Châteaux Miniature, Walibi Rhône Alpes, Walibi Aquitaine, France Miniature, Bioscope)

Ces Parcs sont pour la plupart des parcs de taille moyenne à vocation régionale. Ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 42,6 M€ en 2007/2008, en progression de près de 3 % par rapport à 2006/2007. La fréquentation a été affectée par une météo pluvieuse pendant la pleine saison d'été et a atteint près de 2,2 millions de visites. Elle résiste néanmoins globalement, notamment grâce à la Mer de Sable, qui a retrouvé un public nombreux après une année 2007 marquée par une profonde rénovation et une durée d'ouverture amputée de près de 20 jours. Le Groupe a l'ambition d'installer définitivement la Mer de Sable comme le troisième parc d'attractions de l'Île de France.

Le Bioscope a tiré parti de l'accord commercial signé en 2007 avec l'Écomusée d'Alsace, un parc situé sur le territoire de la même commune. Sa fréquentation dépasse désormais les 100 000 visiteurs.

Les parcs néerlandais (Dolfinarium Harderwijk, Hellendoorn & Walibi World)

Avec plus de 1,9 million de visiteurs (+ 2 %) et un chiffre d'affaires de 50 M€ (+ 5 %), c'est le deuxième pôle géographique d'activité du Groupe dans les Parcs.

Ces performances ont été obtenues grâce notamment au Dolfinarium d'Harderwijk, le plus important parc d'animaux marins d'Europe par la taille et le nombre de dauphins, dont la fréquentation a progressé de plus de 5 % et à Walibi World (+ 2,7 % de clients supplémentaires). Les trois Parcs sont commercialisés par une équipe unique, permettant ainsi de démultiplier avec succès les opérations commerciales. Le Groupe a ainsi conforté sa place de numéro 2 aux Pays-Bas.

Les parcs belges (Walibi Belgium & Aqualibi, Bellewaerde)

Cœur de la marque Walibi, la Belgique est un pays d'implantation important pour le Groupe, dans lequel il occupe la place de numéro un du secteur. Tiré cette année par Aqualibi et Bellewaerde, ce pôle réalise une très belle progression de fréquentation (+ 4,4 %) et de chiffre d'affaires (+ 3 %) obtenue grâce à une politique commerciale agressive, qui a pesé sur la recette par visiteur, notamment au Parc Aqualibi.

Les autres sites étrangers (Allemagne, Suisse, Angleterre)

L'exercice a été marqué par la cession d'un parc en Allemagne, ce qui a pesé sur la fréquentation totale et le chiffre d'affaires. Dans cette zone géographique, le Groupe exploite un parc en Allemagne (Fort Fun) un Aquaparc en Suisse et un parc d'attractions en Angleterre (Pleasurewood). Tous ces Parcs sont caractérisés par une dimension plus réduite que la moyenne des Parcs du Groupe (moins de 300 000 visiteurs annuels). A l'exception de l'Aquaparc, ouvert toute l'année, leur saison d'ouverture est également plus réduite et concentrée sur quatre à cinq mois.

Ces Parcs ont affiché une baisse de fréquentation d'environ - 2,8 % par rapport à 2006/2007 qui avait été une saison satisfaisante. La progression de la recette par visiteur permet de limiter le recul de chiffre d'affaires à - 1,7 %.

4. Stratégie et perspectives d'avenir pour l'exercice 2008/2009

4.1. Stratégie de la Compagnie des Alpes

Le modèle de développement du Groupe CDA a historiquement reposé sur l'exécution d'une stratégie comportant trois volets :

- la constitution par croissance externe d'un groupe de sociétés locales d'exploitation de domaines skiables, dégagées le plus possible du risque climatique dans des stations de grande dimension disposant d'une renommée internationale,
- la mise en œuvre d'un modèle de gestion propre au Groupe CDA dans les sociétés acquises,
- la mise en réseau de toutes les sociétés et de leur management pour améliorer en permanence leurs performances.

Cette stratégie a permis à la Compagnie des Alpes de devenir la première société d'exploitation de domaines skiables du monde et, dans les dix dernières années, de doubler son chiffre d'affaires, tout en améliorant le taux de marge opérationnelle.

L'activité Domaines skiables est fortement concentrée dans l'espace (Alpes du Nord). Elle s'exerce sur une période d'exploitation très courte (95 % du chiffre d'affaires est réalisé en cinq mois), et dépend d'un aléa climatique réduit par le positionnement en haute altitude et les investissements effectués (neige de culture, travaux de pistes), mais qui ne peut être totalement effacé.

La diversification dans le secteur des Parcs de loisirs, réalisée en 2002 avec l'acquisition par OPA de Grévin & Cie, a constitué un moyen de réduire le niveau de risque associé à ces caractéristiques. L'activité du Groupe CDA est désormais répartie sur 10 mois par an ; le risque climatique est décorrélé entre hiver et été et le risque de fréquentation est atténué en raison de la répartition géographique des Parcs dans toute l'Europe.

La CDA a fait de la croissance dans son métier Parcs de loisirs un axe important de sa stratégie entre 2002 et 2008 : le chiffre d'affaires des Parcs a augmenté de 15 % par an (contre 8 % pour les Domaines skiables). 80 % de cette croissance a été obtenue par acquisitions : les Parcs de loisirs, qui représentent désormais plus de 40 % de l'activité du Groupe, ont joué leur rôle de relais de croissance du métier historique de la CDA, conformément aux ambitions affichées lors de la diversification en 2002.

La CDA dispose d'un capital stratégique remarquable dans ses deux métiers, caractérisés tous deux par de fortes barrières à l'entrée.

Sa position de leader sur le marché du ski est un gage de récurrence de ses revenus et de ses cash flows. Le Groupe entend à l'avenir tirer davantage parti de « l'effet réseau » pour maximiser les synergies commerciales et opérationnelles au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes (clients, salariés, actionnaires, collectivités locales concédantes...). La CDA a également pour objectif d'adapter le modèle économique du métier Domaines skiables à la maturité du marché, afin de pérenniser sa capacité à créer de la valeur.

Dans les Parcs de loisirs, la taille désormais atteinte par le Groupe et sa position de leader dans trois pays (France, Belgique, Pays-Bas) permettent de mettre la priorité sur la conduite d'une stratégie industrielle de maximisation à moyen terme de la valeur des sites à potentiel et des marques du Groupe.

Les ressources seront concentrées sur la maintenance et l'enrichissement des Parcs leaders, et sur les projets de développement les plus porteurs. La valorisation des marques constitue en outre un axe majeur de croissance et d'amélioration des marges à moyen terme.

La CDA entend demeurer à l'avenir un acteur de la consolidation dans ses deux métiers. Elle se fixe pour objectif d'augmenter sa mobilité stratégique par le biais d'une gestion active de son portefeuille d'actifs, par une politique de croissance externe exigeante et sélective et par la recherche d'alliances ou de partenariats industriels.

La CDA entend ainsi faire de la valorisation de ses actifs, et de l'optimisation de leur capacité à créer durablement de la valeur, le pivot de sa stratégie industrielle et financière.

4.2. Perspectives pour l'exercice 2008/2009

L'exercice 2008/2009 s'inscrira dans un contexte économique général dégradé, dont il est cependant difficile d'estimer les conséquences sur les deux métiers exercés par la CDA.

4.2.1. Domaines skiables

La saison 2008/2009 bénéficiera de la création de 4 400 nouveaux lits locatifs.

La réouverture du téléphérique du Vanoise Express aura un impact positif sur l'évolution de la recette moyenne par journée, en raison de la remise en vente du grand domaine Paradiski.

A contrario, le calendrier des vacances scolaires européennes, plus concentré dans le temps qu'au cours de

l'exercice 2007/2008, devrait être moins favorable à l'activité dans les périodes creuses.

L'activité foncière devrait être plus réduite qu'au cours de l'exercice 2007/2008.

4.2.2. Parcs de loisirs

La fin de saison et les vacances de Toussaint ont connu une hausse sensible de la fréquentation (+ 120 000 visites). Ces éléments positifs permettent à ce stade, et toutes choses égales par ailleurs, de montrer une bonne résilience de l'activité des Parcs du Groupe dans une conjoncture générale maussade.

L'ouverture du nouveau delphinarium de Planète Sauvage et l'installation du produit Noël à Astérix devraient impacter positivement l'évolution du chiffre d'affaires des Parcs.

4.2.3. Forte progression du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2008/2009 : + 15,5 %

Grâce à une activité soutenue aussi bien dans les Domaines skiables que dans les Parcs de loisirs, le chiffre d'affaires consolidé de la Compagnie des Alpes s'est élevé pour le 1^{er} trimestre 2008/2009 à 88,7 M€, en progression de 15,8 % à périmètre comparable et de 15,5 % à périmètre réel (information non auditée).

CA consolidé du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2008

| (en millions d'euros) | Exercice 2008/2009 (1) | Exercice 2007/2008 (2) | Variation à périmètre réel (1)/(2) | Exercice 2007/2008 périmètre comparable (3) | Variation à périmètre comparable (1)/(3) |
|---------------------------------|------------------------------|------------------------------|--|--|---|
| Domaines skiables | 58,2 | 49,2 | 18,3 % | 49,2 | 18,3 % |
| Parcs de loisirs | 30,4 | 27,6 | 10,3 % | 27,4 | 11,0 % |
| Autres activités | 0,06 | 0,02 | ns | 0,02 | ns |
| Chiffre d'affaires total | 88,7 | 76,8 | 15,5 % | 76,6 | 15,8 % |

Le périmètre comparable 2007/2008 ne prend pas en compte le chiffre d'affaires trimestriel du site de Panorama Park (Allemagne) qui a été cédé en janvier 2008.

Le 1^{er} trimestre correspond à la période de plus faible activité du Groupe (moins de 15 % du chiffre d'affaires annuel).

Domaines skiables

L'activité du 1^{er} trimestre, arrêtée au 31 décembre 2008, a bénéficié de deux journées de congés supplémentaires de vacances scolaires par rapport à l'exercice précédent, ce qui contribue de manière significative à la progression de chiffre d'affaires constatée au 31 décembre 2008.

Les bonnes conditions d'enneigement ont favorisé la pratique du ski sur tous les domaines du Groupe pendant les vacances de Noël : le nombre de journées-skieurs a progressé de plus de 6 % sur cette période, pour un taux de remplissage des hébergements professionnels stable d'environ 80 %.

La recette par journée-skieur augmente également de manière significative (environ + 4 % au 2 janvier 2009). Elle est favorablement impactée par la réouverture du téléphérique Vanoise Express et la reprise en conséquence de la commercialisation du produit Paradiski.

Parcs de loisirs

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs progresse de 10,3 % à périmètre réel et de 11 % à périmètre comparable (cession du parc allemand de Panorama début 2008).

Cette performance s'explique essentiellement par la bonne fréquentation des parcs ouverts pendant les fêtes de Toussaint et de Noël, et notamment du Parc Astérix (augmentation de 50 000 visiteurs pour l'ensemble de la période). Au global, la fréquentation du 1^{er} trimestre augmente d'environ 8 % et la dépense par visiteur d'environ 3 %.

4.2.4. Perspectives du deuxième trimestre 2008/2009

L'activité du deuxième trimestre de l'exercice (1^{er} janvier/31 mars) est concentrée à plus de 95 % sur les Domaines skiables.

Les réservations des hébergements professionnels dans les stations du Groupe, exprimées en nombre de séjours à la date du 15 janvier 2009, sont en diminution de 2,9 % par rapport au niveau constaté à la même date en janvier 2008, dégradant ainsi légèrement les prévisions établies en décembre 2008 (- 1,9 %).

Les taux d'occupation prévisionnels des mois de janvier et février sont voisins de ceux de 2008. Le mois de mars subit les effets du décalage du week-end de Pâques en avril : les taux d'occupation sont en net repli (50 % contre 64 % en 2008 à la date du 15 janvier). Les données relatives au mois d'avril sont à ce stade encore peu significatives.

5. Aspects sociaux de l'activité

5.1. Principaux indicateurs

Effectifs de l'exercice 2007/2008 (Permanents et Non-permanents)

| | France | UE hors France | Total 2008 ⁽¹⁾ | Total 2007 | Total 2006 |
|-----------------------------|--------------|-------------------|---------------------------|--------------|--------------|
| Domaines skiables | 1 758 | 207 | 1 965 | 1 717 | 1 676 |
| Parcs de loisirs | 1 164 | 1 570 | 2 734 | 2 707 | 2 367 |
| Autres (CDA + PDP) | 96 | 0 | 96 | 92 | 72 |
| Total effectif moyen | 3 018 | 1 777 | 4 795 | 4 516 | 4 115 |

Indicateurs RH par zone géographique au 30 septembre 2008

| | | | | | |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Effectif à fin septembre 2008 | 2 046 | 2 603 | 4 649 | 5 149 | 4 393 |
| dont % de femmes | 40 % | 46 % | 43 % | 46 % | 45 % |
| dont % d'hommes | 60 % | 54 % | 57 % | 54 % | 55 % |

Encadrement

| | | | | | |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| % d'encadrants | 19 % | 3 % | 10 % | 8 % | 9 % |
| dont % de femmes encadrants | 37 % | 33 % | 37 % | 36 % | 37 % |
| dont % d'hommes encadrants | 63 % | 67 % | 63 % | 64 % | 63 % |
| Effectif moyen | 3 018 | 1 777 | 4 795 | 4 516 | 4 115 |
| dont % permanents | 39 % | 32 % | 37 % | 38 % | 38 % |
| dont % saisonniers | 61 % | 68 % | 63 % | 62 % | 62 % |

Formation

| | | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| nombre de jours de formation | 5 078 | 3 948 | 9 026 | 8 069 | 7 714 |
| nombre de salariés ayant suivi au moins une formation | 3 277 | 1 397 | 4 674 | 3 214 | 5 550 |

Accidents du travail

| | | | | | |
|---|------|------|------|----|----|
| Taux de fréquence des accidents de travail ⁽²⁾ | 74,5 | 37,6 | 61,7 | 56 | 55 |
| nombre d'accidents de travail ayant entraîné le décès du collaborateur | 0 | 0 | 0 | 0 | - |
| nombre d'accidents de trajet ayant entraîné le décès du collaborateur | 0 | 0 | 0 | 0 | - |

(1) Changement de périmètre : Domaines skiables : entrée de STVI, VALBUS et MONTAVAL

Parcs de loisirs : sorties de Panorama Park

(2) Taux de fréquence = Nombre d'accidents avec arrêt de plus de 24 h x 1 000 000/nombre d'heures travaillées

5.2. Effectifs

Les deux activités du Groupe, Parcs de loisirs et Domaines skiables, sont marquées par une forte saisonnalité.

L'effectif mensuel moyen connaît d'importantes variations. Ainsi, l'effectif des Parcs de loisirs est multiplié par quatre entre février et août. Celui des Domaines skiables connaît le même accroissement entre juin et février.

Les entrées de personnel concernent principalement les non permanents (saisonniers pour les deux métiers, cachets et vacataires pour les Parcs de loisirs).

Compte tenu des spécificités propres à chaque métier, le Groupe Compagnie des Alpes a choisi d'adopter une gestion décentralisée en matière d'embauche de son personnel, ce qui amène les filiales à définir elles-mêmes leur politique de recrutement.

II. Rapport de gestion
Aspects sociaux de l'activité

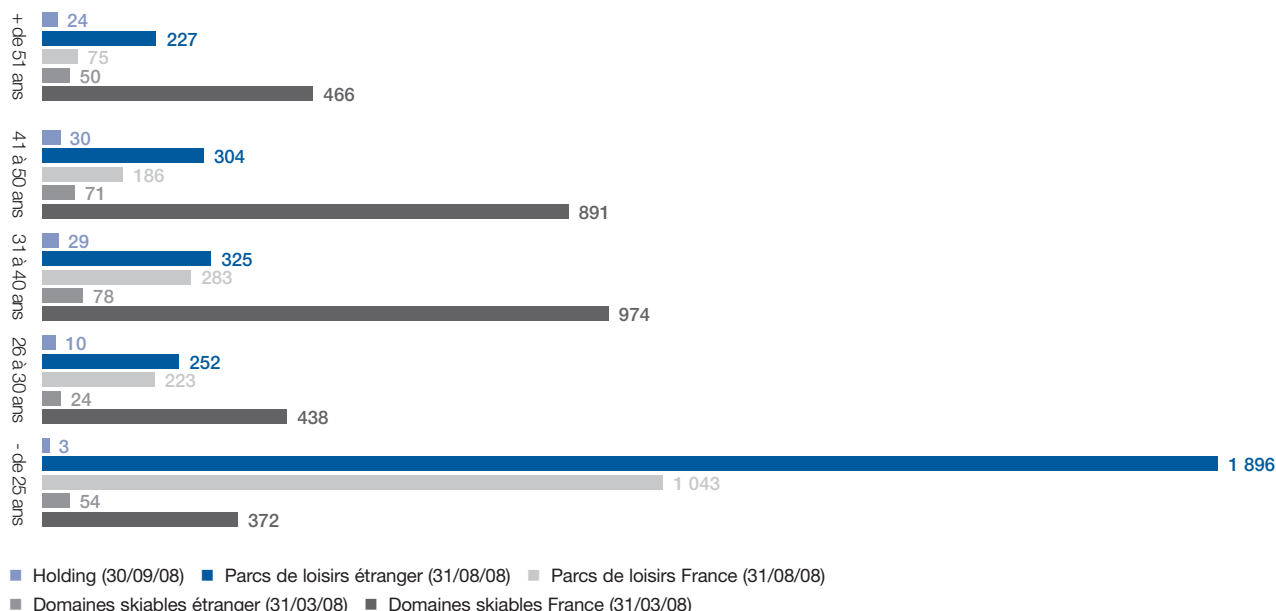
Dans les stations de sports d'hiver françaises, les contrats des anciens saisonniers sont reconduits en priorité d'une saison à l'autre selon l'article 16 de la convention collective nationale des exploitants de Téléphériques et Engins de Remontées Mécaniques. Aussi, 88 % du personnel présent la saison passée est revenu en 2008.

Concernant les Parcs de loisirs français, en vertu de l'article 4 Titre VII de la convention collective nationale sur les Espaces de loisirs, d'attraction et culturels, les saisonniers bénéficient d'une priorité de réembauche. Le taux de retour des saisonniers y est d'environ 45 %.

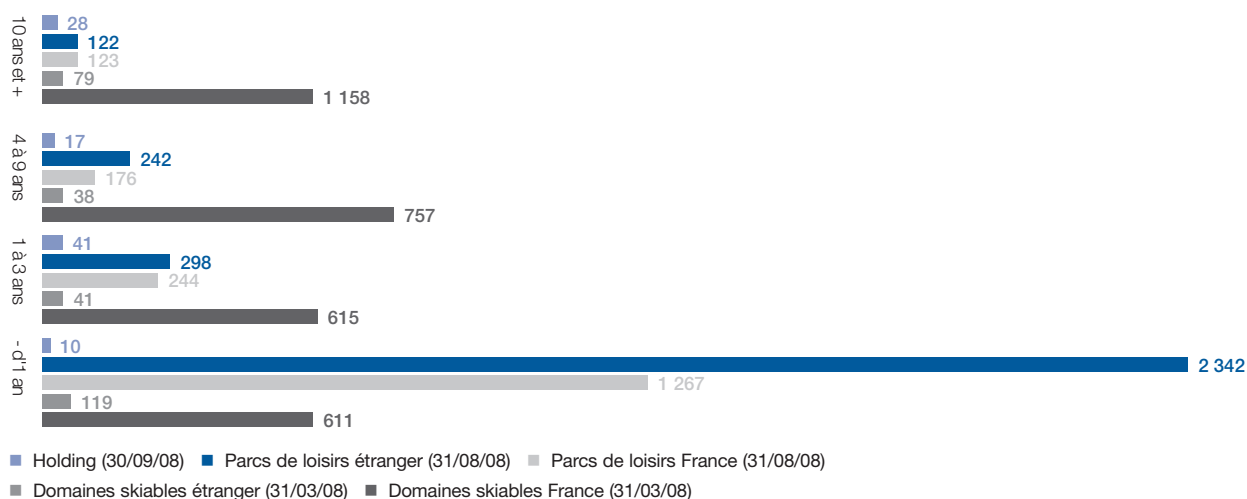
Les Domaines skiables ont donc un taux de fidélité significativement plus élevé que les Parcs de loisirs dans lesquels les saisonniers sont souvent des étudiants travaillant lors du week-end ou des vacances scolaires. Ils ne sont donc généralement pas amenés à revenir plus de 3 ou 4 saisons.

Les pyramides des âges et des anciennetés sont ainsi structurées différemment entre les deux métiers :

Pyramide des âges du Groupe CDA par métier
Effectifs pleine saison - Périmètre France



Pyramide des anciennetés du Groupe CDA par métier
Effectifs pleine saison - Périmètre France



La répartition hommes/femmes varie également selon les activités : les Parcs de loisirs sont plus féminisés (55 % au 30 septembre 2008) que les Domaines skiables (22 %).

Les femmes représentent 45 % des cadres et 41 % des permanents dans les Parcs de loisirs contre respectivement 26 % et 23 % dans les Domaines skiables.

Enfin, en pleine saison, 62 % des non permanents sont des femmes dans les Parcs de loisirs (au 31 août 2008) ; 35 % dans les Domaines skiables (au 31 mars 2008).

Les salaires mensuels moyens des personnels permanents montrent une certaine équité entre les hommes et les femmes, particulièrement dans les Parcs de loisirs :

| Salaires mensuels bruts moyens en euros | Cadres | | Agents de maîtrise | | Ouvriers Employés | |
|---|--------|--------|--------------------|--------|-------------------|--------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Personnels permanents | | | | | | |
| Parcs de loisirs | 3 453 | 3 477 | 2 190 | 2 429 | 1 585 | 1 778 |
| Domaines skiables | 4 840 | 3 414 | 2 711 | 2 640 | 2 115 | 2 080 |

5.3. Harmonisation de la couverture frais de santé et prévoyance du Groupe CDA

Au cours de l'exercice, la CDA a harmonisé la couverture des frais de soins de santé et de prévoyance des Parcs de loisirs et des Domaines skiables du Groupe CDA en France, avec pour objectifs la rationalisation du nombre de fournisseurs, la mise en conformité avec les textes juridiques ainsi que l'homogénéisation de la qualité de service et de gestion.

À l'issue d'un appel d'offres, l'IPSEC a été retenu comme apériteur et l'APICIL comme gestionnaire.

Chaque Parc de loisirs et chaque Domaine skiable ont rejoint le nouveau régime harmonisé mis en place (sauf la SMA et la STVI pour lesquelles les négociations sont en cours).

5.4. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Tous les Domaines skiables et les pôles Parcs de loisirs, en France, ont entamé des négociations sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Ces négociations ont déjà permis d'aboutir à la signature d'accords à Serre Chevalier, pour le pôle France Autres (Grand Aquarium de Saint-Malo, Planète Sauvage, Mini-châteaux de Touraine, Walibi Aquitaine et Walibi Rhône-Alpes) et le pôle France Nord (Parc Astérix, Bagatelle et Mer de Sable) des Parcs de loisirs de la CDA.

5.5. Relations professionnelles et accords collectifs

En France, la représentation du personnel est assurée au total par 230 représentants du personnel et par 30 délégués syndicaux.

Pour les sites étrangers consolidés, 49 représentants du personnel et 2 délégués syndicaux représentent les salariés.

Au cours de l'exercice 2007/2008 :

- 34 accords collectifs ont été conclus concernant notamment la mise en place d'un régime harmonisé sur les frais de santé et prévoyance,
- tous les salariés des Domaines skiables sont éligibles à un accord d'intéressement et à un accord de participation. Les Parcs de loisirs sont couverts par un accord d'intéressement devant en principe être renégocié pour les prochains exercices.

5.6. Hygiène et sécurité

Conformément à la loi du 31/12/1991 et au décret du 05/11/2001, des documents d'évaluation des risques professionnels (santé et sécurité du personnel) sont établis et actualisés régulièrement dans les sites français. Ils comportent l'identification des risques par métier et par poste ainsi que des plans d'actions. Chaque société est en charge de l'élaboration et de l'actualisation de son document unique. Celui-ci s'applique à tous les secteurs, à tous les niveaux hiérarchiques et à tous les salariés quel que soit leur statut.

Des échanges réguliers sont aussi réalisés entre toutes les sociétés du Groupe sur des retours d'expériences.

Pour les Domaines skiables, les principaux accidents du travail identifiés sont les chutes et les déplacements à skis. Pour les Parcs de loisirs, les accidents liés au travail en hauteur, aux déplacements à l'intérieur des sites et aux métiers de la restauration, constituent les principaux risques.

5.7. Formation

Le Groupe CDA poursuit ses efforts de formation.

Chaque site définit un plan de formation qui référence l'ensemble des formations à organiser sur l'année pour toutes les catégories de personnel.

La politique de formation dépend des objectifs définis par les Directions, des souhaits individuels et des obligations réglementaires. Les formations recouvrent le domaine technique et, de plus en plus, les domaines du commercial et du management.

Les saisonniers reçoivent des formations spécifiques avant le début de la saison.

Certains Parcs de loisirs dispensent à l'ensemble des non permanents une formation spécifique. Ainsi, l'Université Astérix forme les nouveaux salariés, permanents et non permanents, aux spécificités du site. Cette formation vise à transmettre les valeurs du Parc, les bonnes pratiques à adopter pour le bien-être et la sécurité des visiteurs.

De plus, les Parcs de loisirs et les Domaines skiables disposent d'accords de branche sur le Droit Individuel de Formation (DIF).

5.8. Sous-traitance

Les sociétés doivent s'assurer que leurs sous-traitants respectent les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et du Code du Travail français.

5.9. Impact économique du Groupe CDA

Par le biais de divers prélèvements et taxes (taxes professionnelles pour 10,5 M€, redevances de concession des Domaines skiables pour 16 M€, taxe loi Montagne pour 13 M€), la Compagnie des Alpes est un important contributeur aux ressources utilisées par les collectivités territoriales pour l'aménagement et la solidarité.

Au total, ces contributions représentent 8,8 % du chiffre d'affaires réalisé sur le territoire français (8,6 %⁽¹⁾ en 2006/2007).

5.10. Relations avec les milieux associatifs et de l'éducation

Les relations avec le milieu associatif européen

Les montants accordés à des associations à but non lucratif est estimé à 1,2 M€ pour l'exercice 2007/2008.

Pour les Domaines skiables, il s'agit essentiellement de sponsoring de clubs de sport et de ski, de participation à des manifestations organisées par des partenaires extérieurs, de facilités d'accès aux remontées mécaniques lors de sorties scolaires ou, dans les stations de Serre Chevalier, d'un accueil pour les équipes de ski (FFS, Comité Alpes Provence) pour favoriser leur entraînement. Ces sommes participent au développement des stations.

Pour les Parcs de loisirs, on peut citer l'Aquarium de Saint-Malo où des événements sont organisés en partenariat avec l'association « Mer Fragile ».

Les relations avec le milieu éducatif européen

Les sociétés du Groupe participent à la formation des jeunes en accueillant chaque année de nombreux lycéens et étudiants comme stagiaires ou apprentis. Les contrats de stagiaires, d'apprentis et de qualification représentent une population de 687 personnes au niveau européen pour le Groupe CDA, soit 9 % de plus que lors de l'exercice 2006/2007 (631 en 2006/2007).

(1) 8,6 % en 2006/2007 au lieu de 11,4 % mentionné par erreur dans le Rapport sur l'exercice 2006/2007.

5.11. Bilan social consolidé France

Périmètre France

30/09/2008

| Effectif | Valeur |
|--|---------------|
| Effectif total France ⁽¹⁾ | 2 046 |
| Pourcentage de femmes | 40 % |
| Pourcentage d'hommes | 60 % |
| Effectif par âge | |
| Moins de 25 ans | 508 |
| 25 à 30 ans | 241 |
| 30 à 40 ans | 497 |
| 40 à 50ans | 491 |
| Plus de 50 ans | 309 |
| Effectif par ancienneté | |
| Moins de 1 an | 690 |
| 1 à 4 ans | 299 |
| 4 à 10 ans | 344 |
| 10 ans et plus | 713 |
| Effectif moyen ⁽²⁾ | 3 024 |
| Nombre de collaborateurs Permanents (tous CDI) | 1 189 |
| Nombre de collaborateurs Non-permanents (tous CDD) | 1 835 |
| Entrées | |
| Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée | 138 |
| Nombre d'embauches par contrat à durée déterminée | 6 199 |
| Sorties | |
| Nombre de licenciements | 131 |
| Nombre de démissions | 379 |
| Nombre de fins de contrat | 5 485 |
| Nombre de sorties pour autres motifs | 120 |
| Heures travaillées et supplémentaires | |
| Durée hebdomadaire du temps de travail (temps plein) | 35 h |
| Nombre d'heures travaillées (en milliers d'heures) | 4 994 |
| Nombre d'heures supplémentaires (en milliers d'heures) | 106 |
| Absentéisme | |
| Nombre de jours d'absence | 29 095 |
| dont maladie | 13 549 |
| dont accidents du travail | 6 125 |
| dont autres motifs | 9 421 |

(1) Tout collaborateur présent au 30 septembre quelle que soit la nature de son contrat de travail.

(2) Somme des effectifs mensuels divisée par 12 mois.

NB : effectif mensuel moyen : Nombre d'heures travaillées mensuelles / 151,67.

Périmètre France

30/09/2008

Rémunération

| | |
|---|----|
| Masse salariale brute (en millions d'euros) | 91 |
| Charges sociales patronales (en millions d'euros) | 38 |

Intéressement 2007 versé en 2008

| | |
|--------------------------------------|-------|
| Montant brut (en millions d'euros) | 3,04 |
| Montant moyen par salarié (en euros) | 1 007 |

Participation 2007 versée en 2008 (en millions d'euros)

| | |
|--------------------------------------|------|
| Montant brut (en millions d'euros) | 2,11 |
| Montant moyen par salarié (en euros) | 699 |

Relations professionnelles

| | |
|---|-----|
| Nombre de représentants du personnel | 230 |
| Nombre de délégués syndicaux | 30 |
| Accords collectifs signés durant l'exercice | 34 |

Conditions d'hygiène et de sécurité

| | |
|---|------|
| Nombre d'accidents du travail avec arrêt de plus de 24h | 372 |
| Taux de gravité ⁽³⁾ | 1,7 |
| Taux de fréquence ⁽⁴⁾ | 74,5 |

Formation

| | |
|---|-------|
| Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation | 4 674 |
| Nombre de jours de formation par salarié ⁽⁵⁾ | 9 026 |

Emploi des travailleurs handicapés

| | |
|--|----|
| Nombre de travailleurs handicapés salariés sur l'exercice | 47 |
| Nombre de travailleurs handicapés embauchés au cours de l'exercice | 9 |

Œuvres sociales

| | |
|---|-----|
| Budget œuvres sociales des Comités d'entreprise (en millions d'euros) | 0,7 |
|---|-----|

Sous-traitance

| | |
|---|-----|
| Montant versé au titre de la sous-traitance (en millions d'euros) | 29 |
| Pourcentage par rapport aux charges d'exploitation | 9 % |

(3) Nombre de jours d'arrêts suite à un accident de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées.

(4) Nombre d'accidents avec arrêts x 1000 000 / nombre d'heures travaillées.

(5) Nombre total de jours de formation rapporté à l'effectif total.

6. Rapport environnement 2008

Les activités du Groupe Compagnie des Alpes sont pour l'essentiel exercées en plein air, dans un cadre où la qualité de l'environnement est un élément majeur du plaisir et de la satisfaction des clients. Les entreprises du Groupe partagent donc toutes les mêmes préoccupations et les mêmes valeurs de respect de l'environnement, de préservation de la faune et de la flore, et de gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

Les principaux domaines dans lesquels les activités du Groupe ont des impacts sur l'environnement concernent l'énergie, l'eau et les impacts visuels.

Les informations environnementales publiées ci-après sont basées sur le périmètre réel des sociétés intégrées à la date de clôture de l'exercice 2007/2008. En conséquence, CMB (Chamonix), CMBF (Courmayeur) Téléverbier et les participations minoritaires dans les sociétés du groupe Sofival (Avoriaz, Valmorel et La Rosière), ne sont pas incluses dans cette étude. Quand la donnée est pertinente, une comparaison à périmètre constant est établie, pour mettre en évidence l'impact de l'entrée en consolidation de la STVI (Val d'Isère) depuis le 1^{er} octobre 2007 et la sortie du périmètre du parc allemand Panorama Park en avril 2008. Jugé marginal, le siège social n'a pas fait l'objet de relevés.

Les données ont été recueillies sur une base annuelle auprès des services d'exploitation de toutes les sociétés. Elles ont été consolidées par le siège et ont fait l'objet de calculs de cohérence. Les relevés de consommation d'énergie ont par ailleurs été vérifiés par un prestataire externe, chargé par le Groupe de l'assister dans la définition de sa politique d'approvisionnement énergétique.

Toutes les données sont en base annuelle au 30 septembre.

6.2. L'énergie

6.2.1. La consommation d'électricité

| | 2005/2006 | 2006/2007 | 2007/2008 | Dont croissance externe 2007/2008 | Variation à périmètre réel | Variation à périmètre constant |
|-------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Total | 134 Gwh | 134 Gwh | 154 Gwh | 16 Gwh | 15 % | 3 % |
| Domaines skiables | 85 Gwh | 87 Gwh | 105 Gwh | 17 Gwh | 21 % | 2 % |
| Parcs de loisirs | 49 Gwh | 48 Gwh | 49 Gwh | - 1 Gwh | 3 % | 5 % |

6.1. Les faits marquants

Les principaux faits marquants de l'exercice ayant eu ou qui auraient pu avoir une incidence sur les données relatives à l'environnement sont les suivantes :

- en premier lieu les modifications de périmètre avec l'entrée de la STVI, société de taille importante, tant par le nombre de ses remontées (52) que par celui des pistes couvertes par l'enneigement de culture (56) et le nombre d'enneigeurs (177). Les domaines impactés sont la consommation d'énergie électrique (17 Gwh), le carburant pour les dameuses et les navettes (0,5 million de litres) et l'eau pour la neige de culture (811 000 M€),
- la cession de Panorama Park a eu un effet beaucoup plus limité, ce parc étant de taille modeste (0,6 Gwh de consommation électrique),
- un hiver plus froid qu'en 2006/2007 qui a permis de mieux gérer le recours à l'enneigement de culture mais qui a eu des répercussions sur le chauffage des locaux d'exploitation et des bureaux,
- l'allongement de la durée d'exploitation de la plupart des sites importants du Groupe, de quelques jours (Domaines skiables) jusqu'à 36 jours pour le Parc Astérix, ouvert pour la première fois à Noël, donc durant une période pendant laquelle il est nécessaire de chauffer quelques installations. La consommation d'énergie a ainsi augmenté de + 19 % au Parc Astérix et à la Mer de Sable, uniquement du fait de l'augmentation des jours d'ouverture,
- tous les Domaines skiables du Groupe CDA consolidés globalement, ainsi que Courmayeur, ont obtenu une certification QSE en 2008. Cette certification, une première à cette échelle en Europe, a conduit les sociétés à formaliser leur démarche en matière de prise en compte de l'environnement et à fixer des objectifs.

L'énergie électrique est la principale source d'énergie du Groupe. La consommation totale de tous les sites consolidés globalement s'est élevée à 154 GWh en 2007/2008. Environ 68 % sont consommés dans l'exploitation des Domaines skiables principalement en hiver (contre 64 % en 2007) et 32 % dans les Parcs de loisirs (contre 36 % en 2007). Cette consommation est en augmentation de 15 % du fait de l'intégration de Val d'Isère. A périmètre constant, elle augmente de 3 % environ par rapport à 2007.

Pour les Domaines skiables, l'hiver 2006/2007 avait été particulièrement doux, ce qui avait réduit les périodes durant lesquelles il avait été possible de fabriquer de la neige et donc conduit à consommer moins d'énergie pour cet usage. Cependant, l'offre de ski n'avait pas été dégradée, du fait de l'utilisation judicieuse des quelques plages de froid de la saison. Le Groupe a tiré parti de cette expérience pour optimiser le recours à l'enneigement de culture durant une saison d'enneigement normal.

Dans le cadre de la certification QSE, de nombreux compteurs sont en cours d'installation ; ils permettent d'avoir une meilleure connaissance des consommations en énergie des différents équipements, et à différents moments de la journée (monitorings en temps réel) afin de détecter au plus tôt les gaspillages et dysfonctionnements, tant du point de vue du matériel que de son utilisation.

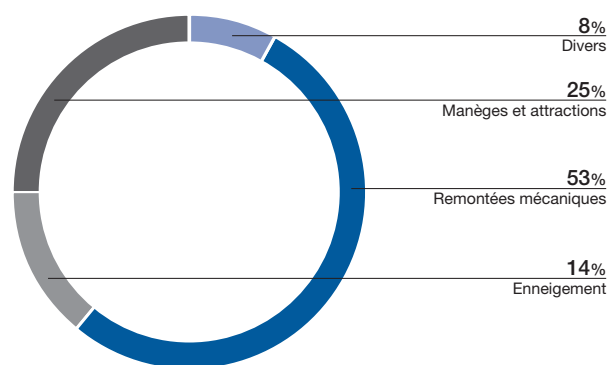
L'électricité consommée par les Domaines skiables a augmenté de 21 % à périmètre réel, du fait de l'intégration de la STVI. A périmètre constant, la consommation totale d'électricité a légèrement augmenté (+ 2 %). Cette augmentation limitée vient pour l'essentiel de l'enneigement de culture (+ 10 %), le nombre d'enneigeurs ayant augmenté de 5 % et la surface enneigée de 12 %. La maîtrise du recours à la neige de culture est un des enjeux majeurs du Groupe en matière d'environnement au cours des prochaines années.

6.2.2. La consommation de gaz

| Total | 2005/2006 | 2006/2007 | 2007/2008 | Variation à périmètre réel |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|----------------------------|
| en m ³ | 3 976 | 3 542 | 3 914 | 11 % |
| en Gwh | 40 | 35 | 39 | 11 % |

La consommation de gaz naturel est essentiellement affectée au chauffage des bassins à dauphins, des aquariums et des bassins de baignade de l'Aquaparc et d'Aqualibi. L'augmentation de la consommation de gaz (+ 11 %) est entièrement

Répartition de la consommation d'électricité 2007/2008



Évolution des consommations électriques de 2007 à 2008 à périmètre constant

| | |
|------------------------|--------|
| Remontées mécaniques | 1,1 % |
| Enneigement de culture | 10,1 % |
| Parcs de loisirs | 3,9 % |

La consommation d'électricité des Parcs de loisirs est quant à elle en augmentation de 3,9 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement due à une augmentation de la consommation du Parc Astérix (+ 19 %) en raison d'une hausse du nombre de jours d'ouverture et notamment l'hiver. La plupart des parcs ont réalisé des économies en mettant en place de nouveaux équipements et usages moins gourmands en énergie, comme par exemple l'arrêt systématique du chauffage dans des bâtiments dès que ceux-ci ne sont pas utilisés, une diminution des temps de mises en service des installations lors des périodes creuses ou la mise en place d'éclairages basse tension.

Le Dolfinarium d'Harderwijk aux Pays-Bas produit l'équivalent de 25 % de ses besoins en énergie électrique, via un équipement de cogénération.

due à la rigueur de l'hiver 2008, notamment au mois d'avril en Europe du Nord (Dolfinarium, Walibi World et Walibi Belgium/Aqualibi). Inversement un suivi des réglages de chaudière a permis à l'Aquarium de Saint-Malo de réduire sa consommation de gaz de plus d'un tiers par rapport aux trois années précédentes.

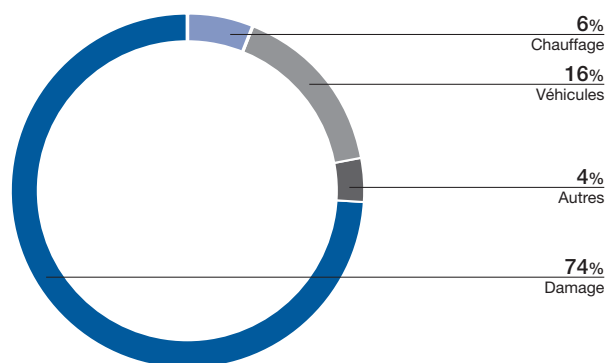
6.2.3. La consommation de carburants (en milliers de litres)

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| 2005/2006 | 5 346 |
| 2006/2007 | 5 293 |
| 2007/2008 | 6 514 |
| Dont croissance externe | 566 |
| Variation à périmètre réel | 23 % |
| Variation à périmètre constant | 12 % |

La consommation de carburants nécessaire au fonctionnement des installations du Groupe est constituée à 98 % de fioul et gazole, et à seulement 2 % d'essence. Cette dernière catégorie concerne essentiellement la flotte automobile et a diminué de 12 % à périmètre constant. 93 % des carburants sont consommés dans les Domaines skiables (contre 90 % en 2007) et 7 % dans les Parcs de loisirs. Les carburants sont principalement utilisés pour le damage, qui représente les trois quarts du total ; viennent ensuite les consommations des véhicules (16 %) et le chauffage (6 %).

Sur l'exercice 2007/2008, la consommation de carburants a augmenté de 23 % à périmètre réel, du fait de l'intégration des 18 dameuses de STVI (Val d'Isère) et des bus de sa filiale Valbus, et de 12 % à périmètre constant. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation du nombre d'heures de damage résultant des chutes de neige beaucoup plus fréquentes et abondantes que pendant l'hiver 2006/2007.

Répartition des consommations de carburants 2007/2008 par usages



Variation des consommations de carburants à périmètre constant

| | |
|--------------|---------------|
| Damage | 15,5 % |
| Chauffage | 2,0 % |
| Véhicules | - 2,2 % |
| Autres | 29,0 % |
| Total | 12,4 % |

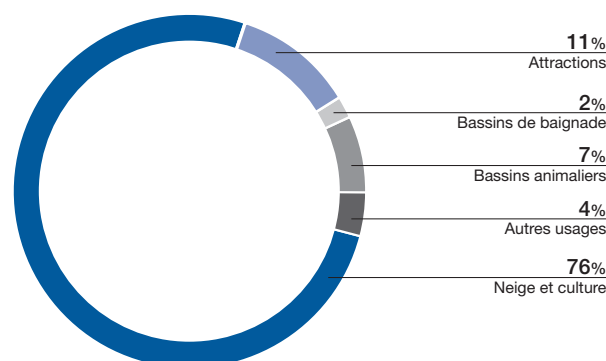
6.3. La gestion de l'eau

6.3.1. Les prélèvements d'eau (en millions de m³)

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| 2005/2006 | 4,3 |
| 2006/2007 | 4,0 |
| 2007/2008 | 4,8 |
| Dont croissance externe | 0,8 |
| Variation à périmètre réel | 19 % |
| Variation à périmètre constant | - 1 % |

Dans ses deux métiers, le Groupe est un utilisateur d'eau important : 4,8 millions de m³ en 2007/2008. Les principales utilisations d'eau concernent la fabrication de neige de culture (76 %) et l'alimentation des bassins d'aquariums et delphinariums ainsi que les bassins de baignade publics.

Répartition des prélèvements d'eau par utilisation



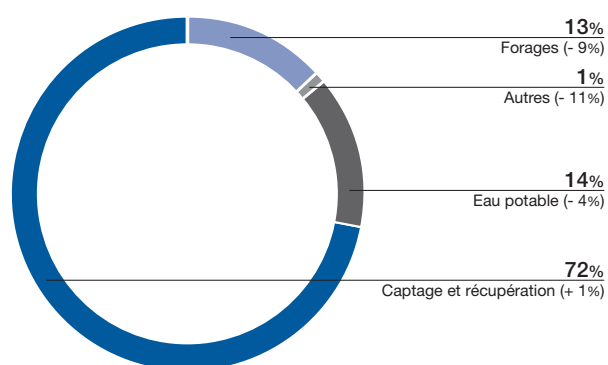
Pour la deuxième année consécutive, la consommation en eau du Groupe est en diminution à périmètre constant (- 1 %). L'augmentation à périmètre réel (+ 19 %) est uniquement due à l'intégration de la STVI.

Après une année 2006/2007 de baisse due à un hiver doux qui avait limité la fabrication de neige de culture, les sociétés du Groupe ont adopté des politiques visant à mieux gérer cette ressource abondante en montagne mais rare dans le monde. Elles ont ainsi pu maintenir le même volume d'eau utilisé qu'en 2006/2007 et même le diminuer dans certaines stations comme à Serre Chevalier (- 7 % par rapport à 2007 et - 40 % par rapport à 2005

et 2006). Elles utilisent des techniques de préparation et de damage des pistes qui permettent de limiter la quantité de neige nécessaire à la pratique du ski tout en assurant une qualité de service très élevée.

L'enneigement de culture vise à préserver le Groupe des conséquences éventuelles d'un déficit de neige naturelle pour la pratique du ski, notamment en début et fin de saison. La neige fabriquée n'est rien d'autre que de l'eau transformée en cristal sous l'effet des basses températures. Aucune transformation chimique ni aucun additif n'est nécessaire au processus de transformation d'eau en neige et aucune des sociétés du Groupe n'en utilise. L'eau prélevée dans la nature est donc restituée lors de la fonte (avec une évaporation de 10 % à 30 %).

Répartition des ressources en eau utilisées en 2007/2008 (et variations à périmètre constant)



Les opportunités d'alimentation par forage étant rares en montagne (seul Serre Chevalier y a recours), les sociétés du Groupe privilégient autant que possible les solutions de captages de surface et de récupérations de trop pleins, pour limiter le recours aux eaux potables. Les prélèvements se faisant majoritairement durant la période d'étiage des cours d'eau, pendant laquelle leur débit est au plus bas, les stations de la CDA ont fait un effort particulier dans la construction de retenues collinaires. Celles-ci permettent de stocker l'eau des pluies d'automne ou, comme c'est de plus en plus le cas, celles de la fonte des neiges, afin de limiter la pression sur les cours d'eau pendant l'hiver. Les sociétés du Groupe sont ainsi équipées de 18 retenues collinaires pour une capacité totale de

6.4. Les déchets

| (en tonnes) | Ordures ménagères, papier, etc. | Déchets végétaux | Ferrailles | Déchets industriels banals (DIB) | Déchets industriels spéciaux (DIS) | Total |
|-------------|------------------------------------|---------------------|------------|---|---|-------|
| 2005/2006 | 1 303 | 390 | 643 | 1 587 | 328 | 4 251 |
| 2006/2007 | 1 980 | 898 | 430 | 1 268 | 308 | 4 884 |
| 2007/2008 | 2 097 | 1 018 | 666 | 1 191 | 227 | 5 199 |

(2) I.O.T.A. : procédure Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (section 1 article L.214-1 du Code de l'Environnement).

près de 785 000 m³, qui a été augmentée à 1 185 000 m³ avec la construction du bassin de l'Adret des Tuffes à Arc 2000, opérationnel depuis l'automne 2008.

En France, les prélèvements d'eau dans le milieu naturel sont par ailleurs réglementés par le code de l'environnement. En fonction du volume prélevé, ils sont soumis à déclaration ou à autorisation préfectorale selon les procédures I.O.T.A. (2). Ils donnent lieu au paiement d'une redevance à l'Agence de l'eau, au titre de la Loi sur l'eau.

Pour la deuxième année consécutive, les Parcs de loisirs voient leur consommation baisser de 5 %. Cette économie est entièrement imputable au Parc Planète Sauvage : la cité marine de ce Parc a été en travaux pendant une large partie de l'exercice, de manière à mettre les bassins en conformité avec la réglementation pour l'accueil de dauphins.

L'alimentation des bassins d'aquariums et des delphinariums s'effectue moyennant des solutions de forage (Parc Astérix) ou de captage en mer (Saint-Malo, Harderwijk). Au Parc Astérix, le forage situé sur le site permet d'assurer également l'arrosage. Une politique d'économie a été mise en œuvre par la technique du monitoring du remplissage des bassins et par une gestion technique centralisée de l'arrosage. De même, les Parcs sont de plus en plus nombreux à installer des systèmes divers d'économie d'eau (gestion du remplissage des bassins, toilettes etc.).

6.3.2. Les eaux usées

Les eaux usées ont représenté environ 664 000 m³ en 2007/2008, soit une diminution de 13 % par rapport à 2006/2007 (non utilisation du bassin de Planète Sauvage), dont 94 % pour les Parcs de loisirs et 6 % pour les Domaines skiables. Environ 39 % des eaux rejetées par les sociétés du Groupe sont au préalable retraitées par elles : il s'agit pour l'essentiel des eaux d'aquariums et bassins animaliers. Le solde des eaux usées est d'une composition proche de celle des rejets domestiques et est évacué par les réseaux publics.

L'eau utilisée pour l'enneigement de culture, qui représente 76 % du total de l'eau prélevée par le Groupe, retourne directement à la nature lors de la fonte des neiges. Son volume n'apparaît donc pas dans les rejets d'eaux usées, de même que ceux de l'eau d'arrosage.

Les sociétés du Groupe génèrent essentiellement deux types de déchets : des ordures ménagères et des déchets industriels banals. Ces deux postes ont représenté 63 % des déchets produits par l'ensemble du Groupe en 2007/2008. 83 % des déchets sont produits par les Parcs de loisirs et 17 % par les Domaines skiables. Pour ces derniers les 2/3 sont des ferrailles issues des remontées mécaniques démontées, qui sont toutes recyclées (conformément à la certification ISO 14 001). Pour les déchets industriels banals, toutes les sociétés du Groupe pratiquent systématiquement le tri sélectif.

La hausse du volume des déchets (+ 6,5 %) provient notamment de l'intégration de Val d'Isère. A périmètre constant, les quantités de déchets des Domaines skiables augmentent de 18 %, avec surtout une augmentation des déchets de ferrailles, du fait du démontage de nombreux pylônes de remontées mécaniques. Dans les Parcs de loisirs, le tonnage des déchets est stable.

6.5. Protection de la faune et de la flore

Pour l'activité Domaines skiables, la surface exploitée et aménagée pour l'usage du public est d'environ 3 800 hectares, dont plus de 78 % (3 000 ha) dans les Alpes du Nord françaises, où les stations de la CDA représentent environ un quart de la surface totale des pistes. Les pistes aménagées couvrent environ 5 % de la surface disponible des Domaines skiables du Groupe et les pistes équipées de neige de culture représentent environ 25 % de la superficie des pistes aménagées. Pour son activité remontées mécaniques, le Groupe a adopté une politique de diminution progressive du nombre d'appareils et de meilleure intégration des nouvelles remontées dans le paysage.

Lors de la construction de nouvelles pistes ou de l'amélioration des pistes existantes, des réseaux de canalisation des eaux de fonte des neiges et un ré-engazonnement des zones travaillées sont mis en place. Durant l'exercice 2007/2008, les stations du Groupe ont investi près de 500 000 € pour ré-engazonner ou reboiser plus de 160 hectares dans leurs Domaines. Des opérations « Montagne Propre » sont régulièrement organisées au printemps sur la plupart des sites pour faire disparaître les déchets résiduels de la saison d'hiver ou des débris plus anciens, souvent en partenariat avec des associations de défense de l'environnement. Mobilisant parfois plusieurs dizaines de personnes, elles ont permis de récolter plus de 30 tonnes de déchets en 2008.

Dans les Parcs de loisirs, le Parc Astérix a signé en 1998 avec le Conservatoire des sites de Picardie une convention afin de préserver le patrimoine du Bois de Morrière. Cette zone est également classée comme Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEF). Le site est intégré dans le futur Parc régional Oise-Pays de France englobant les massifs forestiers d'Halatte,

d'Ermenonville et de Chantilly. Les sites possédant des espèces protégées - Parc Astérix, Aquarium de Saint-Malo, Aquarium du Val de Loire, Planète Sauvage -, respectent la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Le Dolfinarium des Pays-Bas est un des rares centres de soins de mammifères marins de la façade atlantique en Europe. Il est équipé d'installations de recherche performantes et participe à des programmes de protection des dauphins en Mer du Nord. Tous les mammifères marins venant à s'échouer sur les côtes de la mer du Nord y sont soignés. Depuis 2005, cette activité est exercée au sein du Dolfinarium par une fondation indépendante SOS Dolfijn. Un vétérinaire fait partie des équipes permanentes et le Dolfinarium a une mission éducative de premier plan aux Pays-Bas, qui en fait, avec le Parc Astérix, un des sites phares de la protection de la faune marine en Europe.

Planète Sauvage participe pour sa part à de nombreux programmes européens d'élevage d'animaux exotiques menacés (EEP) et entretient des liens étroits de recherche et de soins aux animaux avec l'École vétérinaire de Nantes. Le Parc est un des premiers centres européens de reproduction d'animaux sauvages, enregistrant près de 250 naissances par an. Sur la base d'un dossier extrêmement complexe et parce que le Groupe a présenté toutes les garanties nécessaires aux autorités administratives compétentes, notamment en matière de capacité professionnelle, Planète Sauvage a obtenu les autorisations pour accueillir des dauphins. Cinq sont arrivés en novembre 2008, en provenance du Parc Astérix et du Dolfinarium des Pays-Bas, dans des installations refaites à neuf. En collaboration avec le CNRS et l'UMR 6554 de l'Université de Rennes, un programme s'attachera tout particulièrement à étudier le système de communication vocale des dauphins.

Le Grand Aquarium de Saint-Malo milite depuis des années en faveur d'une prise de conscience par le grand public des dangers que l'homme fait courir au milieu marin et aux êtres vivants qui l'habitent. Ses équipes ont élaboré, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, des ateliers pédagogiques qui accueillent chaque année plusieurs milliers de scolaires. Il a également participé à la fondation de l'association « Mer Fragile », qui organise régulièrement des actions de nettoyage et de sensibilisation.

6.6. Nuisances sonores et olfactives

Dans les Parcs de loisirs français, les limitations légales concernant les nuisances sonores sont respectées. Au Parc Astérix, par exemple, le niveau sonore équivalent continu, en limite de propriété, lié à la seule activité du

Parc est inférieur à 40 dB(A). Les plus fortes émissions à caractère impulsif ont été mesurées à 42 dB(A), pour un faible pourcentage de temps d'apparition.

En Belgique, le Parc Walibi Belgium est régi par un permis d'environnement dont l'échéance est 2011. Des mesures sont prises chaque année en concertation avec le comité des riverains. Elles visent pour l'essentiel à ériger des protections anti-bruits sur certaines attractions bruyantes.

Pour les Domaines skiables, les nuisances sonores sont faibles et proviennent essentiellement des gares de remontées mécaniques et des enneigeurs situés à proximité des urbanisations. Lors du renouvellement des remontées, les motorisations en sommet de lignes, loin des habitations, sont la plupart du temps retenues. Pour les enneigeurs, les appareils de nouvelle génération à perche haute permettent de limiter les nuisances sonores.

Dans les Domaines skiables tout comme dans les Parcs de loisirs, aucune nuisance olfactive notable n'est à signaler.

6.7. Certifications et mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et réglementaires

Tous les Domaines skiables du Groupe CDA consolidés globalement, ainsi que Courmayeur, ont obtenu une certification QSE en 2008. C'est une première à cette échelle en Europe. Cette certification QSE (Qualité selon le référentiel ISO 9001, Sécurité OHSAS 18001 et Environnement ISO 14001) est le fruit d'un investissement financier et ressources humaines important. L'encadrement et les équipes de terrain ont travaillé pendant 18 mois. Cela a représenté 45 000 heures de travail, soit l'équivalent d'une équipe de 20 personnes mobilisée à plein temps pendant une année.

La certification ISO 14 001 rend compte de l'effort réalisé par les entreprises pour intégrer l'environnement dans ses processus de gestion et répond à des normes strictes et évolutives. Elle repose sur trois exigences : respect de la réglementation, prévention des pollutions et recherche continue d'amélioration des performances environnementales. Cette démarche permettra au Groupe de mieux gérer le recours aux ressources naturelles nécessaires à son activité.

Ainsi, l'entreprise candidate à la certification rédige dans un premier temps un inventaire des impacts que son activité génère sur l'environnement, puis elle réalise un plan de sauvegarde de l'environnement visant à limiter au maximum chacun de ces impacts, plan qui est réactualisé régulièrement. Chaque étape de la certification est contrôlée par un organisme d'audit qualifié et indépendant.

Si la plupart des sociétés ne possèdent pas de service spécifique dédié aux questions environnementales, elles dispensent une information régulière à leur personnel, destinée à les sensibiliser à la protection de l'environnement. Ces questions sont largement traitées au sein des services qualité/sécurité et des services des pistes, qui sont regroupés à l'échelle du Groupe CDA au sein d'un comité QSE. Ce comité est chargé d'encadrer la mise en commun des savoir-faire et de lancer de nouvelles actions d'abord expérimentées dans une ou deux station(s), puis généralisées à l'ensemble des Domaines skiables.

Dans les Parcs de loisirs, aucun site n'est encore certifié ISO. Le Parc Astérix a initié depuis mars 1999 une politique volontariste de développement durable qui s'est traduite par l'adoption du PEEA (Plan Environnement Entreprise ADEME), ajusté à la norme ISO 14001.

Ce plan définit une politique environnementale cohérente basée sur trois axes prioritaires qui sont la gestion des ressources, la gestion des impacts de l'activité sur son environnement et la gestion de la communication et de la formation. Au Parc Astérix, un service « énergie et environnement » assure le suivi des dossiers réglementaires, de la collecte et du tri des déchets ainsi que le suivi du PEEA.

7. Risques du Groupe

7.1. Facteurs de risque

L'identification et l'évaluation des facteurs de risques de la Compagnie des Alpes s'appuient, en particulier, sur des démarches métiers et sur les travaux du Comité des Risques Groupe.

La création d'une cellule de crise mobilisable à la demande du Président du Directoire constitue un autre pilier du dispositif de gestion des risques.

Les principaux risques liés à l'activité et à la structure du Groupe sont décrits ci-après et ont été regroupés en trois sous-ensembles : les risques de marché (liquidité, taux d'intérêt et de change...), les risques juridiques et les risques spécifiques liés aux activités.

La description des risques a pour objet de mettre en garde les investisseurs, en attirant leur attention sur les conséquences envisageables de la réalisation des risques majeurs pour le titre ou l'activité, tout en répondant aux obligations réglementaires (qui, elles, peuvent concerner des risques plus marginaux, comme, par exemple, le risque lié au taux de change auquel la Compagnie des Alpes est peu exposée).

Selon les risques, sont aussi précisées les principales mesures de prévention et les éventuelles situations particulières à prendre en considération.

7.1.1. Risques de marché

Les sociétés du Groupe sont principalement exposées aux risques de liquidité et de taux d'intérêts. Le risque de taux de change est en revanche très limité.

La Direction Financière du Groupe, directement rattachée au Directoire, centralise la gestion de la majeure partie de ces risques. La SNC CDA-Financement, filiale à 100 % de la Compagnie des Alpes, est l'instrument de cette centralisation. Elle a passé des conventions de financement et de gestion du risque de taux d'intérêt avec chaque société du Groupe intégrée globalement.

En mai 2006, dans le cadre de l'acquisition de cinq parcs de loisirs, CDA-Financement a conclu un crédit syndiqué d'acquisition et de refinancement d'une partie de son endettement existant. En mai 2007, une nouvelle tranche d'acquisition a été négociée pour assurer la mise en place des financements nécessaires à l'acquisition de STVI et des autres participations du groupe Sofival. La majeure partie de cette dette (70 %) arrivera à échéance en mai 2011.

Risque de liquidité

Au 30 septembre 2008, la Société supporte un endettement financier net de 563,3 M€ (cf. Chapitre III - Note 1.27)

ramené à 556,3 M€ en incluant les actifs financiers non courants. La dette du Groupe, dont les détails figurent au Chapitre III - Note 5.15, représente 586,7 M€ répartis comme suit par échéance :

| (en millions d'euros) | Total | - d'1 an | de 1 à 5 ans | + de 5 ans |
|---------------------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Passifs financiers | - 586,7 | - 102 | - 408,2 | - 76,5 |
| Actifs financiers et trésorerie | 30,4 | 23,3 | 1,3 | 5,8 |
| Position nette | - 556,3 | - 78,7 | - 406,9 | - 70,7 |

Des clauses d'exigibilité existent dans certains contrats de financement en cas de non respect des ratios financiers. Le montant de l'endettement financier soumis à ces clauses ressort à 401 M€. Les ratios utilisés sont détaillés dans l'Annexe aux comptes consolidés (Chapitre III - Note 5.15.4). Au 30 septembre 2008, aucune de ces clauses n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe disposent en général de ressources confirmées à moyen et long terme (lignes de crédit) non utilisées et mobilisables sans délai. Ces ressources permettent de faire face à des aléas exceptionnels pouvant affecter l'exploitation (arrivée tardive des premières chutes de neige par exemple) et de sécuriser le financement en volume et en coût. Au 30 septembre 2008, le Groupe dispose de 88 M€ de lignes de crédit confirmées non utilisées.

De plus, les sociétés bénéficient, pour compléter leur gestion du risque de liquidité, de ressources strictement court terme (découverts) renouvelables annuellement. Au 30 septembre 2008, le Groupe dispose de 143 M€ de lignes de découverts non utilisées.

Risque de taux d'intérêt et de change

L'utilisation des instruments financiers par la Compagnie des Alpes a pour objectif la gestion des taux d'intérêt dans le cadre de l'activité du Groupe. Il n'est pas dans la vocation du Groupe de gérer les risques de marché de façon spéculative. Les seuls objectifs poursuivis doivent viser à garantir les ressources maximum à un coût minimum.

Les opérations de couverture de taux d'intérêt

La politique menée privilégie la sécurisation des frais financiers par la mise en place de couvertures fixant des taux au pire à court et moyen termes.

Au 30 septembre 2008, la dette à taux variable représente 85 % de la dette du Groupe (soit 499 M€). Sur ce montant, 330 M€ font l'objet de couverture par des instruments financiers :

- de garantie de taux au pire plafonné (caps),
- et d'échange de taux (swaps).

L'exposition, en pourcentage, de la dette au 30 septembre 2008 au risque de taux et son évolution prévisionnelle en 2008/2009 compte tenu des couvertures actuelles en place, peut se résumer comme suit :

| | 30/09/08 | 2008/2009 |
|-------------------|----------|-----------|
| Dette exposée | 29 % | 40 % |
| Dette non exposée | 71 % | 60 % |
| | 100 % | 100 % |

La dette non exposée comprend l'endettement à taux fixe et la part couverte de l'endettement à taux variable (au 30/09/2007, la dette exposée représentait 40 % de la dette du Groupe).

Dans l'hypothèse d'une variation des taux de référence (Euribor 3 mois et 12 mois, T4M) de plus ou de moins 1 % par rapport aux taux au 30/09/2008 sur l'ensemble de l'exercice 2007/2008, l'incidence sur les frais financiers représenterait :

| | |
|----------|----------|
| - 1 % | + 1 % |
| - 2,0 M€ | + 2,0 M€ |

Ces variations sont symétriques, car les caps en portefeuille resteraient dans la monnaie, même en cas de baisse des taux de 1 %.

Les opérations de couverture de change

Le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture de change significatives. Cette position s'explique pour les raisons suivantes :

- les flux intra-groupe en devises sont limités,
- le produit des ventes est réalisé dans la même devise que celle des charges d'exploitation.

Les investissements dans les filiales étrangères sont réalisés dans la devise des pays concernés. Cette position n'est pas couverte dans la mesure où il s'agit d'opérations à très long terme. La part du total de l'actif du bilan sensible aux variations de change est de 1,2 %, dont 1,0 % exposé aux variations du franc suisse par rapport à l'euro et 0,2 % exposé aux variations de la livre sterling par rapport à l'euro.

Risques de crédit-client

Compte tenu de la structure de ses ventes qui consistent en forfaits de remontées mécaniques et tickets d'entrée de sites de loisirs, le Groupe est peu exposé au risque de crédit-client. Par rapport à l'activité courante,

les créances foncières présentent un risque spécifique, qui est en partie couvert par des garanties particulières (privilèges, etc.).

7.1.2. Risques juridiques

Les réglementations applicables aux activités du Groupe diffèrent selon les activités et selon les pays dans lesquels le Groupe CDA est implanté.

L'exploitation des Domaines skiables s'exerce en France dans le cadre de la Loi Montagne du 9 janvier 1985 relative à « l'organisation des services de remontées mécaniques et des pistes ». Les caractéristiques des contrats de concession, dont bénéficient les sociétés du Groupe en application de cette réglementation, sont détaillées en Annexe aux comptes consolidés (Chapitre III - Note 1.8). La cession des contrats de concession requiert l'agrément du concédant. Dans les cas de la STGM (Tignes) et de la SEVABEL (Les Menuires), le changement de contrôle de la société concessionnaire requiert également un agrément de l'autorité concédante.

En Italie et en Suisse, le régime des concessions de service public n'existe pas. Les exploitants de remontées mécaniques sont propriétaires de leurs installations qu'ils exploitent dans le cadre d'autorisations délivrées en général appareil par appareil pour la durée de vie réglementaire de ces derniers.

L'exploitation des Parcs de loisirs ne donne pas lieu à un encadrement juridique spécifique à l'activité. Des autorisations d'exploitation spécifiques sont parfois nécessaires dans certains pays. Signalons que le projet du Bioscope s'exerce dans le contexte d'un contrat de concession conclu avec une collectivité territoriale.

Au 30 septembre 2008, le Groupe CDA est confronté à deux contentieux significatifs :

Contentieux relatif au Dolfinarium

Un contentieux a été initié devant les juridictions néerlandaises contre Grévin & Cie et Harderwijk Hellendoorn Holding B.V. (cette dernière anciennement filiale de Grévin & Cie, est aujourd'hui détenue directement par la Compagnie des Alpes), appelées en garantie par la société Leisureplan B.V., qui leur avait cédé les parcs Dolfinarium Harderwijk et Avonturenpark Hellendoorn. Aucun préjudice n'ayant été démontré par Leisureplan B.V. à ce stade, la demande n'est pas chiffrée. Le montant maximum éventuel en cause, hors recours possible contre des tiers par Grévin & Cie et Harderwijk Hellendoorn Holding B.V., peut être estimé à environ 5 M€.

Un jugement de première instance défavorable à Grévin & Cie est intervenu en décembre 2004. Ce jugement a

été infirmé en appel en juin 2007. Leisureplan B.V. s'est pourvu en cassation en septembre 2007 sur un point de droit. Ce pourvoi constituait l'unique voie de recours possible pour Leisureplan B.V. Comme antérieurement, Grévin & Cie estime que la réclamation présentée par Leisureplan B.V. n'est pas fondée. Les évolutions intervenues depuis le début 2007 relatives à cette procédure confortent, au vu de ces éléments, l'appréciation portée par le Groupe CDA sur ce litige.

Contentieux relatif au Téléphérique Vanoise Express

■ Faits

La société SELALP est exploitante du téléphérique Vanoise Express, lequel relie la station de La Plagne à celle des Arcs.

La société SELALP a confié la réalisation dudit téléphérique à la société Pomagalski, suivant marché clé en main conclu en mai 2002. Ce marché comprenant notamment une garantie contractuelle sur les câbles d'une durée de cinq ans. La société Pomagalski a elle-même confié la fourniture et l'installation des câbles nécessaires au téléphérique à la société ArcelorMittal Wire France.

Le téléphérique a été réceptionné en décembre 2003.

En novembre 2007, la société SELALP constatait la rupture de fils Z de la couche extérieure des câbles des deux voies, arrêtait l'exploitation du téléphérique et déclarait ce sinistre à son assureur la compagnie Zürich.

Dans ces circonstances, la DDE de la Savoie a signifié à la société SELALP la suspension de l'exploitation du téléphérique Vanoise Express voies 1 et 2 ; précisant que cette situation ne pourrait évoluer que si des éléments nouveaux étaient apportés permettant de justifier la possibilité d'exploiter en sécurité.

En avril 2008, la société SELALP a commandé de nouveaux câbles à la société Pomagalski, afin de remettre le téléphérique en exploitation à l'ouverture de la saison 2008/2009. La société Pomagalski a quant à elle répercuté cette commande sur la société ArcelorMittal Wire France pour ce qui concerne cette dernière.

Ces nouvelles commandes ont été faites en dehors de toute reconnaissance de responsabilité par les différents intervenants.

■ Procédure et position des intervenants

C'est dans ce contexte que, faisant droit à la demande de la société ArcelorMittal Wire France et de la société SELALP, le Président du Tribunal a par ordonnance du 15 février 2008, désigné un expert judiciaire chargé de déterminer l'origine du dommage et les éventuelles responsabilités.

Par ailleurs, en février 2008, la compagnie Zürich assureur de la société SELALP dans le cadre d'un contrat Dommages aux biens/Pertes d'exploitation notifiait à la société SELALP qu'elle considérait que les garanties de la police d'assurance ne pouvaient être mobilisées, dans la mesure où les éléments recueillis ne permettaient pas d'établir que les dommages aux câbles étaient d'origine soudaine et accidentelle. Cette position est bien entendue contestée par la société SELALP.

La Société Pomagalski a quant à elle exprimé des réserves afférentes à la mise en jeu des garanties contractuelles données à la société SELALP.

Dans ce contexte, la société SELALP a assigné en juillet 2008, la société Pomagalski et son assureur la compagnie XL Insurance Company Limited, pour faire reconnaître la responsabilité totale, pleine et entière de la société Pomagalski dans le sinistre constaté.

Les enjeux pour le Groupe CDA peuvent être évalués comme suit :

Dommages matériels : 2,7 M€
Dommages immatériels : > 10 M€.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le Groupe CDA est sujet à divers litiges ou contentieux dont la Société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence notable sur la situation financière, l'activité, le résultat ou le patrimoine du Groupe. De plus, il n'existe aucun litige ou arbitrage relatif à la validité ou à l'exécution des contrats de concession ou d'exploitation détenus par le Groupe susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence notable sur la situation financière, l'activité, le résultat ou le patrimoine du Groupe.

7.1.3. Risques spécifiques liés aux activités

Le Groupe a engagé en 2007/2008 une démarche d'approfondissement de sa gestion des risques, passant notamment par une identification et une évaluation détaillées de ses risques spécifiques.

L'univers des risques spécifiques de la Compagnie des Alpes comprend des familles de risques dont l'origine se situe dans l'environnement du Groupe (risques externes) et des familles de risques dont l'origine se situe dans le fonctionnement du Groupe (risques internes).

Les risques externes

Les principaux risques externes identifiés sont les suivants :

■ Les mauvaises conditions météorologiques

Le manque durable de neige constitue l'aléa le plus connu des exploitants de domaines skiables. La Compagnie des Alpes a tenu compte de ce risque dans

le choix de ses implantations, toujours à une altitude suffisante pour bénéficier de conditions d'enneigement favorables sur le long terme. Les programmes d'enneigement de culture et de gestion de la qualité de la neige complètent cette stratégie. Le risque d'un manque de neige grave pendant une saison ne peut cependant être totalement exclu.

La fréquentation des Parcs de loisirs de plein air peut être affectée par l'importance de la pluviosité. Ce phénomène peut être accentué du fait de l'accroissement des périodes d'ouverture. Le Groupe réduit ce risque par une politique commerciale adaptée et en augmentant le nombre d'attractions couvertes, à l'instar du Défi de César en 2007/2008 au Parc Astérix. Les phénomènes de pluviosité en continu restent rares (notamment pendant la saison d'été) mais leur éventuelle survenance pour les années à venir ne peut être exclue.

La diversité des activités du Groupe en termes de métier et d'implantations géographiques réduit l'intensité de ces risques.

■ La dégradation du climat économique

Le Groupe considère qu'il est moins exposé aux risques de désaffection de la clientèle en cas de crise économique que les opérateurs touristiques spécialisés dans la vente de séjours, notamment associés à du voyage aérien.

Cependant, l'offre des Domaines skiabiles s'adresse à des clientèles en provenance de nombreux pays, dont certains sont plus gravement affectés que d'autres par la crise actuelle (Grande-Bretagne et Espagne notamment). Le Groupe estime donc qu'une certaine baisse de la fréquentation en 2008/2009 par rapport à 2007/2008 est possible, au-delà des effets mécaniques du calendrier des vacances scolaires évoqués à la section 4.2. du présent Chapitre.

La dépense par visiteur dans les Parcs de loisirs, qui est le fait de clientèles principalement régionales, représente un panier moyen inférieur à celui des Domaines skiabiles. Les Parcs de loisirs peuvent représenter une offre de loisirs de substitution en cas de crise par rapport à des loisirs plus coûteux. Les résultats enregistrés depuis le début de l'exercice sont à cet égard très encourageants. Le Groupe n'exclut cependant pas qu'une aggravation de la crise économique ait des répercussions tant sur la fréquentation de ses Parcs de loisirs que sur la dépense par visiteur au sein de ces derniers.

■ Le retournement du marché immobilier

Le Groupe a largement anticipé l'extinction de ses programmes de ventes foncières, l'essentiel des droits fonciers dont il disposait ayant déjà été réalisé. L'incidence

directe de la crise du marché immobilier sera significative sur cette activité, mais en tout état de cause limitée à l'échelle du Groupe, l'activité de ventes foncières ne constituant pas le cœur des métiers du Groupe.

Le report de certains programmes immobiliers prévus en stations peut entraîner une diminution de l'offre d'hébergement locatif, et avoir une répercussion sur l'activité de certaines stations. Les impacts de ce risque sont identifiés. Les reports de programmes immobiliers entraînent en général des reports d'investissements en remontées mécaniques.

Les projets du Groupe de favoriser le développement immobilier autour de certains Parcs de loisirs pourraient se trouver affectés par une crise durable de l'investissement immobilier de type hôtelier. Le Groupe ne ralentira pas cependant ses efforts de recherche de partenaires pour de tels projets, de façon à être prêt à profiter de toute opportunité.

■ La défaillance de certains fournisseurs clés

Certaines ressources nécessaires aux activités du Groupe ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre d'acteurs limités. Ce sont notamment les appareils de remontées mécaniques, et les systèmes de billetterie des Domaines skiabiles. Aucun risque de défaillance de ces fournisseurs n'est actuellement identifié. Cependant, le Groupe a engagé des actions visant à prévenir ce risque en réduisant sa dépendance technique et en diversifiant ses sources d'approvisionnement.

Les autres risques externes identifiés concernent principalement les risques d'actions intentionnelles contre les intérêts du Groupe (la fraude, la malveillance, le terrorisme, le blanchiment d'argent...), et les risques de crises sanitaires (les pandémies, épizooties...). Le Groupe a engagé des programmes pour prévenir et limiter ces risques en fonction de leur degré de priorité.

Les risques internes

Les principaux risques internes identifiés sont les suivants.

■ Les risques opérationnels

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque que des clients ou des membres du personnel soient victimes d'accidents lors de l'utilisation, de l'exploitation ou de la maintenance d'appareils de remontées mécaniques ou de manèges et installations pour parcs d'attractions.

La sécurité du public et du personnel est une préoccupation majeure pour l'ensemble des dirigeants et collaborateurs du Groupe. Le Groupe veille à ce que les matériels utilisés soient conçus, fabriqués, installés, exploités et entretenus de façon à présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel,

la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes, dans le strict respect des normes en vigueur. Des plans de secours sont prévus en cas d'accident grave pour en limiter au maximum les conséquences.

De même, le Groupe est sensibilisé aux risques d'incendie pouvant entraîner des conséquences graves tant sur les bâtiments recevant du public que sur les bâtiments ou installations techniques. Des programmes de prévention, reposant à la fois sur des dispositions techniques et sur des actions de sensibilisation et de formation sont systématiquement conduits.

Les risques opérationnels recouvrent le risque que les taux de disponibilité des installations ouvertes au public soient insuffisants, entraînant une insatisfaction de la clientèle, voire une rupture d'activité. Le Groupe considère que les investissements nécessaires au maintien des installations en bon état de fonctionnement et à la sécurité constituent des priorités.

Enfin, les risques opérationnels recouvrent les risques liés à la conformité des produits mis à la disposition de la clientèle (ventes en boutiques, produits à caractère publicitaire ou promotionnel) vis à vis des normes et règlements, ainsi que les risques sanitaires liés notamment aux activités de restauration ou à l'entretien des cheptels. Ces risques sont pris en compte en permanence dans le cadre des processus opérationnels courants.

■ Les risques liés aux ressources humaines

Les performances du Groupe reposent sur les équipes et le management. Le départ de collaborateurs clés peut avoir des répercussions sur l'activité ou les résultats.

La politique des Ressources Humaines du Groupe vise à réduire ce type de risques, notamment via la politique de recrutement, la politique de rémunération, et les politiques de formation et de gestion des compétences.

Des risques de conflits sociaux ne sont pas exclus, compte tenu de la dégradation économique globale. Le Groupe développe une politique active de gestion des rapports sociaux via les instances représentatives du personnel.

Ces points sont développés à la section 5 (Aspects sociaux de l'activité) du présent Chapitre.

■ Les risques d'atteinte à l'environnement

La plupart des sociétés du Groupe exercent leurs activités sur des sites de montagnes, dans des zones non urbanisées, ou en périphéries de zones urbanisées, qui peuvent présenter une vulnérabilité particulière. Ces zones peuvent donc être soumises à des réglementations environnementales exigeantes de façon à les préserver.

Les risques d'atteinte à l'environnement du fait des activités du Groupe ainsi que les politiques visant à les réduire sont exposés à la section 6 (Rapport environnement 2008) du présent Chapitre.

Les autres risques internes identifiés concernent principalement les risques de non-conformité aux lois et règlements dans les domaines du droit des concessions et du droit de la concurrence, les risques de manque d'efficacité des dispositifs de pilotage interne, et les risques de sécurité des systèmes d'information. La gestion de ces risques relève principalement de l'efficacité de l'organisation.

7.2. Assurances - Couverture de risques

7.2.1. Programme d'assurances Groupe

Le Groupe a mis en place une centralisation des programmes d'assurance de responsabilité civile, de responsabilité civile des mandataires sociaux et d'assurance dommages aux biens (complétée par une couverture perte d'exploitation).

Ces programmes donnent lieu à des contrats pluriannuels fonctionnant sur le principe d'une police « master », éventuellement complétés par des polices locales à l'étranger, lorsque la réglementation de ces pays l'impose.

Les contrats ont été conclus avec des sociétés d'assurances, dont la notoriété est reconnue sur le marché. Un équilibre a été trouvé entre niveau de couverture, montant des primes, exclusions et franchises.

A ce jour, toutes les sociétés du Groupe, françaises et étrangères, détenues à plus de 50 %, sont couvertes.

Les primes provisionnelles afférentes aux polices Groupe représentent moins de 0,7 % du chiffre d'affaires consolidé.

7.2.2. Contrat de responsabilité civile

Le contrat de responsabilité civile (RC) a été reconduit durant l'exercice pour une durée de trois ans, jusqu'en 2010. Ce contrat, qui intègre les volets RC Exploitation, RC après livraison et RC professionnelle, couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de l'activité du Groupe.

En dehors des risques de dommages corporels relatifs à la loi n°63-708, pour lesquels la couverture est illimitée et sans franchise, le contrat prévoit une couverture maximale de 100 millions d'euros par sinistre, avec application d'une franchise de 2 500 euros.

Les principales sous-limites concernent la faute inexcusable, la pollution accidentelle, la RC Maître d'ouvrage, les frais de prévention, la RC dépositaire (les biens confiés) et les frais de retrait engagés par l'assuré.

7.2.3. Contrat d'assurance Dommages aux biens et Pertes d'exploitation

Le contrat d'assurance Dommages aux biens a été reconduit au 1^{er} octobre 2007 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 septembre 2010. Cette police d'assurance, souscrite selon le principe « tous risques sauf », couvre pour l'essentiel les risques incendie, événements naturels, vol et bris de machine, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à ces sinistres.

La limite de couverture est de 100 millions d'euros par sinistre, avec une franchise de 15 000 euros. Les principales sous-limites concernent les événements naturels, le bris de machine, les dommages électriques, les dommages au matériel informatique, les carences de fournisseurs, le vol et les impossibilités d'accès. Une rétention de 250 000 euros est en place sur Parc Astérix.

L'actualisation des capitaux assurés a été menée à la fin de l'exercice comptable. Le total des capitaux assurés (au titre des bâtiments, matériels, remontées mécaniques, manèges et installations pour parcs d'attractions) dépasse les 2 500 millions d'euros.

7.2.4. Contrats d'assurance autres que les contrats Dommages et RC

En complément des couvertures décrites plus avant, les sociétés du Groupe souscrivent à titre individuel aux assurances obligatoires comme celles concernant la responsabilité civile pour les flottes de véhicules.

De manière ponctuelle, elles négocient, à titre individuel, d'autres couvertures spécifiques.

Une extension spécifique « tous risques chantier » du contrat Dommages aux biens a été mise en place, au 1^{er} octobre 2007, pour les sociétés du périmètre Parcs de loisirs.

L'ensemble des dirigeants des sociétés du Groupe bénéficie des garanties du programme d'assurance des mandataires sociaux du Groupe Compagnie des Alpes.

8. Activité et résultats de la S.A. Compagnie des Alpes

8.1. Rôle de la S.A. Compagnie des Alpes au sein du Groupe

La SA CDA a pour missions la détention des participations, le pilotage, l'animation et le contrôle de l'activité et des développements du Groupe, la gestion des principaux cadres dirigeants, la mise à disposition de moyens et de services pour les sociétés filiales, concernant notamment l'amélioration de la gestion, l'optimisation des ressources financières, ainsi que la conduite de projets particuliers ayant pour objet le développement de l'activité et des synergies entre les métiers.

Activité de pilotage et d'animation

Dans ce cadre, la CDA prend en charge certaines missions pour l'ensemble du Groupe : assistance à la gestion des fournisseurs d'énergie, politique d'assurance, prestations informatiques et financement Groupe. Elle assure également des missions (juridiques, techniques, gestion de ressources humaines, centralisation de trésorerie quotidienne, direction opérationnelle et marketing stratégique principalement tournées vers les filiales exploitantes des Parcs de loisirs).

Organisation et ressources humaines

L'organisation générale n'a pas été modifiée au cours de l'exercice.

L'effectif moyen du personnel permanent a peu varié passant de 86 à 88 personnes (ETP) en ce compris le transfert du directeur foncier et immobilier de CDA Domaine Skiables (CDA-DS) à CDA depuis le 1^{er} octobre 2007.

Opérations relatives aux participations et financements

La Compagnie des Alpes, en qualité d'associé unique ou majoritaire, a recapitalisé certaines de ses filiales pour assurer le financement de leur développement comme mentionné en Annexe aux Comptes sociaux (Note 1.1 - Chapitre IV).

Après avoir acquis auprès des minoritaires 4,9 % du capital de SELALP, CDA a cédé ces titres à Compagnie des Alpes Domaines skiables pour 7 357 K€. Ce reclassement de titres, réalisé sans plus ou moins-value, a permis à CDA Domaines skiables de détenir 100 % de SELALP.

Enfin, la Société a cédé sa participation non stratégique de 35 % dans le capital d'EXTEL à la SCET (Services Conseils Expertises Territoires SA).

Le remboursement (net) des dettes financières s'est élevé à 44 262 K€ dont 16 500 K€ au titre du crédit d'acquisition consenti par CDA Financement et 16 850 K€ en remboursement anticipé de l'emprunt obligataire auprès de Belpark.

Un nouveau plan d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions a été mis en place en février 2008. Concernant le plan d'options n° 6 de 2003 arrivé à expiration en juin 2008, toutes les options restantes ont été levées ou radiées. L'ensemble des levées d'options de souscription d'actions exercées pendant l'exercice a généré une augmentation de capital de 806 K€ (nominal) et des primes d'émission de 1 584 K€.

Dans le cadre du contrat de liquidité, conclu le 7 juillet 2005 avec SG Securities, le programme de rachat par CDA de ses propres actions, autorisé par l'Assemblée générale mixte du 28 février 2007, a pris fin le 1^{er} septembre 2008. Un nouveau programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 21 février 2008 lui a succédé. Ce programme d'une durée de 18 mois a débuté le 2 septembre 2008.

L'encours de trésorerie consacré principalement à l'animation de marché du titre CDA a été accru de 500 K€ au cours de l'exercice, le portant ainsi à 1 500 K€. Au 30 septembre 2008, la CDA disposait de 37 398 actions auto-détenues pour une valeur comptable de 1 212 K€ représentant 0,22 % du capital social de la Société.

8.2. Activité et résultats

Le résultat d'exploitation est négatif de 2 502 K€ (à comparer au résultat négatif de 3 294 K€ en 2006/2007). Cette amélioration tient principalement à la réduction des charges de personnel et des services externes.

Le résultat financier est positif de 5 541 K€ (contre 22 447 K€ en 2006/2007). Les charges financières de l'exercice s'élèvent à 11 344 K€ (contre 14 566 K€ en 2006/2007). Cette économie résulte principalement des remboursements d'emprunts intra-groupe et des augmentations de capital réalisées durant l'exercice.

A contrario, la baisse du niveau des dividendes reçus : 22 797 K€ contre 31 762 K€ l'exercice précédent, et des dépréciations de titres de participations pour 6 926 K€ (essentiellement sur SMVP et France Miniature) à comparer aux reprises de provisions enregistrées en 2006/2007 pour 4 605 K€ (sur Grévin & Cie principalement) ont pesé sur le résultat financier.

Le résultat exceptionnel est négatif de 142 K€ notamment en raison des mali de cession d'actions auto-détenues et des dotations aux amortissements dérogatoires relatives aux coûts d'acquisition de titres de participation.

L'intégration fiscale dégage un produit d'impôt sur les sociétés de 11 359 K€.

Le résultat net s'élève ainsi à 14 256 K€.

8.3. Politique de dividendes

Les dividendes mis en distribution par la Compagnie des Alpes au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

| Exercice | Date du versement | Dividende | Avoir fiscal | Revenu global |
|--------------------------|-------------------|-----------|--------------|---------------|
| 2004/2005 | 24/02/2006 | 1,70 € | - | 1,70 € |
| 2005/2006 ^(a) | 01/03/2007 | 1,90 € | - | 1,90 € |
| 2006/2007 ^(b) | 28/02/2008 | 0,85 € | - | 0,85 € |

(a) Versement intervenu par acompte de 1,00 € par action le 20/12/2006 et solde de 0,90 € par action le 01/03/2007.

(b) Versement intervenu par acompte de 0,40 € par action le 28/12/2007 et solde de 0,45 € par action le 28/02/2008.

Pour comparer le dividende par action des trois derniers exercices, il convient de rappeler que le nominal de l'action CDA a été divisé par 2 en mai 2007.

8.4. Chiffres clés de la Société

Les chiffres clés de la Société sont les suivants :

| (en millions d'euros) | 30/09/2003 | 30/09/2004 | 30/09/2005 | 30/09/2006 | 30/09/2007 | 30/09/2008 |
|------------------------------------|------------|------------|------------|------------|---------------------|-------------------|
| Immobilisations financières nettes | 360,2 | 360,6 | 380,7 | 704,8 | 703,6 | 713,7 |
| Fonds propres | 268,1 | 268,1 | 291,0 | 392,3 | 407,1 | 463,3 |
| Endettement net ⁽¹⁾ | 86,1 | 86,1 | 89,5 | 319,4 | 297,5 | 252,9 |
| Résultat net | 11,8 | 11,8 | 14,8 | 35,9 | 25,7 | 14,3 |
| Dividende net | 10,5 | 10,5 | 10,7 | 14,5 | 13,1 ⁽²⁾ | ND ⁽³⁾ |

(1) Dettes financières moins trésorerie à l'actif du bilan. (2) Le dividende effectivement versé au titre de 2006/2007 a été de 0,85 €/action.

(3) Il sera proposé à l'Assemblée générale de décider la distribution d'un dividende de 1 € par action représentant 47 % du Résultat Net Part du Groupe.

8.5. Informations concernant les rémunérations et avantages de toute nature reçus par chaque mandataire social durant l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il est rendu compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, par chaque mandataire social, durant l'exercice 2007/2008.

| Rémunérations des mandataires sociaux membres du Directoire (en euros) | Salaire fixe | Salaire variable | Avantages en nature | Total 2007/2008 | Total 2006/2007 | Total 2005/2006 |
|--|--------------|------------------|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Jean-Pierre Sonois | 300 000 | 59 000 | 6 796 | 365 796 | 407 715 | 361 670 |
| Franck Silvent | 180 000 | 34 750 | 3 430 | 218 180 | 249 824 | 187 285 |
| Serge Naïm | 220 000 | 42 950 | 3 891 | 266 841 | 311 068 | 234 494 |
| Roland Didier | 170 000 | 33 250 | 5 246 | 208 496 | 234 039 | 212 991 |
| Jean-François Blas | 160 000 | | 3 238 | 163 238 | 0 | 0 |

Part variable

La part variable versée dans l'exercice est calculée sur la base des réalisations de l'exercice précédent et associée des critères qualitatifs et quantitatifs. Au cours de l'exercice, aucun intéressement n'a été versé. Au titre de 2007/2008, un intéressement est enregistré en charges à payer.

Avantages en nature

Les intéressés disposent d'une voiture de fonction et le Président, d'un emplacement de parking. Les levées d'options et cessions d'actions réalisées par les intéressés durant l'exercice n'ont pas généré d'avantage en nature.

Par ailleurs, les mandataires bénéficient d'un contrat d'assurance Groupe, composé d'un règlement au régime de retraite à prestations définies et d'un règlement au régime de retraite à cotisations définies, mis en place en application de l'article L. 911-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Options de souscription et d'attribution accordées durant l'exercice

Le 21 février 2008, a été mis en œuvre un plan combiné d'attribution d'options de souscription d'actions et, sous réserve de réalisation d'objectifs économiques fixés par le Conseil de surveillance, d'attribution gratuite d'actions de la Compagnie des Alpes. Dans le cadre de ce plan, les droits attribués aux intéressés sont les suivants, exprimés en nombre d'options et d'actions.

| Mandataires sociaux Membres du Directoire bénéficiaires | Attribution d'options de souscription d'actions | Attribution gratuite d'actions avec conditions de transfert de propriété ⁽¹⁾ |
|---|---|---|
| Jean-Pierre Sonois | 12 000 | 3 600 |
| Franck Silvent | 8 000 | 2 400 |
| Serge Naïm | 8 000 | 2 400 |
| Roland Didier | 8 000 | 2 400 |
| Jean-François Blas | 8 000 | 2 400 |

(1) Le nombre d'actions qui sera attribué in fine sera fonction de la réalisation des objectifs économiques fixés par le Conseil de surveillance.

8.6. Identité de la société consolidante

Les comptes du Groupe CDA sont consolidés en intégration globale par la Caisse des Dépôts.

8.7. Autres informations

Le montant des charges non déductibles visées à l'article 39.4 du C.G.I. s'est élevé à 45 841 € durant cet exercice.

Chapitre III

Comptes consolidés, Annexe

| | |
|---|----|
| 1. Bilan consolidé, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2008 | 45 |
| 2. Annexe aux comptes consolidés | 48 |
| 1 - Principes et méthodes comptables | 48 |
| 2 - Gestion des risques, estimations et jugements comptables | 60 |
| 3 - Organigramme du Groupe Compagnie des Alpes | 61 |
| 4 - Périmètre de consolidation | 62 |
| 5 - Informations sur le bilan consolidé | 64 |
| 6 - Informations sur le compte de résultat consolidé | 78 |
| 7 - Informations sur le tableau des flux de trésorerie | 82 |
| 8 - Autres informations | 83 |
| 9 - Regroupements d'entreprises | 85 |
| 3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 87 |

1. Bilan consolidé, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2008

Bilan

| Actif (en milliers d'euros) | Notes | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|---|--------------|-------------------|-------------------|
| Écarts d'acquisition (goodwills) | 5.1 | 299 316 | 203 808 |
| Immobilisations incorporelles | 5.2 | 85 804 | 77 962 |
| Immobilisations corporelles | 5.3 | 354 867 | 367 957 |
| Immobilisations du domaine concédé | 5.3 | 447 658 | 367 356 |
| Participations dans des entreprises associées | 5.5 | 70 267 | 43 077 |
| Titres destinés à la vente | 5.6 | 2 119 | 2 142 |
| Actifs financiers non courants | 5.6 | 7 098 | 7 323 |
| Impôts différés actifs | 5.7 | 8 874 | 10 219 |
| Actifs non courants | | 1 276 003 | 1 079 844 |
| Stocks | 5.8 | 15 741 | 12 189 |
| Créances d'exploitation et autres | 5.9 | 53 052 | 50 962 |
| Autres créances | 5.10 | 18 925 | 15 555 |
| Impôts courants | | 4 062 | 4 102 |
| Actifs financiers courants | 5.11 | 5 894 | 5 894 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5.12 | 17 432 | 20 805 |
| Actifs courants | | 115 106 | 109 507 |
| Total actif | | 1 391 109 | 1 189 351 |
| Passif (en milliers d'euros) | Notes | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital | 5.13 | 130 162 | 117 481 |
| Primes | 5.13 | 186 939 | 144 605 |
| Réserves | 5.13 | 210 054 | 187 464 |
| Capitaux propres, part du groupe | | 527 155 | 449 550 |
| Intérêts minoritaires | 5.13 | 37 139 | 37 724 |
| Total des Capitaux propres | | 564 294 | 487 274 |
| Provisions non courantes | 5.14 | 22 234 | 18 275 |
| Dettes financières non courantes | 5.15 | 484 658 | 423 987 |
| Impôts différés passifs | 5.16 | 28 721 | 9 529 |
| Passifs non courants | | 535 613 | 451 791 |
| Provisions courantes | 5.14 | 18 103 | 18 046 |
| Dettes financières courantes | 5.15 | 102 013 | 81 053 |
| Dettes d'exploitation | 5.17 | 125 527 | 107 717 |
| Impôts courants | | 7 144 | 4 276 |
| Autres dettes | 5.17 | 38 415 | 39 194 |
| Passifs courants | | 291 202 | 250 286 |
| Total passif | | 1 391 109 | 1 189 351 |

Compte de résultat

| (en milliers d'euros) | Notes | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|--|------------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 6.1 | 579 297 | 505 697 |
| Autres produits liés à l'activité | | 365 | 970 |
| Variation de stocks, production stockée | | 5 680 | - 2 417 |
| Achats | | - 66 603 | - 47 932 |
| Services extérieurs | | - 99 793 | - 92 480 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | - 29 746 | - 26 718 |
| Charges de personnel, intéressement et participation | | - 185 789 | - 164 769 |
| Autres produits et charges des activités opérationnelles | | - 30 299 | - 30 167 |
| Excédent brut opérationnel | 6.2 | 173 112 | 142 184 |
| Dotations aux amortissements et provisions | | - 86 468 | - 73 346 |
| Autres produits et charges opérationnels | | - 1 514 | - 267 |
| Résultat opérationnel | 6.2 | 85 130 | 68 571 |
| Coût de l'endettement brut | | - 27 307 | - 22 356 |
| Produits de trésorerie & équivalents de trésorerie | | 108 | 129 |
| Coût de l'endettement net | 6.3 | - 27 199 | - 22 227 |
| Autres produits et charges financiers | 6.3 | 654 | - 1 076 |
| Charges d'impôt | 6.4 | - 22 386 | - 15 735 |
| Part des mises en équivalence dans le résultat | 6.5 | 3 549 | 2 267 |
| Résultat net | | 39 748 | 31 800 |
| Part des minoritaires dans le résultat | | - 3 580 | - 3 657 |
| Résultat Net part du Groupe | | 36 168 | 28 143 |
| Résultat Net part du Groupe, par action | | 2,12 € | 1,81 € |
| Résultat Net part du Groupe, dilué par action | | 2,08 € | 1,79 € |

Tableau des flux de trésorerie

| (en milliers d'euros) | Notes | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|--|------------|--------------------------------|-----------------|
| Flux de trésorerie liés à l'exploitation | 7.1 | 178 870 | 144 332 |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles | | - 109 931 | - 86 582 |
| Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles | | 6 742 | 3 384 |
| Investissements industriels nets | 7.2 | - 103 190⁽¹⁾ | - 83 198 |
| Acquisition d'immobilisations financières | | - 176 462 | - 6 649 |
| Cession d'immobilisations financières | | 434 | 4 063 |
| Investissements financiers nets | | - 176 028 | - 2 586 |
| Flux de trésorerie liés aux investissements | | - 279 218 | - 85 784 |
| Augmentation de capital de la CDA | | 54 916 | 3 550 |
| Quote-part des minoritaires sur augmentation de capital des filiales | | 3 625 | 16 |
| Dividendes versés aux actionnaires de la CDA | | - 13 075 | -14 511 |
| Dividendes versés aux minoritaires | | - 2 110 | - 2 571 |
| Variation des dettes financières | 7.3 | 62 939 | - 49 597 |
| Intérêts financiers bruts versés | | - 27 263 | - 22 502 |
| Variation des créances et dettes financières diverses | | - 790 | 481 |
| Flux de trésorerie liés au financement | | 78 242 | - 85 134 |
| Incidence des autres mouvements | | - 8 | - 3 131 |
| Variation de la trésorerie durant la période | | - 22 113 | - 29 217 |
| Trésorerie nette à l'ouverture | | - 30 081 | - 363 |
| Trésorerie nette à la clôture | 7.4 | - 52 193 | - 30 080 |
| (1) dont : investissements industriels (nets de cession) | | - 91 249 | - 94 081 |
| variations créances et dettes sur immobilisations | | - 11 942 | 10 883 |
| | | - 103 191 | - 83 198 |

État consolidé des produits et charges comptabilisés

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|--|---------------|----------------|
| Profit net de juste valeur, brut d'impôts | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | - 70 | - 306 |
| Couvertures de flux de trésorerie | - 489 | 2 333 |
| Différences de conversion | 1 114 | - 1 368 |
| Gains (Pertes) actuariels sur avantages au personnel | 1 360 | - 1 815 |
| Impôts sur les éléments imputés directement aux capitaux propres | 127 | 67 |
| Profit net comptabilisé directement en capitaux propres | 2 042 | - 1 089 |
| Bénéfice de la période | 39 747 | 31 800 |
| Total des produits comptabilisés durant la période | 41 789 | 30 711 |
| Revenant aux actionnaires de la société | 37 655 | 27 751 |
| Revenant aux intérêts minoritaires | 4 134 | 2 960 |

2. Annexe aux comptes consolidés

Présentation du Groupe

Le Groupe Compagnie des Alpes a pour activité principale la gestion d'équipements de loisirs. Il opère dans les métiers de l'exploitation de Domaines skiables et de l'exploitation de Parcs de loisirs. La société mère du Groupe est la Compagnie des Alpes SA dont le siège social est situé 89, rue Escudier à 92100 Boulogne.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2007/2008 ont été arrêtés le 8 décembre 2008 par le Directoire qui en a autorisé la publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1. Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées. A noter cependant une modification concernant la présentation des opérations de cash pooling qui sont, dorénavant, nettes entre la trésorerie active et les découverts bancaires. Cette modification, par rapport aux états financiers publiés le 30 septembre 2007, s'élève à 22 322 K€.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés annuels au 30 septembre 2008 du Groupe Compagnie des Alpes ont été établis conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 30 septembre 2008.

Le Groupe Compagnie des Alpes a préparé ses comptes annuels au 30 septembre 2008 sur la base des principes de présentation, de reconnaissance et d'évaluation des normes IAS/IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'elles étaient applicables à la date de préparation des comptes. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2007 retraités selon les mêmes principes.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2008 ou les normes applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, y compris l'interprétation IFRIC 12 relative aux contrats de concession. En ce qui concerne le traitement comptable des concessions, le Groupe CDA a maintenu les méthodes comptables antérieurement utilisées en règles françaises (qui ne sont pas contraires aux normes IFRS).

Le Groupe n'a pas non plus choisi d'appliquer par anticipation la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », applicable obligatoirement au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Le Groupe n'anticipe pas d'impact majeur sur les états financiers par rapport aux informations produites résultant de la norme IAS 14 actuelle.

Les états financiers ont été préparés en application de la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris instruments dérivés) qui ont été évalués à leur juste valeur.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2008 ou postérieurement et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe, sont :

- IFRIC 11 et IFRS 2 - transactions de Groupe et sur actions propres. Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles une entité reçoit des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres, doivent être comptabilisées comme étant dénouées en instruments de capitaux propres. Les opérations identifiées dans le Groupe, et entrant dans le champ de cette interprétation sont comptabilisées conformément aux recommandations d'IFRIC 11.
- IFRIC 12 - contrats de concession de services (cf. Note 1.8)
- IFRIC 13 - programme de fidélité des clients. Les avantages accordés à la clientèle dans le cadre de programmes de fidélisation sont considérés comme constituant un élément distinct dans le cadre d'une vente à éléments multiples. En conséquence, une partie du prix de vente de la transaction doit être affectée à ces avantages et ne doit être prise en résultat qu'ultérieurement, lorsque lesdits avantages sont consommés par le client. Cette interprétation n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2008.
- IFRIC 14 - plafonnement de l'actif. Cette interprétation traite de la détermination des avantages économiques liés aux situations de surfinancement d'un régime et aux obligations de financement minimum.

Cette interprétation n'est pas applicable pour le Groupe.

- IFRIC 15 - contrats de construction.

Non applicable pour le Groupe.

1.1. Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (goodwill) - (cf. Note 1.5). Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégageant de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un écart d'acquisition (goodwill), qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets (en fonction de l'évolution des normes IFRS, ce dernier peut être imputé directement sur les capitaux propres).

Coentreprises

Les coentreprises contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe reprend alors dans ses états financiers sa quote-part des actifs contrôlés conjointement, sa quote-part des passifs dont il est conjointement responsable et sa quote-part des produits et charges de la coentreprise.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition (cf. Note 1.5).

La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans cette entreprise, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

La liste des sociétés consolidées figure en Note 4.2.

1.2. Arrêté des comptes des sociétés consolidées

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008 pour toutes les sociétés, à l'exception :

- de la société suisse Téléverbier consolidée sur la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008,
- du Groupe Compagnie du Mont-Blanc consolidé sur la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008.

Les comptes des filiales dont la date de clôture n'est pas le 30 septembre sont ajustés en cas d'événements ou de transactions significatives intervenant entre la date de clôture de la filiale et la date de clôture du Groupe.

1.3. Conversion des états financiers exprimés en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan,
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions),
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates de transaction. Les pertes et profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres (soit au titre de couvertures de flux de trésorerie, soit au titre de couverture d'un investissement net dans une entité étrangère).

1.4. Regroupements d'Entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} octobre 2004, le Groupe applique la

méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3.

En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Dans le cadre de regroupements de sociétés détentrices de contrats de concession, une analyse et une valorisation de la juste valeur de ces contrats est effectuée en fonction du taux de rentabilité attendu sur la fin du contrat de concession.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

1.5. Écart d'acquisition (Goodwill)

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale/entreprise associée à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est présenté sur une ligne distincte. L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition sont irréversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation (cf. Note 1.10).

1.6. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les actifs incorporels acquis figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Lorsque le Groupe a valorisé des marques ou enseignes, après analyse, ces dernières ont été considérées

à durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation (cf. Note 1.10). Elles sont comptabilisées sur la base de travaux d'experts indépendants, fondés sur des critères propres au secteur d'activité (généralement valorisées selon une approche multicritères tenant compte à la fois de leur notoriété et de la rentabilité qu'elles génèrent), permettant leur suivi ultérieur.

Les actifs incorporels et autres droits d'utilisation d'actifs dont la pérennité est directement liée à l'existence d'un contrat de concession ou de bail sont amortis jusqu'à la date d'expiration des contrats. Il s'agit en particulier :

- des droits incorporels représentatifs de l'exploitation des remontées mécaniques de la SMA (Les Arcs), de la SEVABEL (Les Menuires), de SC 1350, SCSD (Serre Chevalier), DSG (Flaine) et STVI (Val d'Isère),
- de la concession d'utilisation de l'échangeur autoroutier ouvrant l'accès au Parc Astérix.

Ces immobilisations sont amorties pour l'essentiel de façon linéaire.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes correspondant à leur durée d'utilité prévue.

1.7. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition et à leur coût de revient diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au prix de revient. L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont mis en service. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

| | Durées |
|--|---------------|
| Constructions | 20 à 30 ans |
| Aménagements | 10 à 20 ans |
| Remontées mécaniques | 15 à 30 ans |
| Travaux de pistes | 40 ans |
| Attractions | 10 à 40 ans |
| Installations techniques (autres que les remontées mécaniques et les attractions) | 5 à 40 ans |
| Autres immobilisations corporelles (y compris décors à thème et personnages du Musée Grévin) | 3 à 10 ans |

Les fourchettes constatées sur les durées d'amortissement résultent de la diversité des immobilisations concernées. Les durées minima concernent les composants à remplacer plus rapidement (ex. : décors sur les différents types d'attractions), les durées maxima s'appliquent aux infrastructures.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. Une harmonisation des durées (à matériel comparable) est effectuée sur l'ensemble du Groupe.

Conformément à l'IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement des marchés ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation (impairment test). Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats sont analysés (en application de la norme IAS 17), pour déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement pour tous les contrats d'un montant initial unitaire supérieur à 3 M€ et sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec en contrepartie, une dette financière (cf. Note 1.9).

1.8. Concessions, affermages et licence

L'IFRIC a publié son interprétation sur le traitement des contrats de concessions de services (IFRIC 12).

Cette interprétation peut être synthétisée comme suit :

- pour qu'un contrat de concession soit concerné par l'interprétation (actif incorporel ou actif financier), l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant,
- le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :
 - le concédant contrôle ou régule le service public c'est à dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession, à qui et à quel prix ces services doivent être rendus,
 - et le concédant contrôle l'infrastructure, c'est à dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat à des conditions déterminées à l'avance.

Par ailleurs, l'interprétation précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- le concédant a l'obligation d'offrir le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant),
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre,
- le prix et les conditions de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Lorsque les actifs utilisés dans le cadre de la concession ne répondent pas à ces critères, ils restent classés en immobilisations corporelles. Lorsqu'ils répondent aux critères, les actifs sont comptabilisés selon la nature du véritable débiteur « final » :

- en actif incorporel quand le concessionnaire est payé par l'utilisateur,
- en actif financier quand le concessionnaire est payé par le concédant (ou que ce dernier garantit un niveau donné de revenus).

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation de l'impact de cette interprétation sur la présentation de ses états financiers.

IFRIC 12 n'étant applicable de manière obligatoire qu'à compter de 2010, le Groupe CDA a maintenu le traitement comptable actuel des concessions, à savoir : les actifs mis en concession sont immobilisés et sont amortis sur leur durée de vie sauf si la convention de concession signée avec le concédant nécessite une durée d'amortissement plus courte ou permet de valoriser ces travaux à leur valeur d'origine à l'échéance de la concession.

Domaines skiables

L'exploitation des Domaines skiables français s'effectue dans le cadre de contrat de concession. Les immobilisations corporelles sont classées en deux catégories : les biens en concession et les biens propres (cf. Note 5.3).

Les biens mis en concession sont :

- les biens apportés par le concédant et qui doivent lui revenir en fin de concession,
- les biens apportés par le concessionnaire et qui devront être remis à la disposition du concédant en fin de concession (contre une indemnisation du concessionnaire).

Les apports gratuits du concédant ainsi que les biens en affermage ne sont pas comptabilisés dans le bilan du Groupe. Les travaux d'entretien périodiques relatifs à ces installations sont provisionnés au passif (Provisions pour Gros Entretien).

Les biens qui ne répondent pas à ces critères sont classés en biens propres du concessionnaire.

Parcs de loisirs

Les immobilisations corporelles des sociétés exploitant des Parcs de loisirs sont des biens propres (à l'exception de SMVP titulaire d'une convention de concession d'une durée de 30 ans pour le Parc du Bioscope).

1.8.1. Domaines skiables

Sociétés françaises

Les sociétés d'exploitation françaises de Domaines skiables exercent leur activité dans le cadre régi par les lois et règlements en vigueur et notamment par la section intitulée « De l'organisation des services des remontées mécaniques et des pistes » de la Loi Montagne du 9 janvier 1985.

L'exploitant est titulaire d'un contrat de concession conclu avec un concédant, en général une commune ou un groupement de communes. A ce titre, il a la charge de réaliser, en cours de concession, les investissements nécessaires dans le but de maintenir les exploitations en bon état de fonctionnement.

Certaines des sociétés du Groupe CDA (STGM, SMA, SAP, SCSD et DSG) ont encore à leur charge des redevances d'affermage sur des remontées mécaniques apportées par les concédants. Cependant, ce régime tend à disparaître au profit de la concession. En effet, les exploitants remplacent à leurs frais les installations affermées devenues obsolètes ; ces nouvelles installations entrent dans le régime de la concession.

Liste, durée et objet des contrats

- **STGM** : concession accordée par la commune de Tignes initialement pour la période du 5 septembre 1988 au 30 septembre 2016 (28 ans) et prolongée de 10 ans en 1998/1999 jusqu'au 31 mai 2026.
- **SAP** : concession accordée par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), initialement pour la période du 15 décembre 1987 au 10 juin 2017 (30 ans) et prolongée de 10 ans en 1998/1999 jusqu'au 10 juin 2027.
- **SMA** :
 - concession accordée par la commune de Bourg-Saint-Maurice pour la période du 1^{er} juin 1990 au 31 mai 2020 (30 ans),
 - concession accordée par la commune de Villaroger pour la période du 1^{er} juin 1998 au 31 mai 2020,
 - concession accordée par la commune de Peisey-Nancroix pour la période du 1^{er} janvier 1997 au 31 mai 2020.
- **STAG** : concession accordée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Landry-Peisey-Nancroix pour la période du 18 octobre 1989 au 30 octobre 2019 (30 ans).
- **SEVABEL** :
 - concession pour l'exploitation du domaine skiable de Saint-Martin-de-Belleville, accordée par la commune de Saint-Martin-de-Belleville initialement pour la période du 1^{er} décembre 1990 au 1^{er} octobre 2017 (27 ans) et prolongée le 16 mai 2001 de 4 ans jusqu'au 31 mai 2021,
 - concession pour l'exploitation du domaine skiable des Menuires, accordée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Belleville (SYMAB) initialement pour la période du 1^{er} décembre 1990 au 1^{er} octobre 2017 (27 ans) et prolongée le 11 août 2000 de 4 ans jusqu'au 31 mai 2021.
- **MERIBEL ALPINA** : concessions accordées respectivement par la commune des Allues pour la période du 18 décembre 1989 au 17 décembre 2019 (30 ans) et par celle de Brides-les-Bains pour la période du 30 juin 1992 au 17 décembre 2019 (27 ans).
- **DSF** :
 - concession accordée par le département de Haute-Savoie pour la période du 9 janvier 1989 au 8 janvier 2019 (30 ans) pour les investissements réalisés jusqu'au 28 avril 1999,
 - concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordée par la commune de Magland pour la période du 4 juillet 2000 au 30 avril 2025 (25 ans),
 - concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordées par la commune d'Arâches-la-Frasse sur la partie de son territoire concernant Flaine pour la période du 8 juillet 2004 au 30 avril 2029 (25 ans).
- **DSG** :
 - affermage avec la commune de Morillon pour la période du 1^{er} décembre 1985 au 30 novembre 2015 (30 ans) pour les installations en service au 31 mai 2000,
 - affermage pour l'exploitation du télésiège des Lanches avec le Syndicat Intercommunal Arâches-la-Frasse Morillon pour la période du 1^{er} décembre 1988 au 30 novembre 2011 (23 ans),
 - concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Morillon pour la période du 8 juin 2000 au 30 avril 2025 (25 ans),
 - concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Samoëns pour la période du 1^{er} septembre 2000 au 30 avril 2030 (30 ans),
 - affermage avec la commune de Sixt Fer à Cheval pour la période du 1^{er} octobre 1993 au 30 septembre 2011 (18 ans) pour les installations en service au 31 mai 2001,
 - concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Sixt Fer à Cheval pour la période du 16 mars 2001 au 30 avril 2025 (24 ans).
- **SERRE CHEVALIER 1350** : concession accordée par la commune de Saint-Chaffrey pour la période du 1^{er} décembre 2004 au 30 août 2034 (30 ans) pour la gestion et l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et du domaine skiable.
- **SERRE CHEVALIER SKI DÉVELOPPEMENT** :
 - concession accordée par le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Exploitation des Domaines d'hiver et d'été de Serre-Chevalier 1400-1500 (SIGED) pour la période du 1^{er} novembre 1998 au 31 octobre 2018 (20 ans) pour l'exploitation du service des pistes et des remontées mécaniques,
 - affermage accordé par la commune de Briançon pour la période du 1^{er} novembre 1998 au 31 octobre 2006 (8 ans) pour la gestion du domaine skiable du Prorel. A l'issue d'une procédure de délégation de service public, SCSD a été retenue en date du 15 décembre 2006 pour l'exploitation et la gestion du massif du Prorel jusqu'au 31 décembre 2034.
- **COMPAGNIE DU MONT-BLANC** : à la suite des opérations de fusion-absorption et de changement de nom réalisées au cours des exercices précédents, la nouvelle société Compagnie du Mont-Blanc s'est vue transférer par les concédants le bénéfice des conventions de concession conclues antérieurement par les sociétés absorbées :

- pour les exploitations de remontées mécaniques, concessions accordées par la commune de Chamonix pour l'exploitation du Téléphérique de l'Aiguille du Midi, du Domaine du Brévent, du Domaine des Grands Montets, du Domaine du Tour et du Domaine de La Flégère, pour une période de 30 ans du 6 janvier 1989 au 31 décembre 2018 (sauf Domaine des Grands Montets, du 23 décembre 1988 au 30 septembre 2018),
 - pour l'exploitation du Tramway du Mont-Blanc et du Train du Montanvers, concessions accordées par le département de Haute-Savoie respectivement en 1988 et en 1993 pour une durée de 30 ans jusqu'au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2023,
 - pour les exploitations de remontées mécaniques, concessions accordées par les communes des Houches (concession d'une durée de 30 ans à date du 18 août 1989) et de Saint-Gervais (concession d'une durée de 25 ans à dater du 23 décembre 1988).
- STVI :
- concession accordée en mai 1982 par la Commune de Val d'Isère initialement pour une période de 30 ans, prorogée de 8 ans en 1991 jusqu'au 20 juillet 2020,
 - concession accordée en septembre 1970 par la Commune de Bonneval s/Arc initialement pour une période de 30 ans, prorogée de 18 ans en 1994 jusqu'au 16 décembre 2019.
- SERMA : la société exploite une concession accordée par la Commune de Morzine à échéance du 13 juin 2023 et une concession accordée par la Commune de Montriond à échéance du 30 juin 2022.
- DSV : la société exploite une concession accordée par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche à échéance du 2 juin 2023.
- DSR : la société exploite une concession accordée par la Commune de La Rosière à échéance du 11 décembre 2032.

En vertu de ces contrats, les sociétés d'exploitation supportent, selon les cas, soit une redevance de concession, soit une taxe communale et départementale dite « taxe Loi Montagne », soit les deux. Ces redevances et taxes sont assises sur le chiffre d'affaires remontées mécaniques et sont calculées selon un pourcentage propre à chaque contrat.

Par exception dans le Groupe CDA, les communes de Saint-Martin de Belleville, Val d'Isère et Tignes ont conservé le service des pistes, pour lequel la SEVABEL, STVI et STGM versent une redevance spécifique.

Conditions de retour aux concédants

A l'échéance des contrats de concession, il est prévu, en général, que les biens en concession acquis par le

concessionnaire seront repris par le concédant contre une indemnité égale au minimum à leur valeur nette comptable.

Concessions d'aménagement

- La SMA et la SAP détiennent des concessions d'aménagement foncier accordées respectivement par la commune de Bourg-Saint-Maurice et par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne ;
- la SEVABEL détient, par l'intermédiaire de sa filiale à 99,9 %, SCIVABEL, la concession d'aménagement de la ZAC de Reberty aux Menuires ;
- DSF est par ailleurs propriétaire dans le Grand Massif, avec sa filiale à 99,99 % la Société d'Aménagement ARVE-GIFFRE (SAG), de terrains à Flaine. Ce foncier est géré dans le cadre d'une convention d'aménagement touristique accordée par le Syndicat Intercommunal de Flaine.

Les coûts d'aménagement prévisionnels sont comptabilisés au prorata des droits à construire vendus dès la signature de l'acte de vente.

Sociétés étrangères

Généralement, compte tenu de la législation locale, toutes les immobilisations sont considérées comme des biens propres.

Pour la société italienne CMBF (Courmayeur), les dispositions de la loi régionale de la Région d'Aoste du 1^{er} septembre 1997 prévoient que les concessions d'exploitation sont accordées en gérance par la Région pour une durée allant jusqu'à leur limite de vie réglementaire. Contrairement à ce qui existe en France, les concessionnaires sont pleinement propriétaires de leurs installations.

Comme en Italie, les sociétés suisses Télérévier et Saas Fee Bergbahnen sont propriétaires de leurs installations de remontées mécaniques. Les autorisations d'exploiter (remontée par remontée) font l'objet de conventions d'une durée de 20 ans. Celles-ci sont accordées pour les téléportés par l'Office Fédéral des Transports et pour les téléskis par le Concordat Intercantonal des Téléphériques et Téléskis.

1.8.2. Parcs de loisirs

Concession pour l'échangeur autoroutier d'accès au Parc Astérix

Le Parc Astérix dispose depuis l'Autoroute A1 d'un échangeur privé donnant accès au Parc : cette concession a été accordée par la SANEF (société concessionnaire de l'Autoroute A1) pour une durée de 99 ans (de 1987 à 2086).

Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles de la société Grévin & Cie (cf. Note 5.2) qui verse par ailleurs à la SANEF une redevance par véhicule et par passage. Cette redevance correspond au péage autoroutier non acquitté par les véhicules qui empruntent l'échangeur.

Contrat de licence avec les Éditions Albert-René (Éditeur de la bande dessinée « Astérix »)

En 1986, un contrat de licence est signé avec les Éditions Albert-René pour la durée légale de protection des droits d'auteur, soit 70 ans après le décès du dernier auteur survivant.

Ce contrat garantit à Grévin & Cie les droits d'exploitation des personnages de la bande dessinée et de son univers à l'intérieur du parc à thème.

Un avenant signé en mars 1996 fixe le taux de la redevance à 3 % du chiffre d'affaires hors taxes du Parc Astérix avec un minimum forfaitaire de 1,7 M€.

Concession du Bioscope

SMVP bénéficie d'une délégation de service public signée le 13 mars 2001 pour une durée renouvelable de 30 années, ayant pour objet le développement et l'exploitation d'un parc de loisirs en Alsace sur la nature, l'homme et son environnement (dénommé BIOSCOPE, ouvert depuis le 1^{er} juin 2006).

Au-delà de l'investissement engagé pour la mise en service du Parc en juin 2006 (pour un montant total de 34 M€), le projet prévoit un engagement complémentaire de 30 M€ dans les 8 à 10 ans suivants.

SMVP bénéficie parallèlement de subventions de la Région Alsace à hauteur de 49 % de l'investissement, soit environ 30 M€ pour les sommes indiquées ci-dessus.

1.9. Contrats de location

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les indicateurs utilisés pour classer des contrats comme location-financement sont :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme,
- l'existence d'une option d'achat au terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur,
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique,
- la valeur actualisée des paiements futurs par rapport à la juste valeur,
- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un

retraitement pour tous les contrats dont la valeur d'origine est supérieure à 3 M€.

Ce retraitement répond aux objectifs suivants :

- faire apparaître au bilan les immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant,
- comptabiliser, en conséquence, des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la Société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

1.10. Valeur recouvrable des immobilisations

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Ce test est effectué une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisition, aux marques et enseignes).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Dans le cadre de nos activités, l'UGT correspond au site ou groupe de sites lorsque ceux-ci sont gérés de manière commune (ex. : Bellewaerde et Walibi en Belgique) ou au Domaine skiable.

La méthode d'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition est approchée selon deux phases :

- évaluation par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur une projection à l'infini des flux futurs générés par l'actif valorisé. Les projections sont basées sur une durée maximale de cinq ans,
- évaluation sur la base des multiples de l'EBO.

Si ces évaluations font état d'une dépréciation, la dépréciation comptabilisée est égale au minimum des deux évaluations calculées. La dépréciation est constatée dans le poste « Dépréciation d'actifs » du compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 36, les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

1.11. Actifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers est définie par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- les dépôts à terme et les prêts à des sociétés non consolidées ont été classés dans la catégorie des prêts et créances émis par l'entreprise et sont donc enregistrés au bilan au coût amorti ; les obligations et les titres de créance négociables dont la particularité est d'être détenus jusqu'à l'échéance ont été classés dans cette catégorie et sont donc comptabilisés au bilan au coût amorti ;
- les actifs financiers détenus à des fins de transaction (objectif de revente à court terme) et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du résultat lors de leurs comptabilisation initiale sont des actifs financiers à leur juste valeur. La contrepartie de la juste valeur est comptabilisée au résultat. Il s'agit, essentiellement, de placements à court terme ne satisfaisant pas aux critères d'équivalents de trésorerie (placements > 3 mois) ;
- les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres jusqu'à ce que le titre soit cédé.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier. S'agissant d'instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, la dépréciation éventuelle est comptabilisée en compte de résultat.

1.12. Actifs non courants disponibles à la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs destinés à être cédés font l'objet d'une présentation sur une ligne à part au bilan et sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur

valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Un actif sera classé en « actif disponible à la vente » seulement si la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

1.13. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus). Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

1.14. Créances d'exploitation et autres

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur juste valeur. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de ne pas recouvrer l'intégralité des montants dus tels que prévus initialement. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au résultat.

1.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance généralement inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie « dettes financières courantes ».

1.16. Titres d'auto-contrôle

Les titres d'auto-contrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.17. Provisions

Provisions pour indemnités liées aux retraites

Les engagements du Groupe CDA en matière d'indemnités de départ à la retraite résultent des obligations légales et conventionnelles des pays d'appartenance des filiales du Groupe.

En France, les engagements des sociétés pour leurs salariés permanents et saisonniers donnent lieu, soit au versement d'une prime à une compagnie d'assurances, soit à la constitution d'une provision. Si la prime versée

par une société ne couvre que partiellement ses engagements, une provision est constatée pour le complément.

Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels des salariés en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ à la retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date.

L'indemnité, telle qu'elle ressort des obligations légales ou de conventions collectives, est pondérée par plusieurs coefficients :

- l'âge de départ à la retraite,
- la rotation du personnel,
- la mortalité,
- l'évolution des salaires,
- le taux d'actualisation (basé sur l'évolution de l'OAT 20 ans) : 4,7 %.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés sur les capitaux propres (amendement IAS 19).

Ce calcul concerne tous les salariés du Groupe en France à l'exception des salariés saisonniers de l'activité « Parcs de loisirs » dont la rotation est extrêmement importante. Leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite est considérée, de ce fait, comme peu probable.

La Loi Fillon du 21 août 2003 avait repoussé l'âge légal de mise à la retraite du salarié, à l'initiative de l'employeur, de 60 à 65 ans. Cependant, des accords collectifs peuvent prévoir une mise à la retraite dès l'âge de 60 ans avec des contreparties en terme d'emploi ou de formation professionnelle. En ce qui concerne les remontées mécaniques, le SNTF (Syndicat National des Téléphériques de France) avait négocié des dérogations prévoyant notamment la possibilité de mise à la retraite dès l'âge de 60 ans, à l'initiative de l'employeur.

La loi de financement de la Sécurité sociale du 26 décembre 2006 remet en cause de manière progressive les accords collectifs de branche. De ce fait, les indemnités de départ à la retraite de l'ensemble des salariés sont calculées avec charges sociales sur la base d'un âge de départ moyen estimé à 60 ans (65 ans pour les holdings).

Considérant que la modification de l'avantage introduit par la loi correspond à des écarts actuariels, les variations des engagements de retraite liés à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sont comptabilisées en capitaux propres, conformément à la méthode retenue par le Groupe pour l'ensemble des écarts actuariels.

Par ailleurs, des compléments de retraite accordés à des cadres de certaines filiales sont constitués dans le

cadre de contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance. Une valorisation de ces contrats est effectuée chaque année.

En Italie, les provisions constituées en application de dispositions légales ont un objet plus large qu'en France dans la mesure où les sommes provisionnées reviennent au salarié quel que soit le motif de son départ (départ à la retraite mais également démission, licenciement...). Il convient de noter que les salariés saisonniers ne font pas l'objet de provisions : ce qui leur est dû est versé à la fin de chaque saison.

Les modalités de calcul de la provision pour les salariés permanents sont les suivantes : dotation chaque année d'un montant égal à un mois de salaire environ hors charges et actualisation des sommes provisionnées les années précédentes.

Dans les autres pays (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Suisse et Grande-Bretagne) où le Groupe CDA est présent, les salariés ne perçoivent de leur entreprise aucune indemnité lors de leur départ à la retraite. Aucune provision n'est donc à constituer à ce titre. En revanche, les sociétés cotisent chaque année à des systèmes de prévoyance (fonds de pension) conformément aux lois locales. Une évaluation des obligations de la société vis à vis de ces contrats est effectuée chaque année.

Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

1.18. Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transactions encourus (frais et primes d'émission ou de remboursement déduits, ces retraitements étant pris en compte pour le calcul du taux d'intérêt effectif). Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.19. Instruments dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux, des caps ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- couverture de juste valeur (fair value hedge),
- couverture de flux futurs (cash flow hedge).

Dans le cas d'une couverture de juste valeur (fair value hedge), le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts). Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat (autres profits/pertes opérationnels).

1.20. Impôts et impôts différés

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément

aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

En application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable (la probabilité d'imputation est mesurée à partir des données prévisionnelles disponibles).

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

1.21. Paiement en actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions et attribution gratuite d'actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options et d'actions gratuites est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées évaluée selon le modèle binomial, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que des objectifs de rentabilité et de croissance des ventes). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'actions susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine

le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Six plans octroyés entre 2003 et 2008 entrent dans le périmètre de la norme IFRS 2. Il s'agit d'options de souscription réservées au personnel sous condition d'une présence effective au terme de la période d'acquisition des droits et de la réalisation d'objectifs économiques. Par ailleurs, depuis 2006, des plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place (cf. Note 5.13.3).

1.22. Promesses unilatérales d'achat consenties

La norme IAS 32 requiert que la valeur des engagements financiers au titre des promesses unilatérales d'achat consenties par Compagnie des Alpes (PUT) à un tiers portant sur des titres de filiales consolidées en intégration globale soit comptabilisée en dette. La contrepartie de l'écart entre la dette ainsi comptabilisée et les intérêts minoritaires représentatifs du pourcentage de titres sujet du « PUT », est enregistrée en écart d'acquisition. La dette est évaluée à l'aide des plans d'affaires des sociétés sous-jacentes objets de la promesse d'achat. Les variations ultérieures de valeur de la dette sont comptabilisées :

- en écart d'acquisition pour l'ajustement de la valeur estimée du prix d'exercice du PUT (prix variable),
- en charges financières pour la part de la variation liée à l'effet de la désactualisation de la dette.

1.23. Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-groupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

Chiffre d'affaires

Les ventes de billets (forfaits de remontées mécaniques, entrées dans les parcs) sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les clients bénéficient des installations de la Compagnie des Alpes.

Les billets pré-vendus (principalement pour l'entrée au Parc Astérix valables 2 ans, l'année de leur émission et l'année suivante) et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne seront pris en résultat qu'à l'entrée dans le parc. Les pré-ventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance. Les prestations de services sont comptabilisées en résultat lorsque le service est rendu.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

1.24. Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou des services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagées dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Le premier niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur d'activité et le second est le secteur géographique. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Les secteurs d'activité identifiés sont au nombre de deux :

- Domaines skiables : cette activité concerne pour l'essentiel l'exploitation des remontées mécaniques, les ventes foncières et une activité de restauration d'altitude.
- Parcs de loisirs : cette activité concerne l'exploitation de parcs d'attractions, de parcs animaliers, de parcs aquatiques et de sites touristiques. Elle prend en compte le chiffre d'affaires relatif aux billets d'entrée, à la restauration, à l'activité des commerces et à l'hébergement.
- La rubrique « autres » ne concerne que la holding CDA et sa filiale financière CDA Financement.

Les zones géographiques identifiées sont les suivantes :

- France,
- Europe (hors France).

Contenu de l'information sectorielle.

Les actifs d'exploitation et le chiffre d'affaires sont détaillés par secteur d'activité et zone géographique (respectivement en Notes 5.4 et 6.1).

Le résultat d'exploitation opérationnel est ventilé par secteur d'activité (Note 6.2).

Les informations sont fournies, pour chaque zone géographique et secteur d'activité, nettes des transactions intra-secteur et intra-zone. En revanche, les transactions inter-secteur et inter-zone sont identifiées de façon distincte.

1.25. Autres produits liés à l'activité

Ils correspondent aux autres produits liés à l'activité, tels que les plus ou moins-values de cession des immobilisations opérationnelles, les produits divers de gestion courante, les subventions d'exploitation.

1.26. Excédent brut opérationnel

Il comprend les revenus et charges d'exploitation. Ceci constitue un agrégat de gestion important, avant prise en compte des coûts de détention des actifs (amortissements et dépréciations des autres produits et charges opérationnels, du résultat financier) et des impôts sur résultats.

1.27. Dette nette consolidée

Dans le cadre du crédit syndiqué, certaines clauses d'exigibilité portant sur des agrégats financiers ont été mises en place.

Il s'agit, notamment, de l'endettement net consolidé. Celui-ci résulte des dettes financières courantes et non courantes, déduction faite de la trésorerie active et des actifs financiers courants.

2. Gestion des risques, estimations et jugements comptables

2.1. Gestion des risques

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers (notamment risque de variation de valeur due au taux d'intérêt et risque de change).

Le Groupe a mis en place des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions aux risques.

2.1.1. Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

Le Groupe ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêt ; aussi, son résultat et sa trésorerie opérationnelle sont-ils largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme et moyen terme. La dette du Groupe est essentiellement à taux variable.

Le Groupe gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt en recourant à des contrats de garantie de taux plafonnés (caps) et à des swaps de taux variable contre fixe.

2.1.2. Risque de change

Les activités internationales du Groupe sont principalement réalisées dans la zone euro (à l'exception des activités en Suisse et en Grande-Bretagne ; ces dernières activités ne représentent qu'environ 1 % de l'actif immobilisé) ; le Groupe est donc faiblement exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises.

2.1.3. Risque de variation des prix

Le Groupe est exposé au risque de prix affectant les instruments de capitaux propres en raison des participations qu'il détient, qui sont classés au bilan consolidé comme étant disponibles à la vente ou à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Le Groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les marchandises.

2.1.4. Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Les ventes aux clients finaux sont réglées en espèces ou au moyen de cartes de crédit reconnues. Pour les instruments dérivés et les transactions se dénouant en trésorerie, les contreparties sont limitées à des institutions financières de grande qualité. En application des politiques du Groupe, le montant des expositions au risque de crédit auprès de chaque institution financière est plafonné.

2.1.5. Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la Compagnie des Alpes a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

2.2. Estimations et jugements comptables

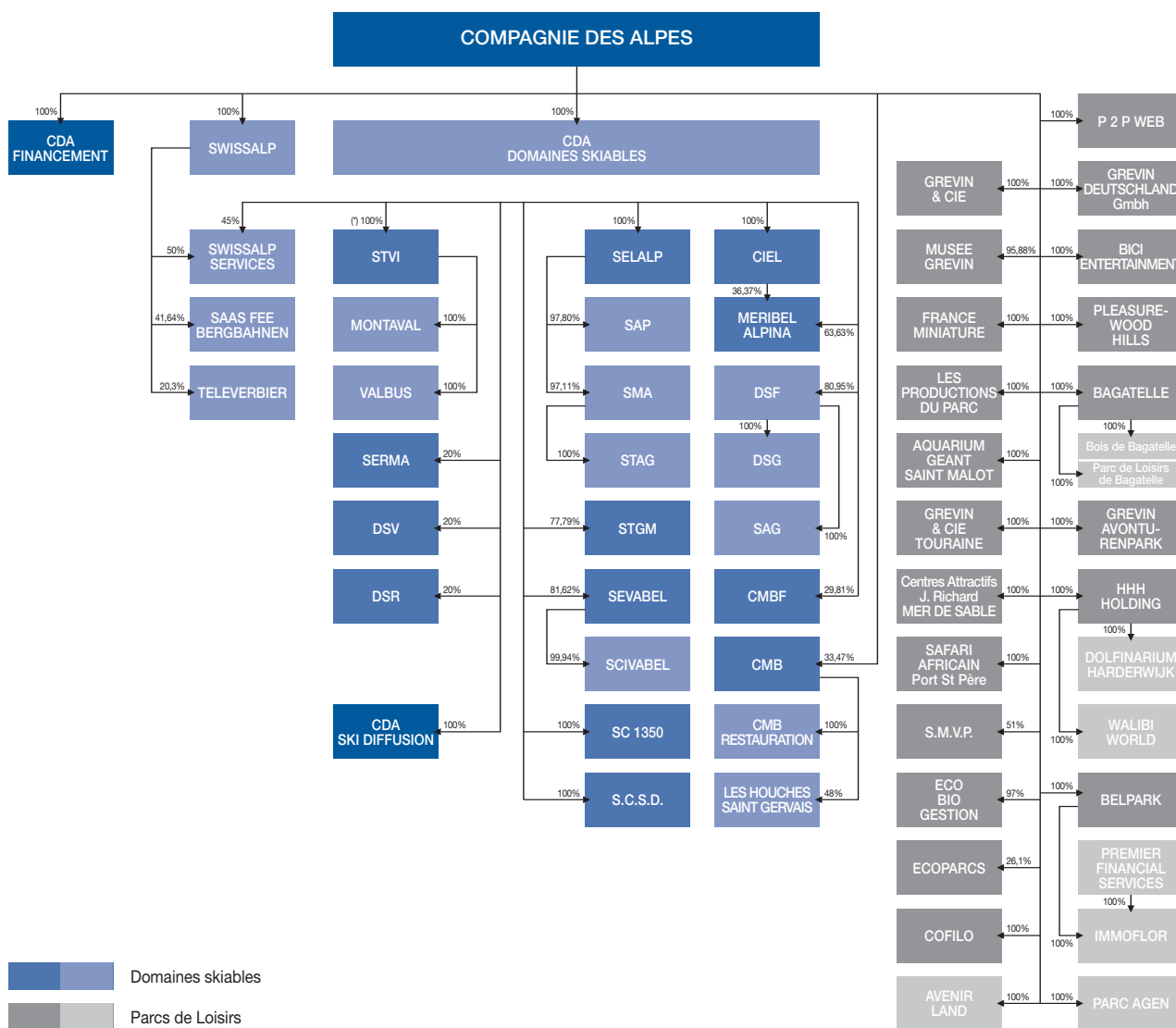
Les estimations utilisées dans le cadre des tests de dépréciation des actifs (cf. Note 1.10) sont fondées sur les informations historiques et sur d'autres facteurs tels que les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Le taux d'actualisation utilisé pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition a été validé par un cabinet externe d'analyse financière.

3. Organigramme du Groupe Compagnie des Alpes

Organigramme simplifié du Groupe Compagnie des Alpes au 30 septembre 2008



4. Périmètre de consolidation

4.1. Variations du périmètre

4.1.1. Variations au cours de l'exercice 2006/2007

Groupe SwissAlp

- Création de la structure SwissAlp Services (détenue à 100 % par CDA-DS),
- Saas Fee Bergbahnen : acquisition complémentaire de titres réalisée au cours du 2^{ème} trimestre 2006/2007. La participation détenue par SwissAlp (holding suisse détenue à 100 % par CDA) est passée de 40,9 % à 41,5 %. La représentation du Groupe CDA a été notablement renforcée lors de la modification du Conseil d'administration (AGO du 26 janvier 2007), notamment par la nomination du Directeur général opérationnel de Saas Fee Bergbahnen, lui-même salarié de SwissAlp. En conséquence, la société est intégrée globalement à dater du 27 janvier 2007.

Compagnie du Mont-Blanc

Le niveau de participation du Groupe CDA dans la société CMB (Chamonix) est passé de 31,3 % à 33,47 % à la suite de l'acquisition complémentaire de titres réalisée au cours de l'exercice.

Ecoparcs

En avril 2007, la CDA a acquis 26,08 % d'Ecoparcs. Cette opération, réalisée en liaison avec la Caisse des Dépôts, vise à favoriser le développement concomitant de l'Écomusée d'Alsace et du Parc de loisirs Bioscope, ouvert en juin 2006.

4.1.2. Variations au cours de l'exercice 2007/2008

STVI

Le 1^{er} octobre, CDA Domaines skiabiles (CDA-DS) a acquis auprès de la société Sofival les participations suivantes :

- 60 % du capital de la société des Téléphériques de Val d'Isère (STVI),
- 20 % de la société d'Exploitation des Remontées Mécaniques de Morzine-Avoriaz (SERMA),
- 20 % de la société Domaine Skiable de Valmorel (DSV),
- 20 % de la société Domaines Skiabiles de La Rosière (DSR).

Le Groupe CDA bénéficie d'une option d'acheter le solde du capital de STVI en 2013, Sofival jouissant réciproquement d'une option de vente équivalente à prix déterminé. En consolidation, cet achat différé est retraité et STVI est consolidée avec un pourcentage d'intérêt de 100 % (cf. Note 9).

Grévin Deutschland

Le Groupe s'est désengagé, en janvier 2008, du site de Panorama Park (détenu par Grévin Deutschland) en cédant l'essentiel des actifs à un investisseur privé allemand. Les actifs restants ont été cédés à des tiers ou ont fait l'objet de transferts intra-groupe.

Aletsch Riederalp Bahnen

En février 2008, SwissAlp a cédé la participation de 20,8 % qu'elle détenait dans la société d'exploitation du domaine skiable suisse de Riederalp.

SELALP

En mars 2008, le Groupe CDA a racheté les intérêts minoritaires de SELALP, précédemment détenue à hauteur de 95,12 %. SELALP détient les participations de la Compagnie des Alpes dans la SAP (La Plagne) à hauteur de 97,8 % et dans la SMA (Les Arcs) à hauteur de 97,11 %. Elle exploite également le téléphérique « Vanoise Express » assurant la liaison entre les domaines des Arcs et de La Plagne.

Safari Africain (Port Saint-Père)

En avril 2008, CDA a acquis l'ensemble des intérêts minoritaires de Safari Africain (antérieurement, la détention était de 50,4 %).

CDA Ski Diffusion

Le Groupe a créé la structure CDA Ski Diffusion pour porter l'offre Holiski.

P2P Web

Cette société, créée en 2007 pour éditer et gérer des sites internet dédiés, entre dans le périmètre de consolidation en 2008.

4.2. Liste des sociétés consolidées selon méthode et secteur d'activité

| Maison-Mère | N° RCS | | | | |
|---|--------------------------|-----------------|-------------|---------------|-------------|
| Compagnie des Alpes - 89, rue Escudier 92100 Boulogne Billancourt | 349 577 908 | | | | |
| | Méthode de consolidation | Forme juridique | N° RCS | % de contrôle | % d'intérêt |
| CDA Financement - 92100 Boulogne Billancourt | IG | SNC | 482 940 616 | 100 | 100 |
| Domaines skiables | | | | | |
| CDA-DS - 73000 Chambéry | IG | SAS | 477 855 787 | 100 | 100 |
| CDA SKI DIFFUSION - 92100 Boulogne Billancourt | IG | SAS | 499 967 362 | 100 | 100 |
| STGM - 73320 Tignes | IG | SA | 076 920 024 | 77,79 | 77,79 |
| SELALP - 73210 Macôt | IG | SAS | 306 574 781 | 100 | 100 |
| SMA - 73700 Bourg-Saint-Maurice | IG | SA | 076 520 568 | 97,11 | 97,11 |
| STAG - 73210 Peisey-Nancroix | IG | SAS | 353 262 025 | 100 | 97,11 |
| SAP - 73210 Macôt-La-Plagne | IG | SA | 076 220 011 | 97,81 | 97,81 |
| SEVABEL - 73440 St-Martin-de-Belleville | IG | SAS | 353 065 964 | 81,62 | 81,62 |
| SCIVABEL - 73440 St-Martin-de-Belleville | IG | SCI | 775 665 508 | 100 | 81,62 |
| CIEL - 92100 Boulogne Billancourt | IG | SAS | 324 685 437 | 100 | 100 |
| Méribel Alpina - 73550 Méribel-les-Allues | IG | SNC | 075 520 064 | 100 | 100 |
| DSF - 74300 Flaine | IG | SA | 602 056 012 | 80,95 | 80,95 |
| DSG - 74440 Morillon | IG | SA | 320 316 334 | 99,97 | 80,92 |
| SAG - 74300 Flaine | IG | SA | 326 020 195 | 99,99 | 80,92 |
| SC 1350 - 05330 St Chaffrey | IG | SAS | 479 853 541 | 100 | 100 |
| SCSD - 05100 Briançon | IG | SA | 348 799 529 | 100 | 100 |
| STVI - 73150 Val d'Isère | IG | SAS | 380 241 513 | 100 | 100 |
| Montaval - 73150 Val d'Isère | IG | SAS | 324 717 792 | 100 | 100 |
| VALBUS - 73150 Val d'Isère | IG | SAS | 325 677 292 | 100 | 100 |
| SERMA - 74110 Morzine | ME | SAS | 389 022 419 | 20 | 20 |
| DSV - 73260 Valmorel | ME | SAS | 306 689 225 | 20 | 20 |
| DSR - 73700 Montvalezan | ME | SAS | 444 425 169 | 20 | 20 |
| Groupe Cie du Mont-Blanc - 74400 Chamonix | ME | SA | 605 520 584 | 33,47 | 33,47 |
| CMBF - Courmayeur-Italie | ME | SpA | - | 29,81 | 29,81 |
| SwissAlp - Genève - Suisse | IG | SA | - | 100 | 100 |
| SwissAlp Services - Genève - Suisse | IG | SA | - | 100 | 100 |
| Saas-Fee Bergbahnen - Saas-Fee - Suisse | IG | AG | - | 41,64 | 41,64 |
| Téléverbier - Verbier - Suisse | ME | SA | - | 20,30 | 20,30 |
| Parcs de loisirs | | | | | |
| Grévin & Cie - 60128 Plailly | IG | SA | 334 240 033 | 100 | 100 |
| Les Productions du Parc - 92100 Boulogne Billancourt | IG | SAS | 421 155 458 | 100 | 100 |
| SMVP - 60128 Plailly | IG | SAS | 379 833 684 | 51 | 51 |
| EcoBioGestion - 68190 Ungersheim | IG | SAS | 488 918 970 | 97 | 97 |
| Aquarium Géant de Saint-Malo - 35400 Saint-Malo | IG | SNC | 399 410 265 | 100 | 100 |
| Musée Grévin - 75009 Paris | IG | SA | 552 067 811 | 95,88 | 95,88 |
| Bagatelle - 62600 Rang du Fliers | IG | SNC | 784 062 713 | 100 | 100 |
| France Miniature - 78990 Élanecourt | IG | SAS | 348 677 196 | 100 | 100 |
| Grévin & Cie Touraine - 37400 Lussault sur Loire | IG | SNC | 440 932 259 | 100 | 100 |
| Parc de Loisirs Bagatelle - 62600 Rang du Fliers | IG | SCI | 345 078 299 | 100 | 100 |
| Bois de Bagatelle - 62600 Rang du Fliers | IG | SCI | 403 729 973 | 100 | 100 |
| Safari Africain de Port Saint-Père - 44710 Port Saint-Père | IG | SA | 382 269 330 | 100 | 100 |
| Centres Attractifs J. Richard La Mer de Sable - 60950 Ermenonville | IG | SAS | 775 670 706 | 100 | 100 |
| Harderwijk Hellendoorn Holding - Harderwijk - Pays-Bas | IG | BV | - | 100 | 100 |
| Dolfinarium Harderwijk - Harderwijk - Pays-Bas | IG | BV | - | 100 | 100 |
| Grevin AvonturenPark - Hellendoorn - Pays-Bas | IG | BV | - | 100 | 100 |
| Grevin Deutschland - Bestwig/Hochsauerland - Allemagne | IG | GmbH | - | 100 | 100 |
| BICI Entertainment - Le Bouveret - Suisse | IG | SA | - | 100 | 100 |
| PleasurewoodHills - Suffolk - Royaume-Uni | IG | Ltd | - | 100 | 100 |
| Walibi World - Biddinghuizen - Pays-Bas | IG | BV | - | 100 | 100 |
| Belpark BV - 8902 Ieper - Belgique | IG | BV | - | 100 | 100 |
| ImmoFlor NV 8902 Ieper - Belgique | IG | NV | - | 100 | 100 |
| Premier Financial Services - 8902 Ieper - Belgique | IG | BV | - | 100 | 100 |
| COFILO - 92100 Boulogne Billancourt | IG | SAS | 383 926 532 | 100 | 100 |
| Avenir Land - 38630 Les Avenières | IG | SAS | 311 285 068 | 100 | 100 |
| Parc Agen - 47310 Roquefort | IG | SAS | 382 444 545 | 100 | 100 |
| ECOPARCS - 68190 Ungersheim | ME | SA | 342 384 880 | 26,1 | 26,1 |
| P 2 P WEB - 92100 Boulogne Billancourt | IG | SAS | 500 244 140 | 100 | 100 |

(1) IG = Intégration globale. ME = mise en équivalence

5. Informations sur le bilan consolidé

5.1. Écarts d'acquisition

| (en milliers d'euros) | Valeur brute | Dépréciations | Valeur nette |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Au 30/09/2006 | 209 503 | 6 | 209 509 |
| Variations de périmètre | - 5 695 | - | - 5 695 |
| Écarts de conversion | - | - 6 | - 6 |
| Au 30/09/2007 | 203 808 | 0 | 203 808 |
| Variations de périmètre | 96 307 | - | 96 307 |
| Écarts de conversion | 14 | - | 14 |
| Autres variations | 238 | - 1 051 | - 813 |
| Au 30/09/2008 | 300 367 | - 1 051 | 299 316 |

Les variations de périmètre de l'exercice 2006/2007 provenaient principalement d'un ajustement sur le goodwill des parcs Walibi acquis en 2006 (pour 5,1 M€), celles de l'exercice 2007/2008 résultent de l'intégration de STVI (cf. Note 9) acquise auprès de Sofival début octobre 2007.

L'incidence du rachat des minoritaires du sous-groupe SELALP a par ailleurs été retraitée conformément à l'IFRS 3 : l'écart d'acquisition a, par conséquent, été imputé sur les capitaux propres du Groupe.

Le rachat des minoritaires de Safari Africain Port Saint-Père est sans incidence significative, l'engagement de rachat ayant été anticipé à l'origine.

L'impairment test effectué au 30 septembre 2008 sur la valeur recouvrable des UGT a conduit le Groupe à constater une dépréciation de 1 M€ sur l'écart d'acquisition de la filiale Pleasurewood Hills.

Les écarts d'acquisition nets se répartissent comme suit :

Répartition des écarts

| (en millions d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|-----------------------|------------|------------|
| Domaines skiabiles | 128 | 32 |
| Parcs de loisirs | 171 | 172 |
| Total | 299 | 204 |

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui correspondent à chaque site ou groupe de sites (Parcs de loisirs) et aux Domaines skiabiles.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets à cinq ans approuvés par le Directoire. Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance estimé de 1 % qui constitue une hypothèse conservatrice. Le taux de croissance ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie (nets d'impôts) ont été actualisés au taux de 6,5 %, reflétant le risque inhérent au portefeuille d'activités de la Société (taux validé par une expertise externe).

5.2. Immobilisations incorporelles

| (en milliers d'euros) | Valeur brute | Amortissements et dépréciations | Total |
|-----------------------------------|----------------|------------------------------------|---------------|
| Au 30/09/2006 | 123 485 | - 43 263 | 80 222 |
| Acquisitions | 2 418 | - | 2 418 |
| Cessions | - 568 | - | - 568 |
| Amortissements et dépréciations | - | - 3 987 | - 3 987 |
| Écart de conversion | - 53 | 0 | - 53 |
| Variations de périmètre et divers | - 2 | - 68 | - 70 |
| Au 30/09/2007 | 125 280 | - 47 318 | 77 962 |
| Acquisitions | 3 992 | - | 3 992 |
| Cessions | - 108 | - | - 108 |
| Amortissements et dépréciations | - | - 5 410 | - 5 410 |
| Variations de périmètre et divers | 9 289 | - 120 | 9 169 |
| Autres variations | 380 | - 181 | 199 |
| Au 30/09/2008 | 138 833 | - 53 029 | 85 804 |

Par nature, les actifs incorporels se décomposent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 30/09/2007 | Acquisitions | Cessions | Dotations | Reprises | Entrée de périmètre | Écarts de conversion | Autres variations | 30/09/2008 |
|---|-----------------|--------------|--------------|----------------|------------|------------------------|-------------------------|----------------------|-----------------|
| Valeurs brutes | | | | | | | | | |
| Droit d'usage de RM | 73 640 | - | - | - | - | 7 562 | - | - | 81 202 |
| Fonds commerciaux | 3 661 | 1 675 | - | - | - | 18 | 61 | 153 | 5 568 |
| Enseigne Musée Grévin | 9 000 | - | - | - | - | - | - | - | 9 000 |
| Marque Walibi | 20 300 | - | - | - | - | - | - | - | 20 300 |
| Concession échangeur Parc Astérix | 6 273 | - | - | - | - | - | - | - | 6 273 |
| Autres imm. incorporelles | 12 406 | 2 317 | - 108 | - | - | 1 709 | 0 | 166 | 16 490 |
| Sous-total des valeurs brutes | 125 280 | 3 992 | - 108 | 0 | 0 | 9 289 | 61 | 319 | 138 833 |
| Amortissements et dépréciations | | | | | | | | | |
| Droit d'usage de RM | - 35 554 | - | - | - 2 744 | - 7 | - | - | - | - 38 305 |
| Fonds commerciaux | - 1 871 | - | - | - 270 | 7 | - | - 141 | - | - 2 275 |
| Enseigne Musée Grévin | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Marque Walibi | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Concession échangeur Parc Astérix | - 1 139 | - | - | - 56 | - | - | - | - | - 1 195 |
| Autres immobilisations incorporelles | - 8 754 | - | - | - 2 448 | 108 | - 120 | 0 | - 40 | - 11 254 |
| Sous-Total des amortissements et dépréciations | - 47 318 | 0 | 0 | - 5 518 | 108 | - 120 | - 141 | - 40 | - 53 029 |
| Valeurs nettes | 77 962 | 3 992 | - 108 | - 5 518 | 108 | 9 169 | - 80 | 279 | 85 804 |

Les principes relatifs à l'amortissement des actifs incorporels sont détaillés en Note 1.6.

Les acquisitions de l'exercice 2007/2008 sont constituées essentiellement par l'acquisition par Musée Grévin d'un droit au bail (pour 1,7 M€) dans le cadre d'un projet d'extension et par des investissements informatiques. L'entrée dans le périmètre de consolidation de STVI a pour effet la prise en compte des immobilisations incorporelles existantes. Il a, en outre, été procédé à une affectation partielle de l'écart d'acquisition en droit d'usage (pour 7,5 M€).

Concernant l'enseigne Musée Grévin et la marque Walibi, valorisées dans le cadre du processus d'affectation de l'écart d'acquisition, la direction considère que ces marques sont essentielles à l'exploitation des sites concernés et que leur durée est indéterminée. Elles font l'objet d'investissements réguliers. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée a été estimée sur la base des calculs de la valeur d'utilité.

Dans le cadre de la justification des valeurs recouvrables des immobilisations (cf. Note 1.10), un test de dépréciation est effectué régulièrement.

5.3. Immobilisations corporelles (en propre et du domaine concédé)

| (en milliers d'euros) | Valeur brute | Amortissements et dépréciations | Total |
|-----------------------------------|------------------|------------------------------------|----------------|
| Au 30/09/2006 | 1 201 617 | - 531 867 | 669 750 |
| Acquisitions | 95 801 | - | 95 801 |
| Cessions | - 38 960 | - | - 38 960 |
| Amortissements et dépréciations | - | - 38 262 | - 38 262 |
| Variations de périmètre et divers | 123 219 | -76 235 | 46 984 |
| Au 30/09/2007 | 1 381 677 | - 646 364 | 735 313 |
| Acquisitions | 97 847 | - | 97 847 |
| Cessions | - 26 299 | - | - 26 299 |
| Amortissements et dépréciations | - | - 65 919 | - 65 919 |
| Variations de périmètre et divers | 126 041 | - 64 458 | 61 583 |
| Au 30/09/2008 | 1 579 266 | - 776 741 | 802 525 |

Par nature, les actifs corporels se décomposent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 30/09/2007 | Acquisitions | Cessions | Dotations | Reprises | Variations périmètre | Autres | 30/09/2008 |
|---|------------------|---------------|-----------------|-----------------|---------------|-------------------------|----------------|------------------|
| Valeurs brutes | | | | | | | | |
| Terrains et aménagements | 46 723 | 347 | - 1 690 | - | - | 128 | - 1 777 | 43 731 |
| Travaux de pistes | 47 224 | 470 | - 597 | - | - | 4 907 | 3 283 | 55 287 |
| Enneigement de culture | 66 776 | 2 681 | - 259 | - | - | 16 639 | 6 645 | 92 482 |
| Immeubles, bureaux, commerces, locaux | 310 500 | 8 915 | - 2 473 | - | - | 7 888 | 2 035 | 326 865 |
| Remontées mécaniques | 529 361 | 2 998 | - 4 497 | - | - | 83 115 | 28 265 | 639 242 |
| Engins de damage | 23 919 | 5 544 | - 3 498 | - | - | 782 | 1 331 | 28 078 |
| Attractions | 186 741 | 6 916 | - 8 783 | - | - | - | 9 853 | 194 727 |
| Matériels et mobiliers | 60 618 | 3 305 | - 1 377 | - | - | - | 4 116 | 66 662 |
| Autres imm. corporelles | 80 465 | 10 773 | - 3 094 | - | - | 4 096 | 3 853 | 96 093 |
| Imm. corporelles en cours | 28 337 | 54 028 | - 11 | - | - | 2 406 | - 50 608 | 34 152 |
| Avances et acomptes versés sur immobilisations | 1 013 | 1 870 | - 20 | - | - | - | - 916 | 1 947 |
| Sous-Total des valeurs brutes | 1 381 677 | 97 847 | - 26 299 | - | - | 119 961 | 6 080 | 1 579 266 |
| Amortissements | | | | | | | | |
| Terrains et aménagements | - 10 238 | - | - | - 1 023 | - | - 11 | 2 622 | - 8 650 |
| Travaux de pistes | - 13 818 | - | - | - 1 689 | 41 | - 1 193 | - 825 | - 17 484 |
| Enneigement de culture | - 31 561 | - | - | - 6 738 | 218 | - 8 333 | 32 | - 46 382 |
| Immeubles, bureaux, commerces, locaux | - 150 297 | - | - | - 15 346 | 1 988 | - 5 729 | 777 | - 168 607 |
| Remontées mécaniques | - 247 996 | - | - | - 27 262 | 2 879 | - 43 037 | - 3 845 | - 319 261 |
| Engins de damage | - 14 842 | - | - | - 5 037 | 2 645 | - 520 | - 79 | - 17 833 |
| Attractions | - 77 707 | - | - | - 14 632 | 3 161 | - | - 1 234 | - 90 412 |
| Matériels et mobiliers | - 38 636 | - | - | - 6 847 | 648 | - 3 107 | - 1 694 | - 49 636 |
| Autres imm. corporelles | - 61 269 | - | - | - 4 478 | 5 553 | - | 1 718 | - 58 476 |
| Imm. corporelles en cours | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Avances et acomptes versés sur immobilisations | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Sous-Total des amortissements | - 646 364 | - | - | - 83 052 | 17 133 | - 61 930 | - 2 528 | - 776 741 |
| Valeurs nettes | 735 313 | 97 847 | - 26 299 | - 83 052 | 17 133 | 58 031 | 3 552 | 802 525 |
| Valeurs brutes imm. en propre | 760 149 | 39 202 | - 19 952 | - | - | 5 052 | 3 231 | 787 682 |
| Amortissements imm. en propre | - 392 192 | - | - | - 43 401 | 10 610 | - 3 764 | - 4 068 | - 432 815 |
| Valeurs nettes imm. en propre | 367 957 | 39 202 | - 19 952 | - 43 401 | 10 610 | 1 288 | - 837 | 354 867 |
| Valeurs brutes imm. domaine concédé | 621 474 | 58 645 | - 6 347 | - | - | 114 909 | 2 903 | 791 584 |
| Amortissements imm. domaine concédé | - 254 118 | - | - | - 39 651 | 6 523 | - 58 166 | 1 486 | - 343 926 |
| Valeurs nettes imm. domaine concédé | 367 356 | 58 645 | - 6 347 | - 39 651 | 6 523 | 56 743 | 4 389 | 447 658 |
| Valeurs nettes | 735 313 | 97 847 | - 26 299 | - 83 052 | 17 133 | 58 031 | 3 552 | 802 525 |

Les investissements de la période s'analysent comme suit :

- pour les Domaines skiabiles (67 M€), il s'agit d'une part, de la fin des programmes d'investissement préalables à la saison d'hiver 2007/2008 et, d'autre part, des premiers travaux relatifs à la saison 2008/2009 ;
- pour les Parcs de loisirs (30 M€), il s'agit des investissements (nets de subventions) mis en exploitation pour la saison 2008 (notamment, la nouvelle attraction du Parc Astérix « Le Défi de César »).

Les variations de périmètre sont imputables à l'intégration de la société STVI.

Les opérations de cessions, particulièrement significatives sur l'exercice 2007/2008, prennent en compte la cession des actifs du site de Panorama Park (détenu par Grévin Deutschland) ainsi que la cession du Vertigo (chez Belpark) et la mise au rebut des câbles du Vanoise Express (SELALP). Ces opérations n'ont pas d'incidence significative sur les résultats du Groupe.

5.4. Informations par secteur et zone géographique pour les immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs nettes)

| (en milliers d'euros) Région ou pays | Domaines skiabiles | Parcs de loisirs | Autres | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|---|-----------------------|---------------------|--------------|----------------|----------------|
| France | 514 383 | 164 252 | 2 943 | 681 578 | 590 570 |
| dont biens en concessions | 431 296 | 16 361 | - | 447 657 | 367 356 |
| dont biens en crédit bail | - | 2 907 | - | 2 907 | 3 083 |
| Europe (hors France) | 46 781 | 159 970 | - | 206 751 | 222 705 |
| Total des imm. corporelles et incorporelles | 561 164 | 324 222 | 2 943 | 888 329 | 813 275 |
| Imm. incorporelles (Note 5.2) | - | - | - | 85 804 | 77 962 |
| Imm. corporelles (Note 5.3) | - | - | - | 802 525 | 735 313 |
| Total des imm. corporelles et incorporelles au bilan | 561 164 | 324 222 | 2 943 | 888 329 | 813 275 |

5.5. Participations dans les entreprises associées

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|---|---------------|---------------|
| Valeur des titres au début de la période | 43 077 | 47 691 |
| Variation de périmètre et divers | 25 463 | - 5 233 |
| Résultat de l'exercice | 3 549 | 2 267 |
| Dividendes versés | - 1 822 | - 1 648 |
| Valeur des titres à la fin de la période | 70 267 | 43 077 |

Au 30 septembre 2006, ce poste comprenait les titres Saas Fee Bergbahnen et Téléverbier en Suisse, ainsi que CMBF (Italie) et CMB (à Chamonix).

Les variations de périmètre de 2006/2007 prenaient en compte la sortie de Saas Fee (désormais consolidée en intégration globale), ainsi que le complément de participation dans CMB (1,5 M€) et l'entrée dans le périmètre d'Ecoparcs (0,5 M€).

Sur l'exercice 2007/2008, les variations de périmètre enregistrent d'une part, l'acquisition de participations minoritaires auprès de Sofival (cf. Note 9) dans les sociétés SERMA (Avoiaz), DSR (La Rosière) et DSV (Valmorel) et, d'autre part, la cession d'Aletsch Riederalp.

Au 30 septembre 2008, les écarts d'acquisition au titre des entreprises associées représentent 20,7 M€.

Les sociétés Compagnie du Mont-Blanc et Téléverbier sont cotées en Bourse. La valeur de la participation du Groupe dans ces sociétés, valorisée au cours de bourse du 30 septembre 2008, représente 33 M€.

5.6. Autres actifs financiers non courants et dérivés

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|--|--------------|--------------|
| Titres destinés à la vente | 2 119 | 2 142 |
| Prêts et créances rattachés à des participations | 5 155 | 5 650 |
| Dépôts et cautionnements | 1 888 | 1 498 |
| Autres actifs financiers | 893 | 1 468 |
| Valeurs brutes | 7 936 | 8 616 |
| Dépréciations | - 838 | - 1 293 |
| Actifs financiers non courants (net) | 7 098 | 7 323 |

Les principaux titres immobilisés sont les suivants :

| (en milliers d'euros) | Pourcentage de détention 30/09/2008 | Juste valeur au 30/09/2008 | Capitaux propres yc résultat (dernier exercice clos) | Résultat dernier exercice clos |
|---|-------------------------------------|----------------------------|--|--------------------------------|
| AIVB (Agence Immobilière de la Vallée des Belleville) | 100 % | 938 | 282 | 16 |
| Flaine Immobilier | 90 % | 146 | 370 | 138 |
| Plagne Renov | 15 % | 137 | 884 | - 3 |
| SAGEST Tignes Developpement | 9,8 % | 75 | 1 394 | - 704 |
| Divers | - | 823 | - | - |
| Total | | 2 119 | | |

L'activité des sociétés ci-dessus concerne essentiellement des participations des Domaines skiabiles dans des agences immobilières et des services d'aménagement immobilier.

Le Groupe détient également des participations dans l'exploitation de restaurants d'altitude.

5.7. Impôts différés actif

| (en milliers d'euros) | Reports déficitaires | Différences temporaires | Retraitements | Total |
|-------------------------|----------------------|-------------------------|-----------------|---------------|
| Au 30/09/2006 | 18 617 | 3 787 | - 7 307 | 15 097 |
| Augmentations | 5 112 | 959 | - | 6 071 |
| Diminutions | - 3 092 | - | - 11 104 | - 14 196 |
| Variations de périmètre | - | - | - | - |
| Autres | - | 1 248 | 1 999 | 3 247 |
| Au 30/09/2007 | 20 637 | 5 994 | - 16 412 | 10 219 |
| Augmentations | - | 919 | 478 | 1 397 |
| Diminutions | - 4 711 | - 37 | - 933 | - 5 681 |
| Autres | - | 626 | 2 313 | 2 939 |
| Au 30/09/2008 | 15 926 | 7 502 | - 14 554 | 8 874 |

La variation de l'exercice sur les reports déficitaires correspond à l'utilisation de déficits antérieurement activés dans le cadre de l'intégration fiscale. Les retraitements « Autres » prennent en compte le « netting » entre impôts différés actifs et impôts différés passifs (cf. Note 5.16).

5.8. Stocks

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|--|---------------|---------------|
| Valeurs brutes | 6 107 | 2 882 |
| Dépréciations | - 148 | - 148 |
| Stocks fonciers | 5 959 | 2 734 |
| Valeurs brutes | 369 | 373 |
| Dépréciations | - 317 | - |
| Emplacements de stationnement | 52 | 373 |
| Valeurs brutes | 10 014 | 9 333 |
| Dépréciations | - 284 | - 251 |
| Stocks de matières premières, fournitures et marchandises | 9 730 | 9 082 |
| Total | 15 741 | 12 189 |

Les stocks fonciers concernent principalement les sociétés SAP, SMA, SCIVABEL et SAG. Les sociétés viabilisent des terrains pour ensuite les commercialiser. L'augmentation des stocks de l'exercice résulte d'acquisitions foncières complémentaires par la SAG (Flaine).

Les stocks de matières premières, fournitures et marchandises se rapportent à la fois à l'activité Domaines skiables (pièces détachées destinées à la réparation des remontées mécaniques) et à l'activité Parcs de loisirs (stocks boutiques, restauration, costumes).

5.9. Créances d'exploitation et autres

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Avances et acomptes | 1 032 | 1 728 |
| Créances clients | 31 525 | 28 796 |
| Créances sociales et fiscales | 17 090 | 17 804 |
| Autres créances d'exploitation | 4 233 | 3 521 |
| Dépréciations | - 828 | - 887 |
| Total | 53 052 | 50 962 |

La variation des créances clients provient pour l'essentiel des opérations de ventes foncières réalisées en septembre 2008 par la SMA.

5.10. Autres créances

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|---|---------------|---------------|
| Créances diverses à court terme | 1 623 | 1 379 |
| Créances sur cessions d'immobilisations | 8 112 | 3 705 |
| Dépréciations | - 64 | - |
| Autres créances | 9 671 | 5 084 |
| Charges constatées d'avance | 9 254 | 10 471 |
| Total | 18 925 | 15 555 |

L'évolution de ce poste sur l'exercice 2007/2008 provient, notamment, de la créance sur la cession du Vertigo pour 3,8 M€ (cf. Note 5.3).

5.11. Actifs financiers courants

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Créances court terme | 893 | 139 |
| Dépôts et cautionnements | 86 | 147 |
| Instruments financiers | 4 915 | 5 608 |
| Total | 5 894 | 5 894 |

Le poste « Instruments financiers » représente la valeur de marché au 30 septembre des options de couverture d'emprunts (swaps et caps) souscrites par le Groupe.

5.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|-----------------------|---------------|---------------|
| OPCVM | 5 | - |
| Placements à terme | 6 | - |
| Comptes à vue | 14 420 | 18 775 |
| Caisse | 3 001 | 2 030 |
| Valeur brute | 17 432 | 20 805 |
| Dépréciations | - | - |
| Total | 17 432 | 20 805 |

Au 30 septembre 2007, les « comptes à vue » intégraient initialement les opérations de cash-pooling gérées par CDA-Financement ; une partie de la trésorerie était compensée par les trésoreries créditrices des filiales. Ces opérations ont été nettes dans les comptes (à hauteur de 22 M€ en 2007 et 45 M€ en 2008).

L'essentiel des soldes de trésorerie au 30 septembre, structurellement élevés, provient des Parcs de loisirs, du fait de leur cycle d'activité.

5.13. Capitaux propres

5.13.1. Analyse des capitaux propres

| Tableau de variation des capitaux propres, part du Groupe (en milliers d'euros) | Capital social | Primes liées au capital | Réserves consolidées | Résultat Part du Groupe | Réserves de « juste valeur » | Écarts de conversion | Total capitaux propres |
|---|----------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|------------------------------|----------------------|------------------------|
| Situation au 30/09/2006 | 116 452 | 142 084 | 131 624 | 41 140 | 1 854 | - 450 | 432 704 |
| Augmentation de capital CDA | 1 028 | 2 522 | - | - | - | - | 3 550 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | - | - | 41 140 | - 41 140 | - | - | 0 |
| Distribution de dividendes | - | - | - 14 511 | - | - | - | - 14 511 |
| Résultat part du groupe de la période | - | - | - | 28 143 | - | - | 28 143 |
| Autres variations | - | - | - 748 | 0 | 1 298 | - 886 | - 336 |
| Situation au 30/09/2007 | 117 480 | 144 606 | 157 505 | 28 143 | 3 152 | - 1 336 | 449 550 |
| Augmentation de capital CDA | 12 682 | 42 333 | - 98 | - | - | - | 54 917 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | - | - | 28 143 | - 28 143 | - | - | 0 |
| Distribution de dividendes | - | - | - 13 075 | - | - | - | - 13 075 |
| Résultat part du groupe de la période | - | - | - | 36 167 | - | - | 36 167 |
| Autres variations | 0 | - | - 571 | - | - 375 | 542 | - 404 |
| Situation au 30/09/2008 | 130 162 | 186 939 | 171 904 | 36 167 | 2 777 | - 794 | 527 155 |

Au 30 septembre 2008, le capital est composé de 17 075 869 actions (15 412 351 actions au 30 septembre 2007).

Au cours de l'exercice 2007/2008, la Compagnie des Alpes a procédé à diverses opérations sur son capital :

- augmentation de 1 328 474 titres réservée à Sofival pour un montant de 45 M€ (primes incluses) en octobre 2007, pour financer (partiellement) l'acquisition de STVI et les participations minoritaires dans SERMA, DSV et DSR ;
- émission de 216 397 titres pour un montant de 7 M€ (primes incluses) en février 2008, en échange des participations du Crédit Agricole des Savoie et de la Banque Populaire des Alpes dans la société SELALP.

| Tableau de variation des intérêts minoritaires (en milliers d'euros) | Réserves consolidées | Résultat de la période | Total capitaux propres |
|---|-------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Situation au 30 septembre 2006 | 22 776 | 3 542 | 26 318 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | 3 542 | - 3 542 | 0 |
| Distribution de dividendes aux minoritaires des filiales | - 2 571 | - | - 2 571 |
| Part des minoritaires dans le résultat | - | 3 657 | 3 657 |
| Autres variations | 10 320 | - | 10 320 |
| Situation au 30 septembre 2007 | 34 067 | 3 657 | 37 724 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | 3 657 | - 3 657 | 0 |
| Distribution de dividendes aux minoritaires des filiales | - 2 145 | - | - 2 145 |
| Part des minoritaires dans le résultat | - | 3 580 | 3 580 |
| Autres variations | - 2 020 | - | - 2 020 |
| Situation au 30 septembre 2008 | 33 559 | 3 580 | 37 139 |

Le poste « Autres variations » est essentiellement impacté par le rachat des minoritaires du sous-groupe SELALP et de Safari Africain de Port Saint-Père.

Titres d'autocontrôle

Au 30 septembre 2008, les titres CDA détenus par le Groupe représentent 37 398 titres acquis à une valeur moyenne de 32,40 € (soit 1 212 K€).

Au 30 septembre 2007, le Groupe détenait 8 459 titres acquis à une valeur moyenne de 36,50 € (soit 309 K€).

5.13.2. Réserves liées à la variation de juste valeur

| | Couverture de taux | Autres |
|--------------------------------|--------------------|------------|
| Situation au 30/09/2006 | 1 684 | 406 |
| Variations exercice 2006/2007 | 1 555 | - 301 |
| Situation au 30/09/2007 | 3 239 | 105 |
| Variations exercice 2007/2008 | - 326 | - 69 |
| Situation au 30/09/2008 | 2 913 | 36 |
| dont - Part Groupe | 2 745 | 32 |
| - Minoritaires | 168 | 4 |

Le Groupe a uniquement recours à des instruments de couverture de flux de trésorerie qui concernent essentiellement la couverture de dettes à taux variable.

5.13.3. Stocks options

417 794 options de souscription d'actions Compagnie des Alpes (soit 2,45 % du capital) réservées au personnel, ne sont pas encore exercées au 30 septembre 2008. Par ailleurs, il existe 88 748 actions gratuites (soit 0,52 % du capital) non encore attribuées au 30 septembre 2008. Il n'existe pas d'option d'achat d'action ; toutes les options et attributions en circulation sont réglées par capitaux propres.

Les principales caractéristiques des plans de souscription d'options et d'attribution gratuite d'actions au 30 septembre 2008 sont décrites dans le tableau ci-après :

| | Plan n° 6 | Plan n° 7 | Plan n° 8 |
|--|--|------------------------------------|------------------------------------|
| Date de l'Assemblée | 14/03/2003 | 10/03/2004 | 10/03/2004 |
| Date du Directoire | 04/06/2003 | 07/04/2004 | 25/01/2005 |
| Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine | 329 480 | 261 408 | 256 280 |
| Dont Directoire de la CDA | 150 000 | 100 000 | 83 000 |
| Nombre de bénéficiaires | 148 | 172 | 171 |
| Période de levée des options | du 04/06/2003 au 03/06/2008 | du 07/04/04 au 06/04/09 | du 25/01/09 au 24/01/10 |
| Prix de souscription des actions (en €) | 22,60 | 30,98 | 30,45 |
| Options de souscription levées au 30 septembre 2008 | 245 800 | 19 108 | 0 |
| Options de souscription radiées ou annulées | 83 680 | 149 502 | 157 974 |
| Options de souscription restantes | 0 | 92 108 | 98 306 |

| Plans de souscription d'actions (A) combinés avec Plan d'attribution gratuite d'actions (B)* | Plan n° 9 | | Plan n° 10 | | Plan n° 11 | |
|---|--------------------------------|--------|--------------------------------|--------|--------------------------------|--------|
| Date de l'Assemblée | 23/02/2006 | | 28/02/2007 | | 28/02/2007 | |
| Date du Directoire | 24/02/2006 | | 01/03/2007 | | 21/02/2008 | |
| | A | B | A | B | A | B |
| Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine | 68 760 | 34 500 | 72 960 | 41 088 | 88 700 | 48 700 |
| Dont Directoire de la CDA | 36 000 | 10 800 | 36 000 | 10 800 | 44 000 | 13 200 |
| Nombre de bénéficiaires | 31 | 167 | 35 | 116 | 35 | 129 |
| Période de levée des options | du 24/02/2010 au 23/02/2011 | | du 01/03/2011 au 29/02/2012 | | du 21/02/2012 au 20/02/2013 | |
| Date d'acquisition des actions gratuites | 24/03/2008 | | 01/04/2009 | | 21/03/2010 | |
| Nombre d'actions gratuites définitivement acquises | - | 12 940 | - | 0 | - | - |
| Prix de souscription des actions (en €) | 31,25 | - | 36,24 | - | 31,93 | - |
| Options de souscription/ actions gratuites radiées ou annulées | 2 240 | 21 560 | 800 | 840 | 0 | 200 |
| Options de souscription/ actions gratuites restantes | 66 520 | 0 | 72 160 | 40 248 | 88 700 | 48 500 |

(*) Dont l'octroi est lié à des conditions économiques.

| Variation des options | Nombre d'options | |
|---|------------------|----------------|
| | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
| Options non exercées en début d'exercice | 449 575 | 538 494 |
| Options attribuées | 88 700 | 72 960 |
| Options annulées | - 14 774 | - 26 980 |
| Options exercées | - 105 707 | - 134 899 |
| Options non exercées en fin d'exercice | 417 794 | 449 575 |
| Options exerçables en fin de période | 92 108 | 212 589 |

La charge comptabilisée au titre des plans de souscription et d'attribution gratuite d'actions ne concerne que les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2005. Le montant pris en résultat est de 1 248 K€ au 30 septembre 2008 (744 K€ au 30 septembre 2007).

Les principaux paramètres retenus pour le calcul de la charge du plan combiné de l'exercice (plan d'options n° 11 et plan d'actions gratuites n° 3) sont :

| | |
|----------------------------------|--------|
| Taux de distribution du résultat | 2,75 % |
| Volatilité des cours de bourse | 20,0 % |
| Taux de placement sans risque | 3,5 % |
| Taux de turnover | 5,0 % |

La méthode d'évaluation de la juste valeur retenue (pour les options et attributions) est le modèle binomial.

5.14. Provisions

La variation des provisions à caractère non courant est constituée des éléments suivants :

| | 30/09/2007 | Dotations | Résultat Reprises | Écart de conversion | Variation périmètre | Autres | 30/09/2008 |
|-----------------------------|---------------|--------------|-------------------|---------------------|---------------------|--------------|---------------|
| Retraites | 14 075 | 2 103 | - 612 | 13 | 829 | - 111 | 16 297 |
| Autres risques non courants | 4 200 | 1 997 | - 2 130 | - 15 | - | 1 885 | 5 937 |
| Total | 18 275 | 4 100 | - 2 742 | - 2 | 829 | 1 774 | 22 234 |

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite du métier Domaines skiables représentent l'essentiel du poste « retraites ».

Les reprises sur « Autres risques non courants » prennent en compte, essentiellement, l'incidence du dénouement du plan de restructuration de CDA et du désengagement de SAP dans ses filiales immobilières (SIP et SPALP).

Les provisions pour « Autres risques » couvrent, notamment, un contentieux lié à l'acquisition de participations. Elles intègrent une provision complémentaire de 1,5 M€ sur l'exercice 2008, en raison de l'évolution défavorable d'un litige en cours.

Les variations de la colonne « Autres » correspondent, essentiellement, à un reclassement de provisions spécifiques liées aux concessions.

Analyse des engagements de retraites 30/09/2008 30/09/2007

Engagements inscrits au bilan au titre :

| | | |
|---|--------|--------|
| des prestations de retraite | 16 297 | 14 075 |
| des prestations médicales postérieures à l'emploi | - | - |

Montant imputé au compte de résultat au titre

| | | |
|-----------------------------|-------|-------|
| des prestations de retraite | 2 103 | 1 190 |
|-----------------------------|-------|-------|

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la manière suivante :

| | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|---|---------------|---------------|
| Valeur actualisée des obligations financées | 19 661 | 16 662 |
| Juste valeur des actifs du régime | - 3 364 | - 2 587 |
| Passif inscrit au bilan | 16 297 | 14 075 |

Le montant des retraites représentent les engagements du Groupe sur les droits acquis par les salariés, nets de versements effectués à des fonds d'assurance.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|---|--------------|--------------|
| Coûts des services rendus au cours de l'exercice | 926 | 819 |
| Coût financier | 1 310 | 479 |
| Rendement attendu des actifs du régime | - 133 | - 108 |
| Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel | 2 103 | 1 190 |

Les charges de l'année intègrent :

- les droits pour une année supplémentaire d'ancienneté,
- les intérêts crédités,
- le rendement attendu des fonds d'assurance retraite,
- le provisionnement, si nécessaire, du fonds de pension.

Les variations de l'exercice au titre des régimes à prestations définies sont détaillées ci-après :

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|--|----------------|----------------|
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | - 926 | - 819 |
| Coût financier | - 1 310 | - 479 |
| Rendement attendu des actifs | 133 | - 108 |
| Pertes/gains actuariels | 111 | - 2 510 |
| Prestations servies | 612 | 482 |
| Passifs assumés lors d'un regroupement d'entreprises | - 829 | - 40 |
| Autres | - 12 | 264 |
| Total | - 2 221 | - 3 210 |

Le coût financier de l'exercice prend en compte le provisionnement d'un fonds de pension suisse. Les pertes/gains actuariels de l'exercice précédent résultaient des modifications de la législation sur les retraites.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

| | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|--|------------|------------|
| Taux d'actualisation | 4,70 % | 4,60 % |
| Rendement attendu des actifs des régimes de retraite | 4,50 % | 3,50 % |

La variation des provisions à caractère courant est constituée des éléments suivants :

| (en milliers d'euros) | 30/09/2007 | Résultat | | Variation péricimètre | Autres | 30/09/2008 |
|--------------------------------|---------------|--------------|----------------|-----------------------|--------------|---------------|
| | | Dotations | Reprises | | | |
| Provisions pour gros entretien | 10 950 | 3 571 | - 2 138 | - | - 100 | 12 283 |
| Litiges et contentieux | 2 505 | | - 135 | - | - 467 | 1 903 |
| Autres risques courants | 4 591 | 655 | - 1 784 | 138 | 317 | 3 917 |
| Provisions courantes | 18 046 | 4 226 | - 4 057 | 138 | - 250 | 18 103 |

Les provisions pour gros entretien concernent uniquement les Domaines skiabiles ; elles sont destinées à couvrir les travaux relatifs aux remontées mécaniques en affermage.

Les reprises de provisions non utilisées de l'exercice s'élèvent à 1,6 M€.

5.15. Dettes financières

5.15.1. Décomposition des dettes financières brutes

| (en milliers d'euros) | Au 30/09/2008 | | | Au 30/09/2007 | | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| | Non courantes | Courantes | Total | Non courantes | Courantes | Total |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 420 087 | 27 803 | 447 890 | 411 014 | 27 495 | 438 509 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 62 034 | 2 735 | 64 769 | 9 230 | 1 492 | 10 722 |
| Crédits-bails | 508 | 256 | 764 | 1 019 | - | 1 019 |
| Intérêts courus | - | 592 | 592 | - | 544 | 544 |
| Soldes créditeurs de banques et assimilés | - | 69 627 | 69 627 | - | 50 885 | 50 885 |
| Participation des salariés | 1 999 | 894 | 2 893 | 2 695 | 546 | 3 241 |
| Divers | 30 | 106 | 136 | 29 | 91 | 120 |
| Total | 484 658 | 102 013 | 586 671 | 423 987 | 81 053 | 505 040 |

Les dettes financières augmentent de 81 M€ au cours de l'exercice, en raison :

- du financement, après d'un établissement de crédit, de l'acquisition de STVI (66 M€),
- de la comptabilisation de l'option d'achat sur le solde des titres de STVI (55 M€),
- du remboursement d'une partie des lignes de crédit syndiqué pour 40 M€ :
 - remboursement de la part à moins d'un an (27 M€),
 - arbitrage en faveur des lignes de crédit à court terme autorisées pour bénéficier des taux de refinancement plus favorables.

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

| Échéances des dettes financières (en millions d'euros) | Total | - d'un an | de 1 à 5 ans | + de 5 ans |
|---|-------|-----------|--------------|---------------------|
| | 586,7 | 102,0 | 408,2 | 76,5 ⁽¹⁾ |

(1) Y compris option d'achat sur titres STVI pour 55 M€.

5.15.2. Structure de l'endettement

| (en millions d'euros) | Au 30/09/2008 | | Au 30/09/2007 | |
|------------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | Montant | % | Montant | % |
| Dettes à taux fixe | 84,6 | 14 % | 32,2 | 6 % |
| Dettes financières à taux variable | 499,1 | 85 % | 468,5 | 93 % |
| Participation et divers | 3,0 | 1 % | 3,3 | 1 % |
| Total | 586,7 | 100 % | 504,0 | 100 % |

La progression de la dette à taux fixe provient de la prise en compte de l'option d'achat sur STVI (cf. Note 9).

Instruments de couverture

Parallèlement à la mise en place du crédit syndiqué, le Groupe a négocié des contrats de couverture de taux (strictement adossés à la dette).

Au 30 septembre 2008, la dette financière à taux variable est couverte à hauteur de 330 M€ (soit 66 % de la dette). Les instruments de couverture utilisés sont constitués de caps et de swaps à taux fixe :

- 3 caps représentent 165 M€ de dette couverte (niveau compris entre 3,50 % et 4,00 %),
- 6 swaps représentent 165 M€ de dette couverte (niveau compris entre 2,85 % et 4,11 %).

5.15.3. Informations sur les taux d'intérêt

| | Au 30/09/2008 | | Au 30/09/2007 | |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Montant | % | Montant | % |
| Taux fixe | 84,6 | 4,54 % | 32,2 | 3,54 % |
| Taux variable | 498,3 | 4,38 % | 467,5 | 4,45 % |
| Crédit Bail | 0,8 | 6,84 % | 1,0 | 2,90 % |
| Participation et divers | 3,0 | | 3,3 | |
| Total | 586,7 | 4,38 % | 504,0 | 4,38 % |

Le taux moyen de la dette est stable par rapport à l'exercice précédent. La variation du taux d'intérêt à taux fixe résulte de la prise en compte de l'option d'achat sur le solde des titres de STVI (cf. Note 9).

5.15.4. Informations sur les clauses d'exigibilité

Le crédit syndiqué mis en place par le Groupe en 2006 implique le respect des covenants financiers suivants :

| | Covenant | Ratio au 30/09/2008 |
|--|----------|------------------------|
| Dette nette consolidée/EBO consolidé | < 3,75 | 3,25 |
| Dette nette consolidée/Capitaux propres totaux | < 1,25 | 1,00 |
| EBO consolidé/Frais financiers | > 5,00 | 6,36 |

Au 30 septembre 2008, ces ratios sont respectés.

Une clause de propriété (« ownership ») prévoit que le crédit devra être intégralement remboursé au cas où la Caisse des Dépôts cesse de détenir au moins 33,33 % du capital et des droits de vote de la CDA ou si une ou plusieurs personnes agissant de concert, autres que la CDC, vient à acquérir au moins 33,33 % du capital et des droits de vote de la CDA, si après une période de 15 jours, l'emprunteur et l'Agent, agissant sur instructions de l'unanimité des prêteurs, ne sont pas parvenus à un accord sur les modifications à la convention de crédits à effectuer.

5.16. Impôts différés passif

| (en milliers d'euros) | Amortissements dérogatoires | Différences temporaires | Retraitements | Total |
|-------------------------|--------------------------------|----------------------------|----------------|---------------|
| Au 30/09/2006 | 10 482 | 0 | 4 720 | 15 202 |
| Augmentation | 1 591 | 667 | 960 | 3 218 |
| Diminution | | - 92 | - 6 762 | - 6 854 |
| Autres | 2 | - 40 | - 1 999 | - 2 037 |
| Au 30/09/2007 | 12 075 | 535 | - 3 081 | 9 529 |
| Augmentation | 1 120 | 268 | | 1 388 |
| Diminution | | | - 450 | - 450 |
| Variations de périmètre | 3 139 | | 12 699 | 15 838 |
| Autres | | | 2 416 | 2 416 |
| Au 30/09/2008 | 16 334 | 803 | 11 584 | 28 721 |

Les retraitements de l'exercice prennent en compte l'entrée de périmètre de STVI (12,7 M€ liés aux retraitements sur les immobilisations) ainsi que le netting d'impôts différés actif et passif (2,4 M€).

5.17. Dettes d'exploitation et autres dettes

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|---|----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 65 758 | 57 677 |
| Dettes fiscales et sociales | 48 999 | 39 595 |
| Autres dettes d'exploitation | 10 770 | 10 445 |
| Sous-Total « dettes d'exploitation » | 125 527 | 107 717 |
| Dettes sur immobilisations | 23 348 | 28 341 |
| Autres dettes diverses | 596 | 150 |
| Comptes de régularisation | 14 471 | 10 703 |
| Sous-Total « autres dettes » | 38 415 | 39 194 |
| Total | 163 942 | 146 911 |

L'évolution des dettes fournisseurs provient (outre la variation de périmètre) pour partie, d'une augmentation des prises en charge de factures non parvenues et pour partie, d'un décalage temporaire de règlement de certains sites.

La progression des dettes fiscales est liée, hors variations de périmètre, à l'accroissement des résultats de l'activité Domaines skiabiles.

La variation des dettes sur immobilisations résulte de la prise en charge sur l'exercice précédent des travaux réalisés pour l'ouverture du Parc Astérix pour Noël 2007, ainsi que de l'évolution des encours des Domaines skiabiles (traditionnellement élevés à cette période).

6. Informations sur le compte de résultat consolidé

6.1. Chiffre d'affaires consolidé

| Pays (en milliers d'euros) | Domaines skiabiles | Parcs de loisirs | Autres | Élimination intra-groupe | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|----------------------------|-----------------------|---------------------|---------------|-----------------------------|----------------|----------------|
| France | 341 574 | 124 726 | 18 804 | - 35 401 | 449 703 | 383 753 |
| Europe (hors France) | 18 256 | 112 066 | | - 728 | 129 594 | 121 944 |
| Total au 30/09/2008 | 359 830 | 236 792 | 18 804 | - 36 129 | 579 297 | - |
| Total au 30/09/2007 | 290 152 | 228 958 | 19 051 | - 32 464 | - | 505 697 |

Le chiffre d'affaires Domaines skiabiles est pour l'essentiel constitué des ventes de forfaits de remontées mécaniques (plus de 95 % du chiffre d'affaires du métier). Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs est constitué pour l'essentiel des ventes de billets d'entrée (62 % du chiffre d'affaires du métier). Il comprend également les activités restauration, boutiques, services marchands et diverses activités annexes (dont l'Hôtel des 3 Hiboux du Parc Astérix).

L'augmentation de 74 M€ est en partie imputable à l'intégration de STVI. Retraité des variations de périmètre, la progression de l'activité est de 35 M€, soit + 6,4 %.

6.2. Résultat Opérationnel par secteur d'activité

| (en milliers d'euros) | Domaines skiabiles | | Parcs de loisirs | | Autres | | Élimination intra-groupe | | Total | |
|---|-----------------------|----------------|---------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------------|-----------------|----------------|----------------|
| | 30/09/2008 | 30/09/2007 | 30/09/2008 | 30/09/2007 | 30/09/2008 | 30/09/2007 | 30/09/2008 | 30/09/2007 | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
| Chiffre d'affaires | 359 830 | 290 152 | 236 792 | 228 958 | 18 804 | 19 051 | - 36 129 | - 32 464 | 579 297 | 505 697 |
| Autres produits liés à l'activité | 244 | 169 | 1 367 | 1 764 | 61 | 34 | - 1 307 | - 997 | 365 | 970 |
| Produits financiers liés à l'activité | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | 0 |
| Total des produits des activités ordinaires | 360 074 | 290 321 | 238 159 | 230 722 | 18 865 | 19 085 | - 37 436 | - 33 461 | 579 662 | 506 667 |
| Achats | - 25 967 | - 19 261 | - 33 767 | - 31 743 | - 224 | - 251 | - 965 | 906 | - 60 923 | - 50 349 |
| Services extérieurs | - 63 271 | - 51 341 | - 72 131 | - 68 229 | - 8 554 | - 10 708 | 44 163 | 37 797 | - 99 793 | - 92 481 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | - 24 792 | - 21 508 | - 4 497 | - 4 816 | - 457 | - 394 | - | - | - 29 746 | - 26 718 |
| Charges de personnel, intéressement et participation | - 93 827 | - 77 458 | - 73 215 | - 70 346 | - 12 986 | - 11 723 | - 5 762 | - 5 242 | - 185 789 | - 164 769 |
| Autres produits et charges d'exploitation | - 23 764 | - 23 635 | - 6 449 | - 6 946 | - 86 | 415 | - | - | - 30 299 | - 30 166 |
| Excédent Brut Opérationnel | 128 453 | 97 118 | 48 100 | 48 642 | - 3 442 | - 3 576 | 0 | 0 | 173 112 | 142 184 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | - 52 250 | - 42 163 | - 33 454 | - 30 633 | - 764 | - 550 | - | - | - 86 468 | - 73 346 |
| Autres produits et charges opérationnels | - 267 | - 75 | - 1 247 | - 179 | - | - 13 | - | - | - 1 514 | - 267 |
| Résultat Opérationnel | 75 936 | 54 880 | 13 399 | 17 830 | - 4 206 | - 4 139 | 0 | 0 | 85 130 | 68 571 |

L'élimination des soldes intra-groupe correspond principalement aux refacturations des prestations centralisées par la Compagnie des Alpes (et ses sous-holdings) aux filiales du Groupe.

6.3. Coût de l'endettement, autres produits et charges financiers

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|---|-----------------|-----------------|
| Charges d'intérêts sur emprunts | - 27 307 | - 22 356 |
| Autres revenus et charges financières | - 98 | - 364 |
| Produits de trésorerie et équivalent trésorerie | 206 | 493 |
| Coût de l'endettement net | - 27 199 | - 22 227 |
| Autres résultats financiers | 168 | - 829 |
| Dotations/Reprises provisions financières | 486 | - 247 |
| Autres produits et charges financiers | 654 | - 1 076 |

La forte progression des coûts de l'endettement (+ 5 M€) résulte principalement des variations de périmètre et des coûts de financement associés.

Les autres résultats financiers prennent en compte, essentiellement, la quote-part de résultat de SNC non consolidées et des résultats liés aux risques de change.

6.4. Charge d'impôt

L'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| Impôt exigible | - 17 965 | - 11 492 |
| Impôt différé | - 4 421 | - 4 243 |
| Total | - 22 386 | - 15 735 |

Le rapprochement entre le taux normal d'impôt en France et le taux effectif constaté est présenté ci-après : le taux effectif correspond au montant de l'impôt rapporté au résultat net des sociétés intégrées avant l'impôt.

| | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|--|----------------|----------------|
| Taux normal | 33,33 % | 33,33 % |
| Incidence de la contribution sociale sur les bénéfices | 0,98 % | 0,38 % |
| Incidence des reports déficitaires non activés | 2,49 % | - |
| Écarts de taux et divers | 1,41 % | - 0,61 % |
| Taux effectif | 38,21 % | 33,10 % |

Les déficits reportables et amortissements réputés différés non comptabilisés (bases) au 30 septembre 2008 s'élèvent à environ 45 M€. Ils représentent, pour l'essentiel, les déficits non récupérables d'une société néerlandaise acquise en 2006 (la récupération des déficits est limitée à 9 ans selon la nouvelle législation fiscale locale).

Les reports déficitaires non activés de l'exercice représentent environ 4,5 M€, en base (notamment sur SMVP et Pleasurewood Hills).

6.5. Quote-Part dans le résultat des sociétés associées

| (en millions d'euros) Sociétés | Pays d'enregistrement | Total bilan | Produits | Résultat | Quote part résultat mis en équivalence |
|---|--------------------------|--------------|--------------|-------------|--|
| 2008 | | | | | |
| Groupe Cie du Mont-Blanc | France | 143,2 | 55,7 | 3,5 | 1,2 |
| CMBF | Italie | 46,3 | 10,6 | - 0,7 | - 0,2 |
| Téléverbier | Suisse | 102,5 | 34,8 | 6,1 | 1,2 |
| SERMA (Avoriaz) | France | 46,7 | 31,1 | 4,7 | 0,9 |
| DSV (Valmorel) | France | 20,3 | 10,8 | 0,7 | 0,1 |
| DSR (La Rosière) | France | 17,1 | 8,9 | 1,5 | 0,3 |
| Aletsch Riederalp Bergbahnen ⁽¹⁾ | Suisse | - | - | - | - |
| Ecoparcs | France | 5,1 | 0,1 | - 0,2 | 0,0 |
| Total | | 381,2 | 152,0 | 15,6 | 3,5 |
| 2007 | | | | | |
| Groupe Cie du Mont-Blanc | France | 141,8 | 57,0 | 7,1 | 2,4 |
| CMBF | Italie | 46,4 | 8,4 | - 1,2 | - 0,3 |
| Saas Fee Bergbahnen | Suisse | 48,1 | 16,5 | 0,0 | - 0,3 |
| Téléverbier | Suisse | 95,2 | 29,1 | 2,5 | 0,5 |
| Aletsch Riederalp Bergbahnen ⁽¹⁾ | Suisse | 17,6 | 6,3 | 0,0 | 0,0 |
| Ecoparcs | France | 4,7 | 2,9 | 0,0 | 0,0 |
| Total | | 353,8 | 120,2 | 8,4 | 2,3 |

(1) Société cédée en 2008.

7. Informations sur le tableau des flux de trésorerie

7.1. Flux de trésorerie liés à l'exploitation

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|---|----------------|----------------|
| Résultat net part du groupe | 36 167 | 28 143 |
| Intérêts minoritaires | 3 580 | 3 657 |
| Résultat net global | 39 747 | 31 800 |
| Dotations et reprises sur amortissements et provisions (hors actif circulant) | 88 671 | 74 129 |
| Plus ou moins values de cession | 457 | 2 162 |
| Quote-Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence | - 3 549 | - 2 267 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | 1 821 | 985 |
| Autres | 976 | 1 485 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts | 128 123 | 108 294 |
| Coût de l'endettement net | 27 199 | 22 227 |
| Charge d'impôts | 22 521 | 15 983 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts | 177 843 | 146 504 |
| Variation des créances et dettes sur opérations d'exploitation | 12 682 | 5 924 |
| Autres éléments de trésorerie | 3 537 | 2 554 |
| Impôt versé | - 15 192 | - 10 650 |
| Flux de trésorerie liés à l'exploitation | 178 870 | 144 332 |

7.2. Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|--|----------------|---------------|
| Acquisition d'immobilisations incorporelles (Note 5.2.) | 3 992 | 2 428 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 5.3.) | 97 847 | 95 801 |
| Acquisition d'immobilisations | 101 839 | 98 229 |
| Variations dettes sur immobilisations | 8 092 | - 11 647 |
| Acquisition d'imm. incorporelles et corporelles au tableau des flux de trésorerie | 109 931 | 86 582 |
| Cession d'immobilisations corporelles | 10 590 | 4 148 |
| Variation créances sur immobilisations | - 3 848 | - 764 |
| Cession d'imm. au tableau des flux de trésorerie | 6 742 | 3 384 |

7.3. Variation des dettes financières

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|--|----------------|-----------------|
| Dettes financières au bilan de l'exercice précédent | 527 362 | 527 329 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 7 999 | - 48 145 |
| Autres emprunts et dettes assimilées | 55 168 | - 254 |
| Emprunts par crédit bail | - 255 | - 1 217 |
| Autres | 27 | 19 |
| Variation des dettes financières dans le tableau des flux de trésorerie | 62 939 | - 49 597 |
| Variation des soldes créditeurs de banque | - 3 590 | 21 974 |
| Divers (essentiellement variation de périmètre) | - 39 | 27 656 |
| Dettes financières au bilan consolidé du 30/09/2007 | 586 672 | 527 362 |

L'augmentation des dettes financières est liée, essentiellement, au financement des opérations de croissance externe réalisées sur l'exercice (cf. Note 5.15).

7.4. Trésorerie nette

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|--|-----------------|-----------------|
| Trésorerie à l'actif du bilan (Note 5.12) | 17 432 | 43 127 |
| Soldes créditeurs de banques et assimilés (Note 5.15) | - 69 627 | - 73 207 |
| Intérêts courus sur soldes créditeurs de banque | | |
| Trésorerie nette dans le tableau des flux de trésorerie | - 52 195 | - 30 080 |

8. Autres informations

8.1. Effectifs du Groupe

| (Effectif moyen) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| Permanents | 1 754 | 1 716 |
| Saisonniers | 3 240 | 2 800 |
| Total de l'effectif moyen | 4 994 | 4 516 |

Au 30 septembre 2008, l'effectif se répartit de la manière suivante :

- Domaines skiabiles 43 %
- Parcs de loisirs 54 %

L'effectif saisonnier des activités Domaines skiabiles est à son maximum au cours de la saison hivernale (effectif maximum de saisonniers de 2 200 environ) tandis que pour l'activité Parcs de loisirs, ce maximum se situe au cours de l'été (effectif maximum de saisonniers de 2 700 environ).

- Autres 3 %

8.2. Engagements hors bilan

En dehors des engagements relatifs aux conventions de concessions mentionnées en Note 1.8, les engagements hors bilan significatifs sont les suivants :

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|--|---------------|---------------|
| Avals et cautions | 1 385 | 2 338 |
| Redevances de crédit bail (sur contrats non retraités) | 20 | 45 |
| Options d'achat d'actions | 0 | 0 |
| Autres (engagements sur travaux en cours) | 8 273 | 9 381 |
| Engagements donnés | 9 678 | 11 764 |
| Garanties de passif reçues | 42 000 | 10 000 |
| Cautions reçues | 1 304 | 5 508 |
| Engagements reçus | 43 304 | 15 508 |

Lors de l'acquisition en 2006 de cinq parcs d'attraction, le vendeur a octroyé à CDA une garantie d'actifs et de passif dans la limite d'un plafond de 40 M€ durant la 1^{ère} année, puis de 10 M€ jusqu'au 28/02/2008, date d'expiration de la garantie. Cette garantie est désormais expirée, aucune mise en jeu n'a été effectuée.

De même, à l'occasion de l'acquisition auprès de Sofival (le vendeur), en date du 1^{er} octobre 2007, de 60 % de la société STVI et de 20 % des sociétés SERMA, DSR et DSV, le vendeur a accordé une garantie de passif et d'actif dont le bénéficiaire est au profit de STVI pour les préjudices qu'elle pourrait supporter ou au profit de l'acquéreur pour les préjudices directs qui lui sont propres et pour les préjudices afférents à ses participations minoritaires dans les sociétés SERMA, DSR et DSV.

Ces garanties sont plafonnées pour STVI à hauteur de 5 M€ pour les passifs fiscaux et sociaux, et 30 M€ pour les autres déclarations et pour les sociétés SERMA, DSR et DSV à respectivement 1 M€ et 6 M€ (sur une base de participation de 20 %) à partir d'un seuil global de déclenchement de 3 M€. L'indemnisation du préjudice direct de l'acquéreur s'effectue à partir d'un seuil de déclenchement de 2 M€ et n'est pas plafonné.

Ces garanties demeureront en vigueur, jusqu'à la fin de la prescription légale applicable en matière fiscale et sociale, pour une durée de 36 mois pour le respect de la réglementation applicable et les litiges et 12 mois pour les autres matières.

Sont à signaler les engagements suivants :

- Les engagements du Groupe CDA en matière de loyers représentant, au 30 septembre 2008 :

| (en milliers d'euros) | Total | < 1 an | > 1 an et < 5 ans | > 5 ans |
|-----------------------|---------------|--------------|-------------------|---------------|
| Locations simples | 38 797 | 2 978 | 6 917 | 28 902 |
| Affermages | 22 005 | 4 433 | 14 156 | 3 416 |
| Total | 60 802 | 7 411 | 21 073 | 32 318 |

- Certains contrats de travail prévoient, dans certaines conditions, le versement d'indemnités complémentaires en cas de rupture. Celles-ci varient de 1 à 2 ans de salaires bruts selon les cas.
- Dans le cadre du développement de sa capacité d'hébergement résidentiel de la station, la SAP (La Plagne) a consenti des options de rachat à terme (20/12/2013) de parts de la SNC Résidence de Tourisme ASPEN pour un montant maximum de 6 M€ non indexable. Sur les bases des valeurs actuelles du marché, cet engagement est sans effet significatif (l'exercice de ces options étant improbable).
- Certaines immobilisations incorporelles, corporelles et financières inscrites au bilan consolidé du Groupe CDA font l'objet, à hauteur de 187 M€, d'hypothèques ou de nantissements en garantie du capital restant dû sur les emprunts enregistrés en dettes financières du Groupe ou en garantie sur litiges en cours. Ils correspondent, pour l'essentiel, aux garanties données dans le cadre du contrat du crédit syndiqué (crédit d'environ 505 M€ d'une durée de cinq ans, mis en place en 2006 et amendé en mai 2007) via le nantissement des titres Belpark, COFILO, Walibi World, STVI, SERMA, DSV et DSR. Ces sûretés seront levées dès lors que le ratio « dette nette consolidée/EBO consolidé » sera inférieur à 2,25 pendant deux semestres consécutifs. La holding CDA a, également, garanti des emprunts à hauteur de 18 M€.

9. Regroupements d'entreprises

Les sociétés acquises auprès de Sofival (cf. Note 4.1.2) sont intégrées dans les comptes consolidés de l'exercice 2007/2008 à partir du 1^{er} octobre 2007 (un proforma a été effectué pour les sociétés clôturant à une date différente du 30 septembre).

Les comptes de ces sociétés sont établis conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IFRS), les actifs et passifs ont été comptabilisés à leur juste valeur et les principes comptables ont été harmonisés avec ceux du Groupe CDA.

Concernant STVI, le Groupe CDA a acquis 60 % du capital de la société le 1^{er} octobre 2007.

Le solde du capital sera acquis d'ici 2013 par l'exercice d'options d'achat/vente croisées échangées entre CDA et Sofival. Cette opération est comptabilisée comme un achat différé ; en conséquence, STVI est consolidée dès le 1^{er} octobre 2007 avec un pourcentage de détention de 100 %.

Les principales caractéristiques de l'option d'achat se synthétisent comme suit :

- prix de l'option : 51,2 M€ (sur une valorisation identique à l'acquisition des 60 % initiaux),
- taux de valorisation annuel : 3,54 %,
- prise en compte des dividendes à verser à Sofival d'ici à 2013 (sur une hypothèse de taux de distribution de 50 % du résultat prévisionnel de la société),
- taux d'actualisation annuel : 5 %.

Au 1^{er} octobre 2007, la dette relative à cette option (après prise en compte des dividendes futurs et de l'actualisation) est évaluée à 55,9 M€.

9.1. Bilan synthétique des sociétés intégrées acquises

Il s'agit de STVI et de ses filiales Montaval et Valbus.

Actif (en millions d'euros)

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Actifs non courants | |
| Immobilisations incorporelles | 1,6 |
| Immobilisations corporelles | 57,7 |
| Autres actifs non courants | 0,2 |
| | 67,1 |
| Actifs courants | 4,7 |
| Total Actif | 71,8 |

Passif (en millions d'euros)

| | |
|---------------------------|-------------|
| Capitaux propres | 38,2 |
| Passifs non courants | |
| Provisions | 0,9 |
| Passifs d'impôts différés | 11,3 |
| | 12,2 |
| Dettes financières | 9,9 |
| Autres passifs courants | 11,5 |
| Total Passif | 71,8 |

Le chiffre d'affaires annuel représente environ 35 M€ pour un Excédent Brut Opérationnel de 15 M€.

Le goodwill STVI au 1^{er} octobre 2007 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

| | |
|---|--------------|
| Coût d'acquisition des 60 % de participation (y compris frais liés) | 78,5 |
| Coût de l'option | 56,0 |
| Total prix d'acquisition | 134,5 |
| Juste valeur des actifs nets acquis | 38,2 |
| Goodwill | 96,3 |

9.2. Bilan synthétique des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)

| | Avoriaz (SERMA) | La Rosière (DSR) | Valmorel (DSV) |
|---|--------------------|---------------------|-------------------|
| Actifs non courants | 46,5 | 12,6 | 19,0 |
| Actifs courants | 4,8 | 0,5 | 1,0 |
| | 51,3 | 13,1 | 20,0 |
| Capitaux propres | 28,9 | 6,9 | 6,8 |
| Passifs non courants | 10,8 | 4,2 | 8,9 |
| Passifs courants | 11,6 | 2,0 | 4,3 |
| | 51,3 | 13,1 | 20,0 |
| Le goodwill provisoire s'établit comme suit : | | | |
| Coût des titres acquis (20 %) | 15,7 | 4,7 | 5,9 |
| Quote-part de capitaux propres acquis | 5,8 | 1,4 | 1,4 |
| Goodwill | 9,9 | 3,3 | 4,5 |

3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 30 septembre 2008)

Aux Actionnaires Compagnie des Alpes
89, rue Escudier - 92772 Boulogne-Billancourt

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Compagnie des Alpes relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent Document de référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.10 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 1.10, 5.1 et 5.2 donnent une information appropriée sur ces éléments.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes également assurés que la note 1.8 aux comptes consolidés donne une information appropriée sur le traitement comptable retenu pour les contrats de concession et d'affermage.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 22 janvier 2009

Les Commissaires aux comptes

Bruno TESNIERE
PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Denis GRISON
Mazars
61, rue Henri Régault
92400 Courbevoie

Chapitre IV

Comptes sociaux

| | |
|---|-------------------|
| <u>Bilan social, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2008</u> | <u>89</u> |
| 1. <u>Annexe aux comptes sociaux de la société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2008</u> | <u>91</u> |
| 1.1. Principaux événements survenus au cours de l'exercice | 91 |
| 1.2. Principes, règles et méthodes comptables | 91 |
| 1.3. Immobilisations corporelles et incorporelles | 92 |
| 1.4. Immobilisations financières | 93 |
| 1.5. Stocks | 97 |
| 1.6. Créances d'exploitation | 97 |
| 1.7. Trésorerie | 97 |
| 1.8. Charges constatées d'avance | 97 |
| 1.9. Capitaux propres | 97 |
| 1.10. Provisions pour risques et charges | 99 |
| 1.11. Dettes financières | 100 |
| 1.12. Dettes d'exploitation | 101 |
| 1.13. Autres dettes et comptes de régularisation | 101 |
| 1.14. Résultat d'exploitation | 101 |
| 1.15. Résultat financier | 101 |
| 1.16. Résultat exceptionnel | 101 |
| 1.17. Impôts sur les sociétés | 101 |
| 1.18. Opérations avec les entreprises liées et participations | 102 |
| 1.19. Identité de la société consolidante | 102 |
| 1.20. Effectifs | 102 |
| 1.21. Informations concernant les risques de marché | 102 |
| 1.22. Rémunération des mandataires sociaux | 103 |
| 1.23. Engagements hors bilan | 103 |
| 1.24. Événements postérieurs à la date de clôture | 104 |
| 2. <u>Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</u> | <u>105</u> |
| 3. <u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</u> | <u>106</u> |

Bilan social au 30 septembre 2008

| ACTIF (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | | | 30/09/2007 | | 30/09/2006 | |
|-------------------------------|----------------|------------------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| | Montants bruts | Amortissements et Provisions | Montants nets | Montants nets | Montants nets | Montants nets | Montants nets |
| Immobilisations incorporelles | 2 706 | 1 451 | 1 255 | 951 | | 434 | |
| Immobilisations corporelles | 2 748 | 1 060 | 1 688 | 1 668 | | 1 615 | |
| Immobilisations financières | 722 871 | 9 172 | 713 699 | 703 554 | | 704 814 | |
| Actif immobilisé | 728 325 | 11 683 | 716 642 | 706 173 | | 706 863 | |
| Stocks | 148 | 148 | 0 | 0 | | 0 | |
| Créances d'exploitation | 9 319 | | 9 319 | 7 193 | | 13 856 | |
| Trésorerie | 273 | | 273 | 9 | | 12 | |
| Actif circulant | 9 740 | 148 | 9 592 | 7 202 | | 13 868 | |
| Charges constatées d'avance | 948 | | 948 | 932 | | 1 244 | |
| Total Actif | 739 013 | 11 831 | 727 182 | 714 307 | | 721 975 | |

| PASSIF (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | | | 30/09/2007 | | 30/09/2006 | |
|---|------------|--|----------------|----------------|--|----------------|--|
| | | | | | | | |
| Capital social | | | 130 161 | 117 481 | | 116 453 | |
| Prime d'émission & boni de fusion | | | 192 159 | 149 825 | | 147 303 | |
| Réserve légale | | | 11 455 | 10 168 | | 8 373 | |
| Réserve spéciale sur plus-values à long terme | | | | | | | |
| Autres réserves | | | 4 118 | 4 217 | | 4 217 | |
| Report à nouveau | | | 111 075 | 99 713 | | 80 111 | |
| Résultat de l'exercice | | | 14 256 | 25 723 | | 35 908 | |
| Acompte sur dividendes | | | | | | | |
| Provisions réglementées | | | 68 | 23 | | 6 | |
| Capitaux propres | | | 463 292 | 407 150 | | 392 371 | |
| Provisions pour risques et charges | | | 0 | 0 | | 1 527 | |
| Dettes financières | | | 253 141 | 297 502 | | 319 408 | |
| Dettes d'exploitation | | | 10 495 | 9 345 | | 8 362 | |
| Autres dettes et comptes de régularisation | | | 254 | 310 | | 307 | |
| Dettes | | | 263 890 | 307 157 | | 328 077 | |
| Total Passif | | | 727 182 | 714 307 | | 721 975 | |

Compte de résultat

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|---|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires hors taxes | 26 015 | 24 480 |
| Autres produits et transfert de charges | 72 | 36 |
| Reprises de provisions | - | 1 527 |
| Produits d'exploitation | 26 087 | 26 043 |
| Achats et charges externes | 13 084 | 13 391 |
| Impôts et taxes | 951 | 1 006 |
| Salaires et charges sociales | 13 702 | 14 321 |
| Dotations aux amortissements | 764 | 550 |
| Dotations aux provisions | - | - |
| Autres charges | 88 | 70 |
| Charges d'exploitation | 28 589 | 29 338 |
| Résultat d'Exploitation | - 2 502 | - 3 294 |
| Résultat financier | 5 541 | 22 447 |
| Résultat courant avant impôt | 3 003 | 19 153 |
| Résultat exceptionnel | - 142 | 354 |
| Impôt sur les sociétés | 11 359 | 6 216 |
| Résultat net de l'exercice | 14 256 | 25 723 |

Tableau des flux de trésorerie

| (en milliers d'euros) | 30/09/2008 | 30/09/2007 |
|--|-----------------|-----------------|
| Résultat net ⁽¹⁾ | 14 256 | 25 723 |
| Dotations et reprises sur amortissements et provisions | 7 685 | - 5 564 |
| Plus et moins values de cession | 63 | 66 |
| Capacité d'autofinancement | 22 004 | 20 225 |
| Variation du BFR | - 972 | 7 518 |
| Élimination des charges financières et abandons de créance | 10 419 | 16 566 |
| Flux de trésorerie liés à l'exploitation | 31 451 | 44 309 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles | - 1 539 | - 1 123 |
| Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | 447 | 0 |
| Acquisitions d'immobilisations financières | - 57 239 | - 6 522 |
| Cessions et remboursements d'immobilisations financières | 39 938 | 12 323 |
| Flux de trésorerie liés aux investissements | - 18 393 | 4 678 |
| Augmentation de capital souscrite (y compris prime d'émission) | 54 916 | 3 550 |
| Souscription d'emprunts et avances d'associés | | 1 500 |
| Remboursement d'emprunts et d'avances d'associés | - 40 735 | - 19 675 |
| Variation des découverts | - 3 527 | - 3 247 |
| Décaissement des charges financières et abandon de créances | 10 519 | - 16 566 |
| Variations des créances et dettes diverses | 146 | - 41 |
| Dividendes attribués aux actionnaires | - 13 075 | - 14 511 |
| Flux de trésorerie liés aux financements | 8 244 | - 48 990 |
| Trésorerie à l'ouverture | 9 | 12 |
| Trésorerie à la clôture | 273 | 9 |
| Variation de la trésorerie | 264 | - 3 |
| <i>(1) dont dividendes reçus des filiales</i> | <i>22 797</i> | <i>31 763</i> |

1. Annexe aux comptes sociaux de la Société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2008

La présente Annexe aux comptes sociaux de l'exercice de douze mois clos le 30 septembre 2008 comporte les éléments d'information complémentaires au bilan dont le total s'établit à 727 182 K€ et au compte de résultat dont le bénéfice est de 14 256 K€.

1.1. Principaux évènements survenus au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2007/2008, la Société a poursuivi ses activités de holding prestataire de services à ses filiales, sans changement d'organisation.

Participations et financement

La Compagnie des Alpes, en qualité d'associé unique ou majoritaire, a recapitalisé certaines de ses filiales pour assurer le financement de leur développement :

(en milliers d'euros)

| | |
|---|--------|
| Harderwijk Hellendoorn Holding BV | 35 000 |
| SMVP (société de Mise en Valeur du Patrimoine culturel) | 3 700 |
| Safari Africain de Port Saint-Père | 2 000 |
| <i>Après acquisition de 49,6 % du capital social auprès des minoritaires 2 262 K€</i> | |
| Les Centres Attractifs Jean Richard | 2 000 |
| EcoBioGestion | 1 940 |
| Bagatelle | 1 500 |
| CDA Financement | 990 |
| Les Productions du Parc | 400 |
| Compagnie Immobilière des 2 Savoie | 90 |

Après avoir acquis auprès des minoritaires 4,9 % du capital de SELALP, CDA a cédé ces titres à Compagnie des Alpes Domaines Skiabiles pour 7 357 K€. Ce reclassement de titres, réalisé sans plus ou moins-value, a permis à CDA Domaines Skiabiles de détenir 100 % de SELALP.

Enfin, la Société a cédé sa participation non stratégique de 35 % dans le capital d'EXTEL à la SCET (Services Conseils Expertises Territoires SA).

Organisation et ressources humaines

L'effectif moyen du personnel permanent a peu varié passant de 86 à 88 personnes (ETP) en ce compris le transfert du directeur foncier et immobilier de CDA-DS à CDA depuis le 1^{er} octobre 2007.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, ainsi que des règlements publiés postérieurement à cette date et modifiant ou complétant le CRC 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

1.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 an ou 3 ans en fonction de la durée d'utilisation prévue.

1.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Leur amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Durée d'utilisation

| | |
|------------------------------------|------------|
| Installations générales | 10 ans |
| Matériel de transport | 4 ans |
| Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans |
| Mobilier de bureau | 5 à 10 ans |

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant le mode linéaire, à l'exception du matériel de bureau et informatique qui est amorti fiscalement selon le mode dégressif, la différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire étant comptabilisée en amortissements dérogatoires, au passif.

1.2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur valeur d'acquisition.

Depuis le 1^{er} octobre 2006, les coûts d'acquisition des titres de participations sont inclus dans le prix de revient des titres et font l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur cinq ans.

Des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées, celles-ci étant calculées en fonction de l'actif net, des perspectives d'évolution et de rentabilité des sociétés concernées, et de la valeur de réalisation estimée de ces participations. Les participations de la Compagnie des Alpes font ainsi l'objet d'évaluations régulières (selon la méthode des flux de trésorerie nets actualisés) à partir des plans d'affaires sur 5 ans des sociétés.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

1.2.4. Stocks

Les stocks sont inscrits à leur coût d'acquisition et dépréciés en fonction de leur valeur nette de réalisation.

1.2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur normale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.2.6. Indemnités de départ en retraite

Les engagements de la Compagnie des Alpes en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés et inscrits en hors bilan. Le mode de calcul est conforme aux dispositions collectives de la Société entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

L'évaluation de l'engagement s'effectue sur la base des salaires actuels (fixes et variables) en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ en retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date. Considérée comme la plus probable, l'hypothèse d'un départ à 65 ans, à l'initiative du salarié (soumise à charges sociales) a été retenue. L'indemnité est pondérée par les coefficients suivants :

- probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite,
- probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite basée sur les tables de mortalité de l'INSEE,
- évolution de la base de calcul de l'indemnité,
- inflation (taux 3,5 % l'an),
- actualisation basée sur l'évolution de l'OAT à 20 ans au taux de 4,7 % par an.

1.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles ont évolué comme suit :

| (en milliers d'euros) | 30/09/2007 | Augmentations | Diminutions | 30/09/2008 |
|--|------------|---------------|--------------|--------------|
| Immobilisations incorporelles | 1 989 | 1 145 | - 428 | 2 706 |
| Amortissements sur immobilisations incorporelles | - 1 038 | - 413 | | - 1 451 |
| Total net | 951 | 732 | - 428 | 1 255 |

| (en milliers d'euros) | 30/09/2007 | Augmentations | Diminutions | 30/09/2008 |
|--|--------------|---------------|-------------|--------------|
| Immobilisations corporelles | 2 378 | 394 | - 24 | 2 748 |
| Amortissements sur immobilisations corporelles | - 710 | - 351 | 1 | - 1 060 |
| Total net | 1 668 | 43 | - 23 | 1 688 |

Immobilisations incorporelles

Les investissements réalisés (1 145 K€) concernent principalement des achats et développements de logiciels notamment : Oracle, Integrator, Datalink, Magnitude, XRT Universe, plateforme Web CDA.

Immobilisations corporelles

Les acquisitions effectuées durant l'exercice s'élèvent à 394 K€, consacrées à :

- l'adaptation des moyens informatiques afin de mieux répondre aux besoins de fonctionnement des différents services (serveurs et leurs équipements, installation de visioconférence, ordinateurs portables et divers équipements informatiques) pour un montant de 373 K€ ;
- des aménagements complémentaires de bureaux (équipements sanitaires, chauffage, téléphonie, alimentation électrique de la salle informatique) pour un montant de 21 K€.

Les diminutions d'immobilisations incorporelles de 428 K€ et des immobilisations corporelles de 24 K€ concernent principalement la rétrocession à CDA Ski Diffusion d'investissements relatifs au projet Holiski.

1.4. Immobilisations financières

L'évolution du poste immobilisations financières se trouve résumé dans le tableau qui suit :

| (en milliers d'euros) | 30/09/2007 | Augmentations | Diminutions | 30/09/2008 |
|--|----------------|----------------|-----------------|----------------|
| Titres de participation consolidés | 662 899 | 57 186 | - 7 357 | 712 728 |
| Titres de participation non consolidés | 278 | 90 | - 44 | 324 |
| Créances rattachées (et ICE) | 41 133 | 46 089 | - 79 297 | 7 925 |
| Autres titres immobilisés (et ICE) | 188 | 1 | - 96 | 93 |
| Dépôts et cautionnements | 280 | 10 | - | 290 |
| Actions auto-détenues | 309 | 903 | - | 1 212 |
| Contrat de liquidité (et ICE) | 764 | 508 | - 973 | 299 |
| Total brut | 705 851 | 104 787 | - 87 767 | 722 871 |
| Dépréciation des titres consolidés | - 2 141 | - 6 729 | - | - 8 870 |
| Dépréciation des titres non consolidés | - 53 | - 14 | - | - 67 |
| Dépréciation des autres titres immobilisés | - 103 | - | 51 | - 52 |
| Dépréciation des actions auto-détenues | 0 | - 183 | 0 | - 183 |
| Total net | 703 554 | 97 861 | - 87 716 | 713 699 |

1.4.1. Titres de participations

L'augmentation des titres de participations consolidés (57 186K€) provient des recapitalisations et des acquisitions suivantes :

- le 27 décembre 2007, souscription au capital de SMVP pour 3 700 K€,
- le 27 décembre 2007, souscription au capital de Eco Bio Gestion pour 1 940 K€,
- le 28 décembre 2007, souscription au capital de Bagatelle pour 1 500 K€,
- le 28 décembre 2007, souscription au capital de Mer de Sable pour 2 000 K€,
- le 28 février 2008, achat de 54 500 titres SELALP aux minoritaires pour 7 357 K€ en vue d'un reclassement chez CDA Domaines Skiabes,
- concernant Safari Africain de Port Saint-Père, le 18 mars 2008 versement d'un complément de prix de 255 K€, le 30 juin 2008 acquisition de 21 709 titres aux minoritaires pour 2 007 K€ et augmentation de capital de 2 000 K€,
- le 30 juin 2008, souscription au capital de Productions du Parc pour 400 K€,
- le 18 juillet 2008, souscription au capital de HHH pour 35 000 K€,
- le 31 juillet 2008, souscription au capital de CDA-Financement pour 990 K€,
- le 1^{er} octobre 2008, entrée de P2P WEB dans le périmètre de consolidation (37 K€).

La diminution de 7 357 K€ des titres de participation concerne l'opération suivante :

- cession, le 28 février 2008, à CDA Domaines Skiabes des 54 500 titres de SELALP acquis auprès des minoritaires pour 7 357 K€.

Concernant les titres de participation non consolidés :

- l'augmentation du poste correspond à l'augmentation de capital de CI2S souscrite le 21 juillet 2008 : 90 K€ ;
- et la diminution traduit le transfert en « titres consolidés » de P2P Web (37 K€) et la cession à la SCET de la part minoritaire de 35 % détenue dans le capital d'EXTEL (7 K€).

Les principales données relatives aux filiales et participations dont les titres sont classés au bilan sous la rubrique « titres de participation » sont présentées dans le tableau qui suit.

Tableau-liste des filiales et participations

| (en milliers d'euros) Informations financières | Forme juridique | Date du dernier exercice clos | Quote-part du capital détenue au 30/09/2008 en % (directe et indirecte) | Capital ^(a) |
|---|--------------------|--|---|------------------------|
| Filiales et participations | | | | |
| Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société) | | | | |
| CI2S - n° SIREN 443140694 - 92100 Boulogne Billancourt | SAS | 30/09/2008 | 100 | 150 |
| SWISSALP © - Genève (Suisse) | SA | 30/09/2008 | 100 | 6 086 |
| CDA-DS - n° SIREN 477855787 - 92100 Boulogne Billancourt | SAS | 30/09/2008 | 100 | 198 531 |
| GREVIN & CIE - n° SIREN 334240033 - 60 128 Plailly | SA | 30/09/2008 | 100 | 52 913 |
| CDA FINANCEMENT - n° SIREN 482940616 92100 Boulogne Billancourt | SNC | 30/09/2008 | 100 | 1 010 |
| CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD - n° SIREN 775670706 | SAS | 30/09/2008 | 100 | 2 300 |
| STÉ DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE - n° SIREN 379833684 68190 Ungersheim | SA | 30/09/2008 | 51 | 10 255 |
| AQUARIUM GEANT SAINT-MALO - n° SIREN 399410265 35400 Saint-Malo | SNC | 30/09/2008 | 100 | 564 |
| LES PRODUCTIONS DU PARC - n° SIREN 421155458 92100 Boulogne Billancourt | SAS | 30/09/2008 | 100 | 437 |
| MUSÉE GREVIN - n° SIREN 552067811 - 75009 Paris | SA | 30/09/2008 | 95,88 | 4 603 |
| FRANCE MINIATURE - n° SIREN 348677196 - 78990 Elancourt | SNC | 30/09/2008 | 100 | 37 |
| BAGATELLE - n° SIREN 784 062 713 - 62600 Rang du Fliers | SNC | 30/09/2008 | 100 | 1 630 |
| HARDERWIJK HELLEENDOORN HOLDING - Harderwijk - Pays-Bas | BV | 30/09/2008 | 100 | 250 |
| GREVIN DEUTSCHLAND - BESTWIG/Hochsauerland - Allemagne | GmbH | 30/09/2008 | 100 | 2 601 |
| GREVIN & Cie TOURAINE - n° SIREN 440 932 259 37400 Lussault S/Loire | SNC | 30/09/2008 | 100 | 518 |
| HELLEENDOORN AVONTUREN PARK - Hellendoorn - Pays-Bas | BV | 30/09/2008 | 100 | 550 |
| BICI ENTERTAINMENT (c) - Le Bouveret - Suisse | SA | 30/09/2008 | 100 | 1 449 |
| PLEASUREWOOD HILLS © - Suffolk - Royaume-Uni | Ltd | 30/09/2008 | 100 | 1 |
| PORT SAINT PÈRE SAFARI AFRICAÏN (PLANÈTE SAUVAGE) n° SIREN 382269330 - 44710 Port Saint-Père | SA | 30/09/2008 | 100 | 2 657 |
| ECOBIOGESTION - n° SIREN 488918970 - 68190 Ungersheim | SAS | 30/09/2008 | 97 | 2 250 |
| BELPARK - Wavre - Belgique | BV | 30/09/2008 | 100 | 122 164 |
| COFILO - n° SIREN 383 926532 - 92100 Boulogne Billancourt | SAS | 30/09/2008 | 100 | 713 |
| P2P WEB - n° SIREN 500 244 140 - 92100 Boulogne Billancourt | SAS | 30/09/2008 | 100 | 37 |
| Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société) | | | | |
| ECOPARCS - n° SIREN 342 384 880 (d) - 68190 Ungersheim | SA | 30/09/2008 | 26,08 | 4 145 |
| PARC CARTHAGE - Tunisie | SA | | 12,50 | NC |
| CMB - n° SIREN 605520584 - 74400 Chamonix | SA | 31/05/2008 | 33,47 | 6 886 |

(1) Titres nantis.

(a) Dernier arrêté de comptes 30/09/2007 pour les sociétés consolidées.

(b) Montant en principal.

(c) Conversion en euros : CHF 1,5774 - GBP 0,7903.

(d) Comptes intermédiaires.

IV. Comptes sociaux
Annexe aux comptes sociaux de la Société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2008

| Capitaux propres autres que le capital yc résultat ^(a) | Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés ^(b) | Montants des cautions et avals donnés par la Société | Chiffre d'affaires hors taxes ^(a) | Résultat net ^(a) | Distributions versées à la CDA durant l'exercice | Valeur brute comptable des titres | Valeur nette comptable des titres |
|---|---|--|--|-----------------------------|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| - 49 | 0 | - | 0 | - 13 | - | 150 | 100 |
| - 798 | 7 700 | - | 0 | 134 | - | 6 572 | 6 572 |
| 16 004 | 0 | - | 6 414 | - 27 411 | 15 100 | 198 531 | 198 531 |
| 6 159 | 0 | - | 69 256 | 2 741 | 3 436 | 114 541 | 114 541 |
| - 136 | 0 | - | 0 | 438 | - | 1 000 | 1 000 |
| - 345 | 0 | - | 6 750 | - 1 612 | - | 7 803 | 7 803 |
| - 5 289 | 0 | 218 | 812 | - 2 369 | - | 5 599 | 0 |
| 2 485 | 0 | - | 4 661 | 747 | 868 | 7 260 | 7 260 |
| - 365 | 0 | - | 1 850 | - 332 | - | 438 | 438 |
| 4 085 | 0 | - | 11 007 | 2 615 | 2 809 | 30 061 | 30 061 |
| - 498 | 0 | - | 2 720 | 806 | - | 2 412 | 0 |
| 1 490 | 0 | - | 5 725 | - 274 | - | 2 659 | 2 659 |
| 98 416 | 0 | - | 0 | - 1 024 | - | 105 478 | 105 478 |
| - 729 | 0 | - | 5 655 | - 1 218 | - | 5 123 | 5 123 |
| 1 044 | 0 | - | 1 716 | 204 | 234 | 1 789 | 1 789 |
| 2 978 | 0 | - | 6 942 | 600 | - | 1 400 | 1 400 |
| - 351 | 0 | - | 6 996 | 112 | - | 1 233 | 1 233 |
| - 1 139 | 0 | - | 3 615 | - 1 137 | - | 3 494 | 3 494 |
| - 615 | 0 | - | 3 445 | - 335 | - | 5 631 | 5 631 |
| - 4 986 | 0 | - | 3 988 | - 2 983 | - | 2 183 | 1 324 |
| - 6 274 | 0 | (1) | 45 641 | 6 726 | - | 167 545 | 167 545 |
| 1 299 | 0 | (1) | 0 | 600 | - | 16 850 | 16 850 |
| - 2 | 0 | - | 0 | 0 | - | 37 | 37 |
| - 6 319 | 0 | - | 79 | - 242 | - | 713 | 713 |
| NC | 0 | - | NC | NC | - | 174 | 157 |
| 46 598 | 0 | - | 53 266 | 3 443 | 906 | 24 376 | 24 376 |

1.4.2. Détail des créances rattachées aux participations

| (en milliers d'euros) | Créances au 30/09/2007 | Augmentations | Diminutions | Créances au 30/09/2008 |
|-----------------------|---------------------------|---------------|-----------------|---------------------------|
| SwissAlp | 7 975 | | - 275 | 7 700 |
| Belpark | 32 704 | | - 32 704 | 0 |
| Extel | 31 | | - 31 | 0 |
| CDA DS | 0 | 45 168 | - 45 168 | 0 |
| Intérêts courus | 423 | 921 | - 1 119 | 225 |
| Total | 41 133 | 46 089 | - 79 297 | 7 925 |

SwissAlp a effectué un remboursement partiel de son avance pour 275 K€ ce qui porte l'encours à 7 700 K€.

Belpark a procédé au remboursement anticipé total de son encours en janvier 2008.

CDA-DS a remboursé l'avance (45 168 K€) consentie par CDA à la suite du transfert de la dette représentative du crédit vendeur conclu avec la Sofival lors de l'acquisition des titres STVI, SERMA, DSR et DSV.

Préalablement à la cession des titres de cette participation à la SCET, EXTEL a remboursé l'avance d'associé de 31 K€ qui lui avait été consentie en 1999.

Le solde des intérêts courus à la clôture de l'exercice correspond aux intérêts facturés au 2^{ème} semestre par CDA à SwissAlp (225 K€).

1.4.3. Échéance des créances rattachées aux participations

| (en milliers d'euros) | Échéance à moins d'un an | Échéance de un à cinq ans | Échéances à plus de cinq ans | Créances au 30/09/2008 |
|--------------------------|--------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|---------------------------|
| Avance SwissAlp | | | 7 700 | 7 700 |
| Intérêts courus SwissAlp | 225 | | | 225 |
| Total | 225 | 0 | 7 700 | 7 925 |

1.4.4. Autres titres immobilisés

Le poste « Autres titres immobilisés » (93 K€) est constitué de 33 450 obligations convertibles Grévin & Cie (en principal et intérêts courus non échus y afférant) arrivant à échéance le 31 octobre 2008.

1.4.5. Contrat de liquidité et actions propres

Depuis fin 2006, en application de l'évolution réglementaire, les actions autodétenues et la trésorerie affectée au contrat de liquidité sont classées en « Immobilisations financières ».

Au 30 septembre 2008, la CDA détenait dans le cadre du contrat de liquidité actuel :

- un encours de trésorerie de 296 K€ (et intérêts courus 3 K€),
- 37 398 actions soit 1 212 K€ en valeur comptable brute.

1.4.6. Variation des dépréciations des immobilisations financières

Le cours de l'action CDA au 30 septembre 2008 ayant baissé à 27,50 €/action, il a été constitué une provision pour perte latente sur titres en auto-détention de 4,90 € par action soit un total de 183 K€.

La dépréciation des obligations convertibles Grévin & Cie qui s'élevait à 103 K€ au 30 septembre 2007, pour ramener cette créance financière à sa valeur de remboursement, a été reprise (51 K€) proportionnellement au remboursement reçu durant l'exercice.

L'évaluation des quotes-parts de situation nette déterminée à partir du plan d'affaires à moyen terme des filiales consolidées a conduit à enregistrer des dépréciations complémentaires relatives à SMVP (3 700 K€), Eco Bio Gestion (617 K€) ainsi que la dépréciation totale des titres France Miniature (2 412 K€). Cette même évaluation conforte la valorisation constatée des autres titres de participation.

Concernant les titres non consolidés, par comparaison avec la quote-part de situation nette comptable, un complément de dépréciation de 14 K€ a été pratiqué sur les titres CI2S.

1.5. Stocks

La Compagnie des Alpes possède un terrain qui demeure déprécié à 100 % car sa constructibilité est encore incertaine. Cette situation n'a pas évolué durant l'exercice.

1.6. Créances d'exploitation

Le poste « Créances d'exploitation » s'établit à 9 319 K€. Il est principalement composé :

- des créances clients : 3 386 K€,
- des comptes courants intra-groupe des filiales fiscalement intégrées : 3 076 K€,
- des soldes débiteurs de TVA et autres débiteurs : 700 K€,
- d'une créance d'impôts sur les sociétés de 2 157 K€ correspondant aux acomptes d'IS versés par la SAP pendant son premier exercice d'intégration fiscale.

1.7. Trésorerie

La rubrique « Trésorerie » représente les soldes excédentaires des comptes bancaires. Au 30 septembre 2008, ces soldes forment un cumul de 273 K€.

1.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (948 K€) comprennent :

- les frais d'emprunts (commissions, honoraires) relatifs au crédit d'acquisition de 165 M€ étalés sur la durée de cet emprunt (530 K€),
- et les charges d'exploitation portant sur l'exercice à venir (418 K€).

1.9. Capitaux propres

1.9.1. Composition du capital social

Au 30 septembre 2008, le capital est composé de 17 075 869 actions contre 15 412 351 actions au 30 septembre 2007.

Le capital de la Compagnie des Alpes est réparti de la manière suivante :

| (en %) | Au 30/09/2008 | Au 30/09/2007 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Groupe Caisse des Dépôts | 39,1 | 43,2 |
| Compagnie Européenne de Loisirs | 12,2 | 13,5 |
| Crédit Agricole des Savoie | 7,2 | 7,1 |
| Groupe Caisse d'Épargne | 5,2 | 5,8 |
| Banque Populaire des Alpes | 4,2 | 4,1 |
| Sofival | 8,5 | 0,8 |
| Public et autres | 23,6 | 25,5 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

IV. Comptes sociaux

Annexe aux comptes sociaux de la Société Compagnie des Alpes au 30 septembre 2008

1.9.2. Capital potentiel

L'évolution du nombre d'options de souscription d'actions Compagnie des Alpes est la suivante :

| Plans de souscription d'actions | Plan n° 6 ⁽¹⁾ | Plan n° 7 | Plan n° 8 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Date de l'Assemblée | 14/03/2003 | 10/03/2004 | 10/03/2004 |
| Date du Directoire | 04/06/2003 | 07/04/2004 | 25/01/2005 |
| Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine | 329 480 | 261 408 | 256 280 |
| Dont Directoire de la CDA | 150 000 | 100 000 | 83 000 |
| Nombre de bénéficiaires | 148 | 172 | 171 |
| Période de levée des options | du 04/06/2003 au 03/06/2008 | du 07/04/2004 au 06/04/2009 | du 25/01/2009 au 24/01/2010 |
| Prix de souscription des actions (en euros) | 22,60 | 30,98 | 30,45 |
| Options de souscription levées au 30 septembre 2008 | 245 800 | 19 108 | 0 |
| Options de souscription radiées ou annulées | 83 680 | 149 502 | 157 974 |
| Options de souscription restantes | 0 | 92 108 | 98 306 |

(1) Le Plan n°6 s'est achevé durant l'exercice.

La situation des plans combinés (options de souscription et attribution d'actions gratuites) mis en œuvre depuis 2006 est la suivante :

| Plans de souscription d'actions (A) combinés avec Plan d'attribution gratuite d'actions (B)* | Plan n° 9 | | Plan n° 10 | | Plan n° 11 | |
|--|--------------------------------|--------|--------------------------------|--------|--------------------------------|--------|
| Date de l'Assemblée | 23/02/2006 | | 28/02/2007 | | 28/02/2007 | |
| Date du Directoire | 24/02/2006 | | 01/03/2007 | | 21/02/2008 | |
| | A | B | A | B | A | B |
| Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine | 68 760 | 34 500 | 72 960 | 41 088 | 88 700 | 48 700 |
| Dont Directoire de la CDA | 36 000 | 10 800 | 36 000 | 10 800 | 44 000 | 13 200 |
| Nombre de bénéficiaires | 31 | 167 | 35 | 116 | 35 | 129 |
| Période de levée des options | du 24/02/2010 au 23/02/2011 | | du 01/03/2011 au 29/02/2012 | | du 21/02/2012 au 20/02/2013 | |
| Date d'acquisition des actions gratuites | 24/03/2008 | | 01/04/2009 | | 21/03/2010 | |
| Nombre d'actions gratuites définitivement acquises | - | 12 940 | - | 0 | - | - |
| Prix de souscription des actions (en €) | 31,25 | - | 36,24 | - | 31,93 | - |
| Options de souscription/ actions gratuites radiées ou annulées | 2 240 | 21 560 | 800 | 840 | 0 | 200 |
| Options de souscription/ actions gratuites restantes | 66 520 | 0 | 72 160 | 40 248 | 88 700 | 48 500 |

(*) Dont l'octroi est lié à des conditions économiques.

En cumul, l'évolution du stock d'options de souscription d'actions se résume comme suit :

| | 30/09/2008 | Nombre d'options 30/09/2007 |
|---|----------------|--------------------------------|
| Options non exercées en début d'exercice | 449 575 | 538 494 |
| Options attribuées | 88 700 | 72 960 |
| Options annulées | - 14 774 | - 26 980 |
| Options exercées | - 105 707 | - 134 899 |
| Options non exercées en fin d'exercice | 417 794 | 449 575 |
| Options exerçables en fin de période | 92 108 | 212 589 |

1.9.3. Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse comme suit :

| (en milliers d'euros) | Capital social | Prime d'émission & boni de fusion | Réserves | Report à nouveau | Résultat | Provisions réglementées | Capitaux propres |
|--|-------------------|--|---------------|---------------------|---------------|----------------------------|---------------------|
| Au 30/09/2006 | 116 453 | 147 303 | 12 590 | 80 111 | 35 908 | 6 | 392 371 |
| Affectation du résultat au 30/09/2006 | | | 1 795 | 19 602 | - 21 397 | | 0 |
| Distribution de dividendes | | | | | - 14 511 | | - 14 511 |
| Augmentation de capital | 1 028 | 2 522 | | | | | 3 550 |
| Dotations et reprise de provisions réglementées | | | | | | 17 | 17 |
| Résultat au 30/09/2007 | | | | | 25 723 | | 25 723 |
| Au 30/09/2007 | 117 481 | 149 825 | 14 385 | 99 713 | 25 723 | 23 | 407 150 |
| Affectation du résultat au 30/09/2007 | | | 1 286 | 11 362 | - 12 648 | | 0 |
| Distribution de dividendes | | | | | - 13 075 | | - 13 075 |
| Augmentation de capital | 12 680 | 42 334 | - 98 | | | | 54 916 |
| Dotations et reprise de provisions réglementées | | | | | | 45 | 45 |
| Résultat au 30/09/2008 | | | | | 14 256 | | 14 256 |
| Au 30/09/2008 | 130 161 | 192 159 | 15 573 | 111 075 | 14 256 | 68 | 463 292 |

L'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2007, décidée par l'Assemblée générale du 21 février 2008, a donné lieu à l'attribution d'un dividende de 13 075 K€. Le versement du dividende a été effectué par acompte de 0,40 € par action en décembre 2007 et solde de 0,45 € par action en février 2008.

Quatre évènements expliquent l'élévation de 54 916 K€ du capital et des primes d'émission : en octobre 2007, augmentation de capital réservée à la Sofival lors de l'acquisition des titres STVI, SERMA, DSR et DSV : 45 168 K€ ; en février 2008, augmentation de capital à l'issue de l'acquisition des titres SELALP : 7 357 K€ ; augmentation de capital (par prélèvement sur les réserves) de 98 K€ liée à l'attribution de 2 940 actions gratuites du Plan combiné n° 1 (ou Plan n° 9) et augmentations de capital (2 390 K€) réalisées dans le cadre des 105 707 levées d'options de souscription exercées pendant l'exercice 2007/2008.

1.10. Provisions pour risques et charges

Aucune provision pour risques ou charges au 30 septembre 2008 n'est à signaler.

1.11. Dettes financières

| Dettes financières (en milliers d'euros) | Au 30/09/2007 | Augmentation | Diminution | Au 30/09/2008 |
|---|----------------|---------------|-----------------|----------------|
| Emprunts bancaires | 22 730 | | - 3 135 | 19 595 |
| Intérêts courus sur emprunts bancaires | 81 | 1 081 | - 1 090 | 72 |
| Emprunt CDA-FI (acquisition) | 148 500 | | - 16 500 | 132 000 |
| Emprunt CDA-FI (prêt moyen terme) | 12 000 | | | 12 000 |
| Lignes de crédit (renouvelable) CDA-FI | 91 250 | | - 4 250 | 87 000 |
| Emprunt BELPARK | 16 850 | | - 16 850 | 0 |
| Intérêts courus sur emprunts CDA-FI | 101 | 9 741 | - 9 806 | 36 |
| Découverts bancaires (cash pooling) | 5 963 | | - 3 527 | 2 436 |
| Intérêts sur découverts bancaires | 27 | 246 | - 271 | 2 |
| Total | 297 502 | 11 068 | - 55 429 | 253 141 |

Dans le cadre de l'emprunt intra-groupe consenti par CDA-Financement en mai 2006 pour financer l'acquisition des parcs de loisirs StarParks, CDA utilise :

- un crédit d'acquisition (165 000 K€ à l'origine) remboursable par annuité de 16 500 K€ depuis mai 2007, le solde en mai 2011. Après remboursement de l'échéance de mai 2008, le capital restant dû s'élève à 132 000 K€ ;
- un prêt moyen terme (15 000 K€ à l'origine) de 12 000 K€ inchangé sur l'exercice ;
- une ligne de crédit renouvelable CDA-Financement de 87 000 K€ au 30/09/2008.

L'emprunt obligataire dû à Belpark a été entièrement remboursé.

Les échéances des dettes financières de la CDA s'analysent comme suit :

| Échéances des dettes financières (en milliers d'euros) | Échéances à moins d'un an | Échéances de un à cinq ans | Échéances à plus de cinq ans | Brut 30/09/2008 |
|---|------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|--------------------|
| Emprunts bancaires | 3 135 | 12 541 | 3 919 | 19 595 |
| Intérêts courus sur emprunts | 72 | | | 72 |
| Emprunt CDA-FI (acquisition) | 16 500 | 115 500 | | 132 000 |
| Emprunt CDA-FI (moyen terme) | | 12 000 | | 12 000 |
| Lignes de crédit renouvelable CDA FI | 7 000 | 28 000 | 52 000 | 87 000 |
| Emprunt BELPARK | | | | 0 |
| Intérêts courus sur emprunts intra-groupe | 36 | | | 36 |
| Découverts bancaires (cash pooling) | 2 436 | | | 2 436 |
| Intérêts courus sur découverts | 2 | | | 2 |
| Total | 29 181 | 168 041 | 55 919 | 253 141 |

L'endettement de la Compagnie des Alpes ne fait l'objet d'aucune garantie. Les deux emprunts bancaires actuels sont assortis de clauses d'exigibilité identiques :

Actionnariat

Participation directe ou indirecte de Caisse des Dépôts dans le capital de la Compagnie des Alpes supérieure ou égale à 33,33 % ; si, sans l'accord préalable de la banque, la Caisse des Dépôts venait à détenir directement ou indirectement moins de 33,33 % du capital et des droits de vote de l'emprunteur, le prêteur pourrait demander l'exigibilité immédiate du prêt. Cette condition est remplie au 30 septembre 2008.

Covenants et ratios financiers

Au 30 septembre 2008, les covenants et ratios financiers (assis sur les comptes consolidés du Groupe Compagnie des Alpes) s'établissent ainsi :

| | Covenants | Ratios au 30/09/2008 |
|--|-----------|-------------------------|
| Dette nette consolidée/ EBO consolidé | < 4,00 | 3,25 |
| Dette nette consolidée/ Capitaux propres totaux | < 1,25 | 1,00 |
| EBO consolidé/Frais financiers | > 5,00 | 6,36 |

1.12. Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation (10 495 K€) sont principalement composées :

- des dettes envers les fournisseurs : 4 484 K€,
- des dettes envers le personnel et organismes sociaux : 5 057 K€,
- des dettes fiscales (TVA, impôts et taxes) : 954 K€.

1.13. Autres dettes et comptes de régularisation

Ce poste, qui représente 254 K€, comprend principalement des dettes provisionnées (jetons de présence), les soldes créditeurs des comptes courants filiales, les créditeurs divers et les produits constatés d'avance.

1.14. Résultat d'exploitation

1.14.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de 26 015 K€ comprend 17 385 K€ d'assistance et 2 782 K€ de mise à disposition de personnel refacturée aux filiales. Le chiffre d'affaires divers s'élève à 5 848 K€ dont les revenus issus des partenariats commerciaux (1 677 K€), ceux imputables aux cellules produits marchands (510 K€) et ceux des prestations informatiques (2 880 K€), le solde de 781 K€ étant constitué de diverses lignes de dépenses constatées par CDA mais affectables aux filiales.

1.14.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 28 589 K€, soit une baisse de 749 K€. Cette diminution est essentiellement liée aux frais de personnel pour 619 K€.

Par comparaison avec l'exercice écoulé, cette baisse tient principalement au niveau des indemnités de départ : 0,1 M€ contre 1,9 M€, aux économies réalisées sur les primes d'objectifs 2006/2007 (0,2 M€) et, en sens inverse, à la progression des cotisations retraites supplémentaires (0,3 M€) et à la mise en jeu de l'accord

d'intéressement pour 2007/2008 inscrit en charge à payer : 0,7 M€. Enfin, la baisse de 307 K€ des achats et services externes est partiellement compensée par la hausse des amortissements de 214 K€.

1.15. Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 5 541 K€ et s'analyse par nature, comme suit :

En produits :

- dividendes reçus : 23 354 K€,
- revenus de créances et autres produits financiers : 962 K€,
- reprise de provisions (moins dotations) pour dépréciation des immobilisations financières : 52 K€.

En charges :

- quote-part de perte de SNC et abandon de créances : 557 K€,
- charges d'intérêts des emprunts et autres charges financières : 11 344 K€,
- dépréciations des immobilisations financières : 6 926 K€.

1.16. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à - 142 K€ et résulte principalement des mali de cession d'actions auto-détenues au cours de l'exercice, réalisées dans le cadre du contrat de liquidité et des dotations aux amortissements dérogatoires relatives aux coûts d'acquisition des titres de participations.

1.17. Impôts sur les sociétés

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008, la Compagnie des Alpes est restée placée sous le régime de l'intégration fiscale et le périmètre des sociétés filiales intégrées est le suivant :

- Grévin & Cie
- Musée Grévin
- France Miniature
- SELALP
- CDA-Domains Skiabiles
- Compagnie Immobilière des 2 Savoie
- CDA-Financement
- Société nouvelle d'exploitation de Parcs de loisirs
- Serre Chevalier 1350
- Centres Attractifs Jean Richard
- Serre Chevalier Ski Développement
- Les Productions du Parc
- COFILO
- Parc Agen
- Avenir Land.

Sociétés entrantes au 1^{er} octobre 2007

- Société d'Aménagement de la station de La Plagne (SAP)
- Eco Bio Gestion
- Centrale Investissements et Loisirs (CIEL)
- Méribel Alpina
- CDA Ski Diffusion
- P2P Web.

Le régime d'intégration fiscale de la Compagnie des Alpes repose sur le principe général de neutralité, chaque filiale membre du groupe fiscal constatant l'impôt comme si elle n'avait pas été intégrée et la Société mère enregistrant l'impôt global du groupe fiscal.

Le produit d'impôt comptabilisé (11 359 K€) correspond à la collecte d'impôts auprès des filiales intégrées. L'intégration fiscale a dégagé un bénéfice d'ensemble de 5 815 K€ qui a été imputé sur les reports déficitaires antérieurs.

Le solde des déficits fiscaux d'ensemble reportables a été ramené à 2 358 K€.

Globalement, c'est une économie d'IS de 1,8 M€ qui a été réalisée.

1.18. Opérations avec les entreprises liées et participations

Montant des charges et produits financiers concernant les entreprises liées (en K€) :

- revenus des titres de participation : 23 354,
- revenus de créances rattachées aux participations : 920,
- revenus des autres titres immobilisés : 2,
- charges financières : 10 823,
- abandon de créances et quote-part de résultat négative de SNC : 557.

Montant des dettes et créances concernant les entreprises liées (en K€) :

- dettes financières (y compris intérêts courus) : 231 036,
- dettes fournisseurs et comptes rattachés : 1 223,
- comptes courants créditeurs : 0,
- créances rattachées aux participations (y compris intérêts courus) : 7 925,
- autres titres immobilisés : 93,
- créances clients et comptes rattachés : 1 746,
- comptes courants débiteurs (intégration fiscale) : 3 076.

Montant des produits d'exploitation concernant les entreprises liées (en K€) :

- chiffre d'affaires : 24 138,
- autres produits : 20.

Charges d'exploitation avec les entreprises liées :

- achats, services et refacturations : 3 266.

1.19. Identité de la Société consolidante

Les comptes de la Compagnie des Alpes sont consolidés, en intégration globale, par la Caisse des Dépôts.

1.20. Effectifs

La ventilation de l'effectif moyen pendant les 2 derniers exercices (de 12 mois) clos est la suivante :

| | 2007/2008 | 2006/2007 |
|----------------|-----------|-----------|
| Cadres | 87 | 83 |
| Employés | 1 | 3 |
| Effectif total | 88 | 86 |

1.21. Informations concernant les risques de marché

La dette financière de la Compagnie des Alpes ne comprend pas d'emprunts en devises étrangères ; elle n'est donc pas exposée au risque de change. En revanche, elle est soumise au risque de variation des taux d'intérêt.

Au 30 septembre 2008, la dette financière de la Compagnie des Alpes comprend des emprunts bancaires (19 595 K€), des découverts bancaires (2 436 K€) ainsi qu'une dette de 231 000 K€ auprès de CDA-Financement. Ces différentes lignes de crédit sont rémunérées à taux variable.

La politique de la Société (dans le cadre du Groupe CDA) est de limiter son degré d'exposition par la mise en place de contrats visant à plafonner les taux d'intérêt maximaux pouvant être payés en fonction du poids de l'endettement variable dans le total de l'endettement : ainsi, depuis 2006, l'encours CDA-Financement bénéficie des instruments de couverture mis en place par cette Société pour l'ensemble du Groupe CDA.

Le coût des primes versées (avant 2006) pour la mise en oeuvre des caps et les soultes de résiliation sont étalés sur la durée des contrats concernés (en charges constatées d'avance). Il en résulte une charge de 268 K€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

1.22. Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature en montants bruts, alloués aux membres du Directoire par la Compagnie des Alpes et par les sociétés visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce au titre de chacun des deux derniers exercices, sont les suivants :

| (en euros) | 2007/2008 | 2006/2007 |
|------------------------------|-----------|-----------|
| Président du Directoire | 424 396 | 360 715 |
| Autres membres du Directoire | 1 092 840 | 676 753 |

Les rémunérations et avantages de toute nature en montants bruts, alloués aux membres du Conseil de surveillance par la Compagnie des Alpes et par les sociétés visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce durant chacun des deux derniers exercices, sont les suivants :

| | 2007/2008 | 2006/2007 |
|---|-----------|-----------|
| Président du Conseil de Surveillance | 0 | 0 |
| Autres membres du Conseil de Surveillance | 0 | 0 |

Concernant les jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance, la charge due au titre de l'exercice a été provisionnée selon les conditions fixées par l'Assemblée générale du 24 février 2006 suivant les présences effectives soit 88 000 €.

1.23. Engagements hors bilan

1.23.1. Engagements de retraite

Le montant des engagements de la Compagnie des Alpes vis à vis de son personnel salarié s'élève à 1 581 K€.

Par ailleurs, depuis le 17 janvier 2006, CDA a mis en place un régime de retraite mixte à cotisations et prestations définies (article L.9111 du Code de Sécurité sociale) qui a pris effet le 1^{er} mai 2006. Au 30 septembre 2008, l'engagement actuariel net est évalué à 510 K€ couvert par les cotisations versées sur un fonds géré par la CNP.

1.23.2. Indemnités contractuelles

Les contrats de travail des membres du Directoire et de certains autres cadres dirigeants salariés de la Compagnie des Alpes prévoient le versement d'indemnités en cas de rupture du contrat de travail représentant deux années de rémunérations. Au 30 septembre 2008, une dizaine de personnes est concernée.

1.23.3. Engagements relatifs aux instruments financiers

Les clauses d'exigibilité anticipée de la dette et les instruments de couverture de taux sont détaillés en Notes 1.11 et 1.21.

1.23.4. Éléments en sursis d'imposition

Le montant total des plus-values en sursis d'imposition s'élève à 198 K€ (étant rappelé que depuis le 25 janvier 2005, date de l'apport des filiales Domaines skiabiles à CDA Domaines Skiabiles, cette dernière porte un engagement de 91 146 K€ à ce titre). La Compagnie des Alpes ne prévoit aucune opération de nature à déclencher le paiement d'impôts correspondants.

1.23.5. Engagements relatifs à l'intégration fiscale

En application de la convention d'intégration fiscale du 20/01/2003, intervenue entre la CDA et la SMVP, le préjudice effectif que subirait la SMVP, du fait de la sortie du régime de l'intégration (intervenue le 1^{er} octobre 2006), active le principe d'indemnisation.

La CDA pourrait être amenée à indemniser la SMVP à concurrence du montant de l'impôt sur les sociétés correspondant aux déficits de la SMVP utilisés depuis son entrée dans l'intégration fiscale le 01/01/2003 soit 218 K€.

1.23.6. Engagements donnés relatifs à l'acquisition de Safari Africain

À l'issue de l'achat à Grévin & Cie de 50,41 % des actions de Safari Africain (à effet du 1^{er} avril 2006), CDA a été subrogée à l'ensemble des droits et obligations initiaux de Grévin et Cie. Les documents d'acquisition comportent notamment une option d'achat accordée aux actionnaires minoritaires (49,59 %) exerçable jusqu'au 31 décembre 2009, à un prix convenu découlant des derniers comptes sociaux de la filiale arrêtés au moment de l'option, ainsi que le versement, sous condition suspensive de l'obtention de la totalité des autorisations nécessaires à l'exploitation d'un delphinarium, d'un complément de prix. La partie complément de prix due à une partie des minoritaires (255 K€) a été réglée en mars 2008 et l'option d'achat a été exercée en juin 2008. Le complément de prix restant à verser est évalué à 265 K€.

1.23.7. Garantie d'exécution « Eco Bio Gestion »

Dans le cadre du protocole d'accord entre la CDC Projets Urbains et la CDA relatif au Parc du Bioscope, la CDA a accordé à la SMVP d'une part, une garantie de bonne exécution par Eco Bio Gestion de ses obligations au titre du contrat de subdélégation de service public

et, d'autre part, une garantie afférente aux modalités de financement du projet Bioscope. À la suite de la fusion de CDC Projets Urbains avec la CDC, cette garantie est transférée à la CDC. Dans le cadre de la délégation de service public (DSP) pour la conception, la réalisation et l'exploitation du parc à thème « Bioscope » consentie le 13 mars 2001 par le SYMBIO à la Société Mise en Valeur du Patrimoine (la « SMVP »), filiale à 100 % de Grévin & Cie, cette dernière a consenti, au profit du SYMBIO, une garantie maison mère de bonne exécution par sa filiale SMVP de ses obligations au titre de ladite DSP. Cette garantie a été transférée à CDA à l'issue de l'acquisition des titres de participation SMVP par CDA auprès de Grévin & Cie.

Par ailleurs CDA a donné à la CDC les garanties suivantes : garantie de VNC sur les biens de retour, dans la limite de 1,2 M€, garantie de taux d'intérêts des emprunts contractés par la SMVP, au delà de 4,75 % l'an et garantie d'actif et de passif sur les comptes sociaux de la SMVP clos le 30 septembre 2005.

1.23.8. Lettre de confort concernant Pleasurewood Hills

En décembre 2006, compte tenu de la situation financière dégradée de sa filiale britannique Pleasurewood Hills, la Compagnie des Alpes a émis au bénéfice de celle-ci une lettre de confort lui garantissant la mise à disposition de moyens financiers lui permettant de faire face à ses obligations pendant une durée d'un an dans le cadre de l'exploitation normale du parc. Cet engagement a été reconduit pour un an, le 25 octobre 2007.

1.23.9. Nantissements

A l'occasion de l'acquisition de 5 parcs de loisirs auprès du groupe StarParks, la Compagnie des Alpes a conclu, en date du 17 mai 2006, un nouveau contrat de crédit syndiqué de 515 M€ pour une durée de 5 ans. Dans le cadre dudit contrat de crédit syndiqué entre Compagnie des Alpes - Financement, en qualité d'emprunteur, Natexis Banques Populaires (NBP), en qualité d'Agent du Crédit, d'Agent des Sûretés et d'Arrangeur Mandaté, et The Royal Bank of Scotland PLC (RBS) et Société Générale Corporate & Investment Banking (SG) en qualité d'Arrangeurs Mandatés (ensemble les Prêteurs), les engagements suivants ont été donnés en garantie du remboursement de l'ensemble des obligations de paiement du contrat de crédit syndiqué : nantissement au profit des Prêteurs de 233 329 titres COFILO SAS, de 283 740 titres Belpark N.V. et des instruments financiers dérivés au sens de l'article L. 211-1-I du Code monétaire et financier afférents auxdits titres de ces deux sociétés.

1.23.10. Garanties de passif reçues

La Compagnie des Alpes a acquis, directement et indirectement les sociétés Belpark N.V., COFILO SAS et Walibi World B.V, détenant cinq parcs de loisirs du groupe StarParks. Dans ce cadre, StarParks a octroyé à la Compagnie des Alpes une garantie d'actif et de passif pour toutes violations par le vendeur de ses déclarations et pour toute baisse de la valeur des actifs ou augmentation du passif des sociétés acquises. Cette garantie est octroyée dans la limite d'un plafond de 40 M€ durant la 1^{ère} année suivant la signature des contrats d'acquisition, puis 10 M€ entre le début de la deuxième année et le 29 février 2008 date d'expiration de la garantie. Ces plafonds incluent la garantie octroyée à Harderwijk Hellendoorn Holding B.V. dans le cadre de l'acquisition par cette dernière de la Société Walibi World B.V. Cette garantie est arrivée à expiration durant l'exercice et n'a pas été exercée.

1.23.11. Engagements reçus sous condition de retour à meilleure fortune

A l'issue de l'acquisition auprès de Grévin et Cie des titres de participations : France Miniature, SMVP et Les Productions du Parc, les clauses de retour à meilleure fortune sur les abandons de créances antérieurement consentis par Grévin et Cie à ces filiales, ont été transférées à CDA, soit : 220 K€ pour France Miniature à échéance du 30 septembre 2009.

A effet du 30 septembre 2007, CDA a consenti un abandon de créance de 2 000 K€ à sa filiale Eco Bio Gestion, sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune caractérisée par la reconstitution de capitaux propres excédant 750 K€.

1.23.12. Engagement d'acquisition

Outre l'acquisition des actions auprès de SOFIVAL, le Protocole d'Accord conclu le 4 mai 2007 entre CDA, CDA-DS et Sofival, prévoit l'acquisition au 1^{er} octobre 2013 du solde de la participation détenue par Sofival dans STVI par la signature d'une promesse de vente d'actions (put) consentie par Sofival au bénéfice de CDA/CDA-DS assortie d'une promesse d'achat (call) consentie par CDA/CDA-DS au profit de Sofival, pour un prix correspondant au prix d'acquisition des actions STVI au 1^{er} octobre 2007 augmenté chaque année de 3,54 %.

1.24. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun autre événement postérieur à la clôture de nature à avoir une incidence significative sur les comptes sociaux n'est à signaler.

2. Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications
(montants en euros)

30/09/2004 30/09/2005 30/09/2006 30/09/2007 30/09/2008

Capital en fin d'exercice

| | | | | | |
|---|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| a) Capital social | 95 189 816 | 95 285 326 | 116 452 888 | 117 481 161 | 130 161 382 |
| b) Nombre d'actions ordinaires existantes | 6 243 975 | 6 315 835 | 7 638 726 | 15 412 351 | 17 075 869 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | | | | | |

Opérations et résultats de l'exercice

| | | | | | |
|--|------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 11 798 472 | 9 363 867 | 14 171 862 | 24 480 970 | 26 015 823 |
| b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 14 436 407 | 13 580 991 | 38 243 065 | 13 963 997 | 10 601 139 |
| c) Impôt sur les bénéfices | 114 647 | - 1 894 734 | - 5 653 401 | - 6 195 167 | - 11 358 995 |
| d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 18 455 357 | 14 763 788 | 35 908 200 | 25 723 674 | 14 256 514 |
| e) Résultats distribués | 10 621 619 | 10 736 824 | 14 511 413 | 13 075 773 | ND |

Résultats par action

| | | | | | |
|---|------|------|------|------|-------------------|
| a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 2,29 | 2,45 | 5,75 | 1,31 | 1,28 |
| b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 2,96 | 2,34 | 4,70 | 1,67 | 0,83 |
| c) Dividende attribué à chaque action | 1,70 | 1,70 | 1,90 | 0,85 | ND ^(*) |

Personnel

| | | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|
| a) Effectif moyen des salariés employés | 43 | 36 | 68 | 86 | 88 |
| b) Montant de la masse salariale de l'exercice | 6 437 640 | 3 534 842 | 8 206 038 | 10 291 185 | 8 995 021 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice | 2 416 644 | 1 854 470 | 3 105 040 | 4 123 511 | 4 833 899 |

(*) Dividende proposé : 1 €.

3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2008
Aux actionnaires Compagnie des Alpes
89, rue Escudier 92772 Boulogne-Billancourt Cedex

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Compagnie des Alpes, tels qu'ils sont joints au présent Document de référence,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'essentiel de l'actif de votre Société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode indiquée au paragraphe 1.2.3 de l'Annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, nous avons revu l'approche retenue et les calculs effectués par la Société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 22 janvier 2009

Les Commissaires aux comptes

Bruno TESNIERE

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Denis GRISON

Mazars
61, rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie

Chapitre V

Gouvernement d'entreprise

| | |
|--|------------|
| 1. Composition des organes de direction et de surveillance | 109 |
| 1.1. Composition du Directoire durant l'exercice 2007/2008 | 109 |
| 1.2. Composition du Conseil de surveillance et des Comités durant l'exercice 2007/2008 | 111 |
| 1.3. Non-condamnation | 114 |
| 1.4. Conflits d'intérêts | 114 |
| 1.5. Contrats de service | 114 |
| 2. Rémunération des mandataires sociaux au cours de l'exercice | 114 |
| 3. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes | 122 |
| 3.1. Options de souscription d'actions | 122 |
| 3.2. Actions de performance attribuées au titre de l'exercice 2007/2008 aux salariés et aux mandataires sociaux | 123 |
| 3.3. Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice clos le 30 septembre 2008 aux mandataires sociaux ou levées par ces derniers | 123 |
| 3.4. Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et levées par ces derniers au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008 | 124 |
| 3.5. Actions de performance attribuées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008 | 124 |
| 3.6. Contrats d'intéressement et de participation | 125 |
| 4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 126 |
| 5. Contrôle interne | 128 |
| 5.1. La composition, la préparation et l'organisation des travaux du Conseil de surveillance | 128 |
| 5.2. Principes et règles pour la détermination de la rémunération des mandataires sociaux | 134 |
| 5.3. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques | 139 |
| 6. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance | 143 |

1. Composition des organes de direction et de surveillance

1.1. Composition du Directoire durant l'exercice 2007/2008

Depuis le 25 octobre 2007, le Directoire est composé de cinq membres, contre quatre antérieurement.

Le Directoire est nommé pour une durée de six ans, à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est de 70 ans.

Dans sa séance du 17 janvier 2006, le Conseil de surveillance de la CDA a renouvelé, pour une durée de six ans, les mandats des membres du Directoire de Messieurs Jean-Pierre SONOIS, Franck SILVENT et Serge NAIM, et nommé Monsieur Roland DIDIER comme membre du Directoire. Monsieur Jean-Pierre SONOIS a également été reconduit dans ses fonctions de Président du Directoire.

Dans sa séance du 25 octobre 2007, à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital du 1^{er} octobre 2007 réservée à Sofival, le Conseil de surveillance a décidé de porter à cinq le nombre de membres du Directoire, et désigné Monsieur Jean-François BLAS comme membre du Directoire de la Compagnie des Alpes.

Par délibération du 30 septembre 2008, le Conseil de surveillance a nommé Monsieur Dominique MARCEL en qualité de membre et de Président du Directoire, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre SONOIS, qui avait remis sa démission lors du Conseil de surveillance du 10 juillet 2008. Cette nomination a pris effet le 14 octobre 2008, soit postérieurement à la clôture de l'exercice 2007/2008.

Les mandats des cinq membres du Directoire expirent le 24 février 2012.

Sont présentés ci-dessous les mandats et fonctions des membres du Directoire.

Jean-Pierre SONOIS, Président (jusqu'au 14 octobre 2008)

Né le 10 mai 1945.

Président du Directoire de la Compagnie des Alpes dont il a été l'un des fondateurs en 1989. Il a rejoint le Groupe Caisse des dépôts, principal actionnaire de la CDA, en 1988 comme Directeur de la branche tourisme de Caisse des dépôts-Développement (C3D). Diplômé en chimie et ancien élève de l'ESSEC (MBA), il a passé 15 ans dans le Groupe des Arcs et deux ans dans

le Groupe Havas, comme Directeur Général de Havas Tourisme et Havas Voyages.

Nommé le 25 février 2000, il quitte ses fonctions de membre et de Président du Directoire le 14 octobre 2008.

Président de : Compagnie des Alpes-Domains Skiabiles (CDA-DS) SAS (jusqu'au 14/10/2008),

Représentant permanent du Président (CDA) de : SMVP SAS (jusqu'au 03/12/2008),

Représentant permanent du Président (CDA-DS) de : la Centrale d'Investissements et de Loisirs (CIEL) (jusqu'au 14/10/2008),

Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de : Compagnie du Mont-Blanc SA (CMB) (jusqu'au 07/11/2008) et de Transdev SA,

Administrateur de : Grévin et Compagnie SA (jusqu'au 14/10/2008), Saas-Fee Bergbahen (Suisse), et Compagnie du Mont-Blanc SA (CMB) (depuis le 07/11/2008),

Président du Conseil d'administration de : SwissAlp (Suisse),

Membre du Conseil de surveillance de : SEML Nouvelle du Parc du Futuroscope SA (depuis le 13 juin 2008), Voyages FRAM SA (depuis le 20/06/2008).

Nombre d'actions CDA détenues : 27 672.

Roland DIDIER, Directeur Domaines skiables

Né le 2 mai 1961.

Ingénieur ENSAM, il a effectué l'essentiel de sa carrière dans l'exploitation de domaines skiables. Il a occupé plusieurs postes à Serre Chevalier. En 1997 il a rejoint le Groupe Compagnie des Alpes pour prendre la Direction générale, puis la Présidence du Directoire des domaines skiables de Flaine et du Giffre (DSF-DSG).

Nommé le 17 janvier 2006, à effet du 24 février 2006.

Président de : CDA Ski Diffusion,

Directeur général de : CDA-DS,

Président du Conseil de surveillance de : Domaine Skiable de Flaine (DSF) (jusqu'au 11/12/2007), Domaine Skiable du Giffre (DSG) (jusqu'au 11/12/2007), Société des Téléphériques de la Grande-Motte (STGM), et Société d'Exploitation de la Vallée de Belleville (SEVABEL) (jusqu'au 17/01/2008),

Représentant permanent de CDA-DS au Conseil d'administration de : Société d'Aménagement de la Plagne (SAP), Les Montagnes de l'Arc (SMA), Funiflaine, Serre-Chevalier Ski Développement (SCSD), et (depuis le 01/10/2007) Montaval, Valbus, Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques de Morzine-Avoriaz (SERMA), Domaine Skiable de Valmorel (DSV) et Domaine Skiable de la Rosière (DSR),

Représentant permanent de CDA-DS au Conseil de surveillance de : Société d'Exploitation de la Liaison les Arcs La Plagne (SELALP) (jusqu'au 30/11/2008), et Société des Téléphériques de Val d'Isère (STVI) (depuis le 01/10/2007),

Représentant permanent de CDA-DS au Comité de surveillance de : Méribel Alpina (jusqu'au 20/12/2007) et de Serre-Chevalier 1350 (SC 1350),

Administrateur de : Courmayeur Mont-Blanc Funivie SpA (CMBF) et (à compter du 28/01/2008) Courmayeur Impianti di Risalita SpA (CIRI) (Italie),

Nombre d'actions CDA détenues : 10 133.

Serge NAIM, Directeur Parcs de loisirs

Né le 14 avril 1956.

Directeur des Parcs de loisirs depuis janvier 2005. Diplômé d'HEC, il a été Directeur Financier puis Directeur Général adjoint Finance d'Euro Disney jusqu'en 2003, groupe dans lequel il a occupé, pendant 11 ans, diverses fonctions opérationnelles avant d'en rejoindre le Comité Exécutif. Nommé le 6 janvier 2005.

Président de : Parc Agen SAS (jusqu'au 24/07/2008), Avenir Land SAS (jusqu'au 24/07/2008), et P2P-WEB,

Président du Conseil d'administration de : Grévin et Compagnie SA et Musée Grévin SA, et de SMVP SAS,

Représentant permanent du Président (Grévin et Compagnie SA) de : la Société Nouvelle d'Exploitation de Parc de Loisirs,

Représentant permanent du Président (CDA) de : Eco Bio Gestion SAS,

Administrateur de : BiCi Entertainment (Suisse), Belpark BV, ImmoFlor NV et Premier Financial Services (Belgique), et Les Productions du Parc SAS,

Membre du Comité de surveillance de : Harderwijk Hellendoorn Holding BV (HHH) (Pays-Bas) (depuis le 03/12/2007),

Directeur de : Dolfinarium Harderwijk BV (jusqu'au 14/12/2007), de Grévin Avonturenpark BV (jusqu'au 14/12/2007) (Pays-Bas),

Gérant de : la Société SOFRAPOL.

Nombre d'actions CDA détenues : 1 023.

Franck SILVENT, Directeur Finances, Stratégie, Développement

Né le 1^{er} août 1972.

Directeur Finance Stratégie Développement depuis janvier 2005. Ancien élève de l'ENA et inspecteur des finances, il était précédemment Directeur adjoint à la Direction Finances et Stratégie du Groupe Caisse des dépôts. Nommé le 6 janvier 2005.

Président de : CI2S SAS, Compagnie Financière de Loisirs (COFILO) SAS, et la Centrale d'Investissements et de Loisirs (CIEL) (depuis le 14/10/2008),

Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de : Grévin et Compagnie SA, Musée Grévin SA, et Safari Africain de Port Saint-Père SA,

Représentant permanent du Gérant (CDA) de : la Compagnie des Alpes-Financement (CDA-FI),

Représentant permanent de CDA comme Administrateur de : Belpark BV,

Administrateur de : Premier Financial Services (PFS), Compagnie du Mont-Blanc (CMB), SwissAlp (Suisse), et CNP Assurances,

Membre du Conseil de surveillance de : Domaine skiable de Flaine (DSF), Domaine skiable du Giffre (DSG),

Président du Comité de surveillance de : CDA-DS (jusqu'au 31/07/2008).

Nombre d'actions CDA détenues : 1 025.

Jean-François BLAS, Directeur général délégué de Compagnie des Alpes-Domains Skiabiles (CDA-DS)

Né le 8 octobre 1953.

Directeur Général Délégué de Compagnie des Alpes-Domains Skiabiles depuis le 25 octobre 2007. Diplômé d'HEC, il a débuté sa carrière professionnelle à des postes de direction au sein de plusieurs groupes de services avant d'intégrer la STVI comme Directeur Général en 1988 puis comme Président à partir de 2002. Il était précédemment Directeur Général Délégué de Sofival et PDG de Serma (Avoriaz) et DSV (Valmorel).

Nommé le 25 octobre 2007.

Directeur général délégué de : la Société Financière de Val d'Isère (Sofival),

Président du Conseil de surveillance de : la Société des Téléphériques de Val d'Isère (STVI) (depuis le 01/10/2007),

Administrateur de : Montaval (depuis le 01/10/2007), et la Société Financière de Val d'Isère (Sofival),

Président du Conseil de surveillance de : Domaine Skiable de Flaine (DSF) (depuis le 11/12/2007), Domaine Skiable du Giffre (DSG) (depuis le 11/12/2007), et Société d'Exploitation de la Vallée de Belleville (SEVABEL) (depuis le 17/01/2008),

Président du Comité de surveillance de : Méribel Alpina (depuis le 20/12/2007).

Nombre d'actions CDA détenues : 0.

Membres du Directoire dont le mandat a débuté après la clôture de l'exercice

Dominique MARCEL, Président (à compter du 14 octobre 2008)

Né le 8 octobre 1955.

Inspecteur général des finances, il est titulaire d'un DEA de sciences économiques et diplômé de l'IEP de Paris. A sa sortie de l'ENA en 1983 (promotion Solidarité), il est nommé administrateur civil à la direction du Trésor. Puis il devient successivement conseiller technique au cabinet du Premier Ministre (1991), conseiller chargé des affaires monétaires, bancaires et financières au cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances (1992) et enfin conseiller économique à la Présidence de la République (1993). En 1995, il devient sous-directeur chargé de l'épargne, de la prévoyance et des marchés financiers à la direction du Trésor. En 1997, il est nommé directeur de cabinet de la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, puis directeur-adjoint au cabinet du Premier Ministre (2000). Il a exercé les fonctions de directeur des Finances et de la Stratégie de la Caisse des dépôts de novembre 2003 à juin 2008. Il était Président du Conseil de surveillance et du Comité de la Stratégie de la Compagnie des Alpes depuis 2005.

Nommé le 30 septembre 2008, à compter du 14 octobre 2008.

Président de : Compagnie des Alpes-Domains Skiables SAS (CDA-DS) (à compter du 14/10/2008),

Administrateur de : Grévin et Compagnie SA (à compter du 14/10/2008), Eiffage SA (à compter du 25/06/2008), et la Société du Grand Théâtre des Champs Élysées SA,

Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de : Compagnie du Mont-Blanc (CMB) (à compter du 07/11/2008),

Président du Conseil de surveillance de : CDC DI GmbH (Allemagne),

Les mandats ci-dessus ne comprennent pas les autres mandats de Monsieur Dominique MARCEL exercés concomitamment à ses précédentes fonctions de Président du Conseil de surveillance de CDA, venus à expiration depuis sa prise de fonctions au Directoire, et dont la liste figure au point 1.2.1. ci-après.

Nombre d'actions CDA détenues : 4.

1.2. Composition du Conseil de surveillance et des Comités durant l'exercice 2007/2008

1.2.1. Composition du Conseil de surveillance

Sont énumérés ci-dessous les mandats et fonctions des membres du Conseil de surveillance, puis de ceux qui ont été désignés depuis la clôture de l'exercice. Il est précisé à ce titre que des modifications sont intervenues le 14 octobre dans la composition du Conseil et en particulier de sa présidence, du fait de la cessation des fonctions au sein dudit Conseil de Monsieur Dominique MARCEL et de sa prise de fonction en qualité de Président du Directoire.

Ainsi, sur proposition de la CDC conformément aux principes prévus à la Charte de Gouvernement d'Entreprise, Monsieur Philippe SEGRETAIN, déjà membre du Conseil, a succédé à Monsieur Dominique MARCEL en qualité de Président du Conseil le 14 octobre 2008, et ce en vertu d'une délibération dudit Conseil du 30 septembre 2008.

Sur proposition de la CDC également et par délibération de ce même Conseil du 30 septembre 2008, Monsieur Alain QUINET a par ailleurs été nommé en qualité de membre du Conseil en remplacement de Monsieur Dominique MARCEL. Cette désignation a pris effet le 14 octobre 2008, et sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée générale Ordinaire.

Dominique MARCEL, Président (jusqu'au 14 octobre 2008)

Né le 8 octobre 1955.

Nommé le 28 juin 2005, il quitte ses fonctions de membre et de Président du Conseil le 14 octobre 2008.

Président Directeur général de Financière TRANSDEV (jusqu'au 28/07/2008) et représentant permanent de cette dernière au Conseil d'administration de TRANSDEV (jusqu'au 30/09/2008), Vice-Président du Conseil d'administration de DEXIA Crédit Local (jusqu'au 21/10/2008), Président-Directeur général et Administrateur de CDC Entreprises Capital Investissement SA (jusqu'au 29/07/2008) et de CDC Infrastructures SA (jusqu'au 10/07/2008), Président du Conseil d'administration de BAC Participations SA (jusqu'au 29/07/2008), Membre du Conseil d'administration d'ACCOR SA (jusqu'au 25/08/2008), de DEXIA Belgique SA (jusqu'au 20/10/2008), d'ICADE SA (jusqu'au 24/07/2008), de CNP Assurances SA (jusqu'au 28/07/2008), de la Société Forestière de la CDC (jusqu'au 26/11/2008) et de CDC Entreprises Portefeuille SAS (jusqu'au 16/10/2008), représentant permanent de CDC au Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière SAEM (jusqu'au 17/09/2008).

Les mandats ci-dessus ne comprennent pas les mandats

que Monsieur Dominique MARCEL a conservés depuis sa prise de fonctions au Directoire, et dont la liste figure au point 1.1. ci-dessus.

Nombre d'actions CDA détenues : 4.

Philippe SEGRETAIN, Vice-Président jusqu'au 25 octobre 2007, puis Membre, puis Président à compter du 14/10/2008

Né le 14 octobre 1943.

Nommé le 5 juillet 2004.

Président-Directeur général (jusqu'au 08/10/2008) et Administrateur de Transdev SA, Administrateur de Société Financière Transdev SA (jusqu'au 08/10/2008), Président du Conseil d'administration d'EGIS S.A., Président (jusqu'au 19/03/2008) et Administrateur (jusqu'au 09/10/2008) de Transdev Plc, Président de Transdev BNG Connexion Holding BV, Président du Conseil d'administration de Transdev Italia (jusqu'au 08/10/2008).

Nombre d'actions CDA détenues : 2.

Bernard BLAS, Membre (à compter du 1^{er} octobre 2007), Vice-Président à compter du 25 octobre 2007

Né le 20 septembre 1925

Nommé le 1^{er} octobre 2007 en qualité de Membre, et le 25 octobre 2007 aux fonctions de Vice-Président. Président-Directeur général de la Société Financière de Val d'Isère S.A. (Sofival), représentant permanent de Sofival en qualité de Président de SERMA (Société des Remontées Mécaniques de Morzine-Avoriaz), DSV (Domaine Skiable de Valmorel), DSR (Domaine Skiable de la Rosière), Le Jardin Alpin, Valmont Capital (depuis le 20/12/2007) et Val Capital SAS (depuis le 27/05/2008), Président du Conseil d'Administration de Valbus.

Nombre d'actions CDA détenues : 1 588.

Caisse des dépôts et Consignations (CDC)

Nommée le 5 juillet 2004.

Nombre d'actions CDA détenues : 4 925 196.

Représentant permanent :

Éric FLAMARION

Né le 18 mai 1958.

Président de CDC Arkhineo S.A.S, de CDC Kineon (S.A.S.U.), de BAC Participations SA (depuis le 29/07/2008), Membre du Conseil de surveillance de Forêts durables, Membre du Conseil de surveillance de CDC DI GmbH (Allemagne), Administrateur de IXIS AEW Europe, Administrateur de CDC Trésor (depuis le 06/02/2008).

Francis SZPINER

Né le 22 mars 1954.

Nommé le 17 janvier 2006.

Mandats et fonctions exercés dans toute société : aucun.

Nombre d'actions CDA détenues : 70.

Philippe NGUYEN

Nommé le 5 juillet 2004.

Né le 31 janvier 1958.

Président de Investors in Private Equity SAS, Administrateur de Financière Ermewa SA (société étrangère), Président et Administrateur de Compagnie Européenne de Loisirs SA (société étrangère) et de IPE Ross Management Limited (société étrangère), Président de Piano Forte Museum, Président de Odiot Holding SAS, Gérant de IPE Tank and Rail SARL et de CELT SARL (sociétés étrangères), Président de MAI Investissement SAS, de Val Chrétien SAS et de Compagnie Française de Promotion SAS.

Nombre d'actions CDA détenues : 1 600.

Compagnie Européenne de Loisirs SA

Nommée le 5 juillet 2004.

Nombre d'actions CDA détenues : 2 087 862.

Représentant permanent :

François NICOLY

Né le 27 février 1959.

Administrateur de Financière Ermewa SA (société étrangère), Membre du Comité de surveillance de World Freight Company SAS (jusqu'au 31/07/2008), Administrateur de Hercule Participations SA (jusqu'au 28/05/2008), Gérant de Noria Negocios et de IPE Tank & Rail SARL (sociétés étrangères), Gérant de la SCI 3 Fontaines (depuis le 20/11/2008).

Crédit Agricole des Savoie

Nommé le 5 juillet 2004.

Nombre d'actions CDA détenues : 1 097 508.

Représentant permanent :

Jean-Yves BARNAVON

Né le 5 avril 1954.

Directeur général du Crédit Agricole des Savoie (Société Coopérative), Président de Crédit Agricole Financement Suisse (SA), représentant permanent du Crédit Agricole des Savoie en qualité de Président du Crédit Agricole Rhône-Alpes (Société Coopérative), représentant permanent du Crédit Agricole des Savoie aux conseils d'administration de SANTEFFI S.A.S., CA FriulAdria, et CA Titres, représentant permanent du Crédit Agricole des Savoie en qualité de Censeur au conseil d'administration de SETAM S.A.

Banque Populaire des Alpes

Nommée le 5 juillet 2004.

Nombre d'actions CDA détenues : 717 634.

Représentant permanent :

Laurent WORBE jusqu'au 1^{er} mars 2008

Né le 23 janvier 1959.

Directeur général de la Banque Populaire des Alpes

(depuis le 01/02/2007), administrateur de Natixis Factor (depuis le 29/05/2007), représentant de la Banque Populaire des Alpes au conseil d'administration de IBP (depuis le 01/02/2007).

Pascal MARCHETTI à compter du 1^{er} mars 2008

Né le 13 juin 1964.

Directeur général de la Banque Populaire des Alpes (depuis le 01/03/2008), Administrateur de Natixis Bleichroeder (depuis le 01/01/2008), représentant permanent de la Banque Populaire des Alpes (depuis le 01/03/2008) aux Conseils de IBP, PRIAM Banque Populaire, Banque de Savoie (depuis le 23/07/2008) et Cerius Investissements (Présidence tournante), Administrateur de la Banque Marze (depuis le 27/06/2008).

Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE)

Nommée le 5 juillet 2004.

Nombre d'actions CDA détenues : 892 085.

Représentant permanent :

Olivier KLEIN

Né le 15 juin 1957.

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, Président du Conseil de surveillance de Rhône-Alpes PME Gestion S.A., Membre du Conseil de surveillance de la Compagnie 1818 Banquiers Privés S.A., d'Écureuil Gestion S.A. et d'Écureuil Gestion FCP, Administrateur de Neptune Technologies, de la Coface S.A., de NGAM S.A., de Natixis Financement S.A. (depuis le 14/11/2007) et de Natixis Consumer Finance (Ex Ecrinwest 11 S.A., depuis le 09/11/2007), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes au Conseil de surveillance de la Société des Trois Vallées S.A., de GCE Business Services GIE et d'Arpège GIE, représentant permanent de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes au Conseil d'administration de SALT (TLM) S.A et de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, représentant permanent de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes en qualité de Gérant de Terrae SNC (depuis le 26/11/2007), Membre du Conseil de surveillance de Natixis S.A. (depuis le 12/11/2008).

Gilles CHABERT, Membre indépendant

Né le 5 août 1952.

Nommé le 5 juillet 2004.

Président du SNMSF (Syndicat National des Moniteurs du Ski Français), Président de l'association des Moniteurs Professionnels de l'Arc Alpin, Vice-Président de Ski France International, représentant du SNMSF au Conseil d'administration des Professionnels Associés de la Montagne (PAM), de SKI France, de l'Association des Maires des stations Françaises de sports d'hiver et d'été, Représentant du Conseil Supérieur de la Montagne au Conseil d'Administration du Conseil National

de la Montagne, co-gérant de la SCI Montagnette, Administrateur du Golf de Corrençon et Membre du Conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes. Nombre d'actions CDA détenues : 2.

Jacques MAILLOT, Membre indépendant

Né le 17 novembre 1941.

Nommé le 5 juillet 2004.

Administrateur de Generali Fr Assurances, Administrateur de Voyageurs du Monde et Membre du Conseil de surveillance de Easy Voyages.

Nombre d'actions CDA détenues : 592.

Membre du Conseil de surveillance dont le mandat a débuté après la clôture de l'exercice

Alain QUINET, Membre (à compter du 14 octobre 2008)

Né le 11 septembre 1961.

Directeur des Finances et de la Stratégie de la Caisse des dépôts et Consignations (depuis le 17/06/2008), Président Directeur Général de CDC Entreprises Capital Investissement (depuis le 30/07/2008) et de Financière Transdev (depuis le 19/09/2008), Président du Conseil d'administration de CDC Infrastructure (depuis le 10/07/2008), Administrateur d'Accor (depuis le 27/08/2008), d'Eiffage (depuis le 25/06/2008), d'Icade (depuis le 24/07/2008), de CNP Assurance (depuis le 17/09/2008), de Dexia Crédit Local S.A. (depuis le 22/10/2008) et de Dexia SA (société belge, depuis le 20/10/2008), Représentant permanent de la Caisse des dépôts au Conseil de CDC International (depuis le 30/05/2008), de Compagnie Nationale du Rhône (depuis le 29/09/2008), de la Société Forestière de la CDC (depuis le 26/11/2008) et du Fonds Stratégique d'Investissement S.A. (depuis le 19/12/2008), Représentant permanent de Financière Transdev au Conseil de Transdev (depuis le 30/09/2008), Administrateur de réseau ferré de France (jusqu'au 31/03/2008) et représentant de l'État au Conseil d'administration d'Électricité réseau distribution France (jusqu'au 31/03/2008).

Nombre d'actions CDA détenues : 1.

Composition des comités

Le Comité d'Audit

Éric FLAMARION, représentant CDC, qui assure la Présidence du Comité,
François NICOLY représentant CEL,
Jacques MAILLOT, membre indépendant.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Jacques MAILLOT, membre indépendant qui assure la Présidence du Comité,
Gilles CHABERT, membre indépendant,
Philippe SEGRETAIN représentant CDC,
Philippe NGUYEN représentant CEL.

Le Comité de la Stratégie

- Au cours de l'exercice 2007/2008, il était composé de : Dominique MARCEL, Président du Conseil de surveillance et Président de ce Comité, Éric FLAMARION, représentant CDC, Philippe NGUYEN et François NICOLY représentant CEL, Gilles CHABERT, membre indépendant, Bernard BLAS, représentant Sofival, nommé comme sixième membre du Comité par le Conseil de surveillance du 25 octobre 2007.
- Postérieurement à la clôture de l'exercice, et à effet du 14 octobre 2008 : Philippe SEGRETAIN succède à Dominique MARCEL comme Président du Conseil de surveillance et du Comité. Alain QUINET remplace Éric FLAMARION comme second représentant CDC. Les autres membres restent inchangés.

1.3. Non-condamnation

À la connaissance de la Société, aucun membre du Directoire ni du Conseil de surveillance :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années, et
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

1.4. Conflits d'intérêts

Monsieur Jean-François BLAS, exerçant des mandats d'administrateur et de Directeur général délégué de Sofival (actionnaire de la Société et de certaines de ses filiales et participations), a souscrit tant au titre de son mandat de membre du Directoire de la Société que de son contrat de travail, les engagements :

- de se conformer en tous points à la Charte de Déontologie du Groupe CDA et aux règles de gouvernance de la Charte de Gouvernement d'Entreprise de CDA (cet engagement a également été souscrit par la société Sofival) ;
- d'exclusivité relative à ses activités professionnelles à ne pas exercer d'autre activité professionnelle que celle résultant de l'exercice de ses mandats sociaux et de son contrat de travail de Directeur au sein du Groupe et de ses mandats au sein de Sofival ;

- de confidentialité relative aux informations dont il aura connaissance dans le cadre de ses fonctions au sein de CDA,
- d'abstention dans tout processus décisionnel au sein du Groupe CDA mettant en cause les intérêts respectifs des Groupes CDA et Sofival ou faisant naître un conflit d'intérêts, même potentiel, entre eux.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire, du Conseil de surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs, à l'exception de celui décrit ci-dessus pour lequel la Société a reçu des engagements express et écrits.

À l'exception des nominations de Messieurs Bernard et Jean-François BLAS liées aux opérations d'acquisitions décrites à la section 1.1 du Chapitre II du présent Document de référence, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance a été nommé en cette qualité.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées aux sections 1.1 et 1.2 du présent Chapitre concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société, autre que le pacte d'actionnaires décrit à la section 2 du Chapitre VI du présent Document de référence.

1.5. Contrats de service

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat de service conclu entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance, que ceux décrits dans le présent Document de référence.

2. Rémunération des mandataires sociaux au cours de l'exercice

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de la CDA par la CDA et par les sociétés contrôlées par la CDA au sens de l'article L. 233-16 du Code du Commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par les Recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (tableaux 1 à 7), précisée par la Recommandation AMF du 22 décembre 2008.

Pour une information exhaustive, il est introduit un tableau 6 bis relatif à la valorisation des actions de performance annulées au cours de l'exercice du fait des conditions définies au plan d'attribution correspondant.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

| | Exercice 2006/2007 | Exercice 2007/2008 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Jean-Pierre SONOIS, Président du Directoire | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2) | 360 715 | 424 396 |
| Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4) | 53 636 | 51 255 |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6) | 52 627 | 90 170 |
| Total | 466 978 | 565 821 |
| Franck SILVENT, membre du Directoire | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2) | 212 311 | 269 315 |
| Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4) | 35 757 | 34 170 |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6) | 35 085 | 60 113 |
| Total | 283 153 | 363 599 |
| Serge NAÏM, membre du Directoire | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2) | 261 596 | 326 963 |
| Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4) | 35 757 | 34 170 |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6) | 35 085 | 60 113 |
| Total | 332 438 | 421 247 |
| Roland DIDIER, membre du Directoire | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2) | 202 846 | 256 677 |
| Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4) | 35 757 | 34 170 |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6) | 35 085 | 60 113 |
| Total | 273 688 | 350 961 |
| Jean-François BLAS, membre du Directoire | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2) | - | 239 885 |
| Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4) | - | 34 170 |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6) | - | 60 113 |
| Total | - | 334 169 |

Le tableau ci-dessus résume les rémunérations dues au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008, la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées durant l'exercice.

A titre indicatif, la valorisation des actions de performance attribuées antérieurement et annulées au cours de l'exercice clos le 30/09/2008 s'élève à 20 732 € pour Monsieur Jean-Pierre SONOIS et à 13 818 € pour chacun des autres membres du Directoire (cf. Tableau 6 bis).

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

| | Exercice 2006/2007 | | Exercice 2007/2008 | |
|--|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Jean-Pierre SONOIS, Président du Directoire | | | | |
| Rémunération fixe | 295 000 | 295 000 | 300 000 | 300 000 |
| Rémunération variable | 59 000 | 106 000 | 117 600 | 59 000 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantages en nature | 6 715 | 6 715 | 6 796 | 6 796 |
| Total | 360 715 | 407 715 | 424 396 | 365 796 |
| Franck SILVENT, membre du Directoire | | | | |
| Rémunération fixe | 173 750 | 173 750 | 180 000 | 180 000 |
| Rémunération variable | 34 750 | 72 263 | 85 885 | 34 750 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantages en nature | 3 811 | 3 811 | 3 430 | 3 430 |
| Total | 212 311 | 249 824 | 269 315 | 218 180 |
| Serge NAÏM, membre du Directoire | | | | |
| Rémunération fixe | 214 750 | 214 750 | 220 000 | 220 000 |
| Rémunération variable | 42 950 | 92 422 | 103 072 | 42 950 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantages en nature | 3 896 | 3 896 | 3 891 | 3 891 |
| Total | 261 596 | 311 068 | 326 963 | 266 841 |
| Roland DIDIER, membre du Directoire | | | | |
| Rémunération fixe | 166 250 | 166 250 | 170 000 | 170 000 |
| Rémunération variable | 33 250 | 64 443 | 81 431 | 33 250 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantages en nature | 3 346 | 3 346 | 5 246 | 5 246 |
| Total | 202 846 | 234 039 | 256 677 | 208 496 |
| Jean-François BLAS, membre du Directoire | | | | |
| Rémunération fixe | - | - | 160 000 | 160 000 |
| Rémunération variable | - | - | 76 647 | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantages en nature | - | - | 3 238 | 3 238 |
| Total | - | - | 239 885 | 163 238 |

Le tableau ci-dessus présente les rémunérations brutes versées aux membres du Directoire durant les exercices clos les 30/09/2007 et 30/09/2008, et les rémunérations brutes dues au titre des mêmes exercices.

Les rémunérations variables comprennent les primes liées aux objectifs et, sauf pour le Président du Directoire, l'intéressement. Les primes liées aux objectifs relatifs à un exercice sont arrêtées par le Conseil de surveillance en fonction de l'appréciation qui est faite de l'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice concerné postérieurement à la clôture de cet exercice et sont donc versées au cours de l'exercice suivant.

Les avantages en nature concernent les véhicules de fonction et, pour Monsieur Jean-Pierre SONOIS, un emplacement de parking. Les membres du Directoire ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe.

Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance

| Membres du Conseil de surveillance | Jetons Autres rémunérations | Montants versés en 2006/2007* | Montants versés 2007/2008* |
|--|--------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| Dominique MARCEL** | Jetons de présence | 9 000 | 9 000 |
| | Autres rémunérations | - | - |
| Michel GONNET** | Jetons de présence | 2 000 | - |
| | Autres rémunérations | - | - |
| Bernard BLAS | Jetons de présence | - | - |
| | Autres rémunérations | - | 9 958 |
| Philippe SEGRETAIN** | Jetons de présence | 6 000 | 5 000 |
| | Autres rémunérations | - | - |
| Gilles CHABERT | Jetons de présence | 9 000 | 11 000 |
| | Autres rémunérations | - | - |
| Philippe NGUYEN | Jetons de présence | 10 000 | 11 000 |
| | Autres rémunérations | - | - |
| Jacques MAILLOT | Jetons de présence | 9 000 | 8 000 |
| | Autres rémunérations | - | - |
| Francis SZPINER | Jetons de présence | 4 000 | 4 000 |
| | Autres rémunérations | - | - |
| Caisse des Dépôts et Consignations | Jetons de présence | 9 000 | 9 000 |
| Compagnie Européenne de Loisirs | Jetons de présence | 10 000 | 10 000 |
| Crédit Agricole des Savoie | Jetons de présence | 4 000 | - |
| Banque Populaire des Alpes | Jetons de présence | 3 000 | 4 000 |
| Caisse Nationale des Caisses d'Épargne | Jetons de présence | 2 000 | 2 000 |
| Total | | 77 000 | 82 958 |

(*) Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice sont versés au cours de l'exercice suivant.

(**) Les jetons de présence liés à la participation aux réunions du Conseil de surveillance et des Comités sont versés directement à la CDC, conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe CDC.

Les membres du Conseil de surveillance ne perçoivent pas, au sein du Groupe, de rémunération autre que les jetons de présence, à l'exception de Monsieur Bernard BLAS, Vice-Président du Conseil de surveillance, qui bénéficie d'une voiture de fonction, d'un emplacement de parking et d'une indemnité au titre de sa fonction de Président de la société Valbus, dont les montants, versés par la société Valbus, s'élèvent respectivement à 5 647 €, 2 711 € et 1 600 € pour l'exercice 2007/2008.

L'Assemblée générale mixte du 23 février 2006 a fixé le montant global maximal annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à 100 000 € pour l'exercice 2005/2006 et chacun des exercices suivants, sauf décision contraire. Le montant des jetons de présence dus au titre de 2007/2008 s'élève à 88 000 €.

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par chaque société du Groupe

| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du Plan | Nature des options (achat ou souscription) | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros) | Nb d'options attribuées durant l'exercice | Prix de souscription (en euros) | Periode d'exercice |
|------------------------------------|--------------------|--|--|---|---------------------------------|--------------------------------|
| Jean-Pierre SONOIS | n°11 21/02/2008 | souscription | 51 255 | 12 000 | 31,93 | du 21/02/2012 au 20/02/2013 |
| Franck SILVENT | n°11 21/02/2008 | souscription | 34 170 | 8 000 | 31,93 | du 21/02/2012 au 20/02/2013 |
| Serge NAÏM | n°11 21/02/2008 | souscription | 34 170 | 8 000 | 31,93 | du 21/02/2012 au 20/02/2013 |
| Roland DIDIER | n°11 21/02/2008 | souscription | 34 170 | 8 000 | 31,93 | du 21/02/2012 au 20/02/2013 |
| Jean-François BLAS | n°11 21/02/2008 | souscription | 34 170 | 8 000 | 31,93 | du 21/02/2012 au 20/02/2013 |

Les options sont évaluées à la juste valeur à leur date d'attribution sans réévaluation ultérieure. La juste valeur est déterminée par un calcul actuariel reposant sur le modèle binomial, après prise en compte de la probabilité de présence moyenne des bénéficiaires du plan à l'issue de la période d'indisponibilité. La valeur unitaire de l'option en résultant est de 4,271 € pour le Plan n°11 du 21/02/2008.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

| Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative) | N° et date du Plan | Nb d'options levées durant l'exercice | Prix d'exercice (en euros) | Année d'attribution |
|--|--------------------|---------------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Jean-Pierre SONOIS, Président du Directoire | n° 6 du 04/06/2003 | 26 136 | 22,595 | 2003 |
| Roland DIDIER, membre du Directoire | n° 6 du 04/06/2003 | 4 054 | 22,595 | 2003 |

Tableau 6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute société du Groupe

| Nom du dirigeant mandataire social | Numéro et date du Plan | Nb d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros) | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance |
|------------------------------------|------------------------|---|--|--------------------|-----------------------|----------------------------|
| Jean-Pierre SONOIS | n° 11 21/02/2008 | 3 600 | 90 170 | 21/03/2010 | 21/03/2012 | cf. commentaire ci-dessous |
| Franck SILVENT | n° 11 21/02/2008 | 2 400 | 60 113 | 21/03/2010 | 21/03/2012 | cf. commentaire ci-dessous |
| Serge NAÏM | n° 11 21/02/2008 | 2 400 | 60 113 | 21/03/2010 | 21/03/2012 | cf. commentaire ci-dessous |
| Roland DIDIER | n° 11 21/02/2008 | 2 400 | 60 113 | 21/03/2010 | 21/03/2012 | cf. commentaire ci-dessous |
| Jean-François BLAS | n° 11 21/02/2008 | 2 400 | 60 113 | 21/03/2010 | 21/03/2012 | cf. commentaire ci-dessous |

Les actions de performance sont évaluées à la juste valeur à leur date d'attribution sans réévaluation ultérieure. La juste valeur est déterminée par un calcul actuariel reposant sur le modèle binomial, après prise en compte de la probabilité de présence moyenne des bénéficiaires au terme de la période d'acquisition. La valeur unitaire de l'action en résultant est de 25,047 € pour le Plan n°11 du 21/02/2008.

Comme pour les deux plans précédents, l'acquisition définitive des actions attribuées au titre du Plan n°11 est liée à des conditions économiques.

La condition de performance subordonnant l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement au titre de ce dernier plan est fonction de la progression de l'Autofinancement Disponible (capacité d'autofinancement diminuée du montant des investissements industriels nets des cessions) calculée sur 2 ans, avec un objectif de hausse de 30 % de 2006/2007 à 2008/2009.

Cette condition sera constatée lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2008/2009 et déterminera la proportion d'actions de performance définitivement acquises le 21/03/2010.

Tableau 6 bis : Actions de performance annulées ou radiées durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du Plan | Nombre d'actions annulées | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés en (en euros) | Date d'annulation |
|------------------------------------|--------------------|---------------------------|---|-------------------|
| Jean-Pierre SONOIS | n° 9 - 24/02/2006 | 2 066 | 20 732 | 25/03/2008 |
| Franck SILVENT | n° 9 - 24/02/2006 | 1 377 | 13 818 | 25/03/2008 |
| Serge NAÏM | n° 9 - 24/02/2006 | 1 377 | 13 818 | 25/03/2008 |
| Roland DIDIER | n° 9 - 24/02/2006 | 1 377 | 13 818 | 25/03/2008 |

Les actions de performance attribuées dans le cadre des Plans n° 9, 10 et 11, sont définitivement acquises au terme du délai d'acquisition de 25 mois selon une proportion déterminée en fonction de critères définis lors de l'attribution.

42,64 % des actions attribuées à l'origine dans le Plan n°9 du 24/02/2006 ont été définitivement acquises au cours de l'exercice clos le 30/09/2008, compte tenu des critères définis pour ce Plan liés à l'évolution du cours de l'action CDA sur la période d'acquisition.

Corrélativement, 57,36 % des actions attribuées à l'origine ont été annulées.

La valorisation des actions annulées, établie à l'origine selon la méthode décrite au tableau 5 ci-dessus, soit 10,035 € par action après division du nominal, est donnée ci-dessus à titre indicatif.

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social

| Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social (liste nominative) | N° et date de Plan | Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice | Conditions d'attribution | Date d'acquisition |
|--|--------------------|---|--------------------------|--------------------|
| Néant | | | | |

Les actions de performance attribuées par le Conseil de surveillance sont définitivement acquises à l'issue du délai d'acquisition, fixé à 25 mois et deviennent disponibles à l'issue d'un délai de conservation de 24 mois. Au-delà, les membres du Directoire doivent conserver 20 % des actions définitivement acquises jusqu'à la cessation de leur mandat.

La première date à laquelle des actions de performance seront devenues disponibles est le 24/03/2010 (Plan n°9).

En conséquence, aucune action de performance attribuée aux membres du Directoire n'est devenue disponible au cours de l'exercice clos le 30/09/2008.

Tableau 8 : Suivi des Recommandations AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après présente, conformément à la Recommandation AMF du 22 décembre 2008, la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2007/2008 et postérieurement jusqu'à la date d'émission du présent Document de référence au regard des Recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008.

| Nom du dirigeant mandataire social | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnités relatives à une clause de non concurrence | |
|--|--------------------|-----|--------------------------------------|-----|--|-----|--|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Dominique MARCEL Président du Directoire Début de mandat : 14/10/2008 Fin de mandat : 24/02/2012 | | X | X | | X | | | X |
| Franck SILVENT Membre du Directoire Début de mandat : 06/01/2005 Fin de mandat : 24/02/2012 | X | | X | | X | | | X |
| Serge NAÏM Membre du Directoire Début de mandat : 06/01/2005 Fin de mandat : 24/02/2012 | X | | X | | X | | | X |
| Roland DIDIER Membre du Directoire Début de mandat : 24/02/2006 Fin de mandat : 24/02/2012 | X | | X | | X | | | X |
| Jean-François BLAS Membre du Directoire Début de mandat : 25/10/2007 Fin de mandat : 24/02/2012 | X | | X | | X | | X | |
| Jean-Pierre SONOIS Président du Directoire Début de mandat : 25/02/2000 Fin de mandat : 14/10/2008 | X | | X | | X | | | X |

Les précisions et explications afférentes aux contrats de travail, au régime de retraite supplémentaire, aux indemnités de départ et indemnités de non-concurrence dont peuvent bénéficier les dirigeants mandataires sociaux sont données, conformément aux Recommandations AFEP-MEDEF, par le Président du Conseil de surveillance dans son Rapport sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance, sur les principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Les membres du Directoire bénéficient du contrat collectif à cotisations et à prestations définies mis en place par la Société pour l'encadrement supérieur du Groupe (60 personnes environ), conforme aux dispositions de l'article L. 911-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Les principales modalités du contrat collectif sont les suivantes :

- un régime à cotisations définies (droits individuels) égales à 8 % de la rémunération annuelle pour chaque bénéficiaire (plafonnée à 5 fois le plafond de sécurité sociale, soit 155 340 € en base annuelle), l'effort d'épargne étant réparti entre la Société et le bénéficiaire en fonction de l'âge de ce dernier de la façon suivante :

| | CDA | Salarié |
|----------------|-----|---------|
| Jusqu'à 39 ans | 5 % | 3 % |
| De 40 à 54 ans | 4 % | 4 % |
| 55 ans et plus | 3 % | 5 % |

- complété par un régime à prestations définies garantissant une retraite supplémentaire minimale égale à 1 % par année d'ancienneté décompté à compter de la date de mise en place du régime avec un maximum de 10 % du dernier salaire fixe + variable.

3. Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes

3.1. Options de souscription d'actions

Options de souscription d'actions attribuées au titre de l'exercice 2007/2008

Dans le cadre fixé par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 février 2007, la Compagnie des Alpes a accordé au titre de la période du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008 un total de 88 700 options de souscription d'actions à 35 salariés ou mandataires sociaux du Groupe.

| | Plan n°6 | Plan n°7 | Plan n°8 | Plan n°9 | Plan n°10 | Plan n°11 |
|--|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Date de l'Assemblée | 14/03/2003 | 10/03/2004 | 10/03/2004 | 23/02/2006 | 28/02/2007 | 28/02/2007 |
| Date du Conseil d'Administration ou du Directoire | 06/06/2003 | 07/04/2004 | 25/01/2005 | 24/02/2006 | 01/03/2007 | 21/02/2008 |
| Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine | 329 480 | 261 408 | 256 280 | 68 760 | 72 960 | 88 700 |
| Dont Comité de Direction ou Directoire de la CDA | 150 000 | 100 000 | 83 000 | 36 000 | 36 000 | 44 000 |
| Nombre de bénéficiaires | 148 | 172 | 171 | 31 | 35 | 35 |
| Période de levée des options | du 04/06/2003 au 03/06/2008 | du 07/04/2004 au 06/04/2009 | du 25/01/2009 au 24/01/2010 | du 24/02/2010 au 23/02/2011 | du 01/03/2011 au 29/02/2012 | du 21/02/2012 au 20/02/2013 |
| Prix de souscription des actions (en euros) | 22,595 | 30,98 | 30,45 | 31,25 | 36,24 | 31,93 |
| Options de souscription levées au 30/09/2008 | 245 800 | 19 108 | néant | néant | néant | néant |
| Options de souscriptions radiées ou annulées | 83 680 | 149 502 | 157 974 | 2 240 | 800 | - |
| Options de souscriptions restantes | 0 | 92 108 | 98 306 | 66 520 | 72 160 | 88 700 |

Les données ici présentées tiennent compte de la division du nominal de l'action Compagnie des Alpes intervenue le 25 mai 2007.

Au total, 1 077 588 options de souscription d'action ont été attribuées dans le cadre des Plans ci-dessus.

En cumulé, des options ont été exercées à hauteur de 264 908 actions souscrites et 394 196 options de souscription ont été radiées ou annulées avant le 30 septembre 2008.

Le nombre total des actions pouvant, au 30 septembre 2008, être souscrites au titre des Plans en vigueur à cette date s'élevait donc à 417 794 actions, soit 2,45 % du capital de la Compagnie des Alpes.

Le prix de souscription a été arrêté à 31,93 € par action, correspondant à la moyenne des 20 derniers cours de bourse sans décote de l'action.

Le délai d'indisponibilité fiscale pendant lequel l'exercice des dites options est impossible est de 4 ans. Les bénéficiaires de ces options disposent d'un délai d'un an à l'issue dudit délai d'indisponibilité pour lever lesdites options.

Situation des plans d'options de souscription d'actions en vigueur

La situation des Plans d'options de souscription d'actions actuellement en vigueur mis en œuvre par le Directoire à la suite des décisions prises par les Assemblées générales extraordinaires des 14 mars 2003, 10 mars 2004, 23 février 2006 et 28 février 2007, est la suivante :

3.2. Actions de performance attribuées au titre de l'exercice 2007/2008 aux salariés et aux mandataires sociaux

Dans le cadre fixé par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 février 2007, la Compagnie des Alpes a accordé gratuitement, au titre de la période du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008, un total de 48 700 actions à 129 salariés ou mandataires sociaux du Groupe.

L'acquisition définitive de ces actions est liée à des conditions de performance exposées à la section 2 ci-dessus, tableau 6.

Les actions CDA attribuées gratuitement avec condition de transfert de propriété, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, par la Société et les sociétés du Groupe CDA aux membres du Directoire, sont indiquées dans la section 2 ci-dessus.

Les membres du Conseil de surveillance n'ont bénéficié d'aucune attribution gratuite d'actions.

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur

Les caractéristiques des actions attribuées gratuitement au titre des Plans n°9, n°10 et 11, sont les suivantes :

| | Plan n°9 | Plan n°10 | Plan n°11 |
|---|------------|------------|------------|
| Date de l'Assemblée générale | 23/02/2006 | 28/02/2007 | 28/02/2007 |
| Date du Directoire | 24/02/2006 | 01/03/2007 | 21/02/2008 |
| Nombre d'actions pouvant être gratuitement attribuées à l'origine | 34 500 | 41 088 | 48 700 |
| Dont au Directoire de la CDA | 10 800 | 10 800 | 13 200 |
| Nombre de bénéficiaires | 167 | 116 | 129 |
| Date d'attribution | 24/02/2006 | 01/03/2007 | 21/02/2008 |
| Date d'acquisition | 24/03/2008 | 01/04/2009 | 21/03/2010 |
| Fin du délai de conservation | 24/03/2010 | 01/04/2011 | 21/03/2012 |
| Actions définitivement acquises au 30/09/2008 | 12 940 | néant | néant |
| Actions radiées au 30/09/2008 | 21 560 | 840 | 200 |
| Actions restantes au 30/09/2008 | 0 | 40 248 | 48 500 |

Le nombre total des actions restantes au 30 septembre 2008 représente 0,52 % du capital des la Compagnie des Alpes.

À l'exception des plans décrits ci-dessus, il n'existe pas d'autre instrument potentiellement dilutif.

3.3. Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice clos le 30 septembre 2008 aux mandataires sociaux ou levées par ces derniers

Les options consenties au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008 par la Société et les sociétés du Groupe CDA aux membres du Directoire, ainsi que les options levées par ces derniers au cours de ce même exercice, sont indiquées dans la section 2 ci-avant relative à la rémunération des dirigeants.

Aucune option n'a été consentie aux membres du Conseil de surveillance ni levée par eux.

3.4. Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et levées par ces derniers au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

| Options de souscription ou d'achat d'actions CDA consenties aux dix premiers salariés non-mandataires, attributaires et options levées par ces derniers | Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées | Prix moyens pondéré en euros | Plan n° |
|--|---|------------------------------|---------|
| Options de souscription ou d'achat d'actions CDA consenties durant l'exercice, par la CDA ou par toute autre société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés non-mandataires de la CDA et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé | 17 300 | 31,93 | 11 |
| Options de souscription ou d'achat d'actions détenues sur la CDA et les sociétés visées précédemment levées durant l'exercice, par les 10 salariés non-mandataires de la CDA ou de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé | 37 090 | 22,95 | 6 |

3.5. Actions de performance attribuées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008

| Attribution gratuite d'actions CDA consentie aux dix premiers salariés non-mandataires | Nombre total d'options attribuées | Valeur d'attribution en euros | Plan n° |
|---|-----------------------------------|-------------------------------|---------|
| Attribution gratuite d'actions CDA consenties durant l'exercice, par la CDA ou par toute autre société comprise dans le périmètre d'attribution gratuite d'actions, aux dix premiers salariés de la CDA et de toute autre société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'attribution gratuite d'actions est le plus élevé | 5 100 | 25,047 | 11 |

3.6. Contrats d'intéressement et de participation

La politique du Groupe Compagnie des Alpes est de développer l'intéressement du personnel aux performances de leurs entreprises.

Au 30 septembre 2008, toutes les sociétés françaises du Groupe disposent d'un accord d'intéressement ou de participation en vigueur.

Les accords sont négociés au niveau de chaque entreprise.

Un accord d'intéressement a été conclu pour les sociétés CDA, CDA-DS et Les Productions du Parc.

Les filiales Domaines skiabiles disposent toutes en complément d'un accord de participation.

L'ensemble des sommes versées par le Groupe au titre de l'intéressement et de la participation sont les suivantes :

| En milliers d'euros | 2005/2006 | 2006/2007 | 2007/2008 |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|
| Intéressement | 2 069 | 2 621 | 4 546 |
| Participation | 2 734 | 2 518 | 4 274 |
| Total | 4 803 | 5 139 | 8 820 |

4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (période du 26 octobre 2007 au 18 décembre 2008)

Aux actionnaires Compagnie des Alpes
89, rue Escudier - 92772 Boulogne-Billancourt Cedex

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

• Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application des articles L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Indemnité de départ du nouveau Président du Directoire, Monsieur Dominique Marcel

En cas de perte de son mandat social, le Président du Directoire bénéficie, sous certaines conditions, d'une indemnité de départ soumise à une condition de performance individuelle et à une condition de performance du Groupe. Cette indemnité est égale au maximum à deux fois la rémunération annuelle de référence.

Les modalités de déclenchement et de détermination de cette indemnité avant et après le 30 septembre 2011 sont détaillées au § 5.2.1. du rapport du Président du Conseil de Surveillance établi dans le cadre de l'article L. 225-68, alinéa 7 du Code de commerce.

Conseils de Surveillance des 30 septembre et 16 décembre 2008.

Mise à disposition de personnel entre la Caisse des dépôts et consignations et votre Société

Votre Conseil de Surveillance a autorisé la conclusion à compter du 1^{er} octobre 2008 et pour une durée de trois ans, d'une convention de mise à disposition à mi-temps d'un cadre de la Caisse des dépôts et consignations auprès du Président du Directoire de votre Société en qualité de chargée de mission pour le développement du Bioscope.

Dans le cadre de cette convention, votre Société s'engage à rembourser à la Caisse des dépôts et consignations 50 % de la totalité des salaires et charges correspondantes de cette personne.

Personne morale concernée : Caisse des dépôts et consignations, actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de la Compagnie des Alpes.

Conseil de surveillance du 30 septembre 2008.

• Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2007/2008

Par ailleurs, en application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Convention de licence avec la Caisse des dépôts et consignations

Votre Société a conclu avec la Caisse des dépôts et consignations une convention de licence d'utilisation des dénominations « Caisse des dépôts et consignations » et « Groupe Caisse des dépôts ». En contrepartie, la Compagnie des Alpes lui verse une redevance annuelle de 0,2 % du chiffre d'affaires hors taxes consolidé de l'exercice, pondéré par application du pourcentage de détention de la Caisse des dépôts dans le capital social de Compagnie des Alpes au 1^{er} janvier. La charge en résultant pour votre Société, au titre de l'exercice, s'élève à 421 K€.

Rémunération du Président du Directoire sortant

Dans le cadre du contrat de travail du 1^{er} septembre 2002 liant votre Société au Président du Directoire sortant (Monsieur Jean-Pierre SONOIS), votre Société a pris en charge une somme de 424,4 K€ pour l'exercice (avantages en nature compris et hors charges sociales patronales).

Monsieur Jean-Pierre Sonois a démissionné de ses fonctions de Membre et de Président du Directoire à effet du 14 octobre 2008. Son contrat de travail prévoyait le versement d'une indemnité en cas de rupture dudit contrat. Celle-ci correspond à deux ans de rémunération (fixe et variable), soit 835 K€ et sa détermination est précisée dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi dans le cadre de l'article 225-68, alinéa 7 du Code de commerce.

Par ailleurs, des options de souscription d'actions peuvent être attribuées à chaque membre du Directoire. Au cours de l'exercice, 12 000 options de souscription d'actions ont été attribuées à Monsieur Jean-Pierre Sonois dans le cadre du plan combiné n° 3 et 3 600 actions ont été attribuées gratuitement sous conditions.

Régime de retraite des membres du Directoire

Les membres du Directoire adhèrent à un contrat d'assurance Groupe composé d'un régime de retraite à prestations définies et d'un régime de retraite à cotisations définies. Au 30 septembre 2008, l'engagement actuariel correspondant s'élève à 95 K€.

Contrat de licence de marque avec Musée Grévin

Votre Société s'est subrogée dans les droits et obligations de Grévin & Cie au titre du contrat de licence de marque avec Musée Grévin. Musée Grévin concède à votre Société pour une durée indéterminée la licence non exclusive d'exploitation de la marque Grévin et l'autorise à adopter le terme Grévin, seul ou accompagné d'autres mots, à titre de dénomination sociale, nom commercial et enseigne.

La charge annuelle à ce titre s'élève à 15 000 € et est intégralement refacturée à Grévin & Cie.

Garanties accordées à SMVP

Votre Société a accordé à SMVP, d'une part, une garantie de bonne exécution par EcoBio Gestion de ses obligations au titre du contrat de subdélégation de service public, et d'autre part, une garantie afférente aux modalités de financement du projet Bioscope. Ces garanties n'ont pas été mises en œuvre au cours de l'exercice.

Autorisation d'un acte de délégation entre votre Société, CDA-Domains skiables (CDA-DS) et SOFIVAL

Votre Conseil de Surveillance a autorisé la conclusion d'un acte de délégation entre votre Société, CDA-DS et SOFIVAL afin de permettre un transfert de dette de CDA-DS à votre Société au titre d'un crédit vendeur vis-à-vis du Groupe SOFIVAL. Cet acte de délégation a été réalisé sur l'exercice et le crédit vendeur a été incorporé au capital de votre Société.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 22 janvier 2009

Les Commissaires aux comptes

Bruno TESNIERE
PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Denis GRISON
Mazars
61, rue Henri Régnault
92400 Courbevoie

5. Contrôle interne

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (Article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président de votre Conseil de surveillance vous rend compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (section I), des principes et règles adoptés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (section II), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (section III).

Ainsi que cela a été décidé lors de la réunion de votre Conseil de surveillance le 16 décembre 2008 et porté à la connaissance du public par communiqué en date du 20 décembre 2008, notre Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation des rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003, janvier 2007 et octobre 2008 (les « Recommandations AFEP-MEDEF »). Ce code peut notamment être consulté sur le site internet du Medef : www.medef.fr.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le présent Document de référence précise lesquelles des dispositions des Recommandations AFEP-MEDEF ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

5.1. La composition, la préparation et l'organisation des travaux du Conseil de surveillance

La Compagnie des Alpes a été créée au sein du Groupe Caisse des dépôts - Développement (C3D) qui en est resté l'actionnaire majoritaire jusqu'au 13 mai 2004. A cette date, la Compagnie des Alpes a été privatisée et connaît

depuis un actionnariat diversifié ne comprenant aucun actionnaire majoritaire en capital ou en droit de vote.

Cette évolution a conduit ses dirigeants, avec l'appui des principaux actionnaires, à mettre en place un gouvernement d'entreprise rénové, rendu à la fois nécessaire de par (i) son organisation interne (société à directoire et conseil de surveillance), (ii) son statut de société cotée (au regard des évolutions internationales et nationales en matière de « gouvernement d'entreprise ») et (iii) l'absence d'actionnaire majoritaire.

Un règlement intérieur, adopté le 27 mai 2004 à la suite de la privatisation de la Société et entré en vigueur à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2004 sous le nom de « Charte de Gouvernement d'Entreprise » (la « Charte de Gouvernement d'Entreprise » ou la « Charte »), complète les statuts, définit les principes régissant la composition du Conseil de surveillance (sous réserve des décisions de l'Assemblée générale des actionnaires) et ses règles de fonctionnement et organise les relations du Conseil de surveillance avec le Directoire.

La Charte de Gouvernement d'Entreprise a été revue à effet du 1^{er} octobre 2007, afin de l'adapter à la modification de l'actionnariat intervenue à la suite de la réalisation de l'opération d'acquisition des participations dans les sociétés STVI, SERMA, DSV et DSR, et à l'évolution du contexte général en matière de gouvernance. Les modifications intervenues ont été portées à la connaissance des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 1^{er} octobre 2007. Le texte intégral de la Charte de Gouvernement d'Entreprise est disponible sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.compagniedesalpes.com.

5.1.1. La composition du Conseil de surveillance

Principes de la Charte de Gouvernement d'Entreprise de la CDA relatifs à la composition du Conseil

La composition du Conseil de surveillance obéit à huit principes :

- **Principe n°1** : Les candidats aux fonctions de membres du Conseil de surveillance proposés à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie des Alpes sont choisis conformément aux Principes 2 à 8 ci-après, en raison de leur compétence et de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil de surveillance.
- **Principe n°2** : Le Conseil de surveillance reflète la géographie de l'actionnariat.

La composition du Conseil de surveillance obéit à une logique « démocratique » et de bonne gouvernance, reflétant la composition de l'actionnariat comme résumé ci-après :

| Participation (droits de vote détenus par un actionnaire agissant seul) | | Représentation |
|---|--------------------------------|---|
| Catégorie A | < 5 % | Possible mais sans garantie (Principe n°3) |
| Catégorie B | Supérieure ou égale à 5 % | Un membre (ou un censeur au choix de l'actionnaire) |
| Catégorie C | Supérieur ou égale à 10 % | Deux membres |
| Catégorie D | Supérieure ou égale à un tiers | Quatre membres, dont le Président |

• **Principe n°3 : Principe de Plafonnement**

Le Conseil de surveillance est, sauf décision de l'Assemblée générale, souveraine des actionnaires de la Compagnie des Alpes, composé de douze membres, dont deux membres indépendants.

• **Principe n°4 : Représentation des actionnaires en cas de franchissement de seuil en cours de mandat :**

(a) De manière à respecter le Principe de Plafonnement (n°3), sauf vacance d'un poste, le droit d'un actionnaire franchissant à la hausse les seuils mentionnés ci-dessus au Principe n°2 de demander la désignation d'une personne choisie par lui, conformément au Principe n°2, naît à la date du premier renouvellement total ou partiel des membres du Conseil de surveillance suivant le dépassement de seuil.

Cet actionnaire peut toutefois demander au Conseil de surveillance de désigner un censeur, qu'il aura préalablement choisi. Le censeur assistera aux réunions du Conseil de surveillance dans les conditions fixées dans les statuts et la Charte.

(b) Réciproquement, un actionnaire franchissant à la baisse l'un des seuils mentionnés ci-dessus au Principe n°2 ne sera pas immédiatement tenu d'ajuster en conséquence sa représentation au Conseil de surveillance, qui devra toutefois intervenir lors du premier renouvellement total ou partiel des membres du Conseil de surveillance suivant le franchissement de seuil, sauf si ce franchissement de seuil résulte d'une disposition par l'actionnaire de tout ou partie de sa participation au profit d'un tiers, auquel cas sa représentation sera immédiatement ajustée en faveur, le cas échéant, de tout actionnaire se trouvant dans la situation visée au (a) ci-dessus.

En cas de difficulté d'application de ce qui précède, le Comité des Nominations et des Rémunérations présentera au Conseil de surveillance ses recommandations et pourra proposer des suggestions dans le respect du Principe de Plafonnement et du présent Principe n°4.

• **Principe n°5 : Résolution des conflits entre le Principe 2 et le Principe 3**

Lors du premier renouvellement partiel ou total de membres du Conseil de surveillance suivant le dépassement d'un des seuils visés au Principe n°2, dans l'hypothèse où par application du Principe n°2, le nombre de candidatures proposées par des actionnaires relevant des catégories B, C et D aboutirait à un nombre total de candidatures supérieur à dix (hors membres indépendants) par l'application des règles susvisées :

(i) les représentations issues du Principe n°2 seraient pourvues en commençant par la catégorie D, puis la catégorie C puis enfin la catégorie B ;

(ii) s'agissant des catégories au sein desquelles le nombre de candidatures légitimes au regard du Principe n°2 ne pourrait être retenu après application des mécanismes de priorité visés ci-dessus, eu égard au Principe de Plafonnement (n°3), le Comité des Nominations et des Rémunérations présentera au Conseil de surveillance ses recommandations et pourra proposer des suggestions (incluant le cas échéant, des suggestions d'alternance membre/censeur) dans le respect dudit Principe de Plafonnement ;

(iii) le Conseil de surveillance proposera alors à l'Assemblée générale des actionnaires une liste de candidats choisis conformément aux principes de la Charte en veillant notamment à respecter une représentation équitable au vu notamment des participations respectives des actionnaires concernés et du Principe de Plafonnement.

Les mêmes principes s'appliqueront si le dépassement du nombre de membres provenait du passage d'actionnaires d'une catégorie (visée au Principe n°2 ci-dessus) à une autre.

• **Principe n°6 : Désignation d'autres membres indépendants**

Dans l'hypothèse où l'application des Principes ci-dessus ne permettrait pas la désignation de dix membres autres que les membres indépendants, les postes vacants seraient pourvus par d'autres membres indépendants.

• **Principe n°7 : Augmentation du nombre de membres du Conseil de surveillance**

Dans l'hypothèse où les actionnaires de la Compagnie des Alpes décideraient, en Assemblée générale, par exception au Principe de Plafonnement (n°3), d'augmenter le nombre de membres du Conseil de surveillance (notamment en cas d'application des articles L. 225-23 et L. 225-27 et suivants du Code de commerce), la Charte serait amendée de manière à adapter en conséquence les Principes 1 à 6 ci-dessus.

• **Principe n°8 : Désignation du Président**

Le Président du Conseil de surveillance est désigné parmi les membres représentant (ou désignés par) le

principal actionnaire (à savoir une personne et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à l'exclusion de tout tiers avec lequel elle agirait de concert sans le contrôler).

Définition des membres indépendants

Un membre indépendant doit avoir l'expérience et les compétences de nature à lui permettre d'exercer ses fonctions de manière pleine et entière, au sein du Conseil de surveillance et des Comités dans lesquels il est susceptible de siéger. Les Membres indépendants doivent en particulier être « actifs, présents et impliqués », aux termes des Recommandations AFEP-MEDEF.

Conformément au Code de Déontologie de l'IFA :

(i) les membres indépendants du Conseil de surveillance veillent à préserver en toutes circonstances leur indépendance de jugement, de décision et d'action. Ils s'interdisent d'être influencés par tout élément étranger à l'intérêt social qu'ils ont pour mission de défendre,

(ii) ils s'engagent à éviter tout conflit pouvant exister entre leurs intérêts moraux et matériels et ceux de la Compagnie des Alpes. Ils informent le Conseil de surveillance de tout conflit d'intérêts dans lequel ils pourraient être impliqués. Dans ce cas, ils s'abstiennent de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

L'examen de la candidature d'un membre indépendant doit s'attacher à vérifier que celui-ci n'entretienne ou ne soit objectivement tenté d'entretenir, dans le cadre de son activité professionnelle, une relation avec la

Compagnie des Alpes, le Groupe Compagnie des Alpes ou ses actionnaires, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ; dans l'examen de ces critères, pourront être prises en compte les caractéristiques objectives suivantes (inspirées des Recommandations AFEP-MEDEF), sans que celles-ci ne constituent individuellement ou même cumulativement une cause automatique d'exclusion :

(a) ne pas être salarié de la Compagnie des Alpes, ou de l'une de ses Filiales et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes, ni salarié et administrateur d'un des actionnaires de la Compagnie des Alpes détenant plus de trois pour cent (3 %) du capital de cette dernière ;

(b) ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Compagnie des Alpes détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Compagnie des Alpes (actuel ou l'ayant été depuis moins de trois ans) détient un mandat d'administrateur ;

(c) ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :

- significatif du Groupe Compagnie des Alpes, ou
- dont le Groupe Compagnie des Alpes représente une part significative de l'activité ;

(d) ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social d'une société du Groupe Compagnie des Alpes ;

(e) ne pas avoir été Commissaire aux comptes d'une société du Groupe Compagnie des Alpes au cours des cinq années précédentes.

Composition du Conseil de surveillance

La composition du Conseil de surveillance respecte les règles instaurées par la Charte de Gouvernement d'Entreprise.

| Actionnaire | Catégorie | Nombre | Membres |
|--|-----------|--------|---|
| Caisse des dépôts (CDC) | D | 4 | Dominique MARCEL, Président, jusqu'au 14 octobre 2008 Philippe SEGRETAIN, Vice-Président jusqu'au 25 octobre 2007, puis membre, puis Président depuis le 14 octobre 2008 Alain QUINET, depuis le 14 octobre 2008 Francis SZPINER CDC, représentée par Éric FLAMARION |
| CEL (Groupe IPE) | C | 2 | Philippe NGUYEN CEL, représentée par François NICOLY |
| SOFIVAL | B | 1 | Bernard BLAS, Vice-Président depuis le 25 octobre 2007 |
| Crédit Agricole des Savoie (CADS) | B | 1 | CADS, représentée par Jean-Yves BARNAVON |
| Caisse Nationale des Caisses d'Épargne | B | 1 | CNCEP, représentée par Olivier KLEIN |
| Banque Populaire des Alpes (BPA) | A | 1 | BPA, représentée par Laurent WORBE jusqu'au 1 ^{er} mars 2008 Pascal MARCHETTI depuis le 1 ^{er} mars 2008 |
| Membres indépendants | | 2 | Jacques MAILLOT Gilles CHABERT |

Tous les mandats de membre du Conseil de surveillance expireront à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 30 septembre 2009, à l'exception du mandat de Monsieur Bernard BLAS, nommé par l'Assemblée générale du 1^{er} octobre 2007 pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Par délibération de l'Assemblée générale du 28 février 2007, la règle relative à la limite d'âge des membres du Conseil de surveillance, prévue à l'article 14 des statuts de la Société afférent à la composition dudit Conseil, a été modifiée, au minimum deux tiers des membres devant désormais être âgés de moins de 68 ans.

La liste des mandats et fonctions des membres du Conseil de surveillance figure dans le présent Document de référence, au Chapitre V - section 1.2.1.

Il est précisé que Monsieur Bernard BLAS, Vice-président du Conseil de surveillance, est le père de Monsieur Jean-François BLAS, membre du Directoire. A cette exception, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance de la Société.

Chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire d'au moins une action au nominatif pendant toute la durée de ses fonctions.

Dispositions des Recommandations AFEP-MEDEF non retenues par la Société

Les Recommandations AFEP-MEDEF concernent le fonctionnement et la composition du conseil d'administration dans une société anonyme cotée et seront transposées pour les besoins du présent Document de référence au fonctionnement et à la composition du Conseil de surveillance de la Société.

La composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance de la Société compte douze membres, dont deux indépendants.

L'article 8.2 des Recommandations AFEP-MEDEF préconise que la part des administrateurs indépendants soit d'au moins un tiers dans les sociétés pourvues d'un actionariat de contrôle et de la moitié dans les autres.

L'objectif de la recommandation concernée consistant à prévenir les éventuels conflits d'intérêts avec un actionnaire majoritaire, lorsqu'il existe, ou d'assurer la prise en compte des intérêts des petits actionnaires dans le cas contraire, la Société a préféré substituer à une règle mécanique reposant sur un quota de membres indépendants, une logique démocratique de représentation de l'actionariat de la Société, qui permet ainsi notamment, outre la présence de deux membres purement indépendants, la représentation des six principaux actionnaires de la Société, détenant ensemble, mais sans action de concert entre eux, plus des trois-quarts du capital social de celle-ci (77,22 % au 30 septembre 2008), étant précisé qu'aucun d'entre eux n'est majoritaire au sein du Conseil.

La définition des membres indépendants

Il ressort de l'article 8.4 des Recommandations AFEP-MEDEF que, pour être qualifié d'indépendant, un administrateur doit en principe notamment :

- ne pas avoir été salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide au cours des cinq années précédentes ; et
- ne pas avoir été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Les dispositions actuelles de la Charte réduisent la première exigence à ne pas avoir été salarié de la Société ou d'une de ses filiales au cours des trois années précédentes et n'envisagent pas explicitement la deuxième, mais celles-ci seront prises en compte lors de la refonte de la Charte en cours d'élaboration.

La durée des mandats

Il ressort de l'article 12 des Recommandations AFEP-MEDEF que la durée des mandats des membres du Conseil ne devrait pas excéder quatre ans au maximum

« de sorte que les actionnaires soient amenés à se prononcer avec une fréquence suffisante sur leur élection ».

Les statuts de la Société prévoient quant à eux que la durée des mandats est de six ans, durée maximale permise par la loi ; cette divergence avec les Recommandations AFEP-MEDEF s'explique par la logique de représentation de l'actionariat de la Société, qui rend inutile une plus grande fréquence de renouvellement du Conseil.

La participation des membres du Conseil dans le capital de la Société

L'article 17 des Recommandations impose en principe aux membres du Conseil de posséder un « nombre relativement significatif d'actions ».

Les statuts de la Société n'imposent quant à eux la détention que d'une action, des exigences additionnelles n'ayant à ce stade pas été jugées utiles compte tenu de l'existence de règles visant à assurer la représentativité des actionnaires de la Société au sein de son Conseil.

5.1.2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Président, ou le Vice-Président en cas d'absence, convoquent le Conseil et dirigent les débats.

L'ordre du jour est préparé par le Président du Conseil de surveillance en concertation avec le Président du Directoire et, sauf cas d'urgence, communiqué aux membres du Conseil au moins cinq jours avant la réunion. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour, préparé par le Directoire, est remis avant la séance. Le secrétariat est assuré par le Secrétaire Général de la Société.

Le projet de procès-verbal est transmis aux membres du Conseil pour recueillir leurs observations. Le procès-verbal définitif est approuvé lors de la séance suivante.

Le Conseil de surveillance est assisté de trois Comités permanents dont les attributions et le mode de fonctionnement sont précisés par la Charte de Gouvernement d'Entreprise.

- Le **Comité d'Audit** est composé de MM. Éric FLAMARION, représentant CDC, qui assure la Présidence du Comité, François NICOLY représentant CEL, et Jacques MAILLOT, membre indépendant. Il a pour mission de formuler toute recommandation ou proposition en ce qui concerne les comptes, le contrôle externe, le contrôle interne et la gestion des risques.
- Le **Comité des Nominations et des Rémunérations** est composé de MM. Jacques MAILLOT, membre indépendant qui assure la Présidence du Comité, Gilles CHABERT, membre indépendant, Philippe SEGRETAIN désigné par la CDC et Philippe NGUYEN représentant

CEL. Il a pour mission de formuler toute recommandation ou proposition en matière de nomination et de rémunération des membres du Directoire, ainsi qu'en matière de plans d'options et d'attribution gratuite d'actions.

- Le **Comité de la Stratégie** est composé, au cours de l'exercice 2007/2008, de MM. Dominique MARCEL, Président du Conseil de surveillance et Président de ce Comité et Éric FLAMARION, représentant CDC, Philippe NGUYEN et François NICOLY représentant CEL, et Gilles CHABERT, membre indépendant. Au cours de l'exercice, le nombre de membres a été porté à six, Monsieur Bernard BLAS ayant été nommé par le Conseil de surveillance du 25 octobre 2007. Ce Comité a pour mission de procéder à l'examen des orientations stratégiques, de la politique d'investissement et du budget, et de formuler toute recommandation sur les décisions d'investissements pour lesquelles l'autorisation préalable du Conseil de surveillance est nécessaire. Depuis le 14 octobre 2008, Monsieur Philippe SEGRETAIN assure la Présidence du Comité en remplacement de Monsieur Dominique MARCEL, et Monsieur Alain QUINET a été désigné par la CDC en remplacement de Monsieur Éric FLAMARION.

Toute délibération du Conseil de surveillance portant sur un domaine de compétence d'un Comité devra avoir été précédée de la saisine dudit Comité compétent et ne pourra être prise qu'après la remise par le Comité compétent de ses recommandations ou propositions.

Toutefois, dans l'hypothèse où (i) l'un des Comités a adopté un Avis Négatif sur un projet soumis à délibération, ou (ii) le Comité saisi n'a pas pu se réunir ou délibérer, une majorité qualifiée de huit douzièmes (8/12^{èmes}) des membres du Conseil de surveillance présents ou représentés est requise pour adopter la décision relative audit projet.

Cette consultation des Comités ne peut avoir pour objet de leur déléguer les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de surveillance par la loi ou les statuts, ni pour effet de limiter les pouvoirs du Directoire.

Conformément aux statuts de la Compagnie des Alpes, les décisions du Conseil de surveillance sont prises, sous réserve des stipulations ci-dessus, à la majorité simple des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage des voix.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni cinq fois, en présence des membres du Directoire et du Secrétaire Général. Le Comité de la Stratégie s'est réuni trois fois, le Comité d'Audit deux fois et le Comité des Nominations et Rémunérations trois fois.

Le taux moyen de présence effective des membres du Conseil de surveillance aux réunions du Conseil et des

Comités s'est élevé à 92 %. Le taux de présence effective des membres indépendants aux réunions du Conseil et des Comités s'est élevé à 100 %.

Assistent également aux réunions du Conseil de surveillance, un représentant du Comité d'Entreprise (avec un taux d'assiduité de 100 % au cours de l'exercice) et les Commissaires aux comptes de la Société à l'occasion des Conseils d'arrêté semestriel et annuel des comptes.

Au cours de l'exercice, le Conseil de surveillance a notamment traité des points suivants :

- examen des rapports trimestriels du Directoire,
- examen de la stratégie et de l'évolution de l'organisation du Groupe,
- examen des comptes sociaux et consolidés annuels au 30/09/2007 et consolidés semestriels au 31/03/2008, du rapport de gestion, des rapports spéciaux du Directoire et des rapports des Commissaires aux comptes,
- examen du budget de l'exercice 2007/2008,
- autorisation de plan d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions,
- rémunération des membres du Directoire ;
- préparation de l'Assemblée générale des actionnaires et des projets de résolutions.

Les Comités du Conseil de surveillance ont été régulièrement saisis des sujets relevant de leur compétence et le Conseil a suivi leurs recommandations. Les informations et documents et les explications nécessaires au Conseil de surveillance et aux membres des Comités pour l'exercice de leurs missions ont été donnés dans la plus grande transparence par le Directoire.

Le Conseil de surveillance mettra en place en 2009, conformément aux Recommandations MEDEF-AFEP, un mécanisme d'évaluation de son fonctionnement.

Dispositions des Recommandations AFEP-MEDEF non retenues par la Société

La composition des Comités

Les Recommandations AFEP-MEDEF préconisent que les différents Comités du Conseil comportent une certaine fraction de membres indépendants, à savoir :

- deux tiers pour le Comité d'Audit (art. 14.1),
- la majorité pour le Comité des Rémunérations (art. 15.1),

Le Comité d'Audit de la Société est composé de trois membres, dont un indépendant ; le Comité des Nominations et Rémunérations est quant à lui composé de quatre membres dont deux indépendants. Il en résulte que les Recommandations AFEP-MEDEF en la matière ne sont pas appliquées stricto sensu, puisque les membres indépendants ne sont majoritaires, ni dans l'un, ni dans l'autre des Comités.

Toutefois, la composition des comités est directement influencée par la logique de représentation « démocratique » (représentativité de tous les actionnaires détenant plus de 5 % du capital de la Société) qui gouverne la composition du Conseil de surveillance de la Société. Ainsi, et conformément à ce qui a été exposé précédemment, la Charte de Gouvernement d'Entreprise de la Société ne prévoit la présence que de deux membres strictement qualifiés d'indépendants (non actionnaires). Ceux-ci siègent tous les deux au sein du Comité des Nominations et Rémunérations et l'un d'eux le préside.

5.1.3. Contrôle

La Société a opté pour une logique démocratique de représentation de l'actionnariat de la Société au sein du Conseil de surveillance, qui permet ainsi notamment, outre la présence de deux membres purement indépendants, la représentation des six principaux actionnaires de la Société, détenant ensemble, mais sans action de concert entre eux, plus des trois-quarts du capital social et sans qu'aucun d'entre eux ne soit majoritaire au sein du Conseil. Ainsi, la composition du Conseil de surveillance et du Directoire de la Société assure que le contrôle de la Société n'est pas susceptible d'être exercé de manière préjudiciable à la Société.

A la connaissance de la Société, à l'exception de l'accord mentionné à la section 2 du Chapitre VI du présent Document de référence, il n'existe aucun accord ou engagement liant un ou plusieurs actionnaires ou dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de son contrôle.

5.1.4. Participation aux Assemblées générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée générale de la Société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions des articles 18 à 27 des statuts de la Société et de l'article 21 en particulier.

5.1.5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, font l'objet d'une communication appropriée au chapitre VI du présent Document de référence.

Ces informations sont également disponibles dans le Document de référence de la Société déposé auprès de l'AMF et mis en ligne sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.compagniedesalpes.com.

5.2. Principes et règles pour la détermination de la rémunération des mandataires sociaux

La détermination de la rémunération des mandataires sociaux de la Société est placée sous la responsabilité du Conseil de surveillance, qui se fonde sur les avis et recommandations du Comité des Nominations et Rémunérations.

5.2.1. La rémunération des membres du Directoire

Une fois par an, le Comité des Nominations et Rémunérations examine la rémunération des membres du Directoire de façon exhaustive (partie fixe, partie variable, options d'actions (stock options), attribution gratuite d'actions, conditions de retraite et avantages particuliers, et recommande au Conseil de surveillance les évolutions nécessaires. En particulier, il procède à la vérification des critères quantitatifs et à l'appréciation des éléments qualitatifs déterminant des éléments de rémunération.

La rémunération des membres du Directoire comprend une part fixe et une part variable pouvant varier de 0 % à 40 %, selon des critères qualitatifs et des critères quantitatifs, l'ensemble concourant à l'intérêt général de l'entreprise.

La part fixe de la rémunération est déterminée en considération des qualités personnelles des bénéficiaires, de la taille du Groupe, et de l'échelle des rémunérations des dirigeants du groupe CDC auquel est rattaché la Société.

Au titre de l'exercice 2007/2008, le Conseil de surveillance en date du 17 décembre 2007 a décidé, à l'unanimité, que la rémunération variable 2007/2008 de chacun des membres du Directoire serait déterminée selon les dispositions ci-dessous :

- 0 à 20 % selon appréciation collective par le Conseil de surveillance de l'action du Directoire,
- 0 à 10 % selon le Résultat Net Part du Groupe (RNPG) de l'exercice,
- 0 à 10 % selon l'évolution de la rentabilité des capitaux engagés (ROCE).

Les membres du Directoire bénéficient d'avantages en nature, sous forme d'une voiture de fonction, et pour le Président du Directoire en 2007/2008, d'un emplacement de parking.

Ils bénéficient également d'un contrat d'assurance Groupe, composé d'un règlement au régime de retraite

à prestations définies et d'un règlement au régime de retraite à cotisations définies, conforme aux dispositions de l'article L. 911-1 du Code de la Sécurité Sociale. Les modalités de ce contrat figurent au Chapitre V section 2 du Document de référence.

Le Président du Directoire bénéficie également d'une assurance chômage privée de type GSC.

Au titre de l'exercice 2007/2008, le Conseil de surveillance a, en date du 17 décembre 2007, décidé, à l'unanimité, d'attribuer des options de souscription d'actions et des actions de performance aux membres du Directoire, à hauteur de 12 000 options d'actions et de 3 600 actions de performance pour le Président du Directoire et de 8 000 options d'actions et de 2 400 actions de performance pour les autres membres du Directoire.

Les actions de performance ont été attribuées sous condition de progression de l'Autofinancement Disponible du Groupe CDA (défini comme la différence entre la capacité d'autofinancement de l'exercice et le montant des investissements industriels nets des cessions). 100 % des actions de performance seront définitivement acquises au terme de la période d'acquisition (25 mois à compter de la date d'attribution) si l'Autofinancement Disponible a progressé de 30 % entre l'exercice 2006/2007 et l'exercice 2008/2009. Aucune action de performance ne sera acquise si l'Autofinancement Disponible n'a pas progressé.

L'ensemble des éléments de rémunération des membres du Directoire au titre de l'exercice 2007/2008 est détaillé dans la section 2 du Chapitre V du présent Document de référence.

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe.

Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 30/09/2008 a déterminé la rémunération du nouveau Président du Directoire en application des principes ci-dessus. Sa rémunération fixe annuelle brute a été arrêtée à 340 000 €. Cette décision a pris effet le 14 octobre 2008, date de la démission de Monsieur Jean-Pierre SONOIS et de son remplacement par Monsieur Dominique MARCEL.

En vue de la préparation du présent Document de référence, le Comité des Nominations et Rémunérations a passé en revue l'ensemble des Recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 relatives à la rémunération des mandataires sociaux.

Il a notamment vérifié l'application des principes suivants.

Absence de cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social

Depuis le 14 octobre 2008, date de son entrée en fonction, le Président du Directoire, Monsieur Dominique MARCEL, ne dispose pas de contrat de travail.

Les autres membres du Directoire bénéficient d'un contrat de travail distinct de leur mandat social. Le contrat de travail de chacun des membres du Directoire a été approuvé, lors de sa nomination, par le Conseil de surveillance.

Monsieur Jean-Pierre SONOIS, Président du Directoire jusqu'au 14 octobre 2008, bénéficiait également d'un contrat de travail qui s'est poursuivi après la cessation de son mandat social et qui a été rompu d'un commun accord à effet du 31 janvier 2009.

Absence d'indemnités de départ abusives (« parachutes dorés »)

Indemnité de départ du Président du Directoire

Le Conseil de surveillance du 16 décembre 2008 a défini, sur la recommandation unanime du Comité des Nominations et Rémunérations, les règles qui s'appliqueraient au Président du Directoire de la CDA lors de la perte de son mandat social.

Une indemnité de rupture sera versée par la Société à Monsieur Dominique MARCEL dans les conditions suivantes :

(a) En cas de sortie définitive de la Société (le mandataire ne demeurant ni salarié ni mandataire social de la Société ou d'une des sociétés de son Groupe) par suite :

- de révocation ou de non renouvellement de son mandat social de Président et de membre du Directoire, hors cas de faute grave ou de faute lourde (ces notions étant appréciées au regard des critères arrêtés par le Code du travail),
- ou de démission intervenant dans les 12 mois d'un changement de contrôle (hypothèse où une ou plusieurs personnes agissant seule ou de concert, vient ou viennent à acquérir ou détenir le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), à l'exclusion de tout autre cas de sortie (et notamment démission en dehors du cas cité ci-dessus, mise ou départ à la retraite, force majeure).

(b) Le versement de cette indemnité de rupture est soumis à une condition de performance individuelle et à une condition de performance du Groupe. La réalisation des conditions de performance sera appréciée à la date de la rupture du mandat social de la façon suivante :

- condition de performance individuelle : elle sera réalisée si en moyenne sur les trois derniers exercices clos, le montant moyen de bonus attribué par le Conseil de surveillance à Monsieur Dominique MARCEL est supérieur à 30 % du bonus maximum attribuable ;
- condition de performance du Groupe : elle sera réalisée si en moyenne sur les trois derniers exercices clos, et sur la base des comptes consolidés, le rapport EBO/chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 20 % à périmètre constant.

Ces conditions de performance seront toutefois révisables par le Conseil de surveillance lors de chaque renouvellement de mandat.

(c) Le montant de cette indemnité de rupture sera égal à deux fois la « rémunération annuelle de référence » de Monsieur Dominique MARCEL.

La « rémunération annuelle de référence » sera sa dernière rémunération brute annuelle de base y compris le montant brut de la prime d'objectifs qui lui aura été versée au titre du dernier exercice social clos, à l'exclusion du montant des avantages en nature, des remboursements de frais professionnels et des instruments financiers et options de souscription qui auraient pu être octroyés au bénéficiaire durant cette période.

(d) Par exception, au cas où la rupture du mandat social interviendrait avant le 30 septembre 2011, l'indemnité de rupture sera déterminée de la façon suivante :

- Rupture antérieure au 1^{er} octobre 2009 : l'indemnité de rupture sera égale à une fois la rémunération brute annuelle de base augmentée de 40 % (représentant le maximum de la part variable) sans application de conditions de performance individuelle et Groupe, mais sous réserve que le Conseil de surveillance constate l'absence de faute grave ou de faute lourde (ces notions étant appréciées au regard des critères arrêtés par le Code du travail).
- Rupture entre le 1^{er} octobre 2009 et le 30 septembre 2010 : L'indemnité de rupture sera égale à :
 - une fois la rémunération annuelle de référence, sous réserve que le Conseil de surveillance constate l'absence de faute grave ou de faute lourde (ces notions étant appréciées au regard des critères arrêtés par le Code du travail),
 - à laquelle s'ajoutera une fois la rémunération annuelle de référence si les conditions de performance individuelle et Groupe sont remplies en calculant les moyennes sur le dernier exercice clos et l'exercice en cours.
- Rupture entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2011 : l'indemnité de rupture sera égale à deux fois la rémunération annuelle de référence si les conditions

de performance individuelle et Groupe sont remplies en calculant les moyennes sur les deux derniers exercices clos et sous réserve que le Conseil de surveillance constate l'absence de faute grave ou de faute lourde (ces notions étant appréciées au regard des critères arrêtés par le Code du travail).

Cependant, l'indemnité de rupture ne sera définitivement acquise qu'après vérification par le Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes que les critères ci-dessus sont remplis. Elle sera réputée inclure l'éventuelle indemnité qui serait due pour absence de justes motifs de révocation.

Indemnité de départ des autres membres du Directoire

Les contrats de travail des membres du Directoire autres que le Président prévoient le versement d'une indemnité en cas de rupture à l'initiative de l'employeur, sauf cas de faute grave ou lourde.

Le montant de cette indemnité de rupture sera égal à deux fois la « rémunération annuelle de référence » du bénéficiaire.

La « rémunération annuelle de référence » sera sa rémunération brute annuelle de base y compris le montant brut de la prime d'objectifs, à l'exclusion du montant des avantages en nature, des remboursements de frais professionnels et des instruments financiers qui auraient pu être octroyés au bénéficiaire durant cette période.

Le Conseil de surveillance du 17 décembre 2007 a précisé, en application de la loi TEPA n°2007-1223 du 21 avril 2007, que le versement de cette indemnité de rupture est soumis à une condition de performance individuelle et à une condition de performance du Groupe. La réalisation des conditions de performance sera appréciée, par le Conseil de surveillance, à la date de la rupture du contrat de travail de la façon suivante :

- condition de performance individuelle : elle sera réalisée si la prime annuelle sur objectif du bénéficiaire a été payée en tout ou partie, au moins une fois sur les trois années précédant la date de notification du licenciement,
- condition de performance du Groupe : elle sera réalisée si le cumul du résultat consolidé de la CDA a été positif sur l'ensemble de la durée des mandats du bénéficiaire.

Ces dispositions ont été approuvées par l'Assemblée générale ordinaire du 21 février 2008, et sont conformes aux Recommandations, à l'exception d'une disposition concernant une clause de non-concurrence applicable à Monsieur Jean-François BLAS qui, si elle était cumulée aux autres dispositions prévues en matière de rupture, pourrait entraîner une indemnisation totale supérieure à deux ans de rémunération.

Cette clause particulière résulte des conditions du Protocole de rachat, en date du 1^{er} octobre 2007 (soit antérieurement aux Recommandations AFEP-MDEF d'octobre 2008), par le Groupe CDA des participations suivantes (STVI, SERMA, Valmorel, La Rosière) détenues par Sofival. Cette clause est de nature protectrice pour la Société, qui peut y renoncer unilatéralement.

Rupture du contrat de travail de Monsieur Jean-Pierre SONOIS

Monsieur Jean-Pierre SONOIS a démissionné de ses fonctions de Membre et de Président du Directoire à effet du 14 octobre 2008.

Le Conseil de surveillance en date du 16 décembre 2008 ayant rappelé que :

Monsieur Jean-Pierre SONOIS dispose d'un contrat de travail prévoyant le versement d'une indemnité en cas de rupture dudit contrat ;

- les conditions de départ de Monsieur Jean-Pierre SONOIS rendent applicables les dispositions dudit contrat afférentes à l'indemnité contractuelle de rupture,
- les conditions contractuelles de performance nécessaires au versement de ladite indemnité, conformes aux dispositions de loi TEPA du 21 août 2007 et approuvées en Assemblée générale de la Société en date du 21 février 2008, ont été pleinement remplies,
- d'une part que le montant de la dite indemnité contractuelle de rupture du contrat de travail s'élève à la somme de 835 200 € bruts (2 ans de rémunération fixe et variable), montant avec lequel Monsieur Jean-Pierre SONOIS s'est déclaré d'accord, et d'autre part qu'il est conforme aux Recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants des sociétés cotées,
- Monsieur Jean-Pierre SONOIS est au service de la Société depuis 20 années durant lesquelles il l'a amenée parmi les toutes premières de son secteur,
- le Comité des Nominations et des Rémunérations en date du 9 décembre 2008, a unanimement rendu un avis favorable au versement de ladite indemnité contractuelle de rupture ;

a constaté le respect des conditions contractuelles de performance nécessaires au versement de l'indemnité contractuelle de rupture stipulée au contrat de travail de Monsieur Jean-Pierre SONOIS. Compte tenu de ce qui précède le Conseil de surveillance a autorisé à l'unanimité le versement à Monsieur Jean-Pierre SONOIS de l'indemnité contractuelle de rupture s'élevant à la somme de 835 200 € bruts, correspondant à 2 ans de rémunération (fixe et variable), telle qu'elle résulte de son contrat de travail.

L'encadrement des régimes de retraite supplémentaires

Le Conseil de surveillance du 17 janvier 2006 a approuvé la mise en place d'un contrat d'assurance Groupe, composé d'un règlement au régime de retraite à prestations définies et d'un règlement au régime de retraite à cotisations définies, conforme aux dispositions de l'article L. 911-1 du Code de la Sécurité sociale. Ses principales modalités sont décrites au Chapitre V Section 2 du Document de référence.

Ledit contrat d'assurance Groupe bénéficie au Président du Directoire (Conseil de surveillance du 30 septembre 2008 déterminant l'ensemble des éléments de rémunération du Président), aux membres du Directoire (approbation par l'Assemblée générale du 23 février 2006 au titre des conventions réglementées) ainsi qu'aux Cadres dirigeants et Cadres CIII du Groupe (environ 60 personnes).

La fixation de règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance

Dans le cadre de sa politique de rémunération et d'intéressement de ses dirigeants et de ses salariés, le Groupe CDA a mis en place, depuis plusieurs années, un dispositif d'octroi annuel d'options de souscription d'actions.

En vertu de l'instauration d'un nouveau mécanisme d'attribution gratuite d'actions de performance par la loi n° 2004-1484 de finances pour 2005, ce plan a été remplacé par un plan combiné d'octroi d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions de performance. Le Conseil de surveillance estimant qu'une telle mesure constituait un élément de motivation pour les cadres du Groupe, compte tenu notamment de l'historique de l'évolution du cours de l'action et du niveau des rémunérations directes, et constituait, dans la durée, un élément de nature à soutenir la création de valeur pour les actionnaires.

Les options de souscription d'actions bénéficient aux membres du Directoire et aux Cadres Dirigeants.

En outre, les actions de performance bénéficient au Directoire, aux Cadres Dirigeants ainsi qu'aux principaux cadres supérieurs.

La Société, et l'ensemble de ses filiales françaises sont couvertes par des accords d'intéressement, un Plan d'Épargne Groupe, et certaines d'entre elles par des accords de participation.

Attribution

Au titre du Plan combiné n°3 il a été attribué 44 000 options de souscription d'actions et 13 200 actions de performance aux membres du Directoire et 44 700 options de souscription d'actions et 35 500 actions de performance aux bénéficiaires hors membres du Directoire. Le Conseil de surveillance détermine le nombre d'options de souscription d'actions et d'actions de performance attribuées aux membres du Directoire dans le cadre de la détermination de l'ensemble des éléments de leur rémunération.

La Société a retenu le principe que la date d'attribution des actions de performance et des options de souscription d'actions est celle à laquelle l'Assemblée générale ordinaire annuelle se réunit.

Le nombre des options de souscription d'actions est déterminé indépendamment du cours de bourse. Le nombre d'options attribué aux cinq membres du Directoire représentant 0,25 % du capital de la Société et leur valorisation représentant moins de 15 % des rémunérations dues au titre de l'exercice 2007/2008 (cf section 2 du Chapitre V du Document de référence) peut être considéré comme modéré.

Le Conseil de surveillance a retenu pour le prochain Plan devant être mis en œuvre au cours de l'exercice, le principe selon lequel les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux seront conditionnées à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.

Prix

Le Prix d'exercice des options de souscription d'actions est égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse sans décote.

La Société n'a jamais mis en place d'instruments de couverture des options.

Exercice

L'exercice des options de souscription d'actions n'est pas autorisé avant l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale de 4 ans.

Toutes les actions de performance sont attribuées sous condition de performance.

Le nombre d'actions de performance définitivement acquises a été déterminé pour le Plan n°11 en date du 21/02/2008 en fonction de l'évolution de l'Autofinancement Disponible calculé sur 2 ans avec un

objectif de 30 % sur 2 ans. L'activité de la CDA est très spécifique et ne permet pas la comparaison avec un autre secteur d'activité économique.

Les membres du Directoire font partie de la liste d'initiés de la CDA et à ce titre, en application du Code des marchés financiers, ils ne peuvent réaliser d'opérations financières sur les titres CDA (y compris sur les options de souscription d'actions) quand ils détiennent une information privilégiée au sens de l'article 621-1 du Règlement Général de l'AMF. En outre les dirigeants mandataires sociaux interrogent le déontologue avant d'exercer leurs options d'action.

Conservation des actions acquises

Conformément à l'article 62 de la loi du 30 décembre 2006 (amendement « Balladur ») les Plans Combinés n°2 et n°3 d'attribution d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions pour leur volet applicable aux membres du Directoire prévoient que :

- 20 % des actions issues de l'exercice des options de souscription d'actions seront conservées au nominatif jusqu'à la cessation du mandat de membre du Directoire,
- 20 % des actions attribuées gratuitement et définitivement acquises seront conservées au nominatif au-delà de la période de conservation, jusqu'à la cessation du mandat de membre du Directoire.

La transparence sur tous les éléments de la rémunération

Le Document de référence de l'exercice 2007/2008 élaboré par le Directoire présente, au Chapitre V, le détail des rémunérations des mandataires sociaux selon les Recommandations AFEP-MEDEF, précisées et complétées par la recommandation AMF du 22 décembre 2008.

5.2.2. La rémunération des membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance ne perçoivent pas au sein du Groupe, sauf cas exceptionnel, d'autre rémunération que celle représentée par les jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'Assemblée générale au Conseil de surveillance, et sont répartis par le Conseil. Cette répartition entre les membres du Conseil est faite sur la base d'un montant forfaitaire par présence effective aux réunions du Conseil de surveillance ou des Comités. Ces éléments figurent à la section 2 du Chapitre V du présent Document de référence.

5.3. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration du contrôle interne, la Compagnie des Alpes s'appuie sur le cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'AMF en janvier 2007 et a utilisé, pour l'établissement du présent Rapport, le guide de mise en œuvre de cette recommandation par les valeurs petites et moyennes publié en janvier 2008.

5.3.1. Le contrôle interne (définitions et objectifs)

Le contrôle interne est un ensemble de processus mis en œuvre par le Directoire, les dirigeants et les collaborateurs du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- la fiabilité des informations financières,
- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- la sauvegarde des actifs du Groupe.

Dans le cadre de la réalisation de ces objectifs, le système de contrôle interne vise à prévenir et maîtriser les risques résultant des activités du Groupe, essentiellement dans les secteurs de la sécurité des personnes et de l'environnement, et les risques d'erreurs ou de fraudes, dans les secteurs liés à la sauvegarde des actifs et dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que l'ensemble de ces risques seront totalement éliminés.

L'analyse des risques fait partie intégrante du processus de contrôle interne du Groupe.

5.3.2. L'analyse et la maîtrise des risques

L'organisation de la gestion des risques repose sur l'existence d'un Comité des risques Groupe, présidé par le Président du Directoire, et d'un Comité des risques pour chaque métier, auquel participent les principaux dirigeants opérationnels.

En outre, des dispositifs de gestion de crise sont mobilisables en cas de besoin aux différents niveaux de l'organisation.

Le Groupe a récemment décidé d'engager une démarche de renforcement de l'analyse et de la gestion des risques susceptibles d'impacter ses activités et sa situation patrimoniale. Cette démarche a donné lieu en 2007/2008

à la mise au point d'un référentiel d'identification des risques et d'évaluation de leur niveau de maîtrise. Ce référentiel s'appuie sur une cartographie des risques en fonction des impacts potentiels sur la situation du Groupe et du niveau de maîtrise que les activités de contrôle ou les plans d'actions permettent d'assurer.

Les risques sont rattachés à des processus, en distinguant les processus opérationnels, ayant pour objet principalement la réalisation des ventes et l'exploitation des installations au service de la clientèle, et les processus support aux opérations, qui comprennent notamment la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information, la protection du patrimoine, la gestion comptable et financière et le dispositif de pilotage.

Ce référentiel vise à permettre aux responsables des entités opérationnelles comme aux responsables des activités support mutualisées d'analyser et de mieux maîtriser les risques placés sous leur contrôle, et à la Direction générale de disposer d'une vision d'ensemble et de piloter le dispositif.

Sur la base des tests effectués en 2007/2008, le dispositif sera déployé sur le Groupe sur les exercices 2008/2009 et 2009/2010.

Un rapport sur la gestion des risques est présenté annuellement au Comité d'Audit du Conseil de surveillance.

5.3.3. Organisation du Groupe et pilotage du contrôle interne

Les activités du Groupe sont localisées dans les Alpes pour le métier Domaines skiables et dans six pays d'Europe, avec une forte concentration en Région Parisienne, en Belgique et aux Pays-Bas, pour le métier Parcs de loisirs.

La Direction du Groupe est organisée en une direction « corporate », basée à Boulogne-Billancourt en France, et deux directions opérationnelles, correspondant aux deux métiers. La direction opérationnelle Parcs de loisirs est également basée à Boulogne-Billancourt, la direction opérationnelle Domaines skiables est basée à Chambéry, dans les Alpes françaises.

Le Directoire définit et oriente la stratégie du Groupe sous le contrôle du Conseil de surveillance, notamment via le Comité de la Stratégie. Ce dernier examine le budget annuel du Groupe, les plans à moyen terme et les budgets d'investissements, formule un avis sur les orientations stratégiques et les options d'allocation des ressources financières envisagées par le Directoire, et contrôle les engagements d'un montant supérieur

à 15 M€ ou ceux relatifs à une nouvelle activité ou à un pays nouveau quel que soit le montant.

Chaque direction opérationnelle pilote et contrôle les activités des « business units », sociétés d'exploitation pour les Domaines skiables (éventuellement regroupées) ou pôles dans les Parcs de loisirs. Chacune d'elles est organisée, en fonction du contexte du métier, pour gérer et développer des activités communes : achats, marketing et ventes, sécurité, marchandises, restauration.

La direction « corporate » gère les dispositifs de pilotage et de contrôle de l'information comptable et financière, de la politique de ressources humaines, de la gestion et du contrôle des risques. En outre, elle gère des dispositifs communs tels que les systèmes d'information, le financement, la trésorerie, les assurances et la couverture des risques financiers. Elle assure les relations avec les actionnaires, et gère les activités liées à la croissance externe.

Les services ou fonctions qui ont pour principale mission de contribuer au contrôle interne sont l'Audit interne, le Contrôle de gestion, le Secrétariat Général, les responsables qualité, sécurité et environnement des directions opérationnelles et des « business units ».

- L'Audit interne effectue des missions qui ont pour objet de s'assurer du respect des procédures internes, de vérifier leur efficacité ou d'identifier les insuffisances, et de détecter d'éventuelles fraudes. Les missions d'Audit sont menées dans le respect de la Charte de l'Audit Interne du Groupe Compagnie des Alpes, qui décrit les finalités et objectifs de l'Audit Interne, les modalités de conduite de missions et les obligations respectives des auditeurs et des audités. Chaque année, le plan d'Audit est approuvé par le Directoire et un rapport d'activité est présenté au Comité d'Audit du Conseil de surveillance.
- Le Contrôle de gestion est responsable du processus budgétaire annuel et du processus d'élaboration du plan à moyen terme. Les objectifs budgétaires sont fixés annuellement par société et/par direction. Le contrôle de gestion assure la compilation, la diffusion, et le suivi hebdomadaire (pour l'activité et le chiffre d'affaires) et mensuel (pour le résultat et les investissements). Il révise les données prévisionnelles à périodes régulières. Il procède aux analyses nécessaires pour identifier les ajustements d'autorisations d'engagements.
- Le Secrétariat Général est responsable du contrôle des contrats et conventions ayant une portée significative, des procédures contentieuses et de la conformité des demandes d'engagements de projets ou d'investissements non budgétés aux procédures d'engagement.

- Des responsables qualité, sécurité, environnement ont été mis en place dans chacune des filiales Domaines skiables (toutes certifiées ISO 9001 (Qualité) / OHSAS 18001 (Sécurité) / ISO 14001 (Environnement)), et au niveau de la direction opérationnelle concernée. Ces responsables veillent au respect des procédures définies, ainsi qu'au bon déroulement du processus d'obtention et de renouvellement de la certification. Un responsable qualité, sécurité, environnement a été mis en place également au sein de la direction opérationnelle Parcs de loisirs qui anime le réseau des experts chargés de la définition et de l'application des procédures correspondantes.

5.3.4. Les moyens du contrôle interne

Les principaux moyens du contrôle interne sont constitués des chartes et des procédures.

- La Charte de Gouvernement d'Entreprise définit les domaines pour lesquels les décisions du Directoire sont subordonnées à une autorisation préalable du Conseil de surveillance et les conditions de délivrance de ces autorisations. Comme il est indiqué à la section I ci-dessus, la Charte est disponible sur le site internet de la Société www.compagniedesalpes.com.
- La Charte de déontologie rappelle les valeurs et principes d'action du Groupe Compagnie des Alpes, qui concerne l'ensemble des collaborateurs. Elle fournit un guide de comportement professionnel, rappelle les principes de déontologie boursière qui s'imposent à chacun, explicite les risques de conflits d'intérêts et définit les comportements adaptés. Elle est annexée au contrat de travail des cadres dirigeants. Des consultations ont été engagées pour généraliser à l'ensemble des collaborateurs du Groupe son caractère d'opposabilité.
- Une Charte d'utilisation des ressources du Système d'Information définit par ailleurs les droits et obligations des utilisateurs et du Groupe.
- Des procédures existent pour chacun des principaux processus et aux différents niveaux. Comme indiqué ci-dessus, certaines de ces procédures ont donné lieu à des certifications. Dans le domaine des opérations, ces procédures visent à garantir au moins le respect des normes réglementaires relatives à la sécurité des installations ouvertes au public, qui constituent le cœur de l'activité tant pour les Domaines skiables que pour les Parcs de loisirs (réglementations relatives à la construction et à l'exploitation des transports publics par câbles, aux manèges et installations des parcs

d'attractions, normes relatives aux Établissements Recevant du Public, etc.), le respect des règles relatives à l'emploi des personnels et à leur sécurité, ainsi que celles relatives à la protection de l'environnement et des espèces protégées. Dans les autres domaines, ces procédures visent notamment à assurer la conformité des actes de gestion aux lois et règlements et à garantir la protection des intérêts patrimoniaux du Groupe. Des plans d'action sont engagés pour en améliorer la portée en fonction des observations formulées par l'audit interne ou des évaluations issues de la cartographie des risques.

5.3.5. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Gouvernance du processus comptable et financier

Le Groupe établit ses états financiers consolidés selon le référentiel IFRS.

Le Directoire est responsable de la publication d'une information comptable et financière fiable et pertinente, permettant aux investisseurs de se faire une opinion précise sur la situation financière du Groupe.

L'information comptable et financière fait l'objet d'un processus de validation impliquant le Directoire, les Commissaires aux comptes et le Conseil de surveillance, via son Comité d'Audit.

Ce dernier examine les comptes semestriels et annuels préparés par le Directoire ainsi que le rapport de gestion sur les comptes consolidés, en présence des Commissaires aux comptes, qui présentent leur propre rapport sur le déroulement du processus d'arrêté des comptes, sur les principales options comptables, sur les événements ayant eu une incidence significative sur la situation financière et sur les remarques qu'ils ont à formuler.

L'examen des comptes par le Comité d'Audit, préalablement à leur présentation au Conseil de surveillance, porte sur l'intégralité du Document de référence, incluant l'ensemble des Annexes aux comptes consolidés et aux comptes sociaux de la Société.

Il intervient lorsque les Commissaires aux comptes ont suffisamment avancé leurs travaux pour être en mesure de se prononcer.

Le Directoire présente les comptes au Conseil de surveillance de façon détaillée lors de chaque arrêté de comptes publié.

Organisation comptable et financière

La Direction Financière du Groupe est responsable des processus suivants :

- formalisation des méthodes et procédures réunies autour du référentiel des principes comptables du Groupe, actualisé dans le cadre des évolutions des normes IFRS. Ce référentiel précise notamment les principes spécifiques au traitement des immobilisations utilisées par le Groupe en fonction de leurs caractéristiques techniques et réglementaires,
- processus budgétaire et du plan moyen terme du Groupe, comprenant la communication d'objectifs, la préparation, l'examen et la validation des budgets annuels et des plans à cinq ans de l'ensemble des sociétés consolidées par intégration globale,
- processus de reporting, permettant de réaliser un suivi de l'activité et de la trésorerie sur base hebdomadaire, des charges opérationnelles, financières et des investissements sur base mensuelle. Ces informations sont comparées au budget et aux résultats de l'exercice précédent,
- processus de préparation des états financiers consolidés et de l'information financière réglementée, et de la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Directoire et au Conseil de surveillance et à la communication financière.

Les calendriers de production des données comptables sont publiés annuellement. Les directions des sociétés entrant dans le périmètre des comptes consolidés sont responsables de l'établissement des comptes sociaux et de la préparation des liasses de consolidation. Elles mettent en place un contrôle de premier niveau. Les liasses de consolidation sont revues par les Commissaires aux comptes.

La Direction de la consolidation, au sein de la Direction Financière, assiste les directeurs financiers des sociétés pour l'application des principes comptables et assure les contrôles de cohérence.

Le processus de retraitement des comptes sociaux est assuré sous la responsabilité de la Direction de la consolidation. Les Commissaires aux comptes examinent à chaque clôture les retraitements pratiqués. Les outils de consolidation permettent d'identifier ces retraitements.

Systemes d'information comptables et financiers

Les systemes d'information comptables et financiers du Groupe sont des standards du marche et satisfont aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financiere. Les systemes communs à plusieurs entités sont maintenus par la Direction des Systemes d'Information du Groupe, qui veille également au bon fonctionnement des interfaces permettant de les alimenter.

Ils sont adaptés et améliorés pour évoluer avec les besoins du Groupe. Des ressources de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont en place à cet effet et disposent de budgets pour remplir cette mission.

Le respect des obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques est assuré sous la responsabilité des directions des entités concernées et fait l'objet de contrôles.

Les risques affectant l'information comptable et financiere

La Direction Financiere a mis en place un dispositif de communication avec les directions financieres des filiales qui lui permet d'identifier les risques portant sur la qualité de l'information comptable et financiere et/ou sur le respect des calendriers. Elle met en place les plans d'action visant à les maîtriser.

Les procédures et les bonnes pratiques diffusées parmi les acteurs de la fonction Finance permettent de réduire les risques d'erreurs ou de fraudes. Des missions d'Audit interne peuvent être déclenchées, éventuellement en urgence, en cas de risque imminent ou avéré.

L'automatisation progressive des opérations de rapprochement constitue un élément clé du dispositif de contrôle interne.

Lors de la préparation des états financiers, les instructions données et les contrôles réalisés visent à garantir un processus standard et homogène de formalisation des liasses et des analyses complémentaires ; les informations sont préparées sous la responsabilité des filiales, qui s'engagent de manière formalisée sur l'image fidèle qu'elles doivent donner.

Activité de contrôle

Les filiales ont mis en place des procédures d'inventaire et de conservation qui visent à préserver les actifs. Les moyens de paiement et les autorisations de les mettre en œuvre sont pilotés par la Direction Financiere.

Des procédures ont été mises en place pour assurer le contrôle de points sensibles, notamment les caisses, les émissions de billets et de forfaits, les marges sur achats pour les ventes de produits en boutiques ou la restauration.

En matière d'arrêté des comptes, toutes les sociétés contrôlées appliquent les mêmes procédures.

La communication financiere

La communication financiere est placée sous la responsabilité du Directoire qui contrôle les informations avant leur diffusion. Il s'appuie pour ce faire sur la Direction de la Communication. Ce processus concerne toutes les entités du Groupe.

L'information réglementée donne lieu à l'établissement d'un calendrier prévisionnel communiqué au marché.

La communication relative aux comptes semestriels et annuels est par ailleurs revue par le Conseil de surveillance avant la diffusion au marché.

Le processus d'établissement du document de référence est placé sous la coordination du Secrétaire Général.

6. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la Société Compagnie des Alpes, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et l'établissement des autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce

Exercice clos le 30 septembre 2008

Aux actionnaires Compagnie des Alpes
89, rue Escudier - 92772 Boulogne-Billancourt Cedex

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la Société Compagnie des Alpes et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Il appartient au Président, dans un rapport soumis à l'approbation du Conseil de surveillance, de rendre compte notamment de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous attestons que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 22 janvier 2009

Les Commissaires aux comptes

Bruno TESNIERE
PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Denis GRISON
Mazars
61, rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie

Chapitre VI

Renseignements de caractère général

| | |
|---|-----|
| 1. Renseignements concernant la Compagnie des Alpes | 145 |
| 2. Conventions entre actionnaires | 146 |
| 3. Évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années | 147 |
| 3.1. Évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années | 147 |
| 3.2. Évolution de la répartition du capital et des droits de vote | 148 |
| 3.3. Part du capital de la Société faisant l'objet de nantissement ou d'autres restrictions | 149 |
| 3.4. Développement de l'actionnariat personnes physiques | 149 |
| 3.5. Actionnariat des salariés | 149 |
| 3.6. Rachat d'actions | 149 |
| 3.7. Autorisations d'augmenter le capital social | 150 |
| 4. Opérations avec les parties liées | 151 |
| 5. Marché des titres de la Compagnie des Alpes | 152 |
| 6. Dividendes | 152 |
| 7. Politique d'information | 153 |
| 7.1. Documents d'information | 153 |
| 7.2. Communiqués de presse | 153 |
| 8. Responsables du Document de référence et du Rapport Financier Annuel | 155 |
| 9. Responsables du contrôle des comptes | 155 |
| 10. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux | 156 |
| 11. Tableau de concordance du Document de référence | 157 |
| 12. Tableau de concordance du Rapport Financier Annuel | 161 |

1. Renseignements concernant la Compagnie des Alpes

Dénomination sociale

Compagnie des Alpes.

Siège social

Boulogne-Billancourt (Hauts de Seine), 89 rue Escudier.

Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance, constituée le 26 janvier 1989.

Durée

fixée à 99 ans à compter de la date d'immatriculation, elle expirera le 12 février 2088.

Objet social (article 2 des statuts)

La Compagnie des Alpes a pour objet, en France comme à l'étranger :

- l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de toute valeur mobilière et de toute participation dans toutes les entreprises françaises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, et notamment celles ayant des activités dans le tourisme de montagne ; la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations se rattachant à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement tant en France qu'à l'étranger, comme l'octroi de financements sous quelque forme que ce soit aux dites entreprises,
- et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social, similaire ou connexe.

R.C.S.

la Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 349 577 908.

A.P.E.

741 J (Administration d'entreprises)

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques : les statuts, comptes et rapports des contrôleurs légaux, procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social de la Société.

Exercice social

du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Droits attachés aux actions

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation. Lors de la tenue des Assemblées, chaque action donne droit à une voix.

Aucun actionnaire ne bénéficie donc de droit de vote double. Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement se prescrivent par 5 ans au profit de l'Etat.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur les bénéfices de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social.

Après affectation à la réserve légale, l'Assemblée générale, sur proposition du Directoire, peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves, facultatives, ordinaires ou extraordinaires.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Après approbation des comptes et constatation des sommes distribuables, l'Assemblée générale détermine la part attribuée aux associés actionnaires sous forme de dividende. L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Directoire.

L'Assemblée pourra notamment accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou acompte sur dividende mis en distribution une option entre le paiement en numéraire ou en action.

Assemblées générales (articles 18 à 27 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Chaque action donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées générales et aux votes.

Franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale venant à posséder, seule ou de concert, une fraction de 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou un multiple

de ce pourcentage, doit en informer la Société, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social. Elle doit fournir la même information, dans le même délai, à l'Autorité des Marchés Financiers.

L'obligation d'information prévue ci-dessus s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

A défaut d'avoir été déclarés dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5 % du capital en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent sans préjudice des déclarations de franchissements de seuils prévues par la loi.

2. Conventions entre actionnaires

Un pacte d'actionnaires relatif à la Compagnie des Alpes ("CDA") a été conclu le 13 mai 2004 entre Caisse des dépôts-Développement (C3D), d'une part et la Compagnie Européenne de Loisirs, IPE Ross Management Limited et IPE Expansion Fund (le « Groupe IPE »), d'autre part.

Conclu pour une durée de cinq ans prenant fin le 12 mai 2009, ce pacte est éventuellement renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

A la suite de la décision de la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) de procéder à la dissolution sans liquidation de sa filiale C3D, une transmission universelle de patrimoine de cette dernière est intervenue au profit de CDC avec effet au 3 janvier 2006. En conséquence, à cette même date, la CDC a adhéré au pacte d'actionnaires ci-dessus mentionné. Toute référence à C3D dans les points mentionnés ci-après doit être lue comme faisant référence à CDC à compter du 3 janvier 2006.

Le pacte contient en substance les éléments résumés ci-après. Un résumé plus détaillé a été publié par l'AMF (avis et décision n° 204C0690 du 2 juin 2004).

Agrément

Si une partie vient à envisager de procéder à un transfert de tout ou partie de ses titres CDA à un fonds de private equity non géré par le Groupe IPE ou à un industriel concurrent de la CDA, elle devra en notifier l'autre partie.

Cette dernière disposera alors d'un délai de 10 jours ouvrés pour notifier à la partie cédante son éventuelle opposition au projet de transfert. En cas d'opposition motivée, la partie cédante disposera d'une option entre renoncer au transfert ou imposer, aux mêmes conditions, l'acquisition de ses titres par la partie s'étant opposée à la cession.

Droit de priorité

Dans le cas où une partie envisagerait de céder un bloc de titres CDA au sens de l'article 4403/2 A des Règles harmonisées de marché d'Euronext au profit d'un tiers autre qu'un Concurrent, elle en notifiera l'autre partie. Après avoir discuté d'une cession par la partie cédante de son bloc de titres à l'autre partie et à défaut d'accord, cette dernière bénéficiera alors d'un droit de priorité dont les modalités d'exercice et le délai varieront selon la taille du bloc de titres.

Seuil de 50 %

Dans l'hypothèse où l'exercice de son droit d'agrément ou de son droit de priorité par C3D aurait pour conséquence de la conduire à franchir le seuil de 50 % du capital de CDA, C3D disposera d'un délai additionnel de 30 jours civils pour trouver un tiers qui se substituera totalement ou partiellement à elle. À défaut, Groupe IPE retrouvera sa liberté de procéder au projet de transfert.

Cas où un refus d'agrément ou l'utilisation du droit de priorité expose une partie à devoir initier une offre publique sur la CDA

Dans l'hypothèse où l'exercice de son droit d'agrément ou de son droit de priorité par l'une des parties aurait pour conséquence de faire franchir à cette partie A un seuil rendant obligatoire le dépôt d'une offre publique d'acquisition des titres CDA, cette partie disposera d'un délai additionnel de 30 jours civils pour trouver, si elle le souhaite, un tiers qui se substituera, à hauteur du nombre de titres CDA excédant le seuil, à elle.

Transferts en période d'offre publique

Par dérogation aux règles énoncées aux paragraphes « Agrément » et « Droit de priorité » du présent résumé, si l'une des parties envisage d'apporter ses titres CDA à une offre publique d'acquisition préalablement déposée par un tiers quelconque, portant sur les titres de capital de CDA, elle devra le notifier à l'autre partie, qui disposera alors d'un délai de 10 jours ouvrés pour la notifier de son intention de déposer à son tour un projet d'offre publique. Dans ce cas, la première partie devra apporter ses titres à l'offre de l'autre partie pour autant qu'elle soit et demeure la mieux-disante. A défaut, la première partie sera libre d'apporter ses titres CDA à l'offre du tiers.

Transferts libres

Les transferts de titres CDA sont libres sous certaines conditions lorsqu'ils sont réalisés s'agissant de C3D, au profit d'une personne morale appartenant au Groupe C3D et, s'agissant de Groupe IPE, au profit de tout fonds d'investissement géré par IPE Ross Management ou de toute société capitalisée par un tel fonds d'investissement géré par IPE Ross Management (mais à l'exception de tout fonds géré par IPE Ross Management mais dont plus de 50 % des fonds proviennent d'un groupe actif dans le secteur des Domaines skiables ou des Parcs de loisirs).

Réalisation des participations

Si la condition minimum de détention du Groupe IPE (détention par Groupe IPE d'au moins 10 % du capital ou des droits de vote de CDA ou d'une participation inférieure dans certaines hypothèses) et la condition minimale de détention globale (détention d'au moins un tiers du capital et des droits de vote de CDA par le Groupe C3D et le Groupe IPE), venaient à être réunies et maintenues au 15 juin 2008, les parties s'informeront mutuellement, avant le 30 juin 2008, de leurs objectifs individuels respectifs relativement à leur participation dans la CDA pour l'année 2009.

Si les intentions des parties convergent pour céder leur participation respective, une banque d'affaires sera

mandatée par les parties à cet effet sur la base de conditions minimales et inversement, si les intentions des parties ne convergent pas et si l'une des parties notifie à l'autre partie son souhait de céder l'intégralité de sa participation dans la CDA, une banque d'affaires sera mandatée aux fins de trouver une solution de cession de ladite participation.

Des modalités sont prévues dans l'hypothèse où seule une des parties souhaiterait céder ses titres ou recourir à la solution de vente proposée par la banque d'affaires.

Absence de concert

Les parties n'entendent en aucune manière agir, aux termes du pacte ou à raison de l'exécution de celui-ci, de concert entre elles vis-à-vis de CDA.

3. Évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

Au 30 septembre 2008, le capital de la Compagnie des Alpes s'élevait à 130 161 382,22 €. Il était composé de 17 075 869 actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

3.1. Évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

| Année | Nature de l'opération | Montant des variations de capital | | Montant successifs du capital | Nombre d'actions à l'issue de l'opération |
|---------------------------------|--|-----------------------------------|---------------|-------------------------------|---|
| | | Nominal | Prime | | |
| D'octobre 2003 à septembre 2004 | Levées d'options de souscription d'actions | 1 333 653,70 | 1 709 563,00 | 95 189 916,25 | 6 243 975 |
| D'octobre 2004 à septembre 2005 | Levées d'options de souscription d'actions | 1 095 510,48 | 1 781 857,00 | 96 285 326,73 | 6 315 835 |
| Août 2006 | Augmentation de capital en numéraire | 19 374 650,64 | 56 242 709,36 | 115 659 977,37 | 7 586 715 |
| D'octobre 2005 à octobre 2006 | Levées d'options de souscription d'actions | 792 911,17 | 1 290 233,63 | 116 452 888,54 | 7 638 726 |
| D'octobre 2006 au 25 mai 2007 | Levées d'options de souscription d'actions | 803 232,08 | 2 024 789,73 | 117 256 120,62 | 7 691 414 |
| 25 mai 2007 | Division par deux du nominal des actions | - | - | 117 256 120,62 | 15 382 828 |
| Du 25 mai 2007 au 30/09/07 | Levées d'options de souscription d'actions | 225 040,05 | 497 311,62 | 117 481 160,67 | 15 412 351 |
| 01/10/07 | Augmentation de capital en numéraire | 10 126 337,47 | 35 041 778,53 | 127 607 498,14 | 16 740 825 |

VI. Renseignements de caractère général
Évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

| Année | Nature de l'opération | Montant des variations de capital | | Montant successifs du capital | Nombre d'actions à l'issue de l'opération |
|-----------------------------|--|-----------------------------------|--------------|-------------------------------|---|
| | | Nominal | Prime | | |
| 28/02/2008 | Augmentation de capital en numéraire | 1 649 493,36 | 5 708 006,64 | 129 256 991,50 | 16 957 222 |
| 25/03/2008 | Acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement | 98 635,58 | - | 129 355 627,08 | 16 970 162 |
| Du 01/10/07 au 30/09/2008 | Levées d'options de souscription d'actions | 805 755,14 | 1 584 287,78 | 130 161 382,22 | 17 075 869 |
| Du 01/10/2008 au 30/11/2008 | Levées d'options de souscription d'actions | - | - | 130 161 382,22 | 17 075 869 |

Au 1^{er} octobre 2007, 1 328 474 actions CDA ont été émises consécutivement à la réalisation de l'augmentation de capital réservée à Sofival.

Le 28 février 2008, le Directoire, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 28 février 2007 dans sa onzième résolution, a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 1 649 493,36 € par émission de 216 397 actions nouvelles, en rémunération de l'apport d'actions de la Société SELALP par le Crédit Agricole des Savoie Développement et la Banque Populaire des Alpes.

Par ailleurs, en date du 25 mars 2008, le Président du Directoire agissant sur délégation du Directoire a constaté l'attribution définitive d'actions attribuées gratuitement sous condition de transfert au titre du Plan Combiné n°1 du 24 février 2006. Le capital social a ainsi été augmenté de 98 635,58 par émission au nominal de 12 940 actions nouvelles libérées par incorporation spéciale de réserves.

Par ailleurs, un nombre total de 105 707 options de souscription d'actions ont été exercées pendant l'exercice. La constatation de ces levées d'options a donné lieu à deux augmentations de capital, la première d'un montant de 102 690,77 € constatée le 7 avril 2008, et la seconde d'un montant de 703 064,37 € constatée le 30 septembre 2008.

Aucune levée d'options n'est intervenue postérieurement au 30 septembre 2008 et jusqu'au 30 novembre 2008.

Les opérations décrites ci-dessus ont donné lieu à des modifications corrélatives des articles 6 et 7 des statuts, relatifs aux apports et au capital social.

3.2. Évolution de la répartition du capital et des droits de vote

(sources : Études TPI et actionnaires nominatifs)

| | 30/09/2006 | % | 01/10/2007 | % | 30/09/2008 | % |
|---------------------------------------|------------------|--------------|-------------------|--------------|-------------------|--------------|
| Total Groupe Caisse des dépôts | 3 182 145 | 41,7 | 6 664 290 | 43,2 | 6 668 932 | 39,1 |
| Compagnie Européenne de Loisirs | 1 043 931 | 13,7 | 2 087 862 | 13,5 | 2 087 862 | 12,2 |
| Sofival | 60 002 | 0,8 | 120 004 | 0,8 | 1 451 353 | 8,5 |
| Crédit Agricole des Savoie | 548 754 | 7,2 | 1 097 508 | 7,1 | 1 230 523 | 7,2 |
| Banque Populaire des Alpes | 269 426 | 3,5 | 634 252 | 4,1 | 717 634 | 4,2 |
| Groupe des Caisses d'Épargne | 446 043 | 5,8 | 892 086 | 5,8 | 892 086 | 5,2 |
| Autres sociétés | 82 025 | 1,1 | 57 385 | 0,4 | 44 582 | 0,3 |
| OPCVM | 482 381 | 6,3 | 916 929 | 5,9 | 828 236 | 4,9 |
| dont FCP CDA Actionariat | 198 036 | 2,6 | 402 175 | 2,6 | 396 046 | 2,3 |
| Autres OPCVM | 284 345 | 3,7 | 514 754 | 3,3 | 432 190 | 2,5 |
| Intermédiaires financiers hors France | 921 834 | 12,1 | 1 903 842 | 12,4 | 2 043 940 | 12,0 |
| dont M & G | 547 482 | 7,2 | 1 346 000 | 8,7 | 1 559 817 | 9,1 |
| Public et Divers | 602 185 | 7,9 | 1 038 193 | 6,7 | 1 110 721 | 6,5 |
| Total | 7 638 726 | 100,0 | 15 412 351 | 100,0 | 17 075 869 | 100,0 |

Au cours de l'exercice, la Société Sofival a déclaré à l'AMF sous référence n°207C2267 avoir franchi en hausse le 1^{er} octobre 2007 les seuils légaux de 5 % du capital et des droits de vote de la Société, ces franchissements de seuils résultant de la participation de Sofival à l'augmentation de capital de CDA qui lui a été réservée par l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre.

En conséquence de cette même opération, la CDC et la Compagnie Européenne de Loisirs (CEL) ont respectivement déclaré à la Société ainsi qu'à l'AMF, conformément à l'article 9.5 des statuts, le franchissement à la baisse des seuils statutaires de 42,5 % et de 40 % (CDC) et celui de 12,5 % (CEL).

Enfin, sous référence n°207C2450, la CDC a déclaré à l'AMF détenir directement 6 664 290 actions CDA représentant 39,81 % du capital et droits de vote de la Société. Cette détention résulte de la dissolution sans liquidation de la Société C3D Investment et de la transmission universelle de son patrimoine, comprenant des actions de la Société, au profit de la CDC intervenue le 1^{er} novembre 2007.

3.3. Part du capital de la Société faisant l'objet de nantissement ou d'autres restrictions

A la connaissance de la Société, 81 855 actions, soit 0,48 % du capital, sont nanties ou font l'objet d'autres restrictions à la date du 30 septembre 2008.

3.4. Développement de l'actionnariat personnes physiques

Créé en septembre 2005, le Club des actionnaires a pour objet de favoriser la connaissance du Groupe par les actionnaires de la Compagnie des Alpes. L'adhésion au Club est gratuite et ouverte à tout actionnaire détenant au moins une action au nominatif. Elle permet aux membres de bénéficier de services (lettre de la CDA, invitations à des rencontres et des salons) et, sous réserve de la détention d'un minimum de 200 actions⁽³⁾ le 30 septembre de chaque année, de bénéficier d'offres commerciales sur des forfaits de remontées mécaniques ou d'entrées dans certains Parcs du Groupe.

La documentation détaillant le dispositif est téléchargeable sur le site internet ou disponible sur simple demande au siège de la Société.

(3) Chiffre doublé au 25 mai 2007 en conséquence de la division par deux du nominal

3.5. Actionnariat des salariés

Depuis 1995, la Compagnie des Alpes a mis en place un Plan d'Épargne Groupe avec notamment pour objectif d'associer tous les salariés du Groupe CDA à la progression des résultats au travers de l'augmentation du cours de l'action CDA. Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe, les salariés peuvent en effet investir dans un Fonds Commun de Placement « CDA Actionnariat » dont la vocation est de détenir exclusivement des titres CDA.

Au 30 septembre 2008, le Fonds Commun de Placement « CDA Actionnariat » détenait 2,3 % du capital de la CDA.

3.6. Rachat d'actions

Du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008, deux programmes de rachat d'actions se sont succédés :

le programme déjà en vigueur au cours de l'exercice précédent, mis en œuvre par le Directoire le 2 mars 2007 sur la base de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 février 2007, ce programme d'une durée de 18 mois étant venu à échéance le 1^{er} septembre 2008 ;

un nouveau programme de rachat d'actions, mis en œuvre par le Directoire en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée générale ordinaire du 21 février 2008 de faire acheter par la Société ses propres actions.

Ce nouveau programme a fait l'objet d'un descriptif précisant les objectifs et modalités dudit programme, conformément aux articles 241-1 à 241-8 du Règlement général de l'AMF et du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Ce descriptif présente également le bilan de l'utilisation du programme précédent.

Le programme en cours est entré en vigueur le 2 septembre 2008, jour de la diffusion du descriptif, pour une durée de 18 mois et viendra donc à échéance le 1^{er} mars 2010.

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers est en vigueur depuis le 7 juillet 2005 avec SG Securities, dans le cadre d'un encours de trésorerie de 1 M€ consacré principalement à l'animation de marché du titre CDA. Ce contrat a fait l'objet au cours des deux programmes susvisés de trois avenants à l'effet d'y affecter au total 500 000 € de fonds complémentaires, ainsi que 110 actions précédemment affectées à un autre objectif que celui de l'animation du titre.

Le bilan de l'utilisation du programme en cours, au 30 septembre 2008, est le suivant :

| | |
|---|------------------|
| Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte | non significatif |
| Nombre d'actions annulées au cours des derniers 24 mois | 0 |
| Nombre de titres détenus en portefeuille au 30 septembre 2008 | 37 398 |
| Valeur comptable du portefeuille au 30 septembre 2008 (en milliers d'euros) | 1 212 |
| Valeur du marché du portefeuille au 30 septembre 2008 (en milliers d'euros) | 1 028 |

Flux bruts cumulés au 30 septembre 2008

| | Achats | Ventes | Transferts |
|--|--------|--------|------------|
| Nombre de titres | 77 553 | 46 783 | 6 628 |
| Cours moyen de la transaction (en euros) | 33,65 | 34,69 | 35,63 |
| Prix d'exercice moyen (en euros) | 34,36 | 35,40 | néant |
| Montants (en milliers d'euros) | 2 664 | 1 656 | 236 |

Au 30 novembre 2008, la Société détenait 47 141 actions propres pour une valeur comptable de 1 439 K€, acquises au titre de l'objectif d'animation du titre.

Au 30 novembre 2008, les flux bruts cumulés représentaient un montant d'achats de 2 952 K€, de ventes de 1 701 K€ et de transferts de 236 K€.

Tous les achats et ventes de titres mentionnés dans la table de flux bruts cumulés ci-dessus ont été réalisés dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec SG Securities, étant rappelé que 110 actions propres restant d'un lot acquis en vue d'un échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ont été réaffectés audit contrat en cours de programme.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés.

3.7. Autorisations d'augmenter le capital social

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 février 2007 a approuvé les autorisations suivantes, dans la limite globale d'un montant nominal maximum de 30 M€ (primes non comprises) pour les augmentations de capital et de 200 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital :

- délégation de compétence donnée au Directoire pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2009, d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société ainsi que toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, dans la limite de 30 M€ (primes non comprises) pour les augmentations de capital et de 200 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital,
- délégation de compétence donnée au Directoire, pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2009, d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société ainsi que toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, dans la limite de 30 M€ (primes non comprises) pour

les augmentations de capital et de 200 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital,

- délégation de compétence donnée au Directoire, pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2009, d'émettre des actions, dans la limite de 10 % du capital social, à quelque moment que se soit, sans droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital,
- délégation de compétence donnée au Directoire, pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2009, de décider l'augmentation de capital social, dans la limite de 30 M€, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

Ces délégations en matière d'augmentation de capital ont privé d'effet les délégations antérieures ayant le même objet pour la partie non utilisée et la période non écoulée de ces délégations.

Utilisation partielle de la troisième délégation (rémunération des apports en nature portant sur des titres de la Société SELALP)

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, la troisième des autorisations susvisées a été utilisée par le Directoire à l'effet d'augmenter le capital. Par décision du 28 février 2008, le Directoire a en effet décidé d'augmenter le capital d'une somme de 1 649 493,36 € par émission de 216 397 actions nouvelles. Cette augmentation de capital a eu pour objet de rémunérer l'apport d'actions de la Société SELALP par le Crédit Agricole des Savoie Développement et la Banque Populaire des Alpes.

Cette opération d'apport a porté sur un total de 54 500 actions de la Société SELALP, soit globalement de 4,88 % du capital de cette dernière, respectivement dans les proportions suivantes, et a permis au Groupe CDA de porter à 100 % sa participation dans SELALP, compte tenu de la participation déjà détenue par les sociétés CDA-DS et CIEL dans SELALP.

La valeur unitaire des actions SELALP et CDA a été fixée conventionnellement et définitivement par les parties à 135 € pour l'action SELALP, et à 34 € pour l'action CDA.

L'évaluation de l'action de la Société SELALP a été réalisée par la Société KPMG Corporate Finance à la demande du Groupe CDA en date du 1^{er} août 2007 sur la base des comptes clos au 30 septembre 2007 et des prévisionnels de 2008. Il ressort de ces travaux une valeur de l'action SELALP, comprenant une décote d'illiquidité de 20 % liée à la position de minoritaires des apporteurs, comprise entre 105 € et 156 €.

La valeur de 34 € pour l'action CDA a été retenue par référence à la valeur retenue lors de la dernière opération en capital réalisée par CDA le 1^{er} octobre 2007.

L'opération d'apport a été approuvée par le Directoire sur le fondement des rapports établis par Monsieur Olivier Marion, en qualité d'une part de Commissaire aux apports pour ce qui est de l'appréciation de la valeur de cet apport de titres, et, d'autre part, de Commissaire aux comptes en charge d'apprécier leur rémunération, ledit Commissaire ayant conclu respectivement à l'absence de surévaluation desdits apports, à la libération de l'augmentation de capital et de la prime d'apport (soit un montant de 5 708 006,64 €) et au caractère équitable de la rémunération proposée sous forme d'émission de 216 397 nouvelles actions CDA.

Au terme de cette opération, les participations du Groupe Crédit Agricole des Savoie et de la Banque Populaire des Alpes dans le capital de CDA ont été portées respectivement de 6,6 % à 7,2 %, et de 3,8 % à 4,2 %.

Venue à échéance des autorisations

Les autres autorisations en matière d'augmentation de capital, de même que la troisième autorisation pour sa seule partie non utilisée, restent donc valables et utilisables jusqu'au 27 avril 2009.

De nouvelles autorisations mettant fin aux précédentes seront sollicitées, à titre extraordinaire, à l'occasion de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

4. Opérations avec les parties liées

Dans le cadre de ses comptes consolidés, la Société a retenu comme parties liées, au sens de la norme IAS 24, d'une part l'actionnaire qui contrôle la Société soit la Caisse des dépôts et consignations, les filiales contrôlées exclusivement et les sociétés dans lesquelles la Compagnie des Alpes exerce une influence notable, d'autre part les principaux dirigeants soit les personnes membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, la Société et la Caisse des dépôts et consignations ont poursuivi leur action commune dans le plan de relance de l'Association Écomusée d'Alsace et de la Société Ecoparc S.A., structures assurant la gestion de l'ensemble des activités présentes sur le site de l'Écomusée d'Alsace, voisin immédiat du Parc à thème du Bioscope.

Par ailleurs, la convention de licence d'utilisation des dénominations sociales « Caisse des dépôts et consignations » et « Groupe Caisse des dépôts », autorisée au cours de l'exercice 2006, s'est poursuivie normalement.

Sociétés contrôlées

Les transactions entre la Société et ses filiales contrôlées sont éliminées en consolidation et ne sont donc pas détaillées dans le présent Document de référence.

Les produits d'exploitation de la S.A. CDA proviennent essentiellement des prestations de services réalisées pour ses filiales dans le cadre de conventions libres conclues à des conditions courantes.

Au 30 septembre 2008, l'encours de la Société et des sociétés contrôlées avec CDA-Financement (filiale de la Compagnie des Alpes) s'élève à 480 M€.

Entités associées

Les flux financiers entre la S.A. Compagnie des Alpes et les entités associées n'ont pas de caractère significatif.

Principaux dirigeants

Les rémunérations nettes des principaux dirigeants sont communiquées à la section 2 Chapitre V du présent Document de référence.

5. Marché des titres de la Compagnie des Alpes

La Compagnie des Alpes a été introduite en Bourse le 18 novembre 1994. L'action Compagnie des Alpes est cotée au compartiment B de l'Eurolist de NYSE Euronext. Elle fait partie des indices SBF 250, CACMid 100 et CAC Mid & Small 190.

| Date | Plus haut cours | Date du plus haut cours | Plus bas cours | Date du plus bas cours | Dernier cours | Cours moyen (ouverture) | Cours moyen (clôture) | Nombre de titres échangés | Capitaux en milliers d'euros |
|---------|-----------------|-------------------------|----------------|------------------------|---------------|-------------------------|-----------------------|---------------------------|------------------------------|
| 07/2007 | 37,12 | 16 juil. | 36,00 | 19 juil. | 36,98 | 36,86 | 36,80 | 39 529 | 1 446,28 |
| 08/2007 | 37,40 | 01 août | 35,30 | 16 août | 36,25 | 36,88 | 36,81 | 338 543 | 12 209,50 |
| 09/2007 | 36,55 | 28 sept. | 35,06 | 07 sept. | 36,00 | 36,01 | 36,02 | 32 196 | 1 160,38 |
| 10/2007 | 36,40 | 01 oct. | 34,20 | 22 oct. | 35,98 | 35,69 | 35,57 | 41 748 | 1 480,68 |
| 11/2007 | 36,00 | 01 nov. | 32,80 | 06 nov. | 34,63 | 34,79 | 34,78 | 38 127 | 1 311,22 |
| 12/2007 | 37,50 | 31 déc. | 33,00 | 05 déc. | 37,50 | 34,71 | 34,77 | 36 242 | 1 263,51 |
| 01/2008 | 37,50 | 02 jan. | 29,70 | 21 jan. | 30,89 | 34,07 | 33,67 | 125 878 | 4 023,80 |
| 02/2008 | 33,45 | 14 fév. | 30,75 | 01 fév. | 32,50 | 32,27 | 32,12 | 43 271 | 1 362,90 |
| 03/2008 | 32,70 | 13 mars | 29,50 | 31 mars | 29,50 | 31,66 | 31,66 | 25 525 | 791,33 |
| 04/2008 | 32,19 | 07 avril | 29,68 | 01 avril | 31,30 | 31,19 | 31,15 | 101 724 | 3 146,91 |
| 05/2008 | 31,47 | 09 mai | 29,70 | 30 mai | 30,00 | 31,03 | 30,89 | 66 866 | 2 052,83 |
| 06/2008 | 32,85 | 30 juin | 28,10 | 12 juin | 32,85 | 30,01 | 30,10 | 69 820 | 2 108,68 |
| 07/2008 | 32,75 | 01 juil. | 29,06 | 30 juil. | 30,08 | 30,49 | 30,34 | 21 773 | 653,24 |
| 08/2008 | 31,00 | 05 août | 29,45 | 04 août | 30,30 | 30,43 | 30,31 | 26 262 | 791,01 |
| 09/2008 | 30,55 | 08 sept. | 27,00 | 30 sept. | 27,50 | 29,46 | 29,34 | 28 949 | 831,69 |
| 10/2008 | 27,52 | 01 oct. | 24,00 | 29 oct. | 25,15 | 26,11 | 26,10 | 62 282 | 1 570,67 |
| 11/2008 | 25,90 | 03 nov. | 23,03 | 28 nov. | 23,30 | 24,46 | 24,26 | 9 207 | 223,30 |
| 12/2008 | 24,48 | 30 déc. | 22,00 | 16 déc. | 24,20 | 23,38 | 23,29 | 31 465 | 734,63 |

Au cours de l'exercice 2007/2008, le volume moyen de titres échangés s'est élevé à 2 445 titres par jour de cotation et le cours moyen (capitaux échangés / nombre de titres échangés) à 31,66 € par action.

A la clôture de l'exercice, le 30 septembre 2008, l'action Compagnie des Alpes cotait 27,50 € et la capitalisation boursière de la Compagnie des Alpes s'élevait à 469,6 M€.

Établissement assurant le service financier

La Compagnie des Alpes a mandaté la Société CACEIS pour assurer le service financier. Pour la gestion des titres inscrits au nominatif pur, il convient de s'adresser à :

CACEIS

14, rue Rouget de Lisle
 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

Prestataire de services d'investissement assurant l'animation du titre dans le cadre du programme de rachat d'actions

SG SÉCURITIÉS

17, cours Valmy
 92987 Paris La Défense Cedex

6. Dividendes

Le dividende est fixé chaque année par le Conseil de surveillance dans sa séance du mois de décembre (l'exercice social de la Compagnie des Alpes se termine le 30 septembre de chaque année). La politique de la Compagnie des Alpes est de distribuer un montant représentant environ 35 % du Résultat Net part du Groupe. En février 2008, au titre des résultats de l'exercice 2007, elle a distribué 46,6 % du Résultat net part du Groupe.

Les dividendes mis en distribution au cours des cinq derniers exercices ont été les suivants^(*) :

| Exercice | Date de versement | Dividende (en euros) |
|-----------|-------------------|----------------------|
| 2002/2003 | 15/03/2004 | 1,70 |
| 2003/2004 | 28/02/2005 | 1,70 |
| 2004/2005 | 24/02/2006 | 1,70 |
| 2005/2006 | 01/03/2007 | 1,90 |
| 2006/2007 | 28/02/2008 | 0,85 |

(*) en 2006/2007, division du nominal par deux.

7. Politique d'information

La communication financière de la Compagnie des Alpes s'attache à diffuser une information complète, sincère et transparente. Tous les partenaires du Groupe, actionnaires, salariés, collectivités, clients et banquiers peuvent trouver une réponse à leurs besoins et se forger leur propre opinion sur la qualité des fondamentaux de la Compagnie des Alpes.

La Compagnie des Alpes met ainsi à la disposition du public des publications variées, participe à des rencontres avec les actionnaires individuels et institutionnels, et répond à toutes les demandes des actionnaires avec une grande réactivité. La personnalisation des échanges se fait naturellement toujours dans le plus grand respect des règles d'équité d'accès à l'information.

Cette politique de communication est régulièrement reconnue par la communauté financière. En 2008, la Compagnie des Alpes a ainsi été distinguée à trois reprises :

- elle a obtenu la deuxième place, catégorie Valeurs Moyennes, au classement annuel des Fils d'or du meilleur service des relations actionnaires,
- le site internet www.compagniedesalpes.com a décroché la troisième place de sa catégorie au classement annuel Boursoscan 2008,
- le Document de référence 2007 et la brochure institutionnelle ont été sélectionnés parmi les dix rapports annuels appelés à concourir pour les Trophées du Meilleur Rapport Annuel 2008.

7.1. Documents d'information

La Compagnie des Alpes met à la disposition du public, en français et en anglais, les documents d'information requis par la réglementation, disponibles sur simple demande au siège ou accessibles et téléchargeables en intégralité depuis le site internet du Groupe :

- le présent Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
- une brochure de présentation du Groupe, résumée et illustrée,
- une lettre périodique, adressée à tous les actionnaires membres du club des actionnaires et à ceux qui en font la demande. Au cours de l'exercice 2007/2008, une lettre a été éditée (n°20 en mai 2008), le n°21 a été publié en novembre 2008,
- les avis financiers et communiqués de presse, diffusé par l'intermédiaire d'un prestataire agréé, les Echoswire, en application de la Directive Transparence de l'Union Européenne,
- les notes d'opérations financières enregistrées par l'AMF s'il y a lieu,
- les documents juridiques légaux (statuts),

- la Charte de gouvernement d'entreprise,
- le guide du club des actionnaires.

7.2. Communiqués de presse

Les informations suivantes ont été publiées depuis le 1^{er} octobre 2007 :

30 octobre 2007

Chiffre d'affaires de l'exercice 2006/2007 : 505,7 M€
+ 4,3 % à périmètre comparable ; + 11 % à périmètre réel

19 décembre 2007

Progression de + 7,3 % du résultat net part du Groupe à périmètre Comparable

21 décembre 2007

Fermeture du téléphérique Vanoise Express pour l'hiver 2007/2008

3 janvier 2008

Bilan semestriel du contrat de liquidité Compagnie des Alpes contracté avec la Société SG Securities (Paris)

21 janvier 2008

Nouvelle date de publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre

22 janvier 2008

Forte progression du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre
+ 22,7 % à périmètre réel ; + 7,5 % à périmètre comparable

31 janvier 2008

Mise en ligne du Document de référence 2007

1^{er} février 2008

AGM du jeudi 21 février 2008

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires

21 février 2008

Assemblée générale ordinaire du jeudi 21 février 2008
Augmentation des capitaux propres de 7,4 M€ en rémunération d'un accroissement de participation dans la filiale SELALP

31 mars 2008

Apport complémentaire au contrat de liquidité

23 avril 2008

Forte progression du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre
+ 27,3 % à périmètre réel ; + 12,3 % à périmètre comparable

28 mai 2008

Premier semestre 2007/2008

Résultat net part du Groupe : + 72,8 % à périmètre comparable
Performances remarquables de la branche domaines skiables

17 juin 2008

Apport complémentaire au contrat de liquidité

18 juin 2008

Déclaration des transactions sur actions propres

10 juillet 2008

Dominique MARCEL présidera le Directoire de la Compagnie des Alpes à compter du 1^{er} octobre 2008

29 juillet 2008

Progression du chiffre d'affaires des trois premiers trimestres + 19,7 % à périmètre réel ; + 7,7 % à périmètre comparable

1^{er} septembre 2008

Nouveau programme de rachat d'actions

3 octobre 2008

Mise au point de la Compagnie des Alpes

16 octobre 2008

Philippe SEGRETAIN nommé Président du Conseil de surveillance de la CDA

30 octobre 2008

Chiffre d'affaire de l'exercice 2007/2008 : 579,3 M€ + 14,6 % à périmètre réel ; + 6,4 % à périmètre comparable

13 novembre 2008

Nominations au Bioscope

17 décembre 2008

Résultats de l'exercice 2007/2008

19 décembre 2008

- Position de la CDA sur les recommandations AFEP-MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux,
- indemnité de rupture du contrat de travail de M. Jean-Pierre SONOIS,
- engagements réglementés pris à l'égard du Président du Directoire

7 janvier 2009

Bilan semestriel du contrat de liquidité

22 janvier 2009

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2008/2009

L'intégralité de ces communiqués sont consultables et téléchargeables depuis le site internet du Groupe :

www.compagniedesalpes.com

Le site Internet de la Compagnie des Alpes tient à jour l'ensemble des informations utiles à l'actionnaire. Bilingue, il permet de télécharger les documents officiels et tous les communiqués de presse via le lien URL suivant :

www.compagniedesalpes.com/fr/amf.asp

Contact actionnaires

Début 2008, et sur recommandation du comité consultatif, la Compagnie des Alpes a mis à la disposition des actionnaires un numéro vert : 0805 999 000

En appelant ce numéro, les actionnaires individuels peuvent obtenir les informations publiées sur les activités du Groupe ainsi que toutes les informations pratiques relevant de la gestion de leurs titres et de leurs avantages.

Comité consultatif des actionnaires

Un outil pour améliorer la qualité de la communication financière :

La Compagnie des Alpes est la première valeur moyenne à avoir mis en place un comité consultatif des actionnaires pour renforcer et améliorer la qualité de sa communication avec les actionnaires individuels. Reflétant la diversité de son actionariat individuel, ce comité réunit, deux à trois fois par an, six personnes recrutées en fonction de leur qualification et de leur représentativité. La liste des membres est disponible sur le site internet du Groupe. Au cours de l'exercice, ce comité s'est réuni le 16 novembre 2007 et a été consulté par internet en mars 2008 et en juillet 2008. Il a notamment travaillé sur le contenu et l'organisation des informations de la brochure institutionnelle incluant désormais une présentation de différents sites du Groupe. Il a également participé à la réflexion engagée autour de la refonte du site compagniedesalpes.com.

Plusieurs membres de ce comité ont participé activement à l'animation du stand Compagnie des Alpes au salon Actionaria aux côtés de l'équipe du service des Relations avec les actionnaires et de la Communication financière.

Réunions publiques

Les dirigeants de la Compagnie des Alpes participent régulièrement à des réunions de présentation du Groupe à Paris et en Province. Le calendrier de ces réunions est annoncé à l'avance dans la presse locale et sur le site internet de la Société. Au cours de l'année 2008, la Compagnie des Alpes est venue à la rencontre de ses actionnaires avec le concours de la Fédération Française des Clubs d'Investissement : le 2 juin 2008 à Nice et le 25 novembre 2008 à Strasbourg. Pour la huitième année consécutive elle a participé au salon Actionaria à Paris (mi-novembre 2008), au cours de ces rencontres plusieurs dizaines de personnes sont venues poser leur questions et écouter les différentes interventions de dirigeants du Groupe.

Agenda 2008/2009

17 décembre 2008

Résultats de l'exercice 2007/2008

22 janvier 2009

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2008/2009

19 mars 2009

Assemblée générale annuelle des actionnaires à Paris

29 avril 2009

Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre de l'exercice 2008/2009

27 mai 2009

Résultats du 1^{er} semestre de l'exercice 2008/2009

5 août 2009

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre de l'exercice 2008/2009

30 septembre 2009

Clôture de l'exercice 2008/2009

28 octobre 2009

Chiffre d'affaires de l'exercice 2008/2009

16 décembre 2009

Résultats de l'exercice 2008/2009.

8. Responsables du Document de référence et du Rapport Financier Annuel

Monsieur Dominique MARCEL,

Président du Directoire, nommé le 30 septembre 2008, à effet du 14 octobre 2008, 89, rue Escudier - 92772 Boulogne-Billancourt Cedex, et

Monsieur Franck SILVENT,

Membre du Directoire, nommé le 6 janvier 2005, mandat renouvelé le 24 février 2006, Directeur Finance Stratégie Développement, 89, rue Escudier - 92772 Boulogne-Billancourt Cedex.

Attestation

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises

dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent Document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble dudit Document.»

Fait à Boulogne-Billancourt le 30 janvier 2009

Dominique MARCEL

Président du Directoire

Franck SILVENT

Membre du Directoire,

Directeur Finance, Stratégie, Développement

Contacts investisseurs

Responsable de l'information et de la communication financière

Éric GUILPART, Directeur de la communication CDA
Tél. & Fax : +33 1 46 84 88 79
courriel : eric.guilpart@compagniedesalpes.fr

Relations avec les actionnaires, gestion du Club des actionnaires

Muriel GIFFAUT

Tél. & Fax : +33 1 46 84 88 77

courriel : muriel.giffaut@compagniedesalpes.fr

9. Responsables du contrôle des comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes titulaire, représenté par M. Bruno TESNIERE.

Nommé le 23 février 2006. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010/2011.

M. Yves NICOLAS

63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes suppléant.

Nommé le 23 février 2006. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010/2011.

Cabinet Mazars

Tour Exaltis - 61, rue Henri Régnauld
92075 Paris La Défense Cedex
Commissaire aux comptes titulaire, représenté par
M. Denis GRISON.
Nommé le 10 mars 2004. Fin de mandat à l'issue
de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur
les comptes de l'exercice 2008/2009.

M. Guillaume POTEL

Tour Exaltis - 61, rue Henri Régnauld
92075 Paris La Défense Cedex
Commissaire aux comptes suppléant.
Nommé le 10 mars 2004. Fin de mandat à l'issue
de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur
les comptes de l'exercice 2008/2009.

10. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

| Montants (en milliers d'euros) | Montants | | Mazars | | PricewaterhouseCoopers Audit | | Coopers Audit | |
|---|------------|------------|--------------|--------------|------------------------------|--------------|---------------|--------------|
| | 2008 | 2007 | % | % | 2008 | 2007 | % | % |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| Émetteur | 180 | 225 | 27 % | 35 % | 180 | 225 | 22 % | 18 % |
| Filiales intégrées globalement | 478 | 414 | 72 % | 65 % | 629 | 560 | 77 % | 44 % |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes | | | | | | | | |
| Émetteur | 5 | - | 1 % | - | 5 | 495 | 1 % | 39 % |
| Filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| Sous-total | 663 | 639 | 100 % | 100 % | 814 | 1 280 | 100 % | 100 % |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | |
| Sous-total | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | 663 | 639 | 100 % | 100 % | 814 | 1 280 | 100 % | 100 % |

11. Tableau de concordance du Document de référence

Règlement CE N°809-2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004

Figurent dans le présent tableau de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par l'Annexe I du Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 (le « Règlement »), les numéros du ou des paragraphes du présent Document de référence dans lesquels sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques du Règlement.

Annexe I du Règlement CE N°809/2004

Document de référence

| | Chapitre(s) Section(s) | Page(s) |
|---|--|-----------------|
| I. Personnes responsables | | |
| 1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document de référence | VI/8 | 155 |
| 2. Déclaration des personnes responsables du Document de référence | VI/8 | 155 |
| II. Contrôleurs légaux des comptes | | |
| 1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur | VI/9 | 155-156 |
| 2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés | N/A | N/A |
| III. Informations financières sélectionnées | | |
| 1. Informations financières historiques sélectionnées | I/2 | 4-6 |
| 2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent | N/A | N/A |
| IV. Facteurs de risques | | |
| | II/7 | 35-40 |
| V. Informations concernant l'émetteur | | |
| 1. Histoire et évolution de la Société | | |
| 1.1 Raison sociale et nom commercial | VI/1 | 145 |
| 1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur | VI/1 | 145 |
| 1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur | VI/1 | 145 |
| 1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone | VI/1 | 145 |
| 1.5 Événements importants dans le développement de l'activité de l'émetteur | I/3 | 7 |
| 2. Investissements | | |
| 5.2.1 Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques | II/1.7; III/2/5.2 à III/2/5.4; III/2/7.2 | 15; 65-68 82 |
| 5.2.2 Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours | III/2/5.2 à III/2/5.4; III/2/7.2 | 65-68 82 |
| 5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et faisant l'objet d'engagements fermes | III/2/9 | 85-86 |
| VI. Aperçu des activités | | |
| 1. Principales activités | | |
| 6.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités | I/4 | 7-9 |
| 6.1.2 Nouveau produit ou service important lancé sur le marché | N/A | N/A |
| 2. Principaux marchés | I/4 | 7-9 |
| 3. Événements ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 | II/1; II/2 | 11-15; 15 |
| 4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication | N/A | N/A |
| 5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle | I/4 | 7-9 |
| VII. Organigramme | | |
| 1. Description du Groupe et place occupée par l'émetteur | II/8.1; III/2.3 | 41; 61 |
| 2. Liste des filiales importantes de l'émetteur | III/2/4.2 | 63 |

VIII. Propriétés immobilières, usines et équipements

| | | |
|---|-------------------------|-----------------|
| 1. Immobilisations corporelles importantes existante ou planifiée | III/2/1.8; III/2/5.3 | 52-55; 66-68 |
| 2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles | II/6 | 29-34 |

IX. Examen de la situation financière et du résultat

| | | |
|---|------|-------|
| 1. Situation financière | II/1 | 11-15 |
| 2. Résultat d'exploitation | II/1 | 11-15 |
| 9.2.1 Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées | II/1 | 11-15 |
| 9.2.2 Évolution et explication de l'évolution du chiffre d'affaires | II/1 | 11-15 |
| 9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur | N/A | N/A |

X. Trésorerie et capitaux

| | | |
|---|--------------------|-----------|
| 1. Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme) | III/1 | 45-47 |
| 2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur | III/1; II/1.7 | 45-47; 15 |
| 3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur | II/1.7; III/2/5.15 | 15; 76-77 |
| 4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux | II/1.7; III/2/5.15 | 15; 76-77 |
| 5. Informations concernant les sources de financement des investissements futurs et des immobilisations corporelles | II/1.7; III/2.5.15 | 15; 76-77 |

XI. Recherche et développement, brevets et licences

N/A N/A

XII. Information sur les tendances

| | | |
|---|--------|----|
| 1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du Document de référence | II/4.2 | 21 |
| 2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours | II/4.2 | 21 |

XIII. Prévision ou estimation du bénéfice

| | | |
|--|-----|-----|
| 1. Principales hypothèses de la prévision | N/A | N/A |
| 2. Rapport des contrôleurs légaux indépendants sur les prévisions | N/A | N/A |
| 3. Élaboration des prévisions sur une base comparable aux informations financières historiques | N/A | N/A |
| 4. Actualité des prévisions faites dans un prospectus pendant | N/A | N/A |

XIV. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

| | | |
|--|-------|---------|
| 1. Informations sur les activités, l'absence de condamnation et les mandats sociaux | V/1 | 109-114 |
| 2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale | V/1.4 | 114 |
| Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale | V/4 | 126-127 |
| Détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur | VI/2 | 146-147 |

XV. Rémunération et avantages des personnes visées au point 14.1

| | | |
|--|-----|---------|
| 1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur à ses filiales | V/2 | 114-121 |
| 2. Montant total de sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages | V/4 | 126-127 |

XVI. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

| | | |
|--|----------------|------------------|
| 1. Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance | V/1.1; V/5.1.1 | 109-111; 128-132 |
| 2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur ou à l'une de ses filiales | V/4; VI/4 | 126-127 151 |
| 3. Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur | V/1.2; V/5.1.2 | 111-114; 132-134 |

XVII. Salariés

| | | |
|--|-----------------|------------------|
| 1. Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés | II/5; III/2/8.1 | 23-28 83 |
| 2. Participations et stock-options : pour chacune des personnes visées au point 14.1, informations concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions | V/2; V/3 | 114-121; 122-125 |
| 3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur | V/3 | 122-125 |

XVIII. Principaux actionnaires

| | | |
|--|--------|---------|
| 1. Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable | VI/3.2 | 148-149 |
| 2. Différences entre les droits de vote des principaux actionnaires | VI/1 | 145-146 |
| 3. Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle | VI/2 | 146-147 |
| 4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société | N/A | N/A |

XIX. Opérations avec des apparentés VI/4 151

XX. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

| | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| 1. Informations financières historiques | III | 44-87 |
| 2. Informations financières pro-forma et description de l'influence de la restructuration | N/A | N/A |
| 3. États financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés) | IV; III | 88-107 44-87 |
| 4. Vérification des informations financières historiques annuelles | | |
| 20.4.1 Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées | III/3; IV/3 | 87 106-107 |
| 20.4.2 Autres informations contenues dans le Document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux | V/4; V/6 | 126-127; 143 |
| 20.4.3 Lorsque des informations financières figurant dans le Document de référence ne sont pas tirées des états financiers vérifiés par l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées | II/4.2.3 | 22 |
| 5. Date des dernières informations financières vérifiées | 2 ^{ème} couv | 2 ^{ème} couv |
| 6. Informations financières intermédiaires et autres | II/4.2.3 | 22 |
| 7. Politique de distribution de dividendes | II/8.3; VI/6 | 42; 152 |
| 20.7.1 Dividende par action | IV/2 | 105 |
| 8. Procédures judiciaires d'arbitrage | II/7.1.2 | 36-37 |
| 9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice | II/2 | 15 |

XXI. Informations complémentaires

| | | |
|---|------------------|-----------------|
| 1. Capital social | VI/3 | 147-151 |
| 21.1.1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice | VI/3 | 147-151 |
| 21.1.2 Actions non représentatives du capital | N/A | N/A |
| 21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales | VI/3.6 | 149-150 |
| 21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription | N/A | N/A |
| 21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital | VI/3.7 | 150-151 |
| 21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option | III/2/9 | 85-86 |
| 21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques | VI/3.1 | 147-148 |
| 2. Acte constitutif des statuts | | |
| 21.2.1 Objet social de l'émetteur | VI/1 | 145-146 |
| 21.2.2 Dispositions contenues dans les statuts ou un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance | V/5.1.1 | 128-132 |
| 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes | VI/1 | 145-146 |
| 21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires | N/A | N/A |
| 21.2.5 Convocation et admission aux Assemblées générales annuelles et aux Assemblées générales extraordinaires des actionnaires | V/5.1.4; VI/1 | 134; 145-146 |
| 21.2.6 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle | N/A | N/A |
| 21.2.7 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée | VI/1 | 145-146 |
| 21.2.8 Conditions imposées par les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit | N/A | N/A |

XXII. Contrats importants III/2/1.8 52-55

XXIII. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

| | | |
|--|-----|-----|
| 1. Identité des experts | N/A | N/A |
| 2. Attestation concernant les informations provenant d'une tierce partie | N/A | N/A |

XXIV. Documents accessibles au public VI/7 153-155

XXV. Informations sur les participations

| | | |
|---|------------------------|--------------|
| Informations concernant les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats | III/2/4.2; IV/1.4.1 | 63; 93-95 |
|---|------------------------|--------------|

12. Tableau de concordance du Rapport Financier Annuel

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du Rapport Financier Annuel visé aux articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF. La table de concordance suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport Financier Annuel.

| Rapport Financier Annuel | Document de référence | |
|--|---------------------------|-------------------|
| | Chapitre(s) Section(s) | Page(s) |
| I. <u>Comptes annuels de la Société</u> | IV | 88-107 |
| II. <u>Comptes consolidés du Groupe</u> | III | 44-87 |
| III. <u>Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-103 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce</u> | II; VI | 10-43; 144-161 |
| IV. <u>Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel</u> | VI/8 | 155 |
| V. <u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</u> | IV/3 | 106-107 |
| VI. <u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</u> | III/3 | 87 |
| VII. <u>Honoraires des Commissaires aux comptes</u> | VI/10 | 156 |
| VIII. <u>Rapport du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance, sur les principes et les règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques</u> | V/5 | 128-142 |
| IX. <u>Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance</u> | V/6 | 143 |

Notes

Notes

Compagnie des Alpes
Domaines skiabiles
et Parcs de loisirs

89, rue Escudier F-92772 Boulogne-Billancourt
Téléphone : +33 1 46 84 88 00
E-mail : communication@compagniedesalpes.com

Compagniedesalpes.com